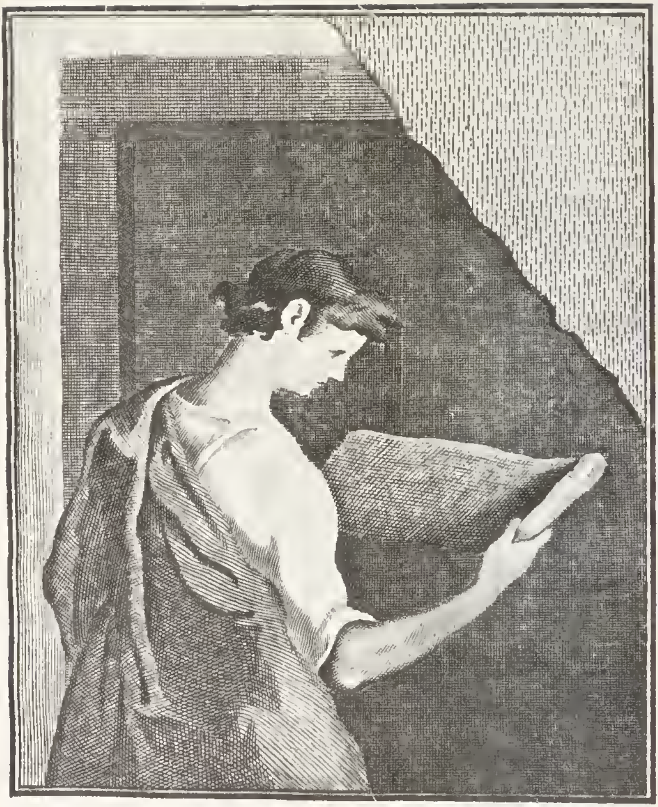

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhis1708unse

Coll. Billom soc Jesu Catal

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1708.

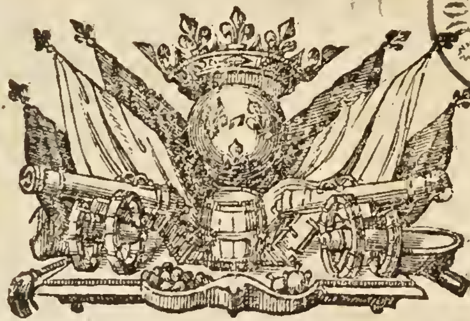

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes,

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

AVERTISSEMENT.

NOUS commençons la huitiéme année de nos Memoires, avec une nouvelle ardeur de répondre à l'empressement du public, & de rendre nôtre Ouvrage plus digne de l'approbation constante, que les premieres personnes de l'Europe ont eû la bonté de lui donner jusqu'à présent.

Le Sçavant Prince, sous les ordres de qui nous travaillons, a beaucoup augmenté cette ardeur par de nouvelles marques de sa bonté pour les Auteurs, & de son estime pour l'Ouvrage. Des suffrages d'un tel poids nous mettent à couvert du chagrin des Auteurs jaloux ou mécontens.

Dans le dessein où nous sommes d'attaquer sans ménagement les ennemis déclarez de la Religion, & de démasquer ses ennemis cachez, nous devons nous attendre à tous les effets de leur ressentiment: mais rien ne nous détournera de nôtre dessein. Appliquez à remplir les intentions de son Altesse Serenissime, nous negligerons les plaintes injustes de ceux

que nous n'aurons pas aſſez loüé à leur gré, & les mouvemens de ceux qui voudront empêcher qu'on ne nous loüe.

Nous en uſerons d'une autre maniere à l'égard des Auteurs qui ſe plaindront avec juſtice, de ces mépriſes où tous les Journaliſtes tombent. Nous avoüerons ſans façon nos fautes, quand on nous les fera reconnoître. Nous aurons une égale docilité pour tous les avis ſinceres & deſintereſſez, & nous allons travailler ſérieuſement à prévenir, autant qu'il dépendra de nous, tous les défauts qu'on a remarquez dans nos Memoires. L'Imprimeur deſormais indépendant de tout autre Aſſocié, a pris des meſures pour ne laiſſer rien à deſirer de ſon exactitude. Il eſpere que l'on aura régulierement à Paris les Memoires le premier jour du mois ſuivant.

Pour ce qui nous regarde, on nous a témoigné ſouhaiter que l'on s'acquitât plus fidellement des promeſſes que l'on fait quelquefois, de donner l'extrait de la ſeconde partie d'un Livre, dont la longueur du premier extrait contraint de remettre à une autre fois le détail. Nous executerons nos promeſſes avec plus de fidelité.

Un autre reproche qu'on nous a fait, regarde les éloges des Sçavans étrangers qui meurent. Nous nous étions engagez de les donner, & nous l'avons fait assez rarement. Nous souhaiterions contenter sur cela les personnes zelées pour les gens de Lettres : Nous les conjurons de nous procurer les Memoires necessaires pour composer les éloges de tous les Sçavans qui meurent dans les païs étrangers. La diversité de Religion ne nous empêchera pas de rendre justice à l'esprit, à la doctrine, & aux travaux de ces Illustres Morts. Nous haïssons l'erreur, il est vrai, mais non pas d'une haine aveugle, qui refuse de voir dans l'Heretique ce qu'il a d'estimable.

Il est d'autres défauts sur lesquels nous demandons grace. Ceux qui nous envoyent des piéces, impatiens de les voir paroître, s'offensent au moindre retardement : comment les satisfaire ? nous imprimons à cent lieuës de Paris, & nous envoyons la copie de nos Memoires deux mois avant qu'elle paroisse ; & d'ailleurs la multitude de piéces qu'on nous envoye nous a souvent mis dans la necessité de rejetter fort loin celles que nous avions reçûës les dernieres.

AVERTISSEMENT.

On nous dit souvent, qu'il faudroit mettre plus d'enjouëment & de satyre dans nos Memoires : ce ne sont pas les Auteurs qui nous font ce reproche ; & les personnes de qui nous dépendons, sont sur ce point de l'avis des Auteurs. Leur autorité nous réduit à une Critique modeste & delicate, qui demande plus d'art qu'une satyre ouverte, & qui contenteroit davantage les Lecteurs de bon goût, si nous en attrapions la perfection.

On doit encore nous faire grace sur la diversité de style ; puisque les Memoires sont l'ouvrage de plusieurs Ecrivains. Cette diversité même n'est pas sans agrément.

Il faut enfin que chaque Lecteur ait l'équité de ne pas exiger, qu'on n'ait dans les Memoires égard qu'à une espece d'Auteurs : nous y devons place à tous les Livres nouveaux, & nous sommes redevables au Théologien, au Jurisconsulte, au Mathematicien, à l'Antiquaire, au Philosophe, au Medecin ; comme au Poëte, à l'Historien, & à l'Orateur. Loin d'éviter cette varieté, nous sommes déterminez à la rendre encore plus grande. Un Lecteur, à quelque étude qu'il s'applique, trouvera de quoy s'occuper dans chaque tome de nos Memoires.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1708.

ARTICLE PREMIER.

COLLECTIONS CONCERNING the Scottish Hiſtory &c. C'eſt à-dire, *Recüeil de pluſieurs faits, touchant l'Hiſtoire d'Ecoſſe, &c. juſqu'à l'an* 1153. *Par le Chevalier Jaques Dalrymple.* A Edimbourg, chez les Heritiers d'André Anderſon Imprimeur de la Reine 1705. *in* 8°. *pages* 512.

LEs Sçavans d'Angleterre s'appliquent depuis plus d'un ſiécle, à éclaircir l'Hiſtoire Eccléſiaſtique & Civile de leur pays. Cambden,

Uſſerius, Dugdal, Wharton, Prynn, & pluſieurs autres, nous ont laiſſé des Ouvrages en ce genre qui meriteroient l'approbation du public, ſi la paſſion & l'interêt ne leur avoit fait ſouvent déguiſer la verité. Il faut cependant avoüer que ce reproche ne regarde pas également tous ces Auteurs. Cambden paſſe pour un Hiſtorien exact & fidelle. Uſſerius a la reputation d'être excellent Critique: mais la partialité qu'il fait paroître pour l'Irlande ſa patrie, le rend avec raiſon ſuſpect à quelques Sçavans. Dugdal a ramaſſé avec ſoin les Chartres des Anciens Monaſteres, & les Titres de la Nobleſſe. Quelques-uns prétendent qu'il a inſeré dans ſes Ouvrages, des piéces qu'une Critique délicate auroit dû rejettter. Wharton qui eſt Auteur de *l'Anglia ſacra*, a recüeilli un grand nombre de piéces curieuſes & utiles qui regardent la Religion. Prynn a toûjours paſſé pour un Auteur de mauvaiſe foi: il garde ſi peu de meſures dans ſes Ouvrages, qu'il paroît plûtôt un Déclamateur outré, qu'un Critique judicieux.

L'Evêque de Saint Asaph, & Mr. Stillingfleet, depuis Evêque de Worcester, firent paroître il y a quelques années deux Ouvrages curieux sur les Antiquitez Britanniques. Ces Messieurs revoquent en doute les premiers Rois d'Ecosse; & l'ancien établissement des Ecossois dans la grande Bretagne.

Le Chevalier Mackenzie, qui étoit parfaitement instruit de ces matieres, resolut de refuter ces Ouvrages : il y travailla avec tant de succés, que les Livres qu'il a fait paroître sur ce sujet, ont merité l'approbation même de ses Adversaires.

Mr. Dalrymple qui avoit travaillé assez long-tems de concert avec le Chevalier Mackenzie, fit imprimer en 1705. l'Ouvrage dont nous donnons ici l'extrait. Si les recherches que l'Auteur a faites sur l'Histoire civile d'Ecosse, sont curieuses & capables d'interesser les Sçavans; les reflexions qu'il fait sur l'Histoire Ecclesiastique, sont plus propres à faire rire, qu'à persuader le Lecteur. En effet, qui pourra croi-

re cet étrange paradoxe, que nôtre Auteur s'efforce de prouver dans ſon Ouvrage, *Que la ſeule Religion profeſſée en Ecoſſe juſqu'au douziéme ſiécle, a été la Presbyterienne?*

Au reſte nous ne prétendons pas entrer ici dans un détail de tous les faits rapportez dans ce Livre: il ſuffit d'avertir le Lecteur, que Mr. Dalrymple examine en habile Critique les endroits les plus difficiles de l'ancienne Hiſtoire Britannique: il appuye ſes reflexions de bonnes raiſons tirées, pour la plûpart, des Hiſtoriens contemporains. Les manuſcrits incertains & douteux, ne ſont point de ſon goût. Il rejette auſſi les vies de quelques Saints particuliers, dont les Auteurs lui paroiſſent ou trop credules, ou peu inſtruits des faits qu'ils avancent. Il fait voir les bevûës groſſieres de quelques Ecrivains modernes, leſquels, ſoit par ignorance, ſoit par paſſion, ont étrangement embroüillé l'Hiſtoire des Iſles Britanniques.

Les remarques que nôtre Auteur fait ſur l'Hiſtoire Civile d'Ecoſſe, ſe peuvent diviſer en trois parties.

La premiere comprend les faits arrivez depuis l'établissement des Ecossois dans la grande Bretagne jusqu'à l'an 731. que Bede écrivit son Histoire.

Dans la seconde le Lecteur trouvera ce qui est arrivé de remarquable depuis 731. jusqu'au regne de Malcolme III. Et enfin la troisiéme partie contient un éclaircissement de l'Histoire d'Ecosse depuis 1054. ou environ jusqu'à l'an 1153.

I. Mr. Dalrymple ne dispute point ici de l'origine des Ecossois : son dessein est de marquer le temps qu'ils s'établirent dans la grande Bretagne. Or il est certain, & Mr. Mackenzie l'a prouvé d'une maniere qui ne souffre point de replique, que ces peuples habitoient la Bretagne avant que cette Isle fût connuë aux Romains. Ammien Marcellin, Gildas, Bede en font foi.

Il est vray néanmoins que quelques anciens Historiens se servent communément du Nom de *Caledonia*, & de *Caledonii*, pour désigner l'Ecosse & les Ecossois ; mais tout ce que l'on peut inferer de là, c'est

que ces peuples étoient plus connus dans ces premiers temps ſous ces noms que ſous celui de *Scoti*. Les Ecrivans du ſixiéme ſiecle appelloient quelque fois l'Ecoſſe *Caledonia*, témoin Jornandes Evêque de Ravenne ; & cependant il eſt certain, & tout le monde l'avouë, qu'en ce temps là les Ecoſſois habitoient la partie ſeptentrionale de la grande Bretagne.

Pour éclaircir encore davantage l'ancienne Hiſtoire d'Ecoſſe, Mr. Dalrymple examine en particulier ce que les Hiſtoriens ont écrit des remparts élevez par les Romains contre les incurſions des Pictes & des Ecoſſois. Pluſieurs Sçavans des deux derniers ſiecles ont imprimé ſur cette matiere. Cambden eſt un des premiers qui nous ait laiſſé une ample deſcription de ces remparts : mais le peu de connoiſſance que cet Auteur avoit de la ſituation du pays dont il parle, l'a fait tomber dans des fautes conſiderables. Uſſerius & quelques autres modernes, ont ſuivi aveuglément les ſentimens de Cambden. Le public aura ſans doute obligation à

Mr. Dalrymple de la nouvelle édition qu'il a donnée de cet Auteur.

Quoiqu'il en ſoit il eſt certain, que les Limites da la Province Romaine ont changé à meſure que les Conquêtes des Romains s'étendoient. Tacite nous aſſure qu'Agricola ayant découvert des Nations inconnuës, pouſſa ſes Conquêtes juſqu'au Golfe de Tay. Il fit enſuite élever une muraille entre les Golfes de Forth, & de Clyd, & diviſa ainſi l'Ecoſſe comme en deux Iſles. Mais ce rempart ne ſubſiſta que peu de temps, l'Empereur Adrien en ayant fait élever un autre long de 80 milles entre l'Eſk & le Tyn en Northumberland. Lollius Urbicus ſous l'Empire d'Antonin le pieux, ayant vaincu les Pictes & les Ecoſſois, fit élever un autre mur entre le Clyd & le Forth, où l'on découvre encore tous les jours des Inſcriptions de cet Empereur. Bede aſſure que Severe fit conſtruire un autre rempart *contre les incurſions des Nations indomptées.* Or il eſt aiſé de voir par le paſſage de Bede même, qu'il entend par les *Nations indomptées* les Pictes & les Ecoſ-

ſois. D'ailleurs Nennius parlant du mur que Severe fit élever, dit expreſſément, *Propterea juſſit fieri inter Britones, Pictos, Scotoſque.* De tout ceci nôtre Auteur conclut, que les Ecoſſois étoient certainement établis dans la Grande Bretagne, du temps que les Empereurs Romains ſubjuguérent la partie de cette Iſle qui porte aujourd'hui le nom d'Angleterre.

Il eſt vrai qu'Uſſerius, Stellingfleet, & l'Evêque de St. Aſaph, ne conviennent point de cette conſequence. Mais Mr. Dalrymple répond à leurs objections d'une maniere ſi préciſe, qu'il eſt difficile de douter de la verité des faits qu'il établit.

1°. Les anciens Hiſtoriens appellent ſouvent les Ecoſſois *Dalreudini*, *Hiberni* &c. ce qui marque, diſent les Adverſaires de nôtre Auteur, que les faits attribuez aux Ecoſſois conviennent plûtôt aux Irlandois qu'à eux. Il faut avoüer que l'on trouve dans Bede & dans Gildas ces noms: nôtre Auteur n'en diſconvient point. Mais il prétend en même temps prouver par les paſſages mêmes de

ces Hiſtoriens, qu'ils ne peuvent convenir à d'autres peuples qu'aux Ecoſſois. Ils ſont appellez *Dalreudini* d'un de leurs Chefs nommé Reuda ; & on leur a ſouvent donné le nom d'Hiberni du pays d'où ils avoient tiré leur origine.

2°. Bede dit, que vers l'an 423. ſous le troiſiéme conſulat d'Aëtius, les Bretons repouſſérent les Pictes & les Ecoſſois leurs ennemis communs ; & enſuite il ajoûte *Hiberni revertuntur domum* : d'où quelques Auteurs Irlandois inferent, que les Ecoſſois repaſſérent la mer pour retourner en Irlande ; & par conſequent qu'ils n'étoient point établis dans la grande Bretagne.

Cette objection paroît ſi frivole, qu'elle ne merite point de réponſe. Lorſque les anciens Hiſtoriens diſent que les Pictes *retournérent chez eux*, cela ſignifie-t'il qu'ils repaſſérent la mer, pour retourner en Alemagne, d'où ils étoient d'abord venus ? D'ailleurs Marianus Scotus parlant de cette même action décrite par Gildas & par Bede dit : *Scoti revertuntur domum*, au lieu du

mot *Hiberni*, dont ſe ſert Bede.

3°. Il eſt vrai que Paul Diacre parlant de la déroute des Pictes & des Ecoſſois par les Romains dit : *Advolant Romani, cæſumque hoſtem trans mria fugant.* Bede appelle ſouvent les Ecoſſois *Tranſmarinæ gentes* : mais voici ce qu'il ajoûte : *Tranſmarinas autem dicimus, non quod extra Britanniam eſſent poſitæ, ſed quia à parte Britonum erant remotæ duobus ſinibus maris interjacentibus.* Ce paſſage eſt formel, & explique admirablement bien quelques endroits obſcurs des anciens Hiſtoriens.

4°. Le Vers de Claudien,

Scotorum cumulos flevit glacialis Ierne

a donné occaſion à de curieuſes diſſertations. Quelques Auteurs prétendent qu'*Ierne* y ſignifie L'Irlande : d'autres aſſurent que le Pays de Stratherne en Ecoſſe habité dès ce temps là par les Ecoſſois & connu des Romains, eſt deſigné par ce mot. C'eſt le ſentiment de Mr. Dalrymple qui l'appuye de tres bonnes raiſons.

Nôtre Auteur continue ainſi à éclaircir les paſſages obſcurs des pre-

miers Hiſtoriens ; & il montre claiprement, que tout ce que l'on a écrit juſqu'au temps que Bede finit ſon Hiſtoire, eſt à l'avantage des Ecoſſois. Depuis Bede nous ne trouvons point d'Hiſtorien Anglois digne de foi juſqu'à Ethelwerd, qui vivoit vers 1090. Guillaume de Malmeſbury, & Florent de Worcheſter paroiſſent trop credules & trop paſſionnez: d'ailleurs les faits qu'ils rapportent ſont avancez ſans preuve. Polydore Virgile eſt un Auteur qui a écrit ſur de bons memoires: les Sçavans y trouveront quelques morceaux de l'ancienne Hiſtoire Britannique bien traitez.

II. Il n'y a que peu de choſes dans l'Hiſtoire d'Ecoſſe qui ayent beſoin d'éclairciſſement, depuis l'an 731. juſqu'au regne d'Achaïus. C'eſt ce Prince, à ce qu'aſſurent les Hiſtoriens Ecoſſois, qui fit le premier une ligue avec la France. Le Lecteur peut voir ce qu'en dit Eginhard dans la vie de Charlemagne.

Wardæus & Offlahartie deux Auteurs Irlandois, prétendent que cette ligue avec la France regarde principalement les Irlandois : mais le

Chevalier Mackenzie a déja refuté ces Auteurs. Mr. Dalrymple se contente ici d'ajouter une seule preuve à ce qu'a écrit Mr. Mackensie sur ce sujet. Elle est tirée du Recueil des traitez de paix *faits par les Rois de France, & imprimez a Paris en* 1613. *Les Confederations & amitiez de tout temps établies & continuées entre les Royaumes de France & d'Ecosse étoient notoires & reconnuës à un chacun ... L'entiere & parfaite benevolence que se sont naturellement porté les Rois desdits Royaumes de France & d'Ecoße qui ont regné jusqu'à-present, lesquels ont toûjours estimé les affaires propres des uns, être communes aux autres, jusqu'à avoir dès & depuis huit cents ans en ça voulu suivre & courir une même fortune, non seulement en temps de paix, mais aussi aux plus grands perils & hazards de la guerre....* Polydore Virgile & Paul Æmile parlent au long de cette Ligue ; & nous trouvons que les Rois d'Ecosse portoient des fleurs de Lis autour de leurs armes avant l'an 1222. Nous ne doutons point qu'il ny ait des pieces originales touchant cette alliance avec la France : aussi Mr. Dalrym-

ple nous fait il esperer une Dissertation sur ce sujet.

Kennetk fils d'Alpin ayant chassé les Pictes l'an 854. se rendit maître de toute la partie septentrionale de la grande Bretagne jusqu'au rempart d'Adrien. Le Manuscrit de Maitross, & André de Winton disent que c'est le premier Prince qui ait regné seul en Ecosse: *Primus in Albania fertur regnasse Kinedus.* Nôtre Auteur décrit les differens évenemens de cette guerre contre les Pictes; & il explique avec beaucoup de netteté les endroits difficiles des anciens Historiens jusquau temps de Gregoire surnommé le grand. C'est sous le regne de ce Prince que les Irlandois étant entrez dans la Province de Galloway, en furent chassez & poursuivis jusqu'a Dublin, que les Ecossois pillérent. Jean Brompton place mal cette action vers l'an 1000. Constantin III. commença à regner l'an 903. il fit hommage à Edoüard & à Athelstan Rois Saxons d'Angleterre, pour les Comtez de Cumberland & de Westmorland. La Chronique Saxone dit : *Tum autem elegit Eduar-*

dum in patrem & Dominum, Scotorum Rex, omnis item Scotorum gens &c. Florent de Worceſter, Guillaume de Malmeſbury, Simon de Durham, Henry de Huntindon, & Matthieu de Weſtminſter, conviennent de ce fait. Mr. Dalrymple prétend, que ces expreſſions ne marquent aucune dépendance, mais ſeulement une étroite alliance avec les Rois d'Angleterre; comme les paroles d'Eginhard en parlant de Charlemagne, *Scotorum quoque Reges ſic habuit ad voluntatem ſuam inclinatos, ut eum nunquam aliter quam Dominum pronunciarent*, ne marquent aucune ſuperiorité ſur les Rois d'Ecoſſe.

Le Sçavant Craig a fait voir dans ſon traité de *Hominio*, que l'Ecoſſe n'a jamais fait hommage à l'Angleterre que pour les provinces de Cumberland, de Weſtmorland, &c. Nôtre Auteur eſt perſuadé, que ce ſont les Moines depuis la Conquête, qui ont donné aux Rois Saxons Edoüard, Athelſten, Edmond, & Edgar, les magnifiques titres de Rois d'Ecoſſe ou d'Albanie; & que ce ſont ces mêmes Moines qui ont

inventé les fables que les Critiques trouvent aujourd'hui dans les anciennes Hiſtoires d'Angleterre.

III. La troiſiéme partie de cet Ouvrage traite particulierement des faits arrivez depuis la Conquête. La guerre qui étoit alors allumée dans la grande Bretagne, les differentes factions qui y regnoient, le caprice & la paſſion de ceux qui écrivoient, ont rendu cette partie de l'Hiſtoire difficille à débroüiller. Mr. Dalrymple tâche cependant de s'en tirer en habile homme. Il confronte les anciens Hiſtoriens avec les manuſcrits de ces temps là; il examine ce qui a donné occaſion aux évenemens les plus remarquables; & ſouvent il deſcend dans un détail qui pourroit ennuyer le Lecteur, ſi ce qu'il écrit n'étoit ſoutenu de reflexions curieuſes & ſolides. Comme il ſeroit ennuyeux de donnèr un extrait fidelle de tant de faits, nous aimons mieux renvoyer le Lecteur au Livre même, que d'entreprendre ici d'en donner un abregé.

Sur la fin de cet Ouvrage Mr. Dalrymple refute un Livre compo-

ſé depuis peu par Mr. Atwood. Cet Auteur prétend montrer, que les Rois d'Ecoſſe ont été autrefois vaſſaux des Rois d'Angleterre. L'on trouve, dit Mr. Atwood, que le Comte Siward par ordre du Roi Edoüard mit Malcolme ſur le trône d'Ecoſſe. D'ailleurs le même Edoüard portoit le titre de Roi d'Ecoſſe: ajoûtez a cela qu'une Chartre du Roi Malcolme fait voir, qu'il tenoit ſon Royaume des Rois d'Angleterre.

Pour répondre à ces argumens, Mr. Dalrymple ſuppoſe 1°. comme un fait inconteſtable, que le Roi Malcolme avant que de parvenir à la Couronne, tenoit des Rois d'Angleterre les Comtez de Cumberland, de Weſtmorland &c. preſque tous les Hiſtoriens en conviennent. 2°. Nôtre Auteur avoüe que le Roi Edoüard envoya une puiſſante armée en Ecoſſe, laquelle aprés avoir chaſſé un injuſte Uſurpateur, mit le legitime Héritier ſur le trône: mais il défie Mr. Atwood de produire un ſeul Hiſtorien qui diſe, que Malcolme fit hommage à Edoüard pour le Royaume d'Ecoſſe. 3°. Pour ce qui eſt des titres de Roi d'Ecoſſe, &c. que prenoit

Edoüard, ils ne prouvent rien; Mr. Dalrymple a eu entre les mains des manuſcrits, où les Rois d'Ecoſſe ſe donnoient des titres du moins auſſi magnifiques. 4°. La Chartre citée par Mr. Atwood eſt manifeſtement ſuppoſée. Mr.Nicholſon Evêque de Carlile & tous les Critiques en conviennent.

Ordericus Vitalis Hiſtorien Normand dit, que le Roi Malcolme fit hommage à Guillaume le Conquerant: mais cet Auteur eſt ſi décrié, que peu de perſonnes lui ajoûtent foi. Mr. Tirrel qui a depuis écrit l'Hiſtoire generale d'Angleterre n'en fait point de cas ..... *C'eſt pour quoy, dit-il, Holinshed, & les autres Ecrivains modernes d'Angleterre, ſans avoir conſulté nos anciens Hiſtoriens ont dit en termes exprès, que le Roi d'Ecoſſe fit hommage à Guillaume.* Ce même Ordericus aſſure, que l'an 1092. Malcolme fit hommage pour le Royaume d'Ecoſſe à Guillaume II. mais ce fait eſt abſolument faux. La Chronique Saxone dit ſeulement: *Ei præſtitit omnem eam obedientiam, quam patri ejus præſtiterat: & Rex Willielmus ei pollicitus eſt quid-*

quid terrarum aut quidquid rei ſub patre ſuo præſtiterat.

Or il eſt certain par le témoignage des Hiſtoriens contemporains, que le Roi d'Ecoſſe n'avoit fait hommage à Guillaume I. que pour les provinces qu'il tenoit de lui en Angleterre.

Mr. Atwood cite encore une Chartre du Roi Edgar confirmée par Guillaume le Roux, & une autre du Roi Jean. Il prétend que ces Chartres ſont autant de démonſtrations de l'hommage fait par les Rois d'Ecoſſe. Mais le malheur eſt que ces pieces, que Mr. Atwood regarde comme authentiques, portent des marques certaines de ſuppoſition & de fauſſeté. Le ſçavant Mr. Nicholſon, & Mr. Anderſon en peuvent rendre témoignage. Nous n'entrons point ici dans le détail des Regnes de Henri I. & d'Eſtienne: il paroît par les Hiſtoriens Anglois, que les Rois d'Ecoſſe ne leur ont jamais fait hommage que pour les Provinces ſeptentrionales d'Angleterre.

Voici les propres termes dont Alexandre III. Roi d'Ecoſſe ſe ſer-

vit en faiſant hommage à Edoüard Roi d'Angleterte l'an 1278. [a] *Apud West monaſterium Alexander Rex Scotiæ fecit homagium Domino Edvardo Regi Angliæ filio Regis Henrici ſub his verbis : Ego Devenio hominem veſtrum pro terris quas de vobis teneo in regno Angliæ de quibus homagium vobis debeo, ſalvo regno meo .... Ad homagium regni mei Scotiæ nullus jus habet niſi ſolus Deus, nec illud teneo niſi de ſolo Deo.*

Il eſt vrai, que le Roi Jean de Bailleul livra lâchement les Droits & les prérogatives de ſa Couronne à Edoüard Roi d'Angleterre : mais ſon Succeſſeur Robert de Bruce proteſta contre cette lâcheté. Les Hiſtoriens Anglois conviennent, que ce Prince fut la terreur de l'Angleterre : le Lecteur peut voir ce que Sam: Daniel en a écrit. [b] On ne peut donc aſſez admirer l'ignorance de Mr. Atwood, qui prétendque ce Roi belliqueux fit hommage au Roi d'Angleterre. La Biblioteque de Mylord Longueville, l'Hiſtoire de Jean Har-

[a] *Chartul. Dum ferm.* cité par le Chevalier Makenzie. [b] Edit. Lond. 1626. ad annum 1314.

dings, le Livre de Leland, *de imperio Anglorum in Scotos*, ſont les ſources d'où M. Atwood a tiré la plus part des pieces apocryphes qu'il cite dans ſon Ouvrage. Si cet Auteur avoit conſulté Mr. Nicholſon Evêque de Carlile, Mr. Tirrel, Mr. Hicks, & le Chevalier Spelman, il ne ſeroit pas tombé dans les fautes groſſieres que Mr. Dalrymple lui reproche.

Au reſte nôtre Auteur avoüe, que quelques Rois d'Ecoſſe ont été contrains de faire hommage aux Rois d'Angleterre. L'on ſçait que le Roi Guillaume ayant été ſurpris à Anwick fut obligé en 1175. par le traité de Calais de racheter ſa liberté, en faiſant hommage à Henri II. Mais l'on ſçait auſſi, que le Roi Richard I. fut contraint au commencement de ſon Regne de ceder toutes les prétentions qu'il pouvoit avoir ſur le Royaume d'Ecoſſe. Le Lecteur peut conſulter là-deſſus Horden, & Mr. Brady deux Auteurs Anglois.

Jaques I. fut pris par les Anglois lorſqu'il alloit en France: ce jeune Prince fut détenu aſſez long-temps priſonnier en Angleterre. Les Hiſto-

 riens

riens parlent de la rançon qu'il paya pour obtenir ſa liberté:mais ils ne diſent point qu'il fit hommage au Roi d'Angleterre. Suppoſons néanmoins qu'il ait été contraint de faire hommage : une telle violence pourroit-elle obliger ſes ſucceſſeurs ? 2. Mr. Atwood prétend que *l'acte de ceſſion* fait par Richard a été nul ; par ce qu'il n'avoit point été approuvé par le Parlement. Il ſemble qu'à plus forte raiſon l'hommage qu'il ſoutient avoir été fait par les Rois Guillaume, & Jaques I. a été nul, puiſqu'il n'a jamais été approuvé par les Etats du Royaume.

Mais, dit Mr. Atwood, les Ecoſſois ont eu autrefois droit de naturalité en Angleterre, & par conſequent les Rois d'Ecoſſe étoient vaſſaux des Rois d'Angleterre. Le raiſonnement paroît aſſez bizarre. C'eſt comme ſi l'on diſoit, les Ecoſſois ont joüi en France pendant une longue ſuite d'années de tous les privileges des naturels du pays; donc les Rois d'Ecoſſe ont été vaſſaux des Rois de France.

Ceux qui ſont inſtruits de l'an-

cienne Hiſtoire Britannique, ſçavent avec quel ſoin les Rois d'Angleterre ont autrefois ménagé les Ecoſſois : ils étoient convaincus, comme les Anglois le ſont encore aujourd'hui, qu'ils avoient plus à craindre d'une nation voiſine brave & belliqueuſe, que des plus puiſſans ennemis étrangers. C'eſt pour cette raiſon que les Rois d'Angleterre leur cedérent les Provinces de Northumberland, de Cumberland, & de Weſtmorland ; & qu'ils leur accordérent en Angleterre tous les droits & priviléges des naturels du pays. Et c'eſt pour cette même raiſon, qu'en ce temps ici les Anglois ont ſouhaïté avec tant d'ardeur l'union des deux Royaumes. Au reſte nôtre Auteur aſſure ſes Lecteurs, que Mr. Anderſon fera bientôt paroître *un Eſſai hiſtorique montrant la ſouveraineté & l'independance de la Couronne d'Ecoſſe :* nous ne doutons point que cet Ouvrage ne ſoit une ample refutation du Livre de Mr. Atwood.

Il ne faut point omettre ici, que l'on trouve dans le Livre de Mr. Dalrymple un recueil de pluſieurs

Chartres anciennes, & une eſpece de Diſſertation ſur les Loix des Ecoſſois: nous aurons peut-être occaſion d'en parler dans l'extrait de la ſeconde partie de cet Ouvrage, qui regarde l'Hiſtoire Eccleſiaſtique.

ARTICLE II.

HISTORIA SYNODORUM nationalium à Reformatis in Gallia habitarum, obſervationibus nonnullis illuſtrata ... à D. Thomâ Ittigio Theol. Profeſſ. Paſtore & Superint. Lipſienſi. C'eſt-à-dire, *Hiſtoire des Synodes nationaux, Retenus en France par ceux de la Religion P. R. avec des notes, par Thomas Ittigius Profeſſeur de Théologie, & Sur-Intendant de Lipſic.* A Lipſic chez les Heritiers de Frid. Lanckiſius, 1706. *in* 4°. *pages* 104. *ſans l'Epître dédicatoire de* 24 *pages.*

DAns l'Egliſe Catholique tout eſt preſcrit, non ſeulement pour la créance des dogmes à l'égard de chaque particulier; mais

pour la déclaration des dogmes par les Conciles. Elle a ſon Chef qui lui a été donné par JESUS-CHRIST, & qui préſide à ſes Aſſemblées generales, & les autoriſe. Les Evêques ſucceſſeurs des Apôtres, & commis après eux à la conſervation du dépôt immuable de la verité & de la doctrine, l'expoſent, cette doctrine, comme ils l'ont reçûë. Le peuple fidelle a pour ſa part la ſoumiſſion de ſon eſprit, & le merite de ſon obéïſſance aux déciſions. Mais parmi les Calviniſtes tout eſt arbitraire. Comme chacun d'eux ſe conſtituë l'arbitre de ſa foi, & le ſeul interprete de la parole de Dieu, ils dépoüillent ceux-là mêmes, qu'ils regardent comme leurs Paſteurs, de l'autorité de juger, & ils n'ont de déférence pour leurs ſentimens, qu'autant qu'il leur plaît d'en avoir. On n'a garde de les blâmer du peu de cas qu'ils font de la voix de tels Paſteurs, qui ayant eux-mêmes mépriſé la ſucceſſion Apoſtolique, & s'en étant détachez, ne ſçauroient donner nulle aſſurance, qu'ils ſoient entrez dans la doctrine Apoſtoli-

que. Ce ſeroit donc une hiſtoire curieuſe & utile, qui expoſeroit dans un exact détail, comment des hommes ſelon leurs principes, ſans ſubordination quant à la Foi, ſe ſont comportez à l'égard de leurs Aſſemblées qu'ils ont appellez Synodes. Ce ſeroit pour l'Egliſe une ample matiere de triomphes. Mais il faut chercher un autre Hiſtorien que le Profeſſeur Ittigius; non, qu'il favoriſe les Calviniſtes, ou qu'il cache leurs défauts; mais parce qu'il ne ſemble avoir eu d'autre deſſein dans cet Ouvrage, que celui de debiter ſes ſentimens Lutheriens.

Dès l'Epitre dedicatoire il ſe déclare contre l'union ſi ſouvent propoſée, & toûjours inutilement tentée entre les Lutheriens & les Calviniſtes. Il traite ceux-ci d'Heterodoxes, & de gens qui au Jugement univerſel feront à la gauche. Il leur reproche leurs perpetuelles diviſions, & les avertit de s'accorder entre eux, avant que de penſer à s'unir aux autres. Mais ſa colere éclatte principalement contre Bullus, pour avoir avancé & perſuadé

à plusieurs, que le dogme de la Foi justifiante sans les bonnes œuvres, est *la lie du libertinage, une détestable & folle heresie, la honte des Eglises reformées.* Si le Docteur Aleman faisoit reflexion à ses propres principes de la grace universelle, & de la justice amissible; il ne se trouveroit pas autant éloigné, qu'il le pense, du Docteur Anglois. Quoi qu'il en soit, il ne veut point que les Lutheriens ayent aucune communication avec les Calvinistes, ni pour la Cene, ni pour les mariages, ni dans les fonctions de parrains & de marraines. Mais les Calvinistes, ajoute-t'il, doivent aussi refuser, & de participer à la Cene des Lutheriens, & de les admettre à la leur. Car comment s'unir de communion avec ceux qui renversent l'article fondamental de l'Humanité de JESUS-CHRIST? Or c'est, au sentiment du Ministre Daillé, ce qui s'ensuit par une conséquence évidente & necessaire de l'opinion des Lutheriens touchant l'Eucharistie: & en vain il tâche d'addoucir ce reproche, sur ce qu'ils nient une telle consé-

quence ; puiſque par là il ſauve auſſi le ſentiment des Catholiques, qui nient hautement les mauvaiſes conſequences, & qui ſont prêts à dire, qu'on ne peut ſans calomnie leur faire un crime de ce qu'ils rejettent.

L'Auteur entre dans ſon Ouvrage par une plainte, à quoi vraiſemblablement on aura peu d'égard. C'eſt que le P. Sirmond dans ſa Collection des Conciles de France, n'a pas daigné faire mention des Synodes Huguenots ; & que les autres Editeurs des Conciles ont ſuivi ſon exemple. Mais à leur défaut Jean Quick Miniſtre Anglois a traduit en ſa langue, & fait imprimer à Londres l'an 1692. les Actes de 29 de ces Synodes. Quoi que ce ſoit là le ſeul recüeil, qui en a été fait ; cependant on les trouve épars dans divers Auteurs, Schultingius Chanoine de Cologne, a inſeré les quatre premiers dans un Livre intitulé *Anacriſis hierarchica*, & les a refutez par des notes. D'autres ſont rapportez dans les *Commentaires de l'état de la Religion & Republique ſous les Rois Henry & François II. & Charles*

IX. d'autres parmi les Actes authentiques de Blondel, dans l'Histoire de l'Edit de Nantes, & dans la réfutation de cette Histoire. Voilà les principales sources, d'où doit couler l'Histoire promise par Ittigius. Qui dans ce volumes, qu'il divise en deux Sections, ne parle que des deux premiers Synodes de nos Prétendus Reformez de France.

Le premier se tint à Paris au fauxbourg Saint Germain l'an 1559. le 29e. Août. Il y assista des Députez des Eglises de Paris, de Dieppe, de Saint Lo, d'Angers, d'Orleans, de Tours, de Chastellerauld, de Poitiers, de Xaintes, de Saint Jean d'Angely, & de Marennes: François Morelle de Cologne présida. Sponde dit, que ce fut une extrême audace à eux de former une telle Assemblée dans un tems, où l'on n'épargnoit pas les supplices contre le nouveau Parti. Aussi elle fut secrette, & terminée en quatre jours: espace de tems certainement trop court, on ne dit pas, pour méditer & pour digérer, mais seulement pour examiner une longue

Confeſſion de Foi, qui paroît ſous le nom de ce Synode, & qui en quarante articles comprend tout le Syſtême du Calviniſme, avec quarante-deux autres articles qui établiſſent une forme de diſcipline. Il eſt donc manifeſte, que tout cela étoit venu de Geneve, & avoit été reglé par Calvin même ; & que les Députez ne firent autre choſe que d'y ſouſcrire. Le Docteur Lutherien s'arrête au trente-quatriéme article de la Confeſſion, qui eſt de la Céne. „ Cet article, dit-il, n'eſt pas ſeulement oppoſé à l'Ecriture, mais „ renferme auſſi une évidente contradiction ; en ce que les Calviſtes aſſurent, que JESUS-CHRIST „ étant dans le Ciel, & y demeurant „ juſqu'à ce qu'il vienne pour juger „ les vivans & les morts, c'eſt par la „ Foi ſeule qu'on prend ſa chair & „ ſon ſang ; & néanmoins ils ajoutent, qu'ils nous nourrit & nous „ vivifie de la propre ſubſtance de „ ſon corps & de ſon ſang. Comme ce terme de ſubſtance choqua pluſieurs du parti, un Synode tenu à la Rochelle l'an 1571. l'expli-

qua en éloignant ſa propre ſignification, & en changeant la ſubſtance, en ombre & en figure de la ſubſtance du corps & du ſang de Jesus-Christ. En vain les Miniſtres de Zuric demandérent, qu'on l'effaçât abſolument : il fut encore retenu par un Synode de Niſmes l'an 1572. & enſuite ſoutenu par Beze contre Bulinger.

Entre pluſieurs points décidez par ce premier Synode de Paris, deux méritent une particuliére attention. L'un eſt, de ne point admettre au Baptême les enfans des excommuniez : Calvin s'en expliqua de même, écrivant à Knox. L'autre de ne pas ſouffrir que les domeſtiques des Catholiques ſuiviſſent leurs maîtres à l'Egliſe, quoiqu'ils ne fléchiſſent pas le genou ; que néanmoins il ne ſeroit pas défendu d'uſer de condeſcendance à l'égard de ceux qui auroient proteſté de ne vouloir point participer à ce qui s'y faiſoit. Sur quoi fut allégué l'exemple de Naaman, & celui du Duc de Saxe, à qui les Théologiens de Wirtemberg avoient permis d'accompagner

Charles-Quint à la Messe, pour y exercer les fonctions de Maréchal de l'Empire. Mais le Docteur Lutherien après Calovius, Bochart, & quelques autres, prétend que l'exemple de Naaman est mal allegué, & que ce Syrien, bien loin de demander la permission de rendre service à son Roi au temple de Remmon, demanda pardon de l'avoir fait.

Le second Synode des Pretendus Reformez se tint à Poitiers un an après celui de Paris, le dixiéme jour de Mars. Quelques points de discipline y furent établis. Par le second les danses & les masques furent défenduës, & les Maîtres de danse excommuniez : ce qui s'observe encore à Genéve, où l'on n'apprend point à danser, quoique ailleurs plusieurs Calvinistes se soient relâchez là-dessus ; & Ittigius fait de longs raisonnemens pour & contre. Il s'étend encore sur un autre article, qui défend d'épouser la sœur d'une premiere femme. La plûpart des Protestans condamnent ces mariages comme contraires à la

Loi de Dieu, quoique Luther en aït jugé autrement : & l'on voit aſſez ſouvent le ſentiment du maître prévaloir dans la pratique, ſelon que l'interêt s'y rencontre. Ainſi Philippe-Auguſte Duc de Holſtein épouſa deux ſœurs, & Ittigius a vû marier deux filles d'un bourgeois de Lipſic à un Gentilhomme. Par un autre article il fut dit, qu'un enfant baptizé en particulier & en danger de mort, s'il réchappoit, ſeroit apporté au Prêche, pour y être une ſeconde fois baptizé. Le premier Baptême étant reputé pour nul. Nullité qui n'eſt pas admiſe par les Lutheriens, & uniquement fondée ſur l'abominable hereſie de Calvin, qui nie le Baptême neceſſaire aux enfans des baptizez. Ittigius dans une longue digreſſion ſur ce ſujet, fait entrer l'hiſtoire ſi connuë de Saint Athanaſe, qui étant enfant, baptiza d'autres enfans : & puis il ajoute que „ le Patriarche „ d'Alexandrie, n'eut pas mal fait „ d'ordonner que ces enfans fuſſent „ une autrefois baptizez ; parce „ qu'ils l'avoient été, non ſeulement

„ hors du cas de neceſſité, mais en-
„ core en joüant : *Quia pueri illi ab Athanaſio puero non tantum extra neceſſitatis caſum, ſed etiam per ludum baptizati fuerunt.* Un Lutherien regarde comme nul le Baptême conferé en joüant *per ludum.* Il n'eſtime pas davantage celui qui ſeroit conferé par une perſonne non baptizée.

Enfin le dernier article qu'Ittigius accompagne de ſes reflexions, c'eſt celui, où le Synode de Poitiers accorde aux perſonnes qui ne peuvent boire de vin, de toucher ſeulement des levres la coupe ſans y participer. Il avoüe que les Catholiques juſtement en inférent, que la Communion ſous les deux eſpéces n'eſt pas de précepte divin; puis qu'il eſt quelque cas, où l'on peut communier ſous une ſeule eſpece.

ARTICLE III.

TRAITE' ANALITIQUE *des Sections coniques, & de leur uſage pour la reſolution des équations dans les problêmes, tant déterminez qu'in-*

Janvier 1708.

déterminez. Ouvrage posthume de Mr. le Marquis de l'Hôpital Academicien honoraire de l'Academie Royale des Sciences. A Paris chez la Veuve de Jean Boudot, Imprimeur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë Saint Jaques au Soleil d'or près Saint Severin 1707. avec privilége du Roi *in* 4°. *pages* 459.

ON ne s'arrêtera point à faire l'éloge de Monsieur le Marquis de l'Hôpital si connu dans toute l'Europe. Il seroit difficile de rien ajouter à celui qui se trouve dans l'Histoire de l'Academie des Sciences, année 1704. On dira seulement que quand cet illustre Auteur travailloit sur une matiere, il s'en rendoit tellement le maître, qu'il alloit toûjours à la verité par le chemin le plus court; & qu'entre les differentes methodes, il sçavoit parfaitement démêler celles qui étoient & les plus naturelles & les plus universelles. L'Ouvrage dont on donne l'extrait est distribué en dix Livres. Dans le premier on

y traite de la parabole, dans le second de l'ellipse, dans le troisiéme de l'hyperbole, dans le quatriéme des trois Sections coniques, dans le cinquiéme de la comparaison des Sections coniques entre elles, & de leurs segmens, dans le sixiéme des Sections coniques considerées dans le solide, dans le septiéme des lieux géometriques, dans le huitiéme des problêmes indéterminez, dans le neuviéme de la construction des égalitez, & dans le dixiéme des problêmes déterminez.

Avant Mr. de l'Hôpital plusieurs Auteurs & d'un merite très-distingué, avoient travaillé sur la plûpart de ces matieres: mais sans rien diminuer de la reputation de ces grands Hommes, on ne craint point d'assurer, que cet Ouvrage paroîtra nouveau à ceux qui le liront; puisque outre un tres-grand nombre de propositions & de pratiques nouvelles qu'il renferme, les propositions mêmes qui ont été touchées par les Auteurs qui ont précedé, y sont traitées d'une maniere tout à fait nouvelle.

Janvier 1708.

Il n'y avoit qu'un esprit aussi étendu, aussi penetrant, & aussi précis que l'étoit celui de Mr. de l'Hôpital qui pût donner des regles & si courtes & si faciles, pour arriver à des Sciences également sublimes & épineuses : & je ne sçai ce qu'on doit admirer le plus, ou de l'avoir osé entreprendre, ou de l'avoir heureusement executé.

En effet on est surpris de la facilité avec laquelle cet Auteur incomparable démontre, que dans la parabole, le parametre de quelque diametre que ce puisse être, est quadruple de la droite tirée de son origine au foyer.

Que dans l'ellipse la somme des quarrez de deux diametres conjuguez quelconques, est égale à la somme des quarrez des deux axes.

Que dans l'hyperbole la difference des quarrez de deux diametres conjuguez quelconques, est égale à la difference des quarrez des deux axes.

Que si deux droites, m r, a r, terminées par une Section conique, se rencontrent en un point, p, & sont

paralleles à deux droites données de poſitión ; le rectangle, m p , p n, ſera toûjours au rectangle, a p, p r, en raiſon donnée, en quelque endroit de la ſection que puiſſent tomber les droites, m n , ar.

Qu'une Section conique peut paſſer par cinq points donnez, & qu'il ne peut y en avoir qu'une ſeule.

En quelle proportion ſont les ſecteurs elliptiques entre eux, ou avec les circulaires.

Quel eſt le rapport des parallelogrammes inſcrits ou circonſcrits,aux eſpaces paraboliques & hyperboliques, de quelque degré que ſoient ces Sections.

Comment en conſiderant les Sections dans le ſolides, on peut trouver tout à la fois & ſans aucun calcul les proprietez de tous les diametres des tangentes & des aſymptotes.

En parlant des lieux géometriques, Mr. le Marquis de l'Hôpital fait remarquer, que les anciens Géometres ont appellez *lieux plans*, ceux qui ſont des lignes droites ou des cercles; *ſolides* ceux qui ſont des paraboles, des ellipſes, ou des hyperboles;

mais que les modernes diſtribuent les lieux géometriques en differens degrez; qu'ils comprennent ſous le premier tous ceux où les inconnuës, x & y, n'ont qu'une dimenſion dans leurs équations; ſous le ſecond tous ceux où elles n'en ont que deux, & ainſi de ſuite : où l'on doit obſerver que les inconnuës, x & y, ne ſe doivent point multiplier l'une l'autre dans le premier degré; qu'elles ne doivent faire au plus enſemble qu'un produit de deux dimenſions, x y, dans le ſecond; un de trois dimenſions, x x y, x y y, dans le troiſiéme &c.

Enſuite cet illuſtre Academicien avertit, que ſon deſſein eſt de donner une methode generale, pour conſtruire les lieux du premier & du ſecond degré, leurs équations étant données; & de faire voir, que le premier ne renferme que la ligne droite, & que le ſecond ne renferme que la parabole, l'ellipſe, & le cercle, l'hyperbole, & les hyperboles oppoſées. Pour conſtruire un lieu du premier degré, il faut reduire ſon équation à une des quatre

formules ſuivantes. 1°. $y = \frac{bx}{a}$. 2°. $y = \frac{bx}{a} + c$. 3°. $y = \frac{bx}{a} - c$. 4°. $y = c - \frac{bx}{a}$ Dans leſquelles on ſuppoſe que l'inconnuë, y, ſoit délivrée de fractions, & que la fraction qui multiplie l'autre inconnuë, x, ſoit reduite ſous cette expreſſion $\frac{b}{a}$, & tous les termes connus ſous cet autre, c. Si l'inconnuë, x, n'eſt multipliée par aucune fraction, les quatre formules précedentes ſe changeront en celles-ci, $y = x$. $y = x + c$. $y = x - c$. $y = c - x$.

Il peut arriver que l'équation ſoit un lieu à la ligne droite, quoi qu'elle ne renferme qu'une des inconnuës, x ou y : ce qui donne encore ces deux nouvelles formules, $y = c$, & $x = c$: mais dans toutes ces formules la conſtruction eſt aiſée.

La methode dont ſe ſert M. de l'Hôpital pour la conſtruction des lieux du ſecond degré conſiſte à

conſtruire d'abord une parabole, en ſorte que l'équation qui en exprime la nature, ſoit la plus compoſée qu'il ſe puiſſe; de faire enſuite la même choſe dans l'ellipſe, & dans l'hyperbole rapportée à ſes diametres & conſiderée entre les aſymptotes; ce qui fournit des équations ou des formules generales: il examine ce qu'elles ont chacune de particulier, afin qu'une équation étant propoſée, il puiſſe connoître à la quelle de ces formules elle puiſſe être rapportée: & comparant enſuite tous ſes termes avec ceux de la formule, il en tire la conſtruction du lieu de cette équation, en obſervant certaines remarques qui ſervent pour toutes les formules. Cette methode s'éclaircit parfaitement dans les lemmes, & les propoſitions du 7^e^. Livre, dont la derniere renferme le précis, en faiſant connoître quelle Section ſera le lieu de l'équation popoſée. Tous les termes de l'équation étant mis d'un même côté on diſtingue deux cas.

Premier cas. Lorſque le plan, xy, ne ſe trouve point dans l'équation don-

née. 1°. S'il n'y a que l'un des quarrez, yy, ou, xx, le lieu ſera une parabole. 2°. Si les deux quarrez, yy, & xx, s'y trouvent avec les mêmes ſignes, le lieu ſera une ellipſe, ou un cercle. 3°. Si ces deux quarrez s'y rencontrent avec differens ſignes, le lieu ſera une hyperbole, ou deux hyperboles oppoſées, rapportées à ſes diametres.

Second cas. Lorſque le plan, xy, ſe trouve dans l'équation donnée. 1°. Si pas un des quarrez, yy, & xx, s'y rencontre ou ſeulement un des deux, le lieu ſera une hyperbole entre ſes aſymptotes. 2°. Si les deux quarrez, yy & xx, s'y trouvent avec differens ſignes, le lieu ſera une hyperbole rapportée à ſes diametres. 3°. Si ces deux quarrez s'y rencontrent avec les mêmes ſignes, on délivrera le quarré, yy, de fractions, & le lieu ſera une parabole, lors que le quarré de la moitié de la fraction qui multiplie, xy, eſt égal à la fraction qui multiplié le quarré, xx; une ellipſe ou un cercle lorſqu'il eſt moindre; & enfin une hyperbole ou deux hyperboles oppoſées rappor-

tées à ſes diametres lorſqu'il eſt plus grand.

Enfin ce grand Géometre conclut ſon 7^e^. Livre, en faiſant voir qu'il ne peut y avoir qu'une ſeule Section, qui ſoit le lieu d'une équation donnée du ſecond degré.

Dans les problêmes indéterminez Mr. de l'Hôpital ſuppoſe comme connuës & déterminées deux lignes droites inconnuës & indéterminées, x, y, qui faſſent entre elles un angle donné ou pris à diſcretion; & dont l'une, ait une origine fixe & invariable en un point, & s'étende le long d'une ligne donnée de poſition; & l'autre qui détermine toûjours par ſon extremité l'un des points cherchez, change continuëllement d'origine, & ſoit toûjours parallele à la même ligne.

2°. Il tire les autres lignes qu'il juge neceſſaires à la ſolution du problême, & les exprime par des lettres, ſçavoir les connuës par les premieres lettres de l'alphabet, & les inconnuës par les dernieres.

3°. Il regarde la queſtion comme reſoluë, & aprés en avoir parcouru

toutes les conditions, il arrive enfin à une équation qui ne renferme que les deux inconnuës, x & y, mêlées avec les connuës.

4°. Cette équation, dans laquelle on ſuppoſe que les inconnuës, x & y, ayent au plus deux dimenſions, étant formée, il conſtruit le lieu ſelon les regles preſcrites dans le 7^e^. Livre; & le lieu ainſi conſtruit reſoud la queſtion. Toutes ces regles deviennent ſenſibles par les exemples & les remarques que renferme le 8^e^. Livre.

Aprés avoir montré dans le 9e. Livre comment on pouvoit trouver une ligne, x, égale à une ou a pluſieurs fractions tant ſimples que compoſées; comment on pouvoit trouver les racines de toutes ſortes d'égalitez du ſecond degré; M. l'Hôpital avertit, que tout l'artifice dont il ſe ſert pour conſtruire les égalitez qui n'ont qu'une inconnuë, ou pour en trouver les racines, conſiſte à introduire dans cette égalité une nouvelle inconnuë, en ſorte qu'on en puiſſe tirer pluſieurs équations, qui renferment chacune les deux in-

connuës, & qui ſoient telles, que deux quelconques de ces équations renferment enſemble toutes les quantitez connuës de la propoſée : car autrement en faiſant évanoüir l'inconnuë nouvellement introduite, on ne retrouveroit pas l'égalité propoſée. Il choiſit enſuite entre ces équations deux des plus ſimples; & ayant conſtruit ſéparément les lieux, leurs points d'interſections lui donnent les racines qu'il cherche. Il y a de l'art à introduire l'inconnuë; car il faut que les lieux que l'on tire de la propoſée ſoient les plus ſimples qu'il ſe puiſſe. Par exemple ſi l'égalité eſt du 4^e^. degré il faut que les lieux des équations qu'on tire ne paſſent pas le ſecond degré; que parmi ces lieux il y ait toûjours un cercle comme étant le plus ſimple, & auſſi une parabole, une hyperbole équilatere &c. Or tout cela ſe trouve parfaitement bien executé dans les propoſitions de ce Livre.

Enfin pour trouver la ſolution d'un problême de Geometrie déterminé. Mr. de l'Hôpital regarde d'abord le problême propoſé comme

s'il étoit reſolu ; & il tire les lignes qu'il juge les plus propres pour faire connoitre ce qui n'eſt que ſuppoſé : il nomme enſuite toutes ces lignes, qui ſont pour l'ordinaire des triangles rectangles ou ſemblables, par des lettres de l'alphabet, ſçavoir les lignes qui ſont connuës par les premieres lettres, & les lignes inconnuës par les dernieres lettres; & il parcourt toutes les conditions du problême, en comparant ces lignes entre elles dans l'ordre le plus ſimple & le plus naturel qu'il eſt poſſible : ce qui lui ſert à former autant d'égalitez qu'il y a d'inconnuës : il employe enfin les regles ordinaires de l'Algebre pour reduire ces differentes égalitez à une ſeule, dans la quelle il ne ſe trouve plus qu'une inconnuë, & pour l'abaiſſer s'il ſe peut à un moindre degré : & l'ayant reſoluë par les regles preſcrites dans le 9e. livre il en tire la ſolution cherchée du problême. Les exemples & les remarques que renferme ce dernier Livre, rendent cette methode auſſi ſenſible que le comporte la matiere.

ARTICLE IV.

ORAISON FUNEBRE DE *Meſſire Loüis Marcel de Coëtlogon Evêque de Tournay, Conſeiller du Roi en tous ſes conſeils &c. prononcée à Tournay dans l'Egliſe du College de la Compagnie de Jeſus le 21. Juin 1707. par le P. Philippe de la même Compagnie.* A Tournay chez Jaques Vincent à l'Enſeigne de S. Auguſtin ſur la place.

LE Pere Philippe a eu dans ce Diſcours un avantage, dont il s'en faut bien que tous les Panegyriſtes puiſſent ſe flatter. Pour loüer magnifiquement feu Mr. de Tournay, il n'a fallu qu'être vray. De là coule naturellement comme de ſource le beau, le touchant, & tous les traits qui peignent les grands Hommes, & qui font ſouhaiter à la poſterité d'en voir de ſemblables. Ainſi tout l'art de l'orateur Chrétien dont nous parlons a dû conſiſter à bien prendre le caractere de l'illuſtre Prelat, dont il entreprenoit l'élogé fu-

nebre, c'eſt-à-dire à entrer dans l'idée qu'en avoient tous ceux qui avoient l'honneur de le connoître. Penſer de lui ce que tout le monde en penſoit, & bien énoncer ſa penſée, c'étoit dés-là un éloge accompli. Le P. Philippe étoit déja connu par l'Oraiſon funebre de Charles II. de glorieuſe memoire Roi d'Eſpagne & des Indes, qu'il eut l'honneur de prononcer à Luxembourg en preſence & avec les applaudiſſemens du Gouverneur & de toute la Nobleſſe de la Province. Il a rempli encore ici tout ce qu'on attendoit de ſon talent, & de la reconnoiſſance de ſa Compagnie, qui n'a pû manquer d'employer un de ſes meilleurs ſujets pour pleurer le digne Prelat, qui l'avoit ſi tendrement aimée durant ſa vie.

On le reconnoît dés l'entrée du Diſcours ce Prelat aimable : *In omni ore quaſi mel indulcabitur ejus memoria.* Rien de plus heureux que ces paroles que l'Orateur prend pour texte. La memoire de feu Mr. de Tournay aura toûjours la douceur du miel dans la bouche de ceux qui

l'ont connu, & qui ne pourront jamais l'oublier.

La diviſion eſt priſe des paroles de l'Apôtre, *Omnibus omnia factus ſum &c.* „ C'eſt, dit le Panegyriſte, „ toute la conduite, toute la vie du „ grand Prelat que nous regrettons. „ Paſteur toûjours fidelle & vigi- „ lant, il a été l'amour & les delices „ de ſon troupeau: *Omnibus omnia* „ *factus.* Il n'a cherché que les inte- „ rets de ſon divin Maître: *Ut plures* „ *lucrifaceret.* D'un côté la douceur „ de ſa charité, de l'autre l'éfficace „ de ſon zele, ce ſont les bornes que „ je me preſcris dans ce devoir fune- „ bre, que la plus reſpectueuſe, la „ plus ſincere, & la plus juſte recon- „ noiſſance nous fait rendre à ſa me- „ moire.

Dans la premiere partie on touche en paſſant l'ancienne Nobleſſe de la Maiſon de Coëtlogon, où en remontant plus de cinq ſiecles, l'on trouve déja les titres de *Chevalier*, de *Seigneur*, & dans la ſuite de *Chambellan* de nos Rois, & qui a donné des Ambaſſadeurs à la Cour des Empereurs & des Monarques les

plus puissans. La loüange de Pacificateur de la Bretagne dans les derniers troubles, que l'Orateur donne à M. le Marquis de Coëtlogon pere du Prelat, lui fut donnée dès ce temps-là par le Roi même, qui dit en termes exprés, que *sa sagesse & ses soins avoient plus contribué que toute autre chose à rétablir la tranquillité dans la Province.* Il ne tenoit qu'a l'Orateur de parler des alliances de cette Maison avec des familles qu'on sçait être sans contredit des plus illustres de la Bretagne, & même de toute la France. Mais il parloit uniquement du Prelat, & l'on trouve ailleurs ce qui regarde sa famille.

Le P. Philippe peint d'aprés nature la douceur de feu M. de Tournay. Exterieur de douceur, accés libre à toute heure & en tout temps, bonté, affabilité constante, démarche, air, manieres, tout parloit en lui le langage du bon Pasteur. Principe & fondement de douceur, un cœur naturellement bon, un esprit bien fait, poli par les belles connoissances, soutenu par les lettres humai-

nes & divines. Monſieur de Tournay avoit du goût pour tout ce qui étoit beau. Et il avoit cultivé ce goût, mais ce qui le diſtinguoit encore plus, étoit ce qu'ajoute l'Orateur : „ Ce caractere de verité & de „ droiture, qui porte la conviction „ dans l'ame, & qui éloigne tout „ ſoupçon de duplicité. Il ſuffiſoit „ de le voir & de l'entendre parler, „ pour être perſuadé de ſes verita-„ bles ſentimens. Toute crainte, „ tout ombrage, toute défiance, „ tomboit au ſeul ſon de ſa voix. „ Le cœur s'y attachoit ſans peine, „ parce que c'étoit le langage du „ cœur.

Le naturel & l'éducation ſont de foibles ſecours pour former cette douceur Evangelique, ſi neceſſaire aux Paſteurs des ames, ſi la grace ne fortifie la nature, & ſi un fonds de vertu ne la prépare aux divers évenemens capables d'alterer ſa tranquillité. Et c'eſt auſſi ce qui rendoit la douceur de M. de Tournay inalterable.

Entre autres preuves de cette douceur vraiment Evangelique, le

P. Philippe en cite deux. La premiere regarde le Parlement de Tournay, avec lequel ce Prelat commença de lier, en abandonnant un titre qui faiſoit peine à cette illuſtre Compagnie. L'autre preuve eſt tirée de la converſion ſincere des Calviniſtes du Dioceſe de St. Brieu, que Mr. de Coëtlogon gouvernoit avant que d'être appellé à l'Egliſe de Tournay. Cet endroit eſt ſans contredit un des mieux touchez.

Spectacle digne des premiers ſiecles de l'Egliſe ! force & douceur tout enſemble des Chryſoſtomes & des Ambroiſes ! „ L'Evêque arrête „ le ſoldat qui venoit à ſon ſecours, „ & accompagné ſeulement du Mar„ quis de la Coſte Lieutenant gene„ ral de la baſſe Bretagne, illuſtre „ ami, dont la pieté, le zele, & „ toutes les vertus Chrétiennes ré„ pondoient à celles du Prelat; il „ va chercher les Brebis errantes, il „ les rappelle, il les inſtruit, il les „ preſſe, il s'inſinuë dans les cœurs, „ il y fait entrer les paroles de vie, „ & l'amour de la verité, il les con„ vertit, il les change. Et le Lieute-

„ nant general témoin de tant de
„ merveilles, voit avec plaiſir ſon
„ miniſtere devenu inutile par la
„ douceur d'un Prelat, qui ſçait tout
„ vaincre ſans autre ſecours que ce-
„ lui des armes Evangeliques. Une
„ ſeule perſonne entre plus de mille
„ lui échappe, qui ébranlée elle mê-
„ me de la premiere conference, ne
„ peut ſoutenir ſon opiniâtreté que
„ par la fuite. Tout le reſte ſe rend
„ à lui, mais de bonne foi, mais
„ ſans peine, mais ſans aucun retour
„ aux anciens préjugez de l'erreur.
„ Temps heureux où la ſeule vertu
„ de la Croix ſubjuga le monde ſu-
„ perbe, vîtes-vous quelque chan-
„ gement qui portât davantage le
„ caractere de l'Eſprit Saint?

La ſeconde partie nous a paru encore plus belle que la premiere: & c'eſt pour cela même qu'elle ne peut avoir dans la brieveté de nos extraits, toute la place qu'elle meriteroit. Le Janſeniſme n'y eſt pas trop ménagé: ce parti, dit-on, redoutable par ſes artifices, par ſes intrigues, qui depuis plus d'un demi-ſiecle à épuiſé tous les déguiſemens

imaginables, pour se cacher & se dérober aux coups terribles qu'on lui porte. L'Orateur a eu raison de parler d'une heresie, qui depuis sa naissance a peut-être plus fait de ravage dans le Diocese de Tournay, qu'en aucun autre. L'Ordonnance de feu M. de Coëtlogon lui en presentoit une occasion toute naturelle. „ Vous n'avez laissé, dil-il, en „ s'addressant au Prelat aucun en„ droit par où ces gens artificieux „ puissent s'échaper. Trois mots „ qu'on les oblige à prononcer, les „ ont reduits à se trahir, à peu prés „ comme ces pauvres Ephratéens „ qu'on attendoit au passage du Jour„ dain. En vain ils prétendoient se „ traverser en se disant d'une autre „ Tribu: trois syllabes, qu'on de„ mandoit d'eux, & que leur langue „ refusoit de former, découvroient „ d'abord qui ils étoient, & ren„ doient leur perte inévitable dans „ l'endroit même où ils tâchoient „ inutilement de passer, *In ipso Jorda„ nis transitu.*

Un autre bel endroit de cette seconde partie, c'est celui où l'Ora-

teur repreſenre le zele du Prelat à ramaſſer tout Iſraël comme un ſeul homme, pour combattre & vaincre à coup ſûr les ennemis de nôtre ſalut; c'eſt-à-dire à réünir enſemble tous les Ouvriers Evangeliques de ſon Dioceſe, ſeculiers & reguliers. Zele bien different de celui de ce Prophete, qui ſe croyant ſeul animé de l'eſprit du Seigneur, s'éloignoit de ſept mille ſerviteurs fidelles, que le Seigneur s'étoit reſervez. Mr. de Coëtlogon vouloit ſe ſervir de tous ceux qui pouvoient être utiles à l'œuvre du Seigneur.

„ Vous l'euſſiez vû, dit le P. Philippe, ſi le Ciel avoit daigné nous „ le laiſſer un peu plus long-temps, „ vous l'euſſiez vû tel qu'il avoit paru, terrible à l'enfer dans les plaines de St. Brieu, couvert de ſueur „ & de pouſſiere, à la tête d'une „ troupe mêlée de fervens Eccleſiaſtiques & de Sts. Religieux, dans ces „ Miſſions laborieuſes, dont il n'y a „ gueres que la Bretagne qui nous „ donne des exemples. Là cinquante ou ſoixante Ouvriers Evangeliques répandus tout à la fois dans

„ un pays , attaquent & forcent l'en-
„ nemi de toutes parts ; détruiſent
„ par tout, & le vice , & l'ignoran-
„ ce , & l'erreur ; & laiſſent aprés
„ eux une ſemence de pieté & de
„ vertu , qui fait changer de face à
„ la terre.

Nous laiſſons le reſte pour venir à l'endroit touchant de la mort du Prelat. „ Il reconnoit qu'il va dans
„ peu être immolé , il le ſent. Mais
„ il n'en eſt ny troublé ny effrayé. . .
„ Tous ſes ſoins ſont apliquez à bien
„ purifier la victime. Il repaſſe ſes
„ années , il foüille juſqu'aux plus
„ ſecrets replis de ſon cœur , il ſe
„ juge , il s'examine , rien n'échappe
„ à ſon exacte recherche , l'ombre
„ même de la moindre tache lui fait
„ peur. Il la découvre , il la déteſte ,
„ il l'efface par ſes larmes. *Je vais pa-*
„ *roitre devant Dieu* , diſoit-il au ſage
„ Miniſtre au quel il expoſoit le fond
„ de ſa conſcience , *je ne ſçaurois être*
„ *trop pur*. . . . Quels ſentimens de
„ Religion , a la vûë du Saint Viati-
„ ! quelle foi ! quelle tendreſſe de
„ devotion ! quel reſpect ! à genoux
„ dans la poſture d'une humble vic-

„ time, malgré l'accablement de la „ maladie! . . . Je passe legerement, „ ajoûte l'Orateur, sur ce grand „ spectacle. Ce que je pourrois vous „ en dire, ne vaudroit pas les lar- „ mes qu'il tira des yeux de ceux „ qui en furent témoins; tous at- „ tendris en considerant leur Pas- „ teur non plus comme Pontife, & „ avec cet air majestueux qu'il avoit „ devant les autels du tres Haut, mais „ comme un innocent agneau, qui „ alloit lui même être immolé &c. Nous sommes touchez nous mêmes: que n'avons nous à faire l'extrait d'un Panegyrique de ce Prélat, & non pas celui de son Oraison funebre.

ARTICLE V.

COMMENTARII LINGUÆ Hebraicæ &c. *Commentaires de la Langue Hebraïque, par Jaques Gousset de Blois Professeur dans l'Université Provinciale de Groningue & d'Omelande &c.* A Amsterdam chez Henry Boom, Jean & Gilles Janson de Waesberge, Gerard Borstius, Jean

Wolters. Et à Utrect chez Guillaume Van-de Water, & Guillaume Broedelet. 1702.

C'Est ainsi que Monsieur Gousset François originaire de Blois, refugié en Hollande, & Professeur dans l'Université Provinciale de Groningue & d'Omelande, où il enseigne la Théologie, la Philosophie, & le Grec : c'est ainsi, dis-je, qu'il appelle un nouveau Dictionnaire Hébreu de sa façon qu'il donna au public en 1702. Ce Livre fort connu depuis ce tems-là en Allemagne & en Angleterre, n'est entré que depuis quelques mois en France.

Plus la guerre l'a rendu rare, plus on aura de curiosité de le connoître, & plus nous devons prendre soin d'en donner une juste idée.

Il y a plus de 40 ans que Mr. Gousset, après avoir lû les Commentaires de Budé sur la langue Grecque, & l'Ouvrage de Scaliger, intitulé, des Causes de la langue Latine, commença à méditer & à travailler sur la langue Hebraïque. Il y prit du goût, l'inclination &

l'exercice formérent en lui l'habitude de ce genre d'étude. Il cherchoit la proprieté des mots, les ſignifications differentes, l'affinité qu'elles avoient avec celle qui eſt la premiere, ou comment & combien elles s'en éloignent, l'énergie des locutions emphatiques compoſées de pluſieurs mots, les differences qu'y apportent, ou la ſituation diverſe des parties qui les compoſent, ou l'addition de quelques particules. Ce furent ces reflexions & ces meditations qui donnérent dès lors commencement à l'Ouvrage dont il s'agit.

Depuis ce tems-là Mr. Gouſſet a toûjours continué, ſans jamais interrompre ſes autres occupations publiques & particulieres attachées *au Saint emploi dont il étoit chargé*, ce ſont ſes termes, & qu'il ne lui étoit pas permis de negliger. Bien plus, à l'entendre parler lui-même, ſes Commentaires ne ſont point un Ouvrage qu'il ait compoſé de ſuite, ou même à deſſein. Et ſi j'ai bien pris l'idée qu'il nous trace de ſon travail, c'eſt un amas de reflexions & de re-

cherches faites en differens tems, & à differentes occasions, que le hazard, ses emplois, sa réputation, ou ses amis lui ont fournies. Ce sont des morceaux de discours faits au peuple pour lui expliquer l'Ecriture; des réponses à des difficultez qu'on lui proposoit; des reflexions qui lui sont venües en lisant les Ouvrages des autres; des entretiens qu'il a eus avec ses Amis; des disputes avec ses Adversaires &c. Il a tout mis à profit, tout conservé; & de tout cela s'est formé un *in folio* de près de mille pages qu'il nous donne.

Il ne faut pas cependant se figurer un amas confus de tant de morceaux divers jettez indifferemment & sans ordre, tels que sont les Commentaires de Budé sur la langue Grecque. Comme il a sçû profiter de tout & mettre tout en œuvre, il a sçû aussi donner de la forme & de la methode à son Ouvrage.

L'ordre alphabetique est celui qu'il a choisi. C'est en effet de tous le plus commode & le plus propre à ces sortes d'Ouvrages. Il ne s'est

point fait un plan particulier ſur cela, & n'a point jugé à propos de déterminer les racines & les ranger à ſa maniere; ſoit qu'il ait voulu s'épargner ce travail, qui eut été cependant digne de lui, & qui eût adjoûté un nouveau prix à ſon Livre; ſoit qu'il ait crû qu'il étoit plus à propos de ſuivre une route déja frayée. Il s'eſt attaché à l'ordre du Manuel Hebraïque & Chaldaïque de Buxtorfe. Mr. Gouſſet l'a fait imprimer tout entier, & à chaque racine, il le propoſe d'abord à la tête de ſes propres reflexions. Il pouvoit faire ou trouver lui-même quelque choſe de plus regulier, & il ſemble en convenir, en redreſſant aſſez ſouvent ſon guide, & aſſignant à bien des mots d'autres racines que n'a fait le Profeſſeur de Baſle.

Après le texte de Buxtorfe ſuivent les Obſervations & les Recherches de Mr. Gouſſet, & voici à peu près l'idée qu'on en peut donner.

Dans le deſſein que Mr. Gouſſet a eu de contribuer à l'intelligence

de la Parole de Dieu, 1°. Il s'eſt perſuadé qu'il n'eſt point de plus ſûr moyen d'acquerir cette intelligence, que d'éclaircir & de perfectionner la langue Hebraïque, dans laquelle le Texte de l'Ecriture eſt écrit. Pour en venir à bout, ou du moins commencer, & mettre les autres en train, il ſe propoſe dans cet Ouvrage de fixer le ſens des mots qui le compoſent, de reſſuſciter, de rétablir tant de ſignifications perduës qui répandent l'obſcurité dans les Livres ſaints, mais ſur tout de retrancher toutes les ambiguitez, toutes les differentes ſignifications, qu'on donne au même mot; & de les réduire toûjours à une ſeule, propre & principale; enfin de débroüiller, de déterrer, de fixer ce ſens principal & propre de chaque mot. Ce n'eſt point là une choſe indifferente au Proteſtant: comme il ne connoit point d'autre regle dans l'interpretation de la Parole de Dieu que la Grammaire, & l'intelligence de la langue dans laquelle cette Parole eſt écrite; ſi la Grammaire eſt douteuſe, ſi dans une lan-

gue les mots ont pluſieurs ſignifications diverſes ; la parole de Dieu neceſſairement eſt obſcure & ne peut être entenduë ; puiſque la regle qu'on a pour en juger, eſt elle même obſcure & douteuſe. C'eſt ce qui faiſoit dire à Avenarius écrivant au Duc de Saxe, auquel il dédioit ſon Dictionnaire Hebraïque, *qu'il étoit abſolument neceſſaire qu'il y eut des Lexiques, dans leſquels on montrât la ſeule vraye & certaine ſignification de tous les mots qui ſont dans la Bible.* C'eſt donc un point capital pour le Proteſtant, que la langue Hébraïque ſoit éclaircie, qu'on ne puiſſe douter de la ſignification de ſes mots, & qu'ils n'en ayent qu'une. Pour la porter à cette perfection on s'eſt ouvert juſqu'ici bien des routes. Les quatre principales ſont. 1°. Lés Langues Orientales. 2°. Les Ecrits des Rabbins. 3°. Les Verſions, principalement les anciennes. 4°. Enfin la langue Hébraïque elle-même, bien meditée & bien étudiée dans les Livres de l'Ecriture.

Ce n'eſt point à la premiere methode que Mr. Gouſſet s'eſt attaché.

Bien éloigné du ſentiment de Bochart, de Pococke, de Ravius, de Ludolphe, de Hottinger, de Loüis de Dieu, de Caſtel, de Reineccius, de Leidecke, il a crû les langues Orientales peu propres à faire trouver la veritable & la premiere ſignification des mots Hébreux. Car 1°. dit-il, la ſignification propre n'eſt pas plus fixée, ni plus déterminée dans ces langues que dans la langue Hebraïque. D'ailleurs rarement un mot paſſe d'un peuple à un autre peuple, & d'une langue dans une autre langue, ſans perdre quelque radicale, & rendre par conſequent ſon origine obſcure ou douteuſe, ou ſans alterer ſa ſignification. * De פגר par exemple, peut bien s'être formé le mot Latin *Piger* : mais il n'a pas retenu la même ſignification; le mot Hébreu, quoiqu'en diſe Buxtorfe, ne ſignifiant que *laſſus fuit*, & non point *piger fuit*, *être las*, & non point *être pareſſeux*. Outre cela la langue Arabe, la dialecte Thalmudique, la Syriaque, ſont bien plus recentes

* *Pag.* 663.

que la langue Hébraïque, [a] dit nôtre Auteur en réfutant Mr. Huet ſur l'étymologie du mot Zabii, & [b] au nom כריא. L'Arabe en particulier eſt ſi fécond en ſignifications, qu'on ne ſçait à quoi s'arrêter, quand on y cherche le ſens d'une racine. Enfin des noms Hébreux on a fait ſouvent des noms inconnus aux anciens Hébreux ; de même qu'en François du Latin *ſella*, nous avons fait *ſeller un cheval*, expreſſion qui ne fut jamais en uſage chez les Romains. C'eſt ainſi que les Arabes ont pû par exemple de תחו former תחת ; & l'on a tort de prendre le verbe Arabe pour racine du nom Hébreu. Ainſi donc on s'expoſe à s'égarer en interpretant l'Hébreu par les autres langues. Ainſi s'eſt trompé [c] Loüis de Dieu, quand ſur le premier verſet du Chapitre XVIII. du Livre des Juges, il prétend que le ב eſt quelquefois pléonaſtique devant les noms, en Hébreu, auſſi-bien qu'en Arabe.

Ceux qui n'ayant aucune connoiſſance des langues Orientales, re-

[a] *Pag.* 706. [b] *Pag.* 408. [c] *Pag.* 114.

jettent l'uſage que d'autres en font, pour éclaircir la ſignification des mots Hébreux, ſe ſervent des mêmes raiſons que Mr. Gouſſet. A Dieu ne plaiſe qu'on le confonde avec eux; mais les occupations qui pendant l'eſpace de quarante années, l'ont obligé d'interrompre ſi ſouvent & preſque continuellement ſon Ouvrage, ne l'auroient-elles point empêché de chercher dans les langues Orientales, le ſecours qu'il en eût pû tirer, & de connoître aſſez leur utilité? Quoi qu'il en ſoit, on ne croit pas que les raiſons que l'on vient de rapporter, jettées negligemment dans ſa Préface & dans quelques endroits de ſon Livre, perſuadent les Sçavans. L'experience qu'ils font tous les jours de l'utilité dont nous parlons, l'emportera certainement ſur l'autorité du Profeſſeur de Groningue. D'ailleurs eſt-il toûjours vrai que le ſens propre ne ſoit pas plus fixé dans une autre langue que dans la langue Hébraïque? Quand cela ſeroit, eſt-il neceſſaire abſolument, que le ſens ſoit arreſté, pour que j'en puiſſe ti-

rer de l'utilité ? ſi je trouve dans l'Arabe qu'un mot venu conſtamment de l'Hébreu, parmi pluſieurs ſignifications, dont la premiere, ſi l'on veut m'eſt inconnuë; ſi je trouve, dis-je, qu'il en ait une qui convienne mieux au verbe Hébreu, que toutes celles qu'on lui a données juſqu'ici; qu'elle répande la lumiere ſur les endroits de l'Ecriture, où il ſe rencontre; ne puis-je pas vrai-ſemblablement conjecturer que ce verbe avoit autrefois ce ſens en Hébreu, auſſi-bien qu'il l'a maintenant en Arabe, & qu'il n'a fait que paſſer d'une langue dans l'autre? Quelque fécondité qu'ayent maintenant ces langues, quelques additions qu'elles ayent faites à ce qu'elles ont reçû de la langue Hébraïque, ma conjecture ſera-t'elle trop temeraire & trop foible? & qu'ont de plus ſolide & de plus probable, la plus grande partie de celles que Mr. Gouſſet nous donne? Il eſt vrai qu'elle ne ſuffira pas pour me faire croire, que telle eſt évidemment la penſée de l'Auteur ſacré, & faire de mon interpretation un article de

Foi. Mais quelle eſt la méthode purement grammaticale qui ſuffiſe à cela ? celle de Mr. Gouſſet ſera-t'elle beaucoup meilleure ? C'eſt donc la faute du Proteſtant de ne fonder ſa Foi que ſur l'intelligence de la Grammaire, & ſur ſon ſens particulier ; & non point le défaut de la méthode, qui pour n'être pas d'elle-même infaillible & divine, ne laiſſe pas d'avoir ſon utilité.

La perte ou le changement de quelque radicale, eſt-ce toûjours auſſi une raiſon d'ignorer l'origine d'un mot ? Voudroit-on nous faire douter que le verbe François, *voir*, & l'Eſpagnol *ver* ou *veer*, vinſſent du Latin *videre* ; que le nom Eſpagnol *fiél* vint de *fidelis* ; Ital. *deſio.* Franc. *deſir*, du Latin *deſiderium* ; les noms Franc. & Angl. *Cors*, *Fruit*, comme on les écrit maintenant, du Lat. *Corpus*, *Fructus* ; l'Angl. *Pennance*, de *Pœnitentia* ; parce qu'ils ont perdu une des radicales ?

Mr. Gouſſet prétend que *Piger* en venant de l'Orient dans le pays Latin, ait alteré ſa ſignification dans le paſſage : mais ne pourroit-on point

lui disputer cette preuve, & prendre contre lui le parti de Buxtorfe? & d'ailleurs que prouvent dans cette matiere les exemples particuliers? que tout n'est pas également sûr, qu'il ne faut point tout embrasser & tout admettre. On en convient. Pourquoi nous rebattre si souvent, qu'il est ridicule de tirer un mot Hébreu de l'Arabe, du Syriaque &c? puisque ces langues sont beaucoup plus récentes que l'Hébraïque, à laquelle elles doivent leur origine. Il est ridicule de le faire sans doute; mais qui le dit & qui le fait? Que Mr. Gousset ne s'en tenoit-il à ce qu'il s'objecte dans sa Préface, & que l'on dit véritablement, non que les mots Hébreux viennent de ces langues filles de l'Hébraïque, mais que ces langues en prenant & en conservant un tel ou un tel mot de la langue Hébraïque leur mere, elles en ont pris & conservé non seulement le son materiel, & les lettres, mais encore la signification? Qu'y a-t'il en cela de si absurde, ou qui doive dans la recherche des mots Hebreux, faire
 entiérement

entiérement rejetter le ſecours des langúes étrangeres ?

Que Pococke, que Loüis de Dieu &c. ſe ſoient trompez dans un ou deux mots, en ſuivant cette route, il ne s'agit point de l'éxaminer ici ; mais qu'en peut-on conclurre ? Eſt-ce une preuve que la methode elle-même eſt defectueuſe ? Que diroit nôtre Auteur, ſi, parce qu'il s'eſt égaré quelquefois, comme il convient lui-même qu'il l'a pû faire, & comme il l'a fait ; que diroit-il, ſi de-là on concluoit que la méthode qu'il a choiſie n'eſt pas ſûre, & qu'il ne la faut point prendre ? où en ſerions-nous, s'il falloit abandonner une Science dès-lors que ceux qui l'ont traitée, ont failli en quelque point en la traitant.

Enfin ſi l'on ſe ſert des langues Orientales avec jugement & une Critique ſaine & raiſonnable, ſi l'on ne donne aux conjectures que l'on en tire que le rang qu'elles méritent, ſi l'on préfere toûjours ce qui ſe prouve par le Texte même & par la comparaiſon des differens endroits de l'Ecriture, ſi l'on ne s'en

ſert que quand tout nous manque de ce côté là, ou que ce que l'on y trouve n'eſt point encore aſſez clair, & pour le confirmer; on ne voit pas pourquoi on negligeroit l'étude & le ſecours de ces langues. Nous devions cet éclairciſſement, ſur tout à la jeuneſſe ſçavante, qui aſpire à la Science des langues, & que l'exemple & l'autorité de Mr. Gouſſet auroit peut être pû en détourner. Au reſte nous ne ſommes point les ſeuls qui combattons ce ſentiment de Mr. Gouſſet, Reineccius & Mr. Loeſcher l'on fait avant nous.

Il eſt plus raiſonnable ſur le Chapitre des Rabbins. Depuis plus de mille ans, dit-il, la langue Hébraïque n'eſt plus la langue naturelle des Juifs. Ils ne l'apprennent que dans les Livres non plus que nous. L'idiome Rabbinique eſt très-éloigné du pur Hébreu de l'Ecriture. Ils ont étendu, détourné, forcé la ſignification des mots. Je ne les rejette pas cependant, comme ſi l'on ne pouvoit retirer aucun fruit de leurs Ecrits. Qu'on les ſuive, à la bonne heure, quand ce qu'ils diſent eſt

conforme à l'Ecriture. S'ils ont des opinions indifferentes qui ne ſoient ni conformes, ni contraires aux Livres ſaints, qu'on les donne pour ce quelles valent, j'y conſens encore : mais dès-lors qu'ils debiteront quelque doctrine qui ne pourra s'accorder avec les Ecrivains ſacrez, qu'on les abandonne. Toutefois il ne s'en eſt pas ſervi, parce qu'au lieu de réduire les ſignifications à une ſeule, ils les multiplient le plus ſouvent. Etoit-ce là une raiſon de les exclurre abſolument? n'ont-ils jamais pû parmi toutes ces differentes ſignifications, découvrir & trouver la véritable? & leur conſentement n'auroit-il point pû quelquefois fortifier les conjectures de Mr. Gouſſet? L'uſage qu'ils ont du Texte Hebreu, la combinaiſon qu'ils font ſouvent des differens endroits de l'Ecriture, la connoiſſance que pluſieurs d'entre eux ont des coutumes de l'Orient où ils ont demeuré, tout cela ne peut-il être d'aucun uſage?

Quant aux Verſions, Mr. Gouſſet les met a peu prés, au même rang

que les Langues Orientales par rapport à ſon deſſein. La traduction de l'Ecriture qui pourroit le plus ſervir au rétabliſſement de la Langue Hebraïque, ſeroit ſans doute celle que nous appellons des Septante: ſon antiquité, ſon origine voiſine des temps où l'Hebreu floriſſoit encore, le nombre & la qualité de ceux qui s'en ſont ſervis, ou qui l'ont miſe en leur langue, tout cela lui concilie de l'autorité. Mais, dit Mr. Gouſſet, les Auteurs de cette Verſion font ſouvent de lourdes fautes: ce ſont des ignorans & des aveugles, qui ne vont ſouvent qu'a tâtons, qui laiſſent les mots Hebreux quelquefois ſans les traduire. Dans les endroits même du nouveau Teſtament où on la cite, il faut bien ſe donner de garde de croire que l'Hebreu y ſoit rendu dans ſa propre ſignification. Celui qui cite ſe contente d'avoir dans ſa citation ce qui ſuffit pour le but qu'il ſe propoſe: c'eſt-à-dire, que JESUS-CHRIST, par exemple, quand il l'a citée, s'eſt mis peu en peine, que de trois choſes, ſi vous voulez, que contenoit ſa citation, il y en eût

deux fausses, ou qui se trouvassent autrement dans l'endroit de l'ancien Testament dont il la tiroit; pourvû que celle qu'il cherchoit, s'y trouvât assez exprimée pour qu'on la comprît. Voilà sans doute un sentiment qui paroîtra à bien des gens indigne d'un Chrétien : & nous autres Papistes, que Mr. Gousset confond * avec les Payens & les Sociniens, nous nous en ferions un peu plus de scrupule. Pour les autres Versions Grecques, continuë Mr. Gousset, outre qu'il ne nous en reste presque rien, elles sont, & encore plus recentes, & aussi peu correctes. La Vulgate s'attache trop aux Septante, & elle s'éloigne trop souvent du Texte Hebreu. Les Versions Orientales sont encore plus infidelles, plus recentes, & plus capables de fonder mille faux préjugez. Enfin les nouveaux Interpretes n'ont pas plus d'autorité que Mr. Gousset lui même.

Il se réduit donc au seul Texte Hébreu, & par la combinaison des differens endroits, où un mot se trouve dans les Livres saints, des dif-

* *Præf.*

ferentes ſituations où il s'y rencontre, des differens rapports qu'il y a, il prétend juger ſûrement de ſa ſignification propre, la fixer, & écarter toutes les autres.

Si Mr. Gouſſet, ſans rejetter les autres voyes dont nous avons parlé, faiſoit profeſſion de ne s'attacher qu'à celle-là, laiſſant à d'autres le ſoin d'ajouter à ce qu'il auroit découvert, ce que l'on pourroit découvrir auſſi d'ailleurs; on ne pourroit que le loüer, de ce que n'ayant le tems de ſe ſervir que d'un des moyens qu'il y a de perfectionner la connoiſſance de la langue Hébraïque, il auroit choiſi le plus excellent & le plus ſûr. Mais prétendre reduire tout là, & rejetter tout le reſte, c'eſt ce qu'on ne perſuadera pas aiſément aux habiles Critiques. Les Proteſtans eux-mêmes trouvent que Mr. Gouſſet parle trop durement ſur le Chapitre des Verſions. Reineccius dans la Préface qu'il a miſe à la tête des Notes de Pocockius ſur le *Porta Moſis* de Maïemon, qu'il fit réimprimer à Lipſic il y a deux ans, & Mr. Loeſcher

dans ſon traité des cauſes de la langue Hébraïque, livre 1. chap. 10. le lui ont déja reproché. En effet, doivent dire les Proteſtans même équitables, ſi l'on reçoit avec plaiſir le preſent que Mr. Gouſſet fait au Public de ſes recherches, pourquoi rejettera-t'on celles de la Vulgate & des autres Interpretes? Ces anciennes Verſions ſont des Dictionnaires Hébraïques. Leurs Auteurs ont, auſſi-bien que Mr. Gouſſet, examiné le Texte Hébreu. Ils ont comparé comme lui les endroits differens. Quel privilege ou quel droit d'infaillibilité a-t'il plus que tous les autres? Si c'eſt une raiſon de rejetter ces Verſions, que d'avoir été faites quelques ſiécles après les tems de l'Hébreu vivant encore, quel ſort aura l'Ouvrage de Mr. Gouſſet, qui vient tant de ſiécles après ces Verſions là même?

Quoi qu'il en ſoit, voilà la methode de Mr. Gouſſet; voyons comment il l'execute. Comme il paroît qu'il n'avoit point travaillé pour faire un Dictionnaire, mais qu'il a donné la forme de Dictionnaire à ce qui s'eſt

trouvé fait dans ſes papiers ; il y a un tres-grand nombre de racines & de mots deſquels il ne dit rien, & ſur leſquels on ne trouvera dans ſon Livre que le Texte court du Manuel de Buxtorfe. A l'égard de celles où il ajoûte quelque choſe à ce Texte, ſon principal deſſein eſt de déterminer la ſignification propre de chaqu'une, l'idée qu'elle doit former à l'eſprit quand on l'entend; d'écarter tous les autres ſens, qu'on lui pourroit donner, ou qu'on lui donne en effet; & de les réduire tous à celui-là ſeul. Pour remplir ce deſſein, comme les racines ſont communément des Verbes, il cherche quel eſt l'agent auquel ils s'attribuent dans l'Ecriture, quel eſt le ſujet ſur qui tombe l'action qu'ils ſignifient ; & il tâche par là de juger quelle eſt cette action-là même.

Pour réduire toutes les autres ſignifications à une, ou bien il les renferme ſous une idée generale qui les comprend toutes, ou il écarte toutes celles qui ne paroiſſent pas lui convenir, & il en retient une ſeule, qu'il croit être la veritable

& la propre, que le mot a euë dans ſon origine. Il applique cette ſignification ainſi déterminée aux endroits de l'Ecriture où cette racine ſe rencontre, ou pour le moins à ceux qui pourroient ſouffrir de la difficulté : il tâche de montrer qu'elle leur convient à tous, & que pour les interpreter, il n'eſt point neceſſaire de recourir à d'autres. Il parcourt les differentes conſtructions dans leſquelles ce verbe ſe trouve. Il le compare avec les verbes qui lui ſont ſemblables, ou dans leur ſignification, ou dans leur radicale. Il développe dans ceux-là la difference de l'idée qui leur eſt attachée, dans ceux-ci la reſſemblance de cette même idée ; & il les réduit à la ſignification de celui d'entre eux qui eſt primitif : ce qui fait encore une preuve, que la ſignification qu'il a déterminée eſt véritable, quand on en voit les traces dans tous les mots composez de deux radicales, qui leur ſont communes à tous. On examine auſſi les differentes conjugaiſons, & les differens tems d'un verbe.

De la racine on passe aux dérivez, & quelquefois on la conduit jusques dans nos langues vulgaires, en montrant les mots qui en sont venus, & proposant leurs étymologies.

Rien de plus beau, rien de plus complet que cet Ouvrage, si Mr. Gousset l'avoit executé de la maniere dont nous venons de le proposer, & avec l'unité & l'uniformité de méthode, que l'on conçoit d'abord qu'il auroit dû lui donner. Mais parceque ses reflexions n'ont point été faites, comme nous disions tantôt, à dessein d'en former un Ouvrage uniforme, on n'y trouve point aussi toûjours la même methode, ni une même maniere d'examiner un mot. On n'y recherche point sur chaque racine tous les points que nous venons de proposer, comme il seroit à souhaiter qu'on l'eut fait; mais tantôt l'un & tantôt l'autre. Quand même on l'a fait plus exactement, on n'a point suivi le même ordre. Celui qui se trouve ici le premier sera le dernier ailleurs: & les recherches que l'on fait sur chaque

racine, ne ſont point aſſez conduites toutes à un même but, qui devroit être de prouver la ſignification propre que l'on a déterminée.

Enfin ce n'eſt point un Auteur qui ſe ſoit formé le deſſein de ſon Ouvrage avant que de le commencer, qui en ait tracé le plan, qui ſe ſoit fait des regles, qui ait poſé ſes principes, & qui ſuive par tout ces regles & ces principes, ſans s'en écarter jamais. C'eſt un homme qui méditant depuis long-tems ſur le Texte de l'Ecriture en Grammairien, & ſeulement dans la vûë generale, de retrancher la multitude des ſignifications diverſes qu'on attribuë au même mot, paroît nous donner, non pas tout ce qu'il auroit fallu examiner ſur chaque racine, mais ce que l'occaſion à la quelle il a examiné celles qu'il commente, l'a obligé de rechercher. Des exemples vont donner des preuves de tout ce que nous venons de dire, & faire connoitre le mérite & les défauts du Livre plus en détail.

Mais cet extrait ſeroit trop long,

& nous ſommes obligez de remettre ce détail au mois prochain.

ARTICLE VI.

LETTRE DE Mr. MERVESIN ſur l'Hiſtoire de la Poëſie Françoiſe à Mr. *** A Paris chez Pierre Giffard 1707. *brochûre de* 64. *pag.*
Lettre à Mr. de *** *ſervant de Réponſe à Mr. Merveſin* 1707. *autre brochûre de* 38. *pages.*

IL y a environ deux ans que Mr. Merveſin fit paroître ſon Hiſtoire de la Poëſie Françoiſe. Sept ou huit mois après il parut une Critique de cette Hiſtoire ſous le titre de *Remarques critiques &c* ... Nous avons donné dans nos Memoires, l'extrait de l'une & de l'autre. Voici encore deux Lettres ſur la même matiere. La premiere n'eſt qu'une réfutation des Remarques critiques. Mr. Merveſin dit, qu'en faiſant ſon Hiſtoire de la Poëſie Françoiſe, il avoit prévû, qu'il auroit des *Critiques à eſſuyer.* Juſqu'à preſent il n'en a

point eu d'autre que celle de Mr. de S. Q. auquel il ſe met en devoir de répondre. Il trouvera bon qu'on omette dans cet extrait tout ce qui ne regarde que des reproches perſonnels, & qu'on n'y parle que de quelques points plus importans.

Il ſoutient contre ſon Adverſaire, qu'il a eu raiſon de dire que les anciens Gaulois ont toûjours cultivé les Sciences. Il paroît, dit-il, que Saint Jerôme appuye cette opinion dans l'endroit où il dit, que *la Gaule n'a jamais eu de monſtres, & qu'elle a toûjours eu des hommes tres-forts & tres-éloquens.* Juvenal long-tems auparavant, avoit inſinué la même choſe dans la quinziéme Satyre, où il dit, que c'eſt dans les Gaules que ſe ſont formez les plus éloquens Avocats. Ceſar de plus aſſure, que les Gaulois envoyoient en grand nombre leurs enfans dans les écoles des Druides, & qu'ils les tenoient quelquefois pendant vingt années ſous la diſcipline de leurs maîtres; que ces Druides qui étoient les Sçavans des Gaules, y étoient dans une grande conſideration; qu'ils traitoient de

leurs Sciences en vers ; qu'ils obligeoient leurs Diſciples d'apprendre ces vers par cœur ; qu'ils leur enſeignoient l'immortalité de l'ame, & la Metempſycoſe ; qu'ils les entretenoient du cours des aſtres, des divers effets de la Nature, de la grandeur du Monde, de la puiſſance des Dieux. Mr. de Merveſin ajoute à l'autorité de Ceſar celle de Ciceron, qui témoigne que pendant qu'il étoit jeune, Lucius Plautius qui étoit des Gaules, enſeignoit la Rhetorique à Rome. Tant il eſt vrai que dès ce tems-là il y avoit d'habiles gens dans les Gaules. Si donc quelques Auteurs Latins, en parlant des Gaulois, ont dit, *Feræ Gallorum gentes* ; cela ne ſignifie pas que les Gaulois n'avoient aucune teinture des beaux Arts, comme l'Adverſaire de Mr. Merveſin ſe l'eſt imaginé, cela ſignifie ſeulement qu'il avoit été difficile de les aſſujettir & de les apprivoiſer. L'Auteur des Remarques tâche de donner au paſſage de Ceſar un autre ſens que celui dans lequel on le prend ici : mais ce qu'il a écrit ſur cet article ne paroit rien moins que convaincant.

Mr. Mervesin avoit dit de plus, que les Bardes étoient les premiers des Gaulois qui eussent fait des Vers, que leur emploi étoit de mettre en Vers les hauts faits des grands Hommes, & de les chanter en public. Son Adversaire a repris cet endroit de son Histoire, & a prétendu que les Bardes & les Druides n'étoient point des Poëtes, mais des Philosophes. Cette prétention se trouve refutée par les témoignages de Strabon, d'Athenée, & de Diodore de Sicile, qui disent que les Bardes chantoient des hymnes, qu'ils étoient les Poëtes des Gaulois, & en grande veneration parmi eux.

Mr. Mervesin avoit crû aussi que la rime étoit inventée dès le tems de Charlemagne, & que le zele de ce grand Prince pour le rétablissement des Sciences, avoit donné de l'émulation aux Fatistes. Cet endroit est un de ceux que l'Auteur des Remarques critiques a censuré le plus fortement. Mr. Mervesin répond, qu'il a suivi en cela l'opinion de Mr. Fauchet, qui parle ainsi : *Quand Eginard dit, que Charles le Grand*

prenoit plaiſir à oüir reciter les faits compoſez en la langue vulgaire, je crois qu'il entend ceux qui ja étoient mis en rime; en ſorte qu'il peut bien être, que ja nôtre rime fût en uſage, même en langue vulgaire, puis qu'elle avoit cours en Hymnes & Proſes Eccleſiaſtiques Latines.

Mr. Merveſin aprés s'être juſtifié ſur pluſieurs autres articles, qu'il ſeroit trop long de rapporter, entreprend de critiquer à ſon tour l'Auteur des Remarques. Comme dans cette Critique il s'agit de choſes aſſez peu importantes, nous ne croyons pas qu'il ſoit neceſſaire d'en rendre compte ici.

Pour ce qui regarde la Lettre de l'Auteur des *Remarques* écrite pour répondre à Monſieur Merveſin, nous croyons être obligez de commencer par avertir le Lecteur, qu'elle eſt écrite avec beaucoup moins d'aigreur que n'étoient les Remarques. L'Auteur dans une Lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, avoüe lui-même qu'il auroit dû avoir un peu plus d'égard pour le caractere & la profeſſion de Mr. Merveſin: & il aſſure qu'il ſe ſeroit

en effet plus moderé, s'il avoit crû que les Remarques dûssent devenir publiques ; mais que l'Ami à qui il les avoit envoyées, les a fait imprimer à son insçû. Il ajoute qu'il est bien aise que le Public soit instruit de ses sentiment sur ce point. Rien n'est plus digne d'un honnête homme qu'un aveu de cette nature. Mais revenons à la réponse qu'il fait à Mr. Mervesin.

Parmi les objections que lui fait son Adversaire, il choisit celles qu'il croit les plus considerables, & tâche d'y satisfaire. Nous aurons peut-être occasion d'en parler une autrefois, parce qu'il nous promet une Critique plus complette de l'Histoire de la Poësie Françoise. Il marque qu'il lui reste bien des choses à dire sur le style de Mr. Mervesin, sur ses pensées, & sur la matiere qu'il a traitée. Ce dernier article est le seul qui puisse interesser : car il est certain qu'on n'a pas encore suffisamment éclairci l'origine de la Poësie Françoise, & des diverses sortes de piéces qu'elle renferme. Avant de finir cet Extrait, nous sommes bien aises

de ſatisfaire Mr. R. S. Q. Auteur des Remarques critiques ſur un point qui eſt de quelque importance. Après avoir donné à entendre que les Saliens devoient être comptez parmi les Celtes, il ajoutoit que *le nom de Saliens convient plus particulierement aux Provençaux* : ſur quoi nous avions fait cette reflexion, qu'il ne falloit pas confondre les Saliens avec les *Salyes* ; que les Saliens étoient un peuple François venu de la Germanie, & qu'ils avoient d'abord habité dans la Batavie, & non pas dans la Provence ; que les *Salyes* qu'on nomme auſſi *Saluviens* & *Salviens*, étoient véritablement un peuple de Provence ; mais qu'on ne peut pas dire pour cela qu'ils fuſſent *Celtes*, puiſque c'étoit des Liguriens, qui étant venus en Provence, s'y étoient mêlez avec les *Celtes*. Reflexion que nous avions appuyée de l'autorité de Strabon, qui appelle le peuple de Provence dont nous parlons Σάλυες. L'Auteur des Remarques critiques oppoſe à Strabon, Florus & Pline, qui donnent au même peuple, dit-il, le nom de *Saliens*, *Sa-*

lii, l'un au 3^e. chap. du 2^e. Livre, l'autre dans le 3^e. Livre ch. 7. Lorſque Mr. de S. Q. nous a fait cette objection, il n'avoit pas conſulté les bonnes éditions de Pline & de Florus. Le P. Hardoüin dans ſon édition de Pline la plus eſtimée de toutes, a mis ainſi le paſſage dont il s'agit : *Ligurum celeberrimi ultra Alpes Saluvii*, & non pas *Salii*. L'ancienne édition de Parme, celle de Treviſe, & la premiere de Veniſe mettent *Salui* & non pas *Salii*. Celle de Breſſe, *Salyi*. Celle de Paul Manuce, trois de Bâle, celle Lyon, celle de Geneve, celle de Paris ont *Salyi* : nous n'avons trouvé que celle de Veniſe de l'année 1519. où il y eût *Salii*. Mais Paul Manuce quarante ans après corrigea cette leçon & la changea en celle de *Salyi*.

Pour ce qui regarde le paſſage de Florus, il eſt fort conteſté : le voici comme Mr. de S. Q. l'a cité : *Itaque cum diu multùmque eluderent Salii, Deceates, Oxibii &c.* C'eſt ainſi que Vinet l'avoit mis dans l'édition qu'il fit de Florus en 1563. mais il avertiſſoit dans ſes Notes qu'on trou-

voit en plusieurs Manuscrits, *eluderent Saltus* , & non pas *Salii :* & il ajoutoit en même tems qu'il se pourroit bien faire, que les Copistes eussent trouvé dans les anciens exemplaires *Salues*, & qu'ils eussent changé ce mot en celui de *Saltus.* Par où il paroît que Vinet n'approuvoit pas fort la leçon de *Salii* , qu'il avoit néanmoins mise dans le Texte. En effet douze ans après ayant fait une nouvelle édition de Florus, il y corrigea ce passage, & y écrivit *Salyi* par un y grec. C'est cette derniere leçon que Mademoiselle le Fevre a adoptée dans sa nouvelle édition. Ainsi on ne peut plus opposer à Strabon, ni Pline ni Florus; puisqu'ils sont parfaitement d'accord ensemble; & que ceux-ci ont appellé *Salyi* ou *Saluvii* , les mêmes peuples que Strabon avoit nommé Σάλυες.

ARTICLE VII.

NOUVELLES DÉCOUVERTES sur le Cœur, expliquées dans une Lettre à Mr. Boudin Conseiller du Roi & premier Medecin de Monseigneur, par

Janvier 1708.

Mr. Vieussens Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier & aggregé de la Societé Royale de Londres. A Paris chez Laurent d'Houri ruë Saint Severin au Saint Esprit 1706. brochûre *in* 12. de 75. *pages.*

CEt Ouvrage quoi que court, est néanmoins très-estimable par l'accord qu'il fait de l'Anatomie avec la raison, qui sembloient se contredire sur le point le plus essentiel de la structure ou de la machine du corps des animaux. Quand on cherche le principe de la vie qui est en nous, il ne faut pas s'arrêter aux agitations perpetuelles du Cœur, qui par ses dilatations & ses contractions réciproques met le sang en mouvement, & ensuite toutes les differentes liqueurs dont nôtre Cœur est arrosé. Tout le monde en convient: mais il faut aller jusqu'à découvrir, quelle est la cause de ces agitations du Cœur: & c'est sur quoi les opinions sont partagées. Car Hervée le considerant comme un muscle, a pen-

ſé, que les nerfs qui s'y inſerent, le dilatent & le reſſerrent alternativement; qu'en ſe dilatant, il reçoit le ſang porté par les veines dans les oreillettes; & qu'en ſe reſſerrant, il pouſſe le ſang dans les arteres. Mr. des Cartes a prétendu, que le ſang tombé dans les ventricules du Cœur s'y fermente & s'y échauffe, & que tout boüillant il ſe jette dans les arteres.

Le ſentiment d'Hervée ſe ſoutenoit par l'Anatomie & par l'inſpection du Cœur, qui reſſemble parfaitement à un muſcle. De plus Lower dans ſon Traité du mouvement du Cœur aſſure, que les membranes interieures des ventricules ſont ſi denſes & d'un tiſſu ſi ſerré, que par des injections ſouvent réïterées & faites avec effort, nulle liqueur n'a pû les penetrer, ni ſe faire un paſſage au travers d'elles pour entrer dans les cavitez du Cœur. D'où il conclut, que le ſang y eſt ſeul comme il y vient & ſans mêlange.

Cependant la raiſon étoit pour Mr. des Cartes. Car ſans parler que le ſang au ſortir du Cœur eſt plus

échauffé & plus rarefié ; nous ne connoiſſons dans la Nature que trois principes de mouvemens mecaniques : la peſanteur, le reſſort, la fermentation : & l'excluſion des deux premiers qui eſt manifeſte pour le Cœur, nous oblige à recourir au troiſiéme. D'ailleurs le mouvement des eſprits dans les nerfs étant uniquement cauſé par celui du ſang dans ſes propres vaiſſeaux, ne ſçauroit cauſer celui-ci.

Mr. Vieuſſens par ſes nouvelles découvertes décide cette belle & fameuſe queſtion en faveur de Mr. des Cartes. Il dit donc, qu'éxaminant le Cœur d'un homme mort d'un polype dans le ventricule droit du Cœur, il trouva juſqu'à dix-huit racines de ce polype enfoncées dans autant de foſſettes du ventricule, & que cet effet ne ſçauroit être attribué qu'aux parties du ſang qui s'étoient échappées au travers de la membrane interieure. Il n'en eſt pas demeuré là : & voici ſes expériences.

1°. Après avoir eu la précaution de lier éxactement l'oreillette droi-

te par ſes deux extremitez, & de lier auſſi l'artere & la veine pulmonaire, il pouſſa avec une petite ſeringue par l'artere coronaire gauche de l'eſprit de vin teint de ſafran, qui ſans effort porta ſa couleur dans tout le tiſſu de l'oreillete gauche, entra dans ſa cavité, & s'inſinua dans le ventricule gauche. 2°. Ayant auſſi lié l'extremité de l'oreillete gauche proche du Cœur, l'eſprit de vin alla remplir le ventricule gauche. 3°. L'injection faite par la branche de la même artere, qui tend de la baſe du Cœur vers la pointe, ſe porta dans le ventricule droit. 4°. Les injections par l'artere coronaire droite eurent un ſemblable effet que les precedentes. 5°. Mr. Vieuſſens ayant ouvert les ventricules pour les décharger, apperçût, que la teinture de ſafran couloit par les mêmes endroits, d'où les polypes tirent leurs racines. 6°. Après avoir lié les veines coronaires, l'eſprit de vin pouſſé par injection dans les arteres coronaires fit enfler les rameaux de veines qui ſerpentent dans le Cœur, & enſuite ſe répandit dans les ventri-

cules : ceux-ci ouverts dans toute leur longueur, & les injections continuées, il fut aiſé de voir la liqueur couler des foſſettes, & tomber à terre. Il n'y a pas donc lieu de douter, que la membrane des ventricules ne donne paſſage en ces mêmes endroits, à une liqueur ou à une lymphe ſubtile & ſpiritueuſe, qui ſe mêlant avec le ſang cauſe une vive & prompte fermentation. En effet il y a là des valvules, & quelquefois ce ſont ſeulement des peaux minces & déliées, cachées ſous le replis des foſſettes pour filtrer la liqueúr qui y eſt amenée par des conduits tres étroits. Tout cela ſe remarque à l'œil, dit Mr. Vieuſſens, dans un cœur de mouton qui aura trempé dans l'eau pendant douze jours.

Sur ces experiences il bâtit un Syſtême bien nouveau. Car il prétend que le Cœur eſt formé par un tiſſu ſerré d'une infinité de petits vaiſſeaux, qu'il appelle conduits charnus, & qu'il diviſe comme en trois diverſes couches ; dont l'exterieure eſt compoſée des rameaux

des arteres & des veines coronaires, entrelaſſez entre eux, & avec des conduits charnus deſtinez à faire la ſecretion d'une lymphe ſpiritueuſe, qui prend ſon cours vers les ventricules. La couche moyenne & l'interieure ont peu de veines : mais le ſang ſe décharge des rameaux des arteres dans les conduits charnus ; & puis qu'il n'eſt point reçû par des veines, & que par conſequent il n'eſt point ramené à la veine cave ; il faut qu'il s'écoule vers les ventricules : & par la même raiſon le ſang porté aux oreillettes tombe dans leurs cavitez, parce qu'il n'y a là auſſi que des arteres & point de veines. Or les dilatations du Cœur, reſſerrant les conduits charnus, en expriment la lymphe & le ſang : & les dilatations finies, ces conduits ſe relâchent & ſe rempliſſent de la lymphe & du ſang des arteres.

On verra ſi ce Syſtême aura ſuccès & fera fortune. Mais il eſt ſurprenant de voir une ſi grande oppoſition entre Lower & Mr. Vieuſſens. Car de dire, comme fait celui-ci, que l'autre a apparemment travaillé

ſur des cœurs de bœufs qui ſont plus durs, cela ne contente pas; puiſque ces cœurs dans leur grande étenduë devroient avoir les conduits & les vaiſſeaux plus larges, & plus faciles à penetrer, & plus aiſez à découvrir.

Quoi qu'il en ſoit, le ſentiment de Mr. Deſcartes devoit déja être conſideré comme certain, par une obſervation anatomique de Willis, & qui eſt commune : c'eſt que le cœur ne laiſſe pas de battre, quoi que le nerf qui s'y inſere, ſoit coupé. Il n'en eſt pas de même des muſcles, qui deviennent perclus & ſans mouvement dès le moment qu'ils ceſſent d'avoir communication avec les nerfs.

ARTICLE VIII.

RECUEIL DES VOYAGES *qui ont ſervi à l'Etabliſſement & aux progrés de la Compagnie des Indes Orientales, formées dans les Provinces Unies des Pays-bas. Tome troiſiéme.* A Amſterdam aux dépens d'E-

tienne Roger Marchand Libraire &c. 1705. *vol. in* 12. *pages* 711.

CE troiſiéme Tome des Voyages de la Compagnie Hollandoiſe des Indes Orientales, fait eſperer dans l'Avertiſſement plus de ſincerité qu'on en trouve dans pluſieurs endroits de l'Ouvrage. Il en faut par tout, mais principalement quand on crie à la calomnie, & qu'on ſe propoſe de la détruire, comme l'on fait ici. On en veut ſur tout à un Livre intitulé, *la conduite des Hollandois en Aſie.* On ne s'amuſe pourtant pas à ſuivre pied à pied cette prétenduë Satyre. On ſe contente, dit-on, de citer dans ce volume, & dans les ſuivans, quand la choſe le demande, des faits authentiques, oppoſez à ce qu'avoit avancé l'Auteur du Libelle. C'eſt la bonne maniere de refuter ſes Adverſaires. Ce Tome comprend diverſes Relations couſuës enſemble, mélées de deſcriptions empruntées, dont la plus-part ſont mieux ailleurs, mais où l'on a eu grand ſoin d'inſerer

toutes les ordures & les ſaletez qu'on a trouvées ſur ſa route. On rapportera ce qu'il y a de meilleur & de plus ſingulier dans cette compilation, ſans ſe laiſſer indiſpoſer par quelques impertinences qu'on y met, ſelon le ſtyle de Hollande, ſur le compte des Jeſuites.

Il reſulte d'abord de tout le Livre, dont le Memoire de l'Amiral Matelief eſt peut-être la meilleure piece, que l'addreſſe des Hollandois à établir leur commerce, eſt inimitable. Il n'eſt point de nation plus attentive à ſon interêt, plus entendüe à le ménager par tout, plus ſouple à propos avec les Princes dont elle a beſoin, plus intrepide dans l'action, moins ſcrupuleuſe pour profiter de la ſimplicité des Sauvages, en un mot qui ſçache mieux mettre en œuvre tous les talens neceſſaires, pour ſe faire une entrée par tout où il y a quelque choſe à gagner, pour s'y établir aux dépens de tous ceux qui pourroient lui nuire. Venons maintenant aux avantages que le public peut tirer de ces Relations.

Le premier conſiſte en ce qu'on y marque en détail tous les moüillages, les braſſes d'eaux, les courans, les rhums, les grains de vent, les païs & les ſaiſons où ils ſoufflent, les monnoyes, les fruits, & les denrées qui ſervent au commerce des differentes Nations. Ceux qui aiment à parler marin ſans jamais avoir pratiqué la mer, y trouveront auſſi de quoi ſe contenter. Ils apprendront les termes de raſer, ranger la côte, courir au Nord Nord'Eſt, terrir, porter au large, chaſſer ſur un Vaiſſeau, le hauſſer, l'aborder de ſtribord, de bâbord, porter le cap à l'Eſt ou au Sud, amarrer une priſe, ſe déborder, ou s'alarguer. Ils ſçauront dire l'horizon gras, le tems embrumé, le vent rangé au Sud ou à l'Eſt, le flot, l'ebe, la brume, le calme, & mille autres mots de l'Art qui donnent du merveilleux aux narrez les plus ſimples, & quelquefois de la reputation auprès des ſots, à ceux qui les employent hors de leur place.

Le ſecond avantage intereſſera plus le commun du monde. Il con-

ſiſte en quantité de menuës obſervations, qui ſatisfont la curioſité, & font à peu de frais des Sçavants de converſation, qui dans l'uſage valent peut être des Sçavants de Cabinet. Ceux-ci ont quelquefois beſoin des premiers. C'eſt donc pour les uns & les autres que nous allons extraire ce qui ſuit.

Les peuples de Cochin prétendent avoir trouvé le ſecret de s'aſſurer de la ſucceſſion des Princes de même ſang. Chez eux ce ne ſont point les fils de Roi qui ſuccedent, mais les fils des ſœurs de Roi. Ce n'eſt pas que ce Royaume merite trop tant de précaution. Celui de Pegu eſt d'une autre conſequence. Son Roi paſſe après l'Empereur de la Chine pour le plus riche des Indes, en or, en argent, & en pierreries. Cela n'eſt pas ſurprenant, s'il eſt vrai ce qu'on dit, que tout ce qui entre dans ſon treſor, n'en ſort plus. Pegu qui eſt ſa Capitale, eſt fameuſe par ſes foſſez pleins de Crocodiles énormes qui ont juſqu'à trente pieds de haut. Le peuple abandonné d'ailleurs comme ſon Roi aux plaiſirs les plus

infames, a la ſotte ſuperſtition de boire de l'eau de ces foſſez, au hazard d'être,en la puiſant,dévorez par les Crocodiles, qui aiment tendrement la chair de leurs adorateurs. La ruſe de ces Lezards eſt extraordinaire. Lorſque de jour il vient quelqu'un puiſer de l'eau, ils ſe cachent ſous des herbages épais & ſous des joncs, qui croiſſent dans le foſſé, & ſaiſiſſant la perſonne par la main ou par le pied, ils l'entraînent tandis que la malheureuſe victime crie pitoyablement au ſecours, & l'on entend bien-tôt après l'animal qui la croque & qui la dévore. La ſuperſtition des Indiens les porte auſſi à une eſpece d'adoration à l'égard des ſerpens. Les Malais, les Siamois, & les habitans d'Achin, en comptent beaucoup de fables. Les femmes groſſes s'empreſſent fort à les bien nourrir, & leur portent même dans certains endroits ce qu'elles ont de meilleur.

Les elephans qui vont tous les jours ſe rafraichir dans les foſſez dont nous venons de parler, ſont plus reſpectez des Crocodiles, qui

ſont apparemment effrayez de leur grandeur. Comme le Royaume de Pegu abonde en elephans, dont la chaſſe fait le plus noble divertiſſement des Rois, on ſera bien aiſe d'apprendre de quelle maniere on les prend & on les apprivoiſe. On a pluſieurs femelles dreſſées pour cet effet. On les mene dans une épaiſſe forêt à trois lieües de la Ville de Pegu. On les frotte d'une certaine huile qui attire de fort loin les elephans vers les femelles, qui ſe font ſuivre en prenant toûjours le chemin de la Ville, où elles entrent pêle mêle avec les mâles dans un grand parc, dont on ferme incontinent les avenües, ſans que les mâles en chaleur s'apperçoivent encore qu'ils ſoient pris. Les femelles ſe retirent dans leurs écuries ordinaires, qui ſont fermées ſur le champ par des portes qui tombent dans des couliſſes. Alors les elephans ſauvages qui ſe voyent pris dans le parc, font un manége qui divertit infiniment les Spectateurs. Ils cherchent du ſecours dans leurs forces pour ſe tirer de priſon. L'amour de la liber-

té tourne en fureur. Ils vont donner de la dent contre les pieux, ils cherchent à ſe vanger ſur les auteurs de leur captivité, qui éludent habilement leur pourſuite. Laſſez ils gemiſſent, ils pleurent, ils crient pendant plus de deux ou trois heures, juſqu'à ce qu'enfin ils laiſſent tomber leur trompe à terre, dont il ſort une ſi grande quantité d'eau, qui leur vient de tout le corps, qu'ils en arroſent tous ceux qui ſe trouvent à leur voiſinage. Alors on fait encore ſortir les femelles, qui vont dans les écuries préparées pour les mâles, qui ne manquent pas de les y ſuivre, mais les femelles ſortent auſſi-tôt par une ſeconde porte, qui ſe referme en même tems que la premiere, par laquelle les mâles ont ſuivis, qui par ce moyen ſe trouvent ſeuls dans les écuries qui leur étoient deſtinées, où durant trois ou quatre jours on les tient comme priſonniers, ſans qu'on puiſſe leur faire prendre aucune nourriture : après quoi au bout de neuf ou dix jours ils ſont auſſi apprivoiſez que les autres.

Janvier 1708.

Ce que nous avons dit des débauches du Roi de Pegu convient aſſez aux autres Princes de ces contrées: mais le portrait qu'on fait dans ces Memoires de certain Jean de Patuan Roi de Johord, qu'on appelle le grand Roi, eſt ſingulier. C'eſt un homme qui dort ou qui boit toûjours: quand il fait diete, ce qui eſt rare, il parle très-peu: quand il a bu il ne parle point du tout, ſi ce n'eſt de boire encore. Il boiroit huit jours de ſuite, & depuis midi qu'il ſe leve, ſon unique occupation eſt de manger & de boire. Bacchus qu'on dit avoir fait la conquête des Indes n'y a point laiſſé de plus illuſtre ſucceſſeur. En general les Princes Indiens & leurs ſujets ſont tous faineans, mous, lâches, mais avides de butin, avares, & ſur l'article du gain auſſi addroits & ruſez que les Européens. L'interêt donne de l'eſprit. En tout le reſte la plus-part de ces peuples n'en ont guéres: témoin le Roi de Surrabaia qui entre autres queſtions ingenieuſes qu'il fit aux Hollandois, s'informa de quelle maniere étoient faits les chiens, les chats & les rats.

de Hollande. Les Hollandois & avant eux les Portugais ont long-tems profité de la ſimplicité de ces Nations, qui ne ſont plus aujourd'hui ſi aiſées à duper. Mais les Hollandois ont fait mieux, ils ſe ſont emparez des païs mêmes, dont ils ont preſque par tout chaſſez les Portugais, à la reſerve de Goa. C'eſt auſſi ſur quoi inſiſtoit le Memoire de Matelief dont on a déja parlé.

C'eſt ſur les grands établiſſemens que la Compagnie Hollandoiſe a trouvé le moyen de faire depuis au Cap de Bonne-eſperance, à Amboine, à Fernate, & ailleurs, mais ſur tout à Malaca, & plus encore à la fameuſe Batavia élevée ſur les ruïnes de Jacatra, qu'eſt appuyée la Puiſſance Republicaine, qui voudroit donner la loi ici comme aux païs voiſins de la Ligne. Ces Memoires apprennent avec quelle habileté les Commandans des flottes marchandes de cette Nation, & les Commis qu'ils établirent en divers comptoirs, ſçûrent aliener les Indiens, des Portugais, & des Anglois auſſi, quand la choſe leur parut ſe

pouvoir faire ſans inconvenient. Les conferences de Matelief avec les Rois de Johor au ſujet du ſiege de Malaca & avec celui de Ternate, pour eſſayer de mettre un pied dans cette Iſle, en ſont de bonnes preuves. Ce qui paroit plus admirable; c'eſt que pour donner plus de credit à leurs negotiations, les Amiraux Hollandois parlent aux Indes du Prince Maurice, comme du Roi de Hollande, au nom duquel ils traitent avec les Puiſſances Indiennes. Sans doute qu'ils auront parlé de même de Guillaume troiſiéme : & ils ont eu certainement plus de raiſon.

On nous accuſeroit de partialité, ſi nous ne parlions que de l'addreſſe des Hollandois. On doit rendre juſtice à leur bravoure : elle parut en 1606. au ſiege de Malaca qui pourtant ne réüſſit pas. Mais les Hollandois eurent bien leur revanche la même année dans un combat naval contre l'armade ou la flotte Portugaiſe, en laquelle conſiſtoit la meilleure partie des forces de cette Nation. Les Relations des Portugais

ne ſont pas venües à nôtre connoiſſance ; mais il eſt difficile qu'ils s'y loüent plus que ne font les Hollandois dans les leurs. Il faut quelquefois ſe loüer ſoi-même, quand on n'attend pas cette juſtice de ſes Ennemis.

Laiſſons un moment la politique pour venir aux amuſemens. La relation parlant du Royaume de Jozor, qui produit ſans culture de très-beaux arbres, rapporte qu'entre autres preſens du païs que le Roi fit à l'Amiral, il lui donna un jour trois cannes de ſucre, chacune de dix-huit pieds de long, & de ſept pouces d'épaiſſeur. On ne dit point que la Martinique en porte de ſemblables.

L'Iſle d'Amboine a des bois entiers d'arbres nommez Sagus. Cet arbre merveilleux tient preſque lieu de tout aux inſulaires. Il eſt fort haut, & à peine un homme peut-il l'embraſſer. Ses feüilles ſont ſemblables à celles des cocos, mais un peu plus grandes : le dedans eſt une moëlle toute blanche, couverte en dehors d'une écorce, qui a bien un

pouce d'épaiſſeur. Les vieilles feüilles ſervent à couvrir les maiſons, les nouvelles ſe travaillent en lin ou en coton, & puis en étoffes qu'on teint en diverſes couleurs : mais ces étoffes ne ſont ni fortes ni de durée. Pour la moëlle on en fait de la farine & du pain : voici comment.

On prend une eſpece d'erminette de bambou ou de roſeau un peu recourbée, avec laquelle on tire la moëlle, qui reſſemble au ſumac d'Eſpagne, ſi ce n'eſt que le ſumac eſt jaune & la moëlle de ſagu eſt blanche. On fait enſuite une maniere de tamis avec de feüilles de ſagu, qu'on coût à l'écorce ou au tronc du même arbre. On jette dans ce tamis certaine quantité de moëlle, qu'on arroſe d'eau, qui entraine en paſſant tout le ſuc de la moëlle. Toute la liqueur qui eſt comme du lait ſe reçoit dans un baquet, qui eſt encore fait de feüilles même du ſagu, & tandis que l'eau s'écoule par un petit canal, la ſubſtance qui eſt proprement le vrai ſagu ſe précipite au fond du baquet, & après avoir ſeché quelque tems, ſe diſ-

ſout en farine. Le four pour la faire cuire, conſiſte en une forme de brique, qui a cinq ou ſix trous creux chacun de trois doigts & longs environ d'un empan. On met cette brique ſur le feu, & dès qu'elle eſt bien échauffée on jette la farine dans les trous, où elle ſe lie & ſe cuit promptement; en ſorte qu'un homme en peut cuire en un jour ce qui ſuffit pour nourrir cent hommes.

Un arbre fait le pain, un autre la boiſſon, mais une boiſſon que les Hollandois, ſi l'on en croit la Relation, préférérent au vin d'Eſpagne, quand ils y furent une fois accoutumez. Les Inſulaires la tirent du haut des palmiers. Chaque coco en fournit deux cannes par jour, c'eſt à dire plus de deux bouteilles. Malgré ces avantages & pluſieurs autres qu'a l'Iſle d'Amboine, les Hollandois en trouvent le commerce mediocre, parce qu'on n'y gagne que cent pour cent.

L'Iſle Maurice, qui gît par les 20 degrez quinze minutes de latitude Sud, quoi que deſerte a de quoi arrêter les voyageurs, par la quantité

de poiſſon qu'elle fournit. Les Hollandois y pêcherent en 1607. quatre vaches de mer qui peſoient chacune 5 à 600 livres. Ils en trouvérent la chair de tres bon goût. Elle avoit bien un pouce & demi de lard. Ils ouvrirent auſſi des tortuës de mer, dont la Côte eſt remplie, & ils trouvérent dans le corps d'une juſqu'a quatre cens cinquante œufs tous ronds, & de la groſſeur d'une balle de jeu de paume. Le rivage étoit garni de nids, où ces animaux avoient fait leur ponte, & le ſoleil en avoit fait éclorre tout recemment dans le ſable deux ou trois cens.

Ce qu'on raconte d'une brebis que les Hollandois trouvérent en 1608. a la Baye de la table, marque bien la bonté de ces contrées. Elle y avoit été jettée quelque temps auparavant avec quelques autres par les Anglois, pour multiplier. Quand on la prit elle ſe trouva ſi prodigieuſement graſſe que la queuë qui avoit, dit-on, vingt-cinq pouces d'épaiſſeur, & qui n'étoit que pure graiſſe, peſoit dix neuf livres. La graiſſe des boyaux & du rognon en

peſoit trente quatre, ſans compter dix ou douze livres qu'on ôtoit, de peur que le trop de graiſſe ne dégoûtât. Ce fut ce qui porta l'Amiral Matelief à y jetter une vingtaine de brebis, pour ſervir dans la ſuite aux Hollandois qui paſſeroient par là. Si cet Amiral fut ſenſible a la bonté du pays, on ne dit point qu'il le fut au triſte état des Sauvages qu'il trouva dans cette même baye, qui ne differoient gueres des beſtes. Auſſi n'eſt-ce pas ce qui touche les negotians de la Religion prétenduë reformée, & ce qui les mene aux Indes. La Religion eſt la derniere choſe à quoi ils penſent.

Virtus poſt nummos, numeranda pecunia primùm eſt.

C'eſt de quoi les Indiens s'apperçoivent eux mêmes: & la Relation de ce même Matelief ne l'a point diſſimulé, lorſque parlant des peuples d'Amboine, page 346. Ils étoient contens, dit-on, des Hollandois, à cela prés qu'on ne leur donnoit aucune inſtruction, & qu'on les laiſſoit vivre comme des beſtes. Mate-

lief leur promit à la verité qu'on auroit ſoin d'eux ſur cet article : Mais que ces pauvres gens ſont à plaindre, ou de demeurer dans les tenebres de leur ignorance, ou de n'en ſortir que pour rentrer dans d'autres tenebres.

Nous finirons par l'endroit de ce Recueil qui parle de la Chine. Il paroit par le même Memoire de Matelief déja cité pluſieurs fois, & par la tentative que cet Amiral fit en 1607. que le Commerce de la Chine lui tenoit fort au cœur. C'étoit un homme vif qui ne viſoit pas moins, qu'à chaſſer les Portugais de Macao, auſſi bien que de Malaca. Il n'executa pourtant ni l'un ni l'autre de ces projets ; mais il fit comprendre à la Compagnie Hollandoiſe, de quelle importance il étoit de ſaper peu a peu, comme elle l'a fait depuis, les fondemens de la Puiſſance Portugaiſe.

Les nouveaux Memoires de la Chine du P. le Cointe écrits avec tant d'eſprit & d'agrément, nous diſpenſent d'extraire ce qu'on dit ici de ce grand Empire ſur des connoiſ-

ſances bien moins ſûres. Nous en rapporterons ſeulement une choſe que nous ne donnons pas pour authentique. Elle regarde la maniere de faire les mariages, & a lieu, dit-on, dans les provinces voiſines de la Tartarie. On y dreſſe à certain temps une liſte des hommes & des femmes à marier. Six Commiſſaires partagent les hommes en trois bandes, & en ſix autres les femmes. La premiere bande pour les hommes eſt composée des plus riches, & pour les femmes des plus belles; & ainſi des deux autres : en ſorte que les hommes les plus gueux, & les femmes les plus laides ſont obligez de ſe marier enſemble. S'il y a plus d'hommes ou de femmes, les uns ou les autres ſont renvoyez à l'année d'aprés.

A propos de femmes nous n'oublierons pas les Amazones de Monomotapa, dont il eſt parlé dans ces mêmes Memoires. On y aſſure que les meilleures troupes de l'Empereur, ſont les femmes qui habitent au voiſinage du Nil. Elles portent les armes & ſe mettent en campa-

gne. Leur addreſſe à manier l'arc eſt merveilleuſe. Elles ont commerce avec les hommes pour avoir des enfans ; mais elles renvoyent les garçons dans le pays de leur peres, & ne retiennent que les filles.

Cette derniere Relation de Monomotapa parle des heureux commencemens qu'y eut la Religion Chrêtienne du temps du Roi de Portugal Dom Sebaſtien. D'abord un petit Roi nommé Inanior Vaſſal de Monomotapa, & puis l'Empereur & l'Imperatrice embraſſérent le Chriſtianiſme par le moyen du fameux Jeſuite Gonſalve Silveria, & non pas de Silva, comme le dit la Relation. L'Empereur fut nommé Sebaſtien & l'Imperatrice Marie. Prés de trois cens Seigneurs de la Cour reçurent auſſi le Baptême. Mais le jeune Monarque ſur quelques ſoupçons dont il ſe laiſſa prévenir par quatre Mahometans, fit mourir Gonſalve & cinquante des nouveaux Proſelites. Et quoi que le Prince reconnût dans la ſuite la fourbe des Mahometans, qu'il fit aſſaſſiner, comme ils le meritoient,

la playe que le Christianisme avoit reçûë par la mort de son Fondateur, ne put dans la suite se refermer. Si l'avarice des Portugais, comme l'insinuë la Relation, gâta les bonnes dispositions où étoit l'Empereur, c'est ce qu'on n'examine point ici: Il y a dans tout ce Recueil trop de vivacité contre les Portugais pourqu'on y ajoute foi.

ARTICLE IX.

R. P. JOANNIS MARIN Societatis Jesu Tractatus de Actibus humanis. C'est-à-dire, *Traité des Actes humains, par le R. P. Jean Marin de la Compagnie de Jesus, Docteur & premier Professeur de Théologie dans l'Université d'Alcala. A Alcala chez Julien Garcia*, 1705. in 12. pages 414.

UNe bonne, pure, & subtile Scholastique fait le merite de cet Ouvrage: & il faut convenir à la loüange de la Nation Espagnole, qu'ils réüssissent dans ce genre d'étude. Le P. Marin s'exprime avec

beaucoup de netteté, & ſuit la veritable methode, qui conſiſte à commencer par d'exactes diviſions & de juſtes définitions des termes, dans leſquels la queſtion eſt propoſée, & enſuite à établir les principes neceſſaires ; aprés quoi les preuves ſont enſemble & ſolides & naturelles: pour les objections, comme elles ne peuvent s'élever que de l'équivoque des termes ou de quelques principes oppoſez, elles ſe réſoudent avec facilité par la ſeule application de ce qui a d'abord été poſé.

Ce Traité eſt diviſé en ſix Diſputes. 1°. Ce que c'eſt qu'une action volontaire, & en combien de manieres elle eſt telle. 2°. Des ſuites d'une action volontaire, & juſqu'à quel point elles ſont réputées volontaires. 3°. De ce qui eſt involontaire ou forcé ou ignoré : 4°. Des actions partie volontaires, partie involontaires, à raiſon de la crainte ou de la concupiſcence : 5°. Du volontaire & de l'involontaire par rapport à la prédétermination phyſique, ou à un commandement efficace de la volonté même qui agit: 6°. De la neceſ-

ſité, & de l'impoſibilité morale d'agir. Chaque Diſpute eſt partagée en plus ou moins de ſections ſelon l'étenduë de la matiere.

Pour donner comme un échantillon & une idée de ce Livre, on s'arrêtera à la Diſpute 2[de]. Il s'agit donc de décider les cas, où un effet arrivé d'une cauſe poſée volontairement, doit être reputé volontaire à l'égard de la perſonne qui a mis la cauſe. Le Pere Marin fait entendre, que quant à cette queſtion, il faut raiſonner de même ſoit des cauſes phyſiques ſoit des morales. Mais il diſtingue 1°. deux ſortes de cauſes: les unes ſont effectives par elles mêmes, les autres le ſont par accident, & eû égard aux circonſtances: *cauſæ per ſe, cauſæ per accidens.* Il donne pour exemple des premieres, le feu qui excite un incendie, les commandemens abſolus d'un maître, ou les inſtantes prieres d'un ami qui portent ſoit au bien ſoit au mal: pour exemple des ſecondes, vendre des choſes de ſoi indifferentes, mais dont ceux qui les achettent feront un mauvais uſage; amaſſer des ri-

cheſſes qui ne peuvent manquer d'être ſuivies de bien des péchez au moins veniels ; laiſſer perir un vaiſſeau manque de ſecours.

Il dinſtingue 2°. les cauſes en tant qu'elles ſont juſtes ou injuſtes : & de même il diſtingue les effets en juſtes ou injuſtes, bons ou mauvais.

Enſuite il met pour un principe reconnu de tous les Théologiens, qu'un effet ne ſçauroit paſſer pour volontaire, qu'il n'ait été prévû dans ſa cauſe ; ou du moins que celui qui agit, n'ait été en état de l'y prévoir. Cela poſé, le P. Marin dit 1°. Que ſi la cauſe eſt bonne & legitime quoi qu'effective d'elle même, le mauvais effet qui s'enſuit & qui a été prévû, ne doit point paſſer pour volontaire, ny être imputé à celui qui a mis la cauſe, lorſque c'eſt contre ſon intention que l'effet arrive. La choſe eſt manifeſte par l'exemple d'un Prince qui entreprend une guerre juſte & legitime, mais immancablement accompagnée d'une infinité de deſordres & de crimes de la part des ſoldats ; & encore par l'exemple d'un General d'armée,

dont l'artillerie en foudroyant une Ville ennemie fait perdre les biens & ôte la vie à quantité d'innocens: mais ces funeſtes effets ſont contre l'intention de l'un & de l'autre. A plus forte raiſon l'effet ne doit point être eſtimé volontaire, quoi que prévû, ſi la cauſe n'eſt effective que par accident: comme lorſqu'un Capitaine de vaiſſeau dans la juſte crainte de perdre celui qu'il commande, ne va point au ſecours d'un autre que les flots engloutiſſent. De là il s'enſuit que la tolerance, que de bonnes raiſons obligent quelquefois d'avoir dans un Etat pour des Juifs, des Heretiques & des Infidelles, ne fait pas que l'exercice de leurs impietez devienne volontaire à l'égard des Magiſtrats. C'eſt auſſi ſur ce fondement que Navarre, Molina, Le Cardinal de Lugo, appuyent leur opinion; que pour ſauver la vie d'un peuple, il eſt permis de livrer un Innocent à la colere d'un ennemi irrité: comme il arriva à ces ſix Bourgeois de Calais, qui s'abandonnérent à celle d'Edoüard III.

Mais ſi l'effet eſt bon en ſoi &

prévû, il eſt réputé volontaire dans ſa cauſe, étant hors de doute, que quiconqne veut le bien, veut pareillement le bien qui doit s'enſuivre.

En ſecond lieu, un effet eſt volontaire dans ſa cauſe, quoi qu'elle ſoit ſeulement effective par accident; ſi elle a été miſe à deſſein que l'effet s'enſuivît. La raiſon eſt, que la volonté ſe porte vers l'effet, & que la perſonne qui agit regarde la cauſe de même que ſi elle étoit effective par elle même. De ſorte que ſi malignement vous laiſſez vôtre prochain expoſé à perir ou à faire de grandes pertes, manque de le ſecourir; ſon malheur vous eſt imputé, comme volontaire dans ſa cauſe & dans le refus de vôtre ſecours. Et ſi la Juſtice vous obligeoit à le donner, elle vous oblige auſſi à reparer le mal.

En troiſiéme lieu, ſi une cauſe bien qu'accidentelle ſeulement, mais mauvaiſe en ſoi & défenduë, eſt ſuivie d'un mauvais effet, qui ait été prévû; celui-ci doit être réputé volontaire en ſa cauſe; parceque l'obligation d'éviter ce mauvais effet

étoit jointe à l'obligation de ne point mettre cette mauvaiſe cauſe : & franchir l'une de ces obligations, c'eſt avoir franchi l'autre. La mort du pauvre à qui vous n'avez pas donné du pain dans ſa faim, vous eſt imputée comme volontaire dans vôvôtre dureté. *Non paviſti, occidiſti.*

Dans la 6^e^. Diſpute il y a de bonnes choſes touchant la neceſſité & l'impoſſibilité morale, & il en manque de meilleures. Car le P. Marin en demeure à des vuës generales ; comme qui diroit, qu'aujourd'hui dans le Monde il ſe fera des pechez mortels ; qu'un homme ne paſſera pas une année ſans faire quelque peché, au moins veniel ; que trois dez jettez d'un cornet ne rameneront pas la même chance juſqu'à vingt fois de ſuite. Et puis il montre qu'il y a une telle neceſſité ou une telle impoſſibilité ; d'où elle vient ; & qu'enfin elle n'eſt point oppoſée à ce que chaque action ſoit libre.

NVMMVS HIC ÆNEVS ARTE AC RARITATE INSIGNIS

ROMAE APVD ANTONIVM BORIONEM ADSERVATVR.

ARTICLE X.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE tres-rare de l'Empereur Hadrien par le P. Tournemine Jesuite.

MOn R.P. la Medaille dont vous me demandez l'explication, considerable par sa rareté & par la beauté du travail, que le tems semble avoir respectée, devient encore plus pretieuse quand on en a penetré le sens, & reconnu l'esprit & le bon goût de son Inventeur. N'en soyez point surpris : c'est à la plus spirituelle Ville du Monde que nous devons ce monument. Athenes, l'ingenieuse Athenes a voulu par cette Medaille éternizer sa reconnoissance pour Hadrien. L'inscription qu'on lit au tour de la tête du Prince,

Hadrianus Augustus Consul tertiùm Pater Patriæ.

Hadrien Auguste trois fois Consul, Pere de la Patrie.

cette inscription, dis-je, n'est pas d'un grand secours pour fixer le tems où la Médaille a parû. Ha-

drien commença ſon troiſiéme Conſulat l'an CXIX. de JESUS-CHRIST, & le troiſiéme de ſon Empire. Après quatre mois il l'abdiqua, & n'en prit jamais un quatriéme. Ainſi l'inſcription nous apprend ſeulement, que la Médaille n'a point été battuë avant l'année troiſiéme d'Hadrien. Le titre *de Pere de la Patrie* nous mene plus loin. Hadrien ne l'accepta que l'an CXXI. de JESUS-CHRIST, & le cinquiéme de ſon Empire. L'inſcription nous laiſſe dans l'incertitude pour les années ſuivantes : mais le revers, quoique ſans inſcription, nous donne plus de jour pour déterminer le tems que la Médaille fut frappée à l'année CXXVII. de JESUS-CHRIST, l'onziéme de l'Empire d'Hadrien.

En regardant les cinq figures dont ce revers eſt chargé, on reconnoît d'abord Hadrien & ſon infame Antinoüs placez à droit. Du même côté on voit Neptune couché qui tient un dauphin de la main gauche, & qui appuye la cuiſſe droite ſur une prouë de navire. Il paroît dans la même poſture & avec les mêmes ſymboles ſur d'autres

Médailles d'Hadrien, comme vous pourrez le voir dans le grand recüeil de Mezzabarba : & l'on convient que ce ſymbole marque les voyages d'Hadrien. Ce Prince eſt en robbe. Antinoüs paroît nud prêt à s'exercer aux jeux Gymniques qu'Adrien alloit donner. L'Empereur preſente une main à Minerve qui ſemble s'avancer pour le recevoir. Il tient dans l'autre main un volume roulé à l'antique. On a voulu déſigner par ce volume les Loix qu'il donna aux Atheniens, comme nous l'apprenons d'Euſebe dans ſa Chronique à l'année d'Abraham 2138. La figure d'une femme couchée ſur le devant du revers, qui tient de la main droite un rameau d'olivier, & qui porte dans la main gauche une corne d'abondance, repréſente Athenes, à qui la liberalité d'Hadrien avoit procuré l'abondance. Les Hiſtoriens rapportent qu'il eut pour cette Ville une affection particuliere ; & Spartien dit qu'il y fit de grandes largeſſe la ſeconde fois qu'il y vint, l'an CXXV. de JESUS-CHRIST.

Athenes eſt repréſentée dans la même poſture où l'on voit ſur des Médailles d'Hadrien, l'Egypte, l'Afrique, l'Eſpagne, la grande Bretagne, Alexandrie. La ſituation tranquille dans laquelle on a repreſenté cette Ville, a été choiſie pour marquer l'heureux repos où la faveur d'Hadrien la conſervoit. Le rameau d'olivier qu'elle porte, eſt le ſymbole propre d'Athenes, comme la palme eſt le ſymbole de la Judée. Qui ne ſçait pas la fable de Neptune diſputant avec Minerve, à qui donneroit ſon nom à la capitale de l'Attique? Selon cette fiction, les Dieux choiſis pour arbitres de ce fameux different, reglérent que celui qui feroit aux Atheniens le préſent le plus utile, l'emporteroit ſur ſon adverſaire. Neptune frappa la terre de ſon Trident : il en ſortit un cheval. Minerve la toucha doucement de ſa lance, & fit naître un olivier. Les Dieux jugérent en faveur de Minerve.

Cette fable eſt, comme toutes les autres, fondée ſur certaines veritez que l'ignorance a défigurées,

ou que l'art a déguisées. L'ignorance a changé un navire en un cheval. Dans les deux langues que parloient les anciens habitans de la Grece, la Phenicienne & la Phrygienne, le même mot signifie un cheval & un navire. * Ce fut dans une de ces langues que la fable fut premierement composée. Après quelques siécles des Ecrivains peu versez dans ce langage antique, prirent un navire pour un cheval. Sans cette erreur auroit-on fait un Cavalier du Dieu de la mer ? Commençons donc par rétablir la fable dans sa pureté originale, & voyons ensuite ce que l'art a caché sous le voile de la fiction. Les anciens peuples de l'Attique, posterité de Cethim, sauvages & féroces, n'habitoient que les antres, & ne s'occupoient qu'à la chasse. Les Pelasges qui occupérent l'Attique pendant quelque tems, leur apprirent la navigation, & en firent des Pirates. Cecrops originaire de Saïs en Egypte, y conduisit depuis une Colonie Egyptienne. Il

* *Sciuta & Haston Phrygien. Pour le Phenicien voyez Strabon Livre second.*

commença de polir les mœurs barbares des Atheniens, il leur apprit la culture des oliviers, dont Saïs [a] avoit pris son nom, & le culte de Minerve, [b] Divinité honorée principalement à Saïs, & à qui l'olivier étoit consacré. Le peuple Athenien regarda depuis Minerve comme la protectrice d'Athenes, & il donna le nom de la Déesse à la Ville & à l'arbre qu'on s'imaginoit lui être le plus agréable. L'Attique devint tres-fertile en oliviers, & fameuse par l'excellence de son huile. Voilà ce que l'Histoire a fourni aux Inventeurs de la fable, dont le but étoit de porter les Atheniens, peuple inquiet & paresseux, à aimer la paix, & à cultiver la terre. Ne vous plaignez pas mon R. P. que le rameau d'olivier nous ait arrêté si long-tems. Si vous aviez à faire à des Antiquaires de profession, vous n'en seriez pas quitte pour si peu. Après vous avoir raconté toute l'Histoire d'Adrien & d'Antinoüs, ils ne vous laisseroient rien ignorer de ce que les Poëtes & leurs Scho-

[a] *Zaïith Olivier.* [b] *Athena* ἀθηνᾶ.

liastes ont dit de Neptune : l'Histoire naturelle des dauphins viendroit ensuite : Minerve & la corne d'abondance leur offriroient une occasion de débiter leurs lectures & d'épuiser leurs collections qu'assurément ils ne négligeroient point : & vous seriez bien-heureux si la robe d'Hadrien ne produisoit pas un traité complet de la maniere dont les Romains s'habilloient. Pour moi qui ay plus de crainte d'ennuïer que d'envie de briller, je me borne simplement à mon sujet. J'omets des conjectures sur Minerve & sur l'origine de son culte, qui peut-être ne vous déplairoient pas, & je finis après avoir prévenu deux questions qu'on peut me faire. Pourquoi retarder le tems de la Médaille jusqu'au troisiéme voyage d'Hadrien à Athenes ? voilà la premiere question. J'y réponds d'abord, qu'Hadrien n'ayant répandu sa liberalité sur les Atheniens que pendant son second voyage, les Atheniens n'ont pû le remercier de l'abondance qu'il leur procuroit la seconde fois qu'il y arriva, & qu'ils l'ont dû faire la troi-

ſiéme. Je répons en ſecond lieu, que la flatterie pouſſée juſqu'à mettre ſur un monument public l'image d'Antinoüs avec celle de l'Empereur, marque le grand credit de ce jeune Bithynien. Ce ne fut que l'an onziéme d'Hadrien que ſa faveur fut au plus haut point.

On peut encore me demander, pourquoi je ne prens pas pour Rome, la figure d'une femme armée qui donne la main à l'Empereur? On peut m'objecter une Médaille du Duc de Parme, où une figure pareille a paru au ſçavant Pere Pedruzzi être l'image de Rome. J'avoüe ſans peine que Rome eſt ſouvent repréſentée ſur les Médailles d'une maniere qui peut la faire confondre avec Minerve : mais l'image d'Antinoüs gravée ſur la Medaille, empêche qu'on ne prenne ici la Déeſſe d'Athenes pour la Déeſſe Rome. Quoi que Rome ait porté juſqu'à l'excès ſa lâche adulation pour les Empereurs, elle a pourtant refuſé de conſacrer les abominables impuretez d'Hadrien. Quand ce Prince par une impieté inſenſée vou-

lut faire un Dieu d'Antinoüs, qui s'étoit immolé dans un ſacrifice magique pour prolonger les jours de l'Empereur, l'Orient applaudit à cet execrable projet : mais Rome & les Provinces Occidentales de l'Empire, n'eurent aucune part à cette impieté. Les Antiquaires ont déja remarqué, que toutes les Médailles d'Antinoüs ont été frappées en Orient. Voilà ce que vous avez ſouhaité de moi achevé. Si j'ai mal réüſſi, j'ay du moins ſuivi la meilleure méthode d'expliquer les Médailles, la ſeule qui ſoit raiſonnable. J'ai cherché dans les Hiſtoriens le ſens des figures de l'énigme que je devinois. Prendre une autre route, s'abandonner à ſon génie, contredire ſans ménagement les Ecrivains les moins ſuſpects, ſe faire un plan imaginaire de l'Antiquité ; ce n'eſt tout au plus qu'un jeu d'eſprit qui n'a rien de ſolide ni d'inſtructif, qui donne peu de peine & qui mérite peu de loüange.

La Médaille de bronze que nous venons d'expliquer, eſt à Rome dans le cabinet de Mr. Antonio Bo-

rione : & le P. Malécot Jesuite nous en a envoyé le type gravé à Rome.

ARTICLE XI.

DISSERTATION SUR LES Antipodes.

DEpuis quelques années on a imprimé à Paris un Livre dans lequel se trouvent ces paroles, qui ont ensuite été repetées ailleurs avec éloge : „ Le tribunal de la Religion „ ne s'étend point sur les questions „ purement physiques.... & ces ma„ tieres sont si peu de la connoissan„ ce de l'Eglise, qu'on a vû autre„ fois déclarer herétiques ceux qui „ soutenoient qu'il y avoit des An„ tipodes.

Je ne cite ces paroles que parce qu'elles renferment assez nettement le sujet de cette Dissertation, & je supprime tres volontiers le nom des Auteurs, persuadé que leur intention n'étoit pas mauvaise, & qu'ils n'ont fait que dire après plusieurs autres, ce qu'ils ne se sont pas donné la peine d'approfondir. Je ne ju-

gerois pas si favorablement de bien des personnes qui ont interêt à repandre ces sortes de discours. Les Herétiques déclarez publient avec plaisir tout ce qu'ils croyent propre à rendre l'Eglise Romaine odieuse & méprisable. Aussi un des premiers qui a parlé de la condamnation de Virgile par le Pape Zacharie, pour avoir soutenu qu'il y avoit des Antipodes, est Jean Aventin dans son Histoire de Baviere *Annales Boïorum*.

D'autres Herétiques un peu moins hardis, parce qu'ils sont moins sinceres, sont bien aises d'insinuer à tout propos, que l'Eglise peut se tromper dans ses décisions, qu'elle entreprend quelquefois de juger sur des choses qui ne sont point de son ressort, & que pour lors on ne lui doit aucune *soumission interieure*, mais tout au plus *un silence respectueux, en attendant qu'elle s'apperçoive de son erreur, ou qu'elle se corrige, soit en se retractant, soit en souffrant qu'on enseigne dans un tems tout le contraire de ce qu'elle a décidé dans un autre.*

Il faut encore mettre les Cartesiens parmi ceux qui font valoir au-

tant qu'ils peuvent la fable que je prétens détruire : leur Chef Mr. des Cartes, dans le chagrin que lui cauſoit le Decret de l'Inquiſition, qui défendoit d'enſeigner le Syſtême de Copernic ſur lequel toute ſa Phyſique eſt fondée, a oſé dire que le mouvement de la terre paſſeroit à Rome après y avoir été condamné, ce ſont ſes termes, & qu'il en arriveroit ce qui eſt autrefois arrivé au ſujet des Antipodes.

Tant de perſonnes ayant interêt à tenir le même langage, il ne faut pas s'étonner s'il devient tous les jours plus commun parmi les gens ignorans ou inappliquez. Nous vivons dans un ſiécle qu'on prétend être bien plus éclairé que les autres, & il eſt certain qu'il le devroit bien être, puis qu'il peut profiter des lumieres de tous les ſiécles paſſez. Mais il eſt certain auſſi qu'il n'y eut jamais plus de beaux eſprits prétendus, plus de demi-ſçavans, toûjours determinez à mépriſer par un goût bizarre, ou à condamner ſans examen ce qui nous eſt venu des Anciens, toûjours prévenus en faveur

de ce qui paroît un peu éloigné des ſentimens de l'Egliſe, & comme ſur le bord du précipice.

Je laiſſe aux Juges Eccleſiaſtiques le ſoin de punir la hardieſſe, avec laquelle des gens entêtez de cet eſprit débitent tous les jours des maximes dangereuſes, dont le venin ne ſe borne pas à la Philoſophie : je m'arrête ſeulement à examiner ſelon les regles de l'Hiſtoire & de la bonne Critique le fait du Pape Zacharie, qui eſt le ſeul qu'on allegue pour prouver que l'*Egliſe a déclaré herétiques ceux qui ſoûtenoient qu'il y avoit des Antipodes.*

Ce fait eſt du huitiéme ſiecle, & quand tous les Auteurs des deux derniers ſiecles en ſe copiant les uns les autres, l'auroient raconté d'une maniere uniforme, on ſeroit toûjours en droit d'en revenir à l'examen, de remonter aux premieres ſources, & de rapprocher toutes les circonſtances qui dans ces ſortes de matieres peuvent nous aider à débroüiller & à éclaircir la verité.

Pour expoſer ſimplement le fait dont il s'agit, je me contente de ci-

ter l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Mr. l'Abbé Fleury qui eſt entre les mains de tout le monde. L'exactitude & la ſincerité de ce ſçavant Auteur ne peuvent être ſuſpectes à perſonne, & je ne puis mieux faire que d'emprunter même ſes expreſſions autant que je le pourrai.

Saint Boniface, qui étoit natif d'Angleterre, avoit commencé dès l'an 716. à étendre en Alemagne la Religion Chrétienne ſur les ruïnes de l'Idolatrie, & ſon Apoſtolat dura juſqu'à ſa mort qui arriva en 755. Virgile né en Irlande ne vint en Alemagne dans le même deſſein, que pluſieurs années après Saint Boniface, & comme on croit, en 738. Ce n'eſt que vers l'an 742. que l'Hiſtoire parle de quelque petit difference qu'il eut avec Saint Boniface, & qui peut bien avoir été la ſource de leur méſintelligence. Mr. Fleury rapporte cet évenement en ces termes: „ Virgile & Sidonius Prêtres „ qui travailloient en Baviere ſous „ la conduite de Saint Boniface *, „ écrivirent au Pape Zacharie, qu'il

* *Tom. IX. l.42. p.327. n.47.*

„ s'étoit trouvé dans cette Province
„ un Prêtre, qui ne ſçachant point
„ le Latin baptizoit en cette forme,
„ *Baptizo te in nomine Patria, & Filia,*
„ *& Spiritua Sancta*, & que Boniface
„ avoit jugé que l'on devoit réïterer
„ le Baptême ainſi donné. Le Pape
„ lui écrivit qu'il s'étonnoit de ſa
„ déciſion. Nous ne pouvons, dit-il,
„ conſentir, que l'on baptize de nou-
„ veau ceux que ce Prêtre a bap-
„ tizez ainſi par une ſimple ignoran-
„ ce de la langue ſans introduire au-
„ cune erreur; puiſqu'on ne baptize
„ point ceux mêmes qui ont été bap-
„ tizez par les herétiques, pourvû
„ que ce ſoit au nom de la Trinité. Il
eſt à remarquer que le Pape Zacharie dans cette Lettre parle avec honneur de Virgile & de Sidonius, *Virgilius & Sidonius religioſi viri.* Mais ſoit que cette eſpece de Victoire que Virgile avoit remportée ſur Boniface l'eût rendu un peu fier, ſoit plûtôt que des gens broüillons & ennemis de la paix, comme il s'en trouve par tout, priſſent plaiſir à mettre de la diſcorde entre ces Saints perſonnages, on vint dire à Saint Boniface *, que

* *Ib. p. 344. n. 56.*

Virgile s'étoit vanté à ſon retour, que le Pape l'avoit renvoyé pour ſucceder au premier mourant des quatre Evêques que Saint Boniface avoit établis en Baviere ; qu'il ſemoit de la diſſenſion entre Boniface & le Duc Odilon ; & qu'il enſeignoit quelques erreurs. Saint Boniface s'étoit apperçû qu'il y avoit dans le païs de ſon Apoſtolat des impoſteurs, qui portoient fauſſement le nom d'Evêques & de Prêtres, ſans avoir jamais été ordonnez par de vrais Evêques. Cela fait juger que ceux qui avoient deſſein de le broüiller avec Virgile, ne manquérent pas de lui faire regarder Virgile comme un homme qui prétendoit être Evêque ſans ſon conſentement, & ſe prévaloir pour cela de la conſideration que le Pape Zacharie lui témoignoit.

Quoi qu'il en ſoit, Saint Boniface qui ſe trouvoit obligé d'écrire ſouvent au Pape Zacharie pour lui rendre compte du fruit de ſes Miſſions Apoſtoliques, & le conſulter ſur pluſieurs articles ; ne manqua pas de lui mander ce qu'il avoit appris

tant de la conduite de Virgile, que des erreurs qu'on lui attribuoit. La Lettre que Boniface écrivit là-dessus, n'est pas venuë jusqu'à nous; mais nous avons la réponse que lui fit le Pape Zacharie; & c'est là qu'on trouve le fait que nous examinons. Je ne sçache aucun autre monument ancien, dans lequel il en soit parlé; aucun Auteur du tems qui en ait fait mention. Cette Lettre est imprimée avec les autres dans le recüeil des lettres du Pape Zacharie à Boniface; & on la trouve citée en Latin par bien des Auteurs, entre autres par Baronius dans ses Annales année 748. Voyez sur tout les nombres x. & xi. Voici le précis qu'en fait Mr. l'Abbé Fleury: „ Quant à sa „ perverse Doctrine (c'est de Virgile dont il parle) s'il est prouvé „ qu'il soûtienne *qu'il y a un autre* „ *Monde, & d'autres hommes sous la* „ *terre, un autre Soleil & une autre* „ *Lune*, chassez-le de l'Eglise dans „ un Concile, après l'avoir dépoüillé „ du Sacerdoce. Nous avons aussi „ écrit au Duc de Baviere de nous „ l'envoyer, afin de l'examiner nous

„ mêmes, & le juger ſuivant les Ca-
„ nons. Nous avons écrit à Virgile
„ & à Sidonius des lettres menaçan-
„ tes, & nous vous croirons plûtôt
„ qu'eux.

Voila tout ce que nous fournit l'Hiſtoire du tems ſur ce fait de Virgile : & il ne faut qu'un peu d'attention pour ſe convaincre que Virgile ne fut jamais declaré heretique, quoi qu'on le diſe tous les jours ſi hardiment. Il eſt aiſé de reconnoitre que le Pape Zacharie ne parle point d'hereſie, mais ſeulement de ſuſpenſe & de dégradation. Cette peine même, & c'eſt cela qui merite le plus d'attention, cette peine, dis-je, n'eſt que comminatoire, & il n'y eut jamais de déclaration. Le Pape ordonne à S. Boniface de s'informer exactement de la mauvaiſe doctrine qu'on attribuoit à Virgile, & de le punir s'il en eſt convaincu. Il lui marque même qu'il écrit à Odilon Duc de Baviere d'envoyer Virgile à Rome pour y être examiné avec ſoin, & y être condamné, ſi on le trouve coupable de quelque erreur, *ſi erroneus fuerit inventus.* Il eſt conſ-

tant par la ſuite de l'Hiſtoire, que Virgile n'alla point à Rome pour ſe juſtifier : on ne trouve pas même que S. Boniface l'ait examiné juridiquement, & ait pouſſé plus loin cette affaire. Cela fait juger qu'il avoit mandé au Pape Zacharie ce que des gens mal informez & peut-être encore plus mal intentionnez lui avoient dit de la doctrine de Virgile, & que depuis en ayant fait une perquiſition plus exacte, même avant la réponſe du Pape Zacharie, il avoit trouvé que ce que diſoit Virgile étoit fort raiſonnable, & n'intereſſoit point la Foi. Si cela eſt ainſi, comme il y a toutes les apparences du monde, il faudroit conclurre que l'Egliſe, bien loin de trouver mauvais, qu'on aſſurât en ce tems là qu'il y avoit des Antipodes, avoit approuvé ceux qui le ſoutenoient avant que l'experience nous en eût convaincus.

Au moins il paroît que Boniface & Virgile vécurent depuis en fort bonne intelligence ; & que Boniface ſe ſervit de Virgile pour ſes miſſions & ſes fonctions apoſtoliques dans la Baviere ; quoique Virgile

reſtât toûjours Abbé du Monaſtere de S. Pierre de Saltzbourg, dont on lui avoit donné la conduite peu de tems aprés ſon arrivée en Alemagne. Aprés la mort de Boniface qui arriva en 755. Virgile continuant de s'employer au Miniſtere Evangelique ſe fit connoitre à la Cour du Roi Pepin, qui charmé de ſa pieté autant que de ſon eſprit & de ſon ſçavoir, le retint auprés de lui prés de deux ans, & le laiſſa enfin retourner à ſa miſſion. Mais ce Prince ne l'oublia pas pour cela, & vers l'an 764. il le nomma à l'Evêché de Saltzbourg. La peine qu'on eut à engager Virgile à ſe laiſſer ſacrer, eſt une bonne marque de ſa vertu. Il gouverna ſaintement ſon Evêché pendant 16 ans, & ſe trouva en 772. au Concile de Dingoluingue. Il mourut enfin, comme il avoit vécu, dans les travaux Apoſtoliques, & dans l'exercice des vertus chrétiennes en 780. le 27[e]. de Novembre : & c'eſt à ce jour là que ſa fête eſt marqué dans le Menologe de l'Orde de S. Benoît.

On le regarde comme un des

 Apôtres

Apôtres de l'Allemagne. Henri Canisius dans ses sçavans recueils a fait imprimer sa Vie & l'Histoire de ses miracles ; l'une & l'autre piece, qui n'est que du XII. siecle, se trouve encore imprimée par les soins du Sçavant Pere Mabillon dans la seconde partie du troisiéme siecle de l'Ordre de St. Benoît. Les miracles qui se faisoient à son tombeau obligérent le Pape Gregoire IX. de le mettre au nombre des Saints ; & nous pouvons en passant remarquer ici, que ce Pape n'eût jamais canonizé Virgile, s'il avoit été condamné comme heretique par un de ses Prédécesseurs, ou si même il avoit été soupçonné d'heresie avec quelque apparence, & sans s'être bien exactement justifié & purgé d'un tel soupçon.

Mais au moins, dira-t'on, le Pape Zacharie déclare dans sa lettre, qu'il regarde comme une erreur condamnable, le sentiment de ceux qui croyoient de son tems qu'il y avoit des Antipodes ; & s'il n'a pas déclaré Virgile heretique, c'est peut-être parceque Virgile s'est retracté ; c'est

peut-être auſſi parce qu'il s'eſt trouvé aprés les informations juridiques, que Virgile n'étoit pas dans les ſentimens qu'on lui attribuoit, & que le Pape Zacharie auſſi bien que S. Boniface regardoient en ce tems-là comme heretiques.

Je réponds à cela, que dans la lettre du Pape Zacharie il n'eſt point parlé d'Antipodes, mais ſeulement *d'un autre Monde, d'autres hommes, d'un autre Soleil & d'une autre Lune.* Or les Antipodes ſont dans le même Monde que nous : ils ſont des hommes de même eſpece que nous : ils ont le même Soleil & la même Lune que nous. Cette queſtion eſt donc toute differente de celle des Antipodes ; & quelque perſuadé qu'on ſoit maintenant qu'il y a des Antipodes, on ne regarderoit pas comme bien orthodoxe un homme qui s'aviſeroit de ſoûtenir, qu'il y a des hommes dans un Monde tout different de celuicy ; que ces hommes ont leur Soleil & leur Lune particuliere ; que ces hommes ſont dans un autre état que nous ; par exemple qu'ils ne viennent point d'Adam, & qu'ils n'ont point

eu de part à la Redemption de Jesus-Christ.

Il n'eſt donc pas vrai, que l'Egliſe ait jamais *déclaré heretiques ceux qui ſoutenoient qu'il y avoit des Antipodes*; puiſque dans l'affaire de Virgile qui eſt le ſeul fait qu'on produit, il n'y eut jamais de declaration d'hereſie, & il ne fut jamais queſtion d'Antipodes.

Mais je dis plus, & je prétends montrer, que quand même l'Egliſe auroit condamné en ce tems-là le ſentiment de ceux qui ſoutenoient des Antipodes; quand même on auroit entendu des Antipodes ces expreſſions qu'on atttribuoit à Virgile, *alii homines ſub terrâ*, l'Egliſe cependant n'auroit en cela rien décidé contre ce que la navigation nous a fait découvrir dans ces derniers ſiecles. Quelque paradoxe que cela paroiſſe, pour en convaincre tout homme de bon ſens, je n'ai qu'a montrer qu'on avoit en ces tems-là une idée du terme d'Antipodes bien differente de celle que nous avons aujourd'hui, & que l'idée qu'on en avoit pour lors étoit tres-condam-

nable : au lieu qu'il n'y a rien que de trés-raiſonnable & de trés-vrai dans l'idée que nous en avons maintenant. Il eſt évident que ſans ſe contredire on peut condamner & recevoir le même terme pris en differens ſens. C'eſt ainſi que S. Athanaſe, qui a ſoûtenu avec tant de courage le terme de *conſubſtantiel* conſacré par le Concile de Nicée contre les Ariens, & reçu par tout le Monde chrétien pour la vraie & ſeule marque de la catholicité, juſtifie cependant la ſage conduite des Peres d'Antioche, qui avant le Concile de Nicée avoient rejetté ce même terme de conſubſtantiel, dont les Novateurs de ce tems-là ſe ſervoient pour appuyer le dogme impie de Paul de Samoſate. La raiſon de ce different vient du different ſens qu'on donnoit à ce terme. Paul de Samoſate en ne reconnoiſſant qu'une ſubſtance en Dieu, n'y vouloit auſſi reconnoitre qu'une perſonne : au lieu que les Ariens laiſſant à JESUS-CHRIST le terme de Fils de Dieu, & les autres expreſſions qu'on trouve dans les ſaintes Ecritures, ne vouloient pas

cependant reconnoître, qu'il fût de même ſubſtance & de même nature que ſon Pere. C'eſt ainſi que l'Egliſe condamne & approuve en même tems le terme de liberté : puiſqu'elle condamna autrefois les Pelagiens, qui donnoient à l'homme une liberté laquelle par elle même & ſans le ſecours de la Grace interieure, fût ſuffiſante pour le juſtifier devant Dieu & lui faire meriter le Ciel : & la même Egliſe a toûjours approuvé comme elle approuve encore aujourd'hui, ceux qui donnent à l'homme la liberté neceſſaire pour conſentir ou pour reſiſter à la Grace interieure qui le prévient & qui le porte au bien. Enfin c'eſt ainſi que nous commençons nôtre profeſſion de Foi pour reconnoitre qu'il n'y a qu'un Dieu : rien de plus conſtant & de plus avéré parmi nous. Mais ſi un Socinien, qui nous accuſe de Polytheiſme, & ſe vante d'être Unitaire, vient nous dire, qu'il ne veut reconnoitre qu'un Dieu ; parceque nous ſçavons qu'il abuſe de cette expreſſion pour combattre le myſtere de la ſainte Trinité, nous di-

rons qu'il blaſphême, & qu'il n'eſt pas plus Chrêtien qu'un Juif, ou qu'un Mahometan. La raiſon de tout cela vient de ce que, comme dit St. Hilaire ſi ſouvent cité par le Maitre des ſentences & par les Theologiens de l'Ecole, l'hereſie ne conſiſte pas précisément dans les termes dont on ſe ſert, mais dans la ſignification qu'on donne à ces termes: & c'eſt le ſens du diſcours plûtôt que le diſcours même, qui rend un homme criminel en matiere de Foi. * *De intelligentiâ enim hæreſis, non de ſcripturâ eſt; & ſenſus, non ſermo, fit crimen.* Or c'eſt-là à peu près ce qui eſt arrivé au ſujet des Antipodes, comme je prétends le montrer dans la ſuite. J'y trouverai l'occaſion de juſtifier le ſentiment de St. Auguſtin ſur cette matiere: mais cela demande un peu d'étenduë, & ce ſera s'il vous plaît pour le mois prochain.

* *de Trinit l. 2. c. 3.*

FIGURE DES TUYAUX DE PLOMB

trouvez dans le Rhône un peu au dessus de la Ville d'Arles, aux mois d'Avril & de Mai 1707.

ARTICLE XII.

CONJECTURES DU R. P. DE *Colonia, sur des Tuyaux de plomb antiques trouvez dans le Rhône un peu au dessus de la Ville d'Arles, aux mois d'Avril & de May* 1707.

AA, ou BB. figure d'un tuyau entier de la longueur de neuf pieds & demi, sur douze pouces ou un pied de circonference par dehors, & huit lignes d'épaisseur.

A. B. Les boëtes de plomb dans lesquelles les tuyaux étoient enchassez. Ces boëtes à l'endroit des lignes AB, ont quinze pouces de circonference, & deux pouces & demi de largeur de chaque côté.

CCC. Rebord que les lames des tuyaux ont laissé après avoir été courbées, (ainsi qu'il est rapporté par Vitruve Livre 8. chap.7.) L'épaisseur ou hauteur qui paroît en blanc dans la figure est de sept lignes; & la largeur marquée de noir de quinze à seize lignes, ou deux fois l'épaisseur des lames des tuyaux.

L'Inſcription telle que cy-deſſus ſe trouve moulée en groſſes lettres Romaines, d'environ un pouce de hauteur en deux endroits de chaque lame des tuyaux, & comme l'on voit ici que cette Inſcription commence en une extremité du tuyau, allant de gauche à droite ; elle commence pareillement à l'autre bout, & de l'autre côté allant de droite à gauche, ſe preſentant ainſi toûjours de quelque côté que l'on tourne ces tuyaux.

Du tems auquel on a fait ces Canaux.

Il me paroît que ces conduits de plomb ſont un ouvrage du haut & non pas du bas Empire ; & voici ſurquoi je fonde ma conjecture.

1°. La petite Inſcription qu'on voit ſur les tuyaux, ſemble fort du goût du haut Empire : ſa brieveté, ſa ſimplicité, me le font juger ainſi.

2°. La Famille de Cantia eſt une Famille connuë dans le haut Empire. On trouve dans Gruter deux Inſcriptions du haut Empire, dont

l'une fait mention d'un *Cantius Rufinus*, qui avoit fait un vœu à Esculape à Rome,

Æsculapio F. Cantius Rufinus & Cantia Erodia D. D.

Et l'autre parle d'un Cantius Veteran de la huituiéme Legion.

3°. La grandeur même & la figure de ces Lettres d'un pouce, que les Antiquaires aprés Pline appellent *Unciales litteræ*, marque assez le caractere des premiers siécles de l'Empire.

De l'Inscription des Tuyaux.

Il est difficile de juger si cette Inscription regarde, ou l'Ouvrier qui a fabriqué ces tuyaux, ou l'Edile qui les a fait faire. Les uns & les autres avoient grand soin de mettre leurs noms sur ces sortes d'ouvrages. Quand les conduits étoient faits pour des ouvragres publics, les Ediles & les Ouvriers y mettoient également leurs noms, & il en reste encore quantité où l'on trouve le nom d'*Ædilis*.

Il y a quelques années qu'on fit à Lyon une découverte toute ſemblable à celle d'Arles, & qui peut ſervir à l'éclaircir. Les Peres Recollets qui ſont logez ſur le panchant de la montagne de Fourviere, creuſant dans leur jardin pour y élever des terraſſes, trouvérent une prodigieuſe quantité de charbons avec environ deux quintaux de grenailles de plomb, qui étoient des reſtes de l'incendie de Lyon arrivé ſous l'Empire de Neron. Parmi ces charbons ils trouvérent un gros tuyau de plomb qui pouvoit donner vingt pouces d'eau, & qui ſe diviſoit en quatre autres tuyaux de trois pouces chacun. Sur l'un de ces tuyaux que nous conſervons dans le cabinet de ce College, on voit le nom de l'Ouvrier ainſi marqué:

IVLius Paulus Lugduni Faciebat.

De l'autre côté on lit ces paroles:

L. TERTINIVS F.

Cette famille *Tertinia* étoit une de

celles qu'on nommoit *Ædilitia.*

Quand ces conduits n'étoient pas pour des ouvrages publics, la personne qui les faisoit faire pour son usage, y mettoit souvent son nom, comme il paroît par la découverte qu'on fit il y a un an & demi sur le haut de la même montagne de Fourviere. On y trouva dans la terre une vingtaine de tuyaux de plomb que j'ai vûs, & sur chacun desquels étoit écrit en lettres onciales, le nom de l'Empereur Claude, qui étoit né à Lyon, & qui a long-tems demeuré à Lyon : voici l'Inscription,

TI. CLAVD. CAES.

Tiberius Claudius Cæsar.

On voit encore dans ce même endroit des restes du Palais de Claude.

Le grand soin que les Ouvriers avoient de marquer leurs noms, dans les ouvrages de terre cuite ou de plomb, paroît assez par ces morceaux d'Antiques que l'on conser-

ve dans les Cabinets, & qu'on nomme *ſigilla* ou *ſigna figlinorum*, où l'on voit le nom des Ouvriers juſques ſur une brique & ſur un morceau de tuile. Mr. Raphaël Fabreti en rapporte quelques exemples dans l'Ouvrage qu'il a compoſé *De aquis & aquæ-ductibus veteris Romæ.*

De l'uſage de ces conduits.

Il ſeroit bien difficile de déterminer quel étoit préciſément l'uſage des Canaux en queſtion ; parce qu'il eſt tout viſible qu'ils ont été déplacez, & qu'ils ont été jettez dans le Rhône par quelque accident ; quoi qu'il y ait dans Arles bien des perſonnes fort habiles, dont le ſentiment eſt, que ces conduits ont été faits dans le Rhône même, où on les a trouvez. On n'eſt pas en peine de juger à quoi pouvoient ſervir des canaux dans une Ville auſſi pleine de Thermes, d'Amphiteatres, & de Palais que l'étoit autrefois la Ville d'Arles. Il eſt certain que les Romains en envoyant

à Arles une Colonie, composée des soldats de la sixiéme Legion, eurent soin de leur donner les spectacles & les agréemens qu'ils avoient à Rome, & que dès le premier siécle on fit à Arles un Amphiteatre, un Cirque, un Théatre, des Thermes, & tous ces magnifiques Ouvrages à quoi fait allusion Ausone quand il dit :

Gallula Roma Arelas.

Il me paroit que les Tuyaux dont nous parlons servoient à quelque Ouvrage public : j'en juge par la beauté & par la solidité de l'Ouvrage.

Les Romains voulant embellir la Ville d'Arles, employérent des sommes immenses à bâtir un superbe Aqueduc, qui conduisoit les eaux des montagnes des Baus & des autres voisines jusques dans la Ville. Cet Aqueduc venoit aboutir à un grand reservoir, ou *Castellum aquæ*, dont une branche conduisoit l'eau dans l'Amphiteatre pour servir aux

Naumachies, & l'autre ſe diſtribuoit dans les Thermes & dans les fontaines répanduës dans toute la Ville. Il y a apparence que nôtre tuyau étoit une de ces branches ; & il a pû être fait dans le quartier qu'on nomme *Trinquetaille*, qui étoit autrefois rempli, comme l'autre, de magnifiques Monumens.

SUITE DES OBSERVATIONS DES BASSESSES APPARENTES DE L'HORIZON DE LA *Mer pour la refraction, faites de l'Observatoire des PP. Jesuites de Sainte Croix à Marseille, par le Pere Laval Jesuite.*

Ces Observations ont été continuées par la même Methode dans celles qui ont été faites au coucher du Soleil. On a pointé la lunette fixe du quart de cercle au disque du ☉ se couchant à la Mer : ainsi on n'a pas pû se tromper, pour déterminer l'extremité de la surface de la Mer qui se confond avec le Ciel.

Jours du mois.	Bassesses apparentes.	Estat de l'air.	Vent.	Barometre simple.	Thermometre d'Amontons.
1707.	Mi. Sec.			Pouces. lignes.	Pouces. lignes.
Mars le 14. le ☉ se couchant.	12. 40.	Nuages déliez.	N. O. foible.	27. $8\frac{2}{3}$	54. 0.
26. Matin.	13. 30.	Serein.	N. O. frais.	27. $7\frac{1}{4}$	53. $7\frac{1}{4}$
A Midi.	11. 20.	brume à l'horiz.	N. O. trèsfrais	27. $6\frac{2}{3}$	53. 11.
27. à Midi.	14. 30.	Grosse brume.	N. O. très-violent.	27. $8\frac{1}{2}$	53. 9.
28. Matin.	13. 15.	Serein.	N. E. foible.	27. $10\frac{1}{2}$	53. 3.
A Midi.	13. 10.	Serein.	N. O. foible.	27. 11.	54. 0.
29. Matin.	13. 30.	Brume déliée.	N.O. assez frais	27. 10.	53. 5.
A Midi.	13. 10.	Brume déliée.	N. O. medioc.	27. 9.	54. 2.
30. Matin.	14. 0.	Serein.	N. O. frais.	27. $6\frac{1}{2}$	53. 9.

Jours du mois.	Bassesses apparentes.	Estat de l'air.	Vent.	Barometre simple.	Thermometre.
1707.	Mi. Sec.			Pouces. lignes.	Pouces. lignes.
Mars le 31. le ☉ se couchant.	14. 30.	Assez serein.	N. O. Très-frais.	27. 7.	53. 6.
Juin 4. matin.	12. 0.	Un peu de brume.	S. E. foible.	27. 7.	55. $1\frac{1}{2}$
5. Matin. *	12. 30.	Un peu de brume.	S. O. Très-foible.	27. 6.	55. 5.
8. Matin.	13. 15.	Très-serein.	N. O. Foible.	27. $8\frac{3}{4}$	55. 4.
18. Matin.	13. 0.	Un peu de brume.	N. O. Très-frais.	27. $6\frac{1}{4}$	55. 7.
20. Matin.	11. 45.	Brume déliée.	Est. Foible.	27. 7.	55. 6.
22. Matin.	11. 10.	Brume déliée.	Est. Foible	27. 8.	55. 5.

REFLEXIONS SUR LES *basseſſes apparentes de l'horizon ſenſible de la mer, avec des remarques ſur les reflexions de Mr. Caſſini ſur le même ſujet. Par le P. Laval Jeſuite.*

IL étoit à propos pour faire exactement & avec plus de facilité les obſervations qu'on vient de donner, de prendre un point fixe de l'horizon de la mer; afin qu'on ne pût point atrribuer à d'autres cauſes ce qu'on vouloit obſerver pour connoitre la diverſe refraction, qui éleve ou abaïſſe en divers temps l'extremité de la ſurface de la mer qui paroit contiguë au ciel. Pour cela on s'eſt attaché à pointer la lunette fixe du quart de cercle à une petite roche qui eſt à la pointe la plus au ſud de l'Iſle de Pommegues ou de St. Jean. Cette roche reſte au S. O. ¼ O. de l'Obſervatoire; & ſon ſommet paroit ordinairement élevé d'une minute au deſſus de la tangente à l'extremité de la ſurface de la mer.

Cette roche n'occuppe qu'environ une huitiéme de l'ouverture de la lunette, laquelle ouverture eſt de 48′. de degrez. On voit des deux côtez de la roche la mer le long du fil horizontal, en mettant le milieu de la roche au centre.

Le quart de cercle eſt poſé ſur l'épaiſſeur d'un mur: ainſi étant bien calé il ne

remuë point. On verifie à un point du baluſtre du Phare du Fort St. Jean, qu'on a trouvé de niveau avec l'inſtrument poſé ſur ce mur, ſi le quart de cercle n'a point hauſſé ou baiſſé : ce qui n'eſt point arrivé, ayant toûjours trouvé ce même point de niveau. Après toutes ces précautions priſes, la blancheur de la roche où l'on pointe la lunette aidant à diſtinguer la couleur ſombre de la ſurface de la mer des deux côtez de la roche ; & l'épaiſſeur du fil horizontal étant toûjours ſur le ciel contigu ſelon les apparences avec la mer ; il ne paroit pas facile de ſe tromper en baiſſant, ou hauſſant trop la lunette du quart de cercle. C'eſt ainſi qu'on s'eſt aſſuré de la juſteſſe des obſervations.

Il eſt arrivé le 5. Juin, jour qu'on a marqué d'un aſteriſque dans la table des obſervations, que le ſommet de cette petite roche paroiſſoit dans le plan de la tangente à la ſurface de l'extremité de la mer, où elle ſemble ſe confondre avec le ciel : & cependant ce jour là la mer ne parut baſſe que de 12′. 30″. néanmoins à d'autres jours, où la mer a paru baſſe de 11′. 45″. ou de 11′. 10″. cette roche paroiſſoit à très peu près comme aux jours où elle étoit baſſe de 13′.0″. ce qui ne devoit pas arriver. D'où l'on doit, ce ſemble, conclurre, que la puiſſance refractive de l'air n'eſt pas toûjours égale dans les diverſes parties de l'air compriſes entre l'objet & l'œil de l'Obſervateur.

En effet ce jour-là il y avoit une brume tres déliée au tour de cette roche : au deça il n'y en avoit du tout point; & à en juger par le reste de l'horizon, il y en avoit un peu à l'horizon. Il suit de cette observation & de toutes les autres qui ont été communiquées à l'Academie Royale des Sciences, dans les Memoires que j'ai eu l'honneur d'envoyer à Monseigneur le Comte de Pontchartrain, il suit, dis-je, que la courbe que Mrs. Bernoulli de Groningue & de Bâle, ont determinée par l'analyse, pour le rayon de lumiere qui passe par les divers lits de l'air compris entre l'œil & l'objet regardé, dans lesquels ce rayon de lumiere se rompt continuellement, n'est peut-être pas toûjours une cycloïde, comme ils le prétendent; puisque la tangente sur laquelle le cercle generateur de la cycloïde roule, est toujours d'une égale longueur; quoique la courbe ait quelquefois plus, quelquefois moins de hauteur, comme il paroit par ces observations.

Ce point merite une attention singuliere, & nous fait connoître, qu'il n'est pas si facile d'accorder les experiences & les observations avec les speculations les plus meditées & les plus subtilement inventées, telle que l'est la nature de cette courbe trouvée premierement par Mr. Bernoulli alors Professeur à Groningue, qui en proposa le problême en 1696. ensuite

par Mrs. Leibnits, Newton, le Marquis de l'Hôpital, & Bernoulli l'ainé pour lors Professeur à Bâle.

Il restera donc encore à mediter sur ce sujet par le moyen de toutes les observations que j'ay eu l'honneur de communiquer à l'Academie Royale. Nous sçavons que la corde de cette courbe est certainement entre 52 & 53 mille pieds de Roi, comme on le conclut des observations que j'envoyai a l'Academie au mois d'Avril de 1706. La hauteur de l'Observatoire au dessus du niveau de la mer est de 144. pieds de Roi, comprise la hauteur de l'instrument: ce qui avec les diverses bassesses de l'horizon de la mer données par un si grand nombre d'observations, peut fournir de bons élemens pour déterminer cette courbe, à qui voudra se donner la peine d'y reflechir.

C'est encore un point important à remarquer, que les jours aux quels l'air a été tres-serein, la bassesse apparente de l'horizon de la mer a été de 13'. 15". tant vers l'équinoxe que vers le solstice, c'est-à-dire dans des temps auxquels la chaleur de l'air a été tres-differente aussi bien que sa pesanteur, comme il paroit par les diverses hauteurs du Barometre simple, & du Thermometre de M. Amontons, observées en même temps. Ce qui prouve ce semble évidemment, comme M. Cassini l'a remarqué dans les reflexions qu'il m'a

fait la grace de communiquer dans son Ecrit du commencement de Juin de cette année, que le plus ou moins de pesanteur ou de chaleur de l'air n'influe pas au plus ou moins de refraction qui arrive au rayon visuel passant par ce milieu ; & qu'ainsi ce qu'on peut appeller la puissance refractive de l'air, a une autre cause que la pesanteur ou la chaleur du même air.

Cela peut se confirmer par cette analogie, que la refraction paroit toûjours la même par un cristal plus ou moins épais, ou plus ou moins chaud.

Il faut encore observer, que cette bassesse apparente de 13'. 15". trouvée par les Observations dont on a parlé ci-dessus, est le même angle d'inclination de la tangente de la mer que celui qu'on a de la hauteur de 144 pieds trouvée de l'Observatoire au-dessus du niveau de la mer, en supposant le sinus total de 20000000, la secante de 13'. 15". est de 20000144. Or ce nombre de 144 est précisément le nombre des pieds de la hauteur de l'Observatoire au-dessus du niveau de la mer.

Pour ce qui regarde les Observations faites au coucher du Soleil, telles que sont celles du 14. & du 31. Mars, (car dès le mois d'Avril le Soleil commence à se coucher vers le cap de la couronne par rapport au lieu des Observations,) il est certain qu'on n'a pas pû se tromper à déterminer sur le disque du Soleil, dont une partie

étoit déja sous l'horizon apparent de la mer, tandis qu'on en voyoit encore une partie au-dessus : on n'a pas pû, dis-je, se tromper à déterminer la ligne de la mer qui couvroit le Soleil : ainsi c'étoit certainement l'extremité de l'horizon apparent à chacun de ces deux jours : cependant la bassesse de cet horizon est bien differente ; car le 14. Mars elle ne se trouve que de 12'. 40". & le 31. Mars elle est de 14'. 30". en sorte que la difference est de 1'. 50". Il est vrai que le 14. Mars il y avoit des nuages déliez à l'horizon à travers lesquels on voyoit le Soleil, au lieu que le 31. Mars le Ciel étoit assez serein, & le vent Nord Oüest très-frais.

Dans les autres observations, sur tout dans celles qui ont été faites lorsque le vent étoit assez frais, on voyoit la pointe des flots au dessus du fil horizontal de la lunette qui renverse. Ainsi il ne paroit pas, qu'on ait pris, comme Mr. Cassini le croit, la partie de la surface de la mer contigüe à l'horizon sensible, qui se confond à la vûë avec le Ciel ; en sorte que pour lors la circonference de l'horizon sensible tombe dans la mer exposée à nôtre vûë, de maniere que le rayon visuel dirigé à cette circonference apparente de l'horizon de la mer, décline alors du rayon direct qui rase la surface de la mer vers la partie inferieure, contre l'inclinaison que devoit avoir le rayon rompu qui rase cette surface ; Il ne

paroit pas, dis-je, que ce raisonnement, quelque beau qu'il soit, puisse subsister contre les Observations rapportées ci-devant. D'ailleurs au moins la refraction devroit faire une compensation, & relever ce que l'instrument avoit pris trop bas; & cependant cette bassesse a été jusqu'à 14'. 30". terme qu'elle n'a jamais passé.

D'autre part le quart de cercle ayant été fixe en position, il est arrivé souvent sur tout du 27. au 28. Mars, que le lendemain le Ciel paroissoit au-dessus du fil horizontal avant que de toucher l'instrument qui marquoit encore 14'. 30". & qu'on a été obligé de le mettre à 13'. 15". c'est à dire que la refraction avoit haussé d'une minute 15". pour remettre l'extremité de la surface de la mer au fil horizontal. Observation que j'ai faite plusieurs fois ce Printems avec étonnement, laquelle paroît encore prouver, qu'on avoit bien pointé la lunete à l'extremité de la surface de la mer, & semble confirmer ce qu'on a dit ci-devant.

Je conviens que cela est surprenant; mais je n'ai pû aller contre ce que j'ai vû, & contre ce que j'ai singulierement observé, & dans l'intention même de trouver tout le contraire de ce que je voyois: me paroissant étonnant, que cette inclinaison de la tangente de la mer augmentât jusqu'à 14'. 30". sur la hauteur de l'Observatoire, laquelle est certainement de 144.

pieds au-dessus du niveau de la mer, dont je me suis assuré par les deux diverses Methodes que j'ai employées pour la mesurer, & dont j'envoyai le détail à l'Academie en 1706.

Pourroit-on soupçonner, que le rayon visuel se romproit continuellement tantôt en courbe convexe, ce qui est ordinaire, tantôt en courbe concave, suivant la differente disposition des lits d'air compris entre l'œil & l'objet regardé. Cette pensée paroîtra nouvelle & contre les loix de la nature uniforme en tous ses effets : mais combien de phenomenes se sont trouvez veritables, quoi qu'on les rejettât à cause des préjugez dont on étoit prévenu ? mais si cela est la nature suivroit toûjours ses loix avec une égale uniformité, lesquelles consistent principalement en ce point. Dans la diverse disposition du milieu, c'est nous qui ne nous en apercevrions pas, ce qui arrive en bien d'autres phenomenes sur lesquels le Physicien raisonne souvent conformément à ses préjugez, & se ferme par-là le chemin qui le conduiroit à la découverte de la verité.

Ce n'est pas que je veüille soutenir cette pensée à bec & à ongles, comme l'on dit ; mais je la propose à des personnes illustres & sçavantes qui composent l'Academie, afin qu'avec leur sagacité ordinaire, elles veuillent bien y faire quelque attention, & me redresser s'il m'arrive de m'égarer, ce qui

m'arrive peut-être fort souvent. Je n'ay pour moi que les Observations continuées pendant un assez long-tems, desquelles après tous les soins que j'ay pris je n'ay pas lieu de me défier.

Je remarque encore, que ces bassesses de l'horizon sensible de la mer, ont été plus grandes & plus diverses pendant l'hyver & le printems, qu'elles ne l'ont été en Juin, c'est-à-dire au commencement de l'été, comme il est aisé de le voir tant dans ces Observations, que dans les précedentes que j'ay envoyées, sur lesquelles il paroit à propos de reflechir beaucoup, pour comparer les colomnes les unes avec les autres, & celles d'une saison avec celles d'une autre, dans lesquelles on voit que les hauteurs du Barometre & du Thermometre, sont fort differentes à de mêmes inclinaisons, & égales à diverses inclinaisons: ce qui prouve encore ce que nous avons dit cy-dessus, en parlant de la liaison que pourroit avoir la refraction avec la chaleur & la pesanteur de l'air.

Toutes ces Observations font voir, quelle est la solidité du raisonnement de Mr. Cassini, sur l'incertitude où doivent être ceux qui cherchent le diametre de la Terre, par cette inclinaison de la tangente à la surface de la mer; puis qu'ils ne peuvent être certains de la grandeur de ce diametre qu'à une cinquiéme près. Au reste je ne sçai si Mr. Cassini a eu assez de loi-

ſir pour réïterer auſſi ſouvent qu'il auroit été neceſſaire, les Obſervations qu'il a faites de la baſſeſſe de l'horizon apparent de la mer, à des hauteurs dix fois plus grandes que celles dont j'ai obſervé : peut-être qu'il y auroit encore trouvé la même varieté.

Il ſeroit à propos pour verifier ce dernier point, de faire de pareilles Obſervations pendant quinze ou vingt jours ſur les montagnes de la ſainte Baume ſur la pointe que l'on appelle le ſaint Pilon, d'où l'on voit la mer de pluſieurs côtez, & qui ſont beaucoup plus hautes que celles d'où Mr. Caſſini & moi avons obſervé pour verifier ce point important pour la Phyſique & l'Aſtronomie, en obſervant la même methode que j'ai employée ſelon les vûës de Mr. Caſſini dans ces Obſervations.

ARTICLE XIV.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE de Philippe Auguſte, rapportée dans les Memoires de Trevoux du mois d'Octobre 1707.

IL s'agit d'expliquer la legende qui environne le nom du Roi ſur un des côtez de la Medaille. Puiſque les vingt-quatre lettres qui la compoſent, ne ſont par elles-mêmes aucun ſens, elles doivent être regardées comme lettres initiales ; & chacune

Ianvier 1708. p.

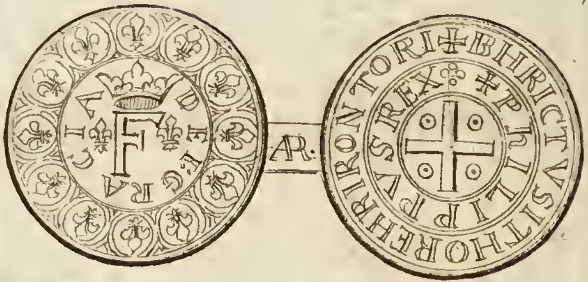

cune vaut un mot entier de cette maniere.

Bovinis Hodie Rex In Campis Triumphans, Virtuti Suæ Insigne Trophæum, Hostibus Omnibus Repulsis, Erexit. Hunc Revereantur Imperator Romanorum Otho, Natio Teutonica Omnis, Regem Invictum.

Cette explication est si aisée, si naturelle, si juste par rapport à l'action la plus glorieuse de ce Prince, qu'elle ne demande ni preuve ni éclaircissement pour être justifiée & entenduë.

Au reste il ne faut pas s'imaginer, que de semblables abbreviations, qui se rencontrent plus souvent dans les Inscriptions, que sur les Medailles, y ayent été mises pour exercer dans la suite des tems le talent de deviner, & pour devenir comme un jeu d'esprit. Il est plus croyable, que ceux qui les ont employées, y renfermoient un sens alors connu de tout le monde, & qu'ils ne pensoient pas devoir échapper à la memoire des hommes. C'étoient quelque fois de simples formules, & quelquefois des actions éclatantes; telle que fut la Victoire de Bovines, remportée par Philippe Auguste sur l'Empereur Othon IV. & sur toutes les forces de l'Allemagne. Elle fut celebrée, cette Victoire, dans la France par des vers & par des chansons: & puis qu'il n'est pas défendu de hazarder en cet endroit une conjecture, on peut

penser qu'un morceau de ces Poësies le plus brillant, fut bien-tôt dans la bouche de tout le Royaume, qu'il fut tourné en Latin pour être mis en abrégé sur cette Medaille, dans la persuasion que les lettres initiales suffiroient, pour le conserver dans la memoire d'un chacun, & pour l'y faire revenir aisément. Cependant le tems qui nous a fait perdre tant d'autres belles choses, en avoit effacé le souvenir.

On le repete : tout ceci n'est avancé que par conjecture. Car on est d'ailleurs persuadé, que des esprits tournez à faire des anagrammes, & à remplir des bouts-rimez, rencontreroient d'autres sens assez convenables à ces mêmes lettres initiales & à de semblables.

ARTICLE XV.

NOUVELLES LITTERAIRES D'ALEMAGNE.

J'Ay encore à vous parler de quelques Livres qu'on ne connoît pas assez hors de l'Alemagne, où ils ont paru depuis un ou deux ans.

Joannis Christiani Faselii Vimariensis Dissertatio medica inauguralis, de restitutione in vitam suffocatorum laqueo vel in aqua.

Dissertation de Jean Chrétien Faselius

Medecin de Veimar sur la maniere de rendre la vie aux personnes étranglées ou noyées. A Iena in quarto. L'Auteur établit sur un grand nombre de faits attestez par les plus fameux Medecins, la possibilité de rétablir la respiration dans les personnes suffoquées depuis peu de tems ; & il indique les remedes qui ont réüssi dans ces occasions. La saignée abondante par l'ouverture des veines cephaliques, les frictions, les bains chauds, les sueurs provoquées par une décoction des fleurs de camomille dans de la biere, ont été les plus efficaces.

Mr. Krausius a fait imprimer & soutenir à Vittemberg *une nouvelle explication du verset 5. du chapitre xliv. de la Genese.* Ce verset embarrasse les Interpretes, qui presque tous l'ont traduit en ces termes : *La Coupe que vous avez dérobée, n'est-ce pas celle dont mon Maître (* Joseph *) se sert pour deviner, aussi bien que pour boire ; vous avez fait une très-grande faute.* On a de la peine à concevoir, que Joseph ait pû sans mensonge ordonner à son maître d'hôtel de parler de la sorte à ses freres ; Assurément il ne se servoit point de coupe pour deviner, & l'esprit prophetique dont Dieu l'avoit rempli, n'avoit rien de commun avec une superstition profane & ridicule. Mr. Krausius a tâché de s'ouvrir une voye pour éviter cette difficulté. Il propose une nouvelle version de ce verset embarras-

ſant : *N'eſt-ce pas là cette coupe d'argent dans laquelle mon Maître boit, & dont il devinera aiſément le voleur ? Vous avez fait une très-grande faute.* Le Livre eſt imprimé ſous le nom de Mr. Vagner, qui a défendu la Theſe. *Mauritii Guillelmi Vagner Diſputatio Philologica de Geneſis cap. xliv. v: 5. Vittemberga in* 4°.

Mr. Ludwig dont vous avez déja parlé avec éloge, & que toute l'Alemagne regarde comme un homme auſſi inſtruit des Antiquitez de ſa patrie que du droit moderne, a donné au public un Traité fort ſçavant, où il montre que l'Electorat de Brandebourg étoit autrefois un Duché. Mr. le Comte Philippe Darco a ſoutenu ſous lui ce Traité réduit en forme de Theſe.

De formula Ducatûs Brandeburgici, apud Chriſtianum Henkelium Academiæ Typographum.

Les Proteſtans d'Alemagne, qui par un bizarre effet de leur averſion pour le Saint Siege, avoient préferé juſques ici l'ancien Calendrier, dont ils reconnoiſſoient les défauts, à celui que Gregoire treiziéme avoit fait corriger par Clavius, ſe déterminérent enfin l'an 1699. à ſe conformer aux Etats Catholiques dans la ſupputation des tems, & la celebration de la fête de Pâques. Mr. Klauſing Profeſſeur des Mathematiques à Vittemberg, nous a donné l'hiſtoire de ce changement.

Janvier 1708.

Disputationes tres de optima temporum emendatione, Præside Henrico Klausing. Vittembergæ prælo Gerdesiano in 4°.

Dès l'année 1612. l'Empereur Matthias avoit sollicité les Protestans, d'éviter les inconveniens qui naissoient de l'usage de 2. Calendriers differens dans le même pays, dans les mêmes Villes. Une foule d'Ecrivains aussi entêtez Lutheriens, qu'ignorans Astronomes, s'y opposérent. Des Mathematiciens plus sensez proposérent des moyens de conciliation. Erhard Veigelius est celui dont on a suivi le projet, qui consistoit à retrancher du Calendrier onze jours, & à regler la fête de Pâques par le calcul astronomique, sur les Tables Rodolphines de Kepler, selon le Decret du premier Concile de Nicée. Le Dannemark, la Suede, les Provinces Unies, les Cantons Suisses, ont suivi l'exemple des Protestans d'Alemagne. Nôtre Auteur avoüe, que cette prétenduë reformation du Calendrier est encore sujette à de grands défauts, qu'elle met en danger de celebrer Pâques avec les Juifs, & de s'éloigner insensiblement de la maniere de compter des Catholiques. La Diete avoit chargé trois fameux Mathematiciens, de perfectionner le projet de Veigelius ; & l'Electeur de Brandebourg vient d'établir une Academie qui travaillera sur le même dessein. Le moyen le plus sûr & le plus court, seroit de sacrifier l'exactitude astronomique à

des avantages plus réels : c'eſt ce que Clavius a fait : c'eſt où il faudra tôt ou tard que les Proteſtans en viennent.

Je ne dois pas oublier un livre qui interesſe la Ville où je demeure. C'eſt un parallele des loix de la Republique de Hambourg avec celles des autres pays. *Parallelismus Juris Hamburgenſis cum legibus aliorum populorum. Autore Matthiâ Schafhauſſen, excudit J. Reinhardus Vulpius in* 4°. Quelques-unes des loix de cette Republique ſurprendront le commun des Lecteurs. 1. Il n'eſt pas permis aux Nobles de demeurer dans la ville. La même loi étoit en uſage à Florence dans le premier âge de cette Republique Toſcane; & les Nobles les plus diſtinguez regardoient comme une grace ſinguliere qu'on voulût bien les aggreger au peuple, & les faire joüir des privileges des marchands. 2. Il n'eſt pas permis à une vieille de ſe marier ſans le conſentement de ſes parens. 3. Ceux qui vont demeurer ailleurs doivent, avant que de ſortir de la ville, payer la dixme des biens qu'ils emportent. La même loi eſt en vigueur dans pluſieurs Villes des Pays bas. 4. On ne peut ſans la permiſſion du Magiſtrat aliéner ſes immeubles. 5. Avant que de plaider on eſt obligé de mettre ſes interêts en arbitrage. Cette derniere loi devroit être commune à tous les peuples.

Janvier 1708.

DE ROME.

Quoiqu'une Logique à l'uſage des Claſſes ne ſoit pas uu livre bien curieux, le Reverend Pere Pergolin vient d'en publier une qui merite l'attention des Philoſophes, par le bon goût qui lui a fait ſubſtituer des exemples inſtructifs à ceux qu'on employe d'ordinaire pour faire entendre les regles de la Dialectique, & qui n'ont ni utilité ni agrément.

Dialectica ſacræ Scripturæ teſtimoniis ac Sanctorum Patrum doctrinis illuſtrata, in qua unâ cum ſanctarum Litterarum intelligentia, ars inveniendi, conſtruendi, proſequendi argumenta, atque hæreticorum ſophiſmata cognoſcendi præſtatur. Auctore Fratre Joſepho Pergolino Montenovenſi Minorum Conventualium Sancti Franciſci Theologiæ Magiſtro. Romæ typis Bernardo. ann. 1707. Dialectique éclaircie par des exemples tirez de l'Ecriture & des Peres, dans laquelle on apprend en même tems & la ſcience de l'Ecriture Sainte, & l'art d'inventer, de conſtruire, de pouſſer des argumens, & celui de démêler les ſophiſmes des heretiques. Par le R. P. Frere Joſeph Pergolin Religieux conventuel de l'ordre de St. François, & Profeſſeur en Théologie. A Rome de l'imprimerie de Bernardo l'an 1707.

DE HOLLANDE.

Mr. Rabus a fait imprimer le premier livre de ses Poësies Latines chez Hofhout.

Guillelmi Rabi Juris-consulti Carminum Liber primus.

On voit par ce titre que le Juris-consulte compte, que sa profession ne l'empêchera pas d'être fidelle aux Muses.

Les Cocceiens n'ont point entendu raillerie, ils n'ont pas laissé long-tems sans replique l'Auteur qui avoit plaisanté sur leur maniere d'expliquer l'Ecriture, & d'y tourner les faits les plus ordinaires, & les expressions les plus indifferentes en des figures du Messie, & des divers Etats de l'Eglise. Le titre de la Réponse n'est pas exprimé fort poliment.

Le Chef des moqueurs démasqué par Néophile Alethée, pour servir de réponse aux Entretiens sur les differentes methodes d'expliquer l'Ecriture, & de prêcher de ceux qu'on appelle Cocceiens & Voëtiens dans les Provinces unies. Chez Guillaume de Voys à la Haye in 12.

L'Auteur des Entretiens a repoussé en se joüant l'attaque serieuse des Cocceiens par un livre qui vient de paroître.

Nouveaux Entretiens sur les differentes methodes d'expliquer l'Ecriture & de prêcher de ceux quon appelle Cocceiens & *Voëtiens dans les Provinces unies, où l'on*

répond aux objections qu'on a faites à l'Auteur des premiers Entretiens sur cette matiere, & où l'on donne une idée précise & abregée de cette controverse. A Amsterdam in 8°. chez Schelte.

Pierre Humbert vend *une Arithmetique militaire*. Mr. de Clermont Commissaire d'artillerie en est l'Auteur.

Mr. Poiret fidelle Disciple d'Antoinette Bourignon qui s'est formé une Religion bizarre, composée du Calvinisme, du Quietisme, d'un Cartesianisme outré, & des visions de son Heroïne, Religion dont il est le seul Sectateur, & qu'il tâche en vain d'étendre par des livres imprimez à ses frais. Mr. Poiret, dis-je, a voulu prendre part à la fameuse querelle de feu Mr. Bayle & de ses Adversaires. C'est dans une préface mise devant des Traitez composez contre feu Mr. Locke par un Seigneur Aleman. Si l'on en croit Mr. Poiret.

Fides & ratio collatæ, ac suo utraque loco redditæ adversus principia Joannis Lockii; insertis non paucis, quibus revelationis divinæ ac Religionis Christianæ capita digniora profundiùs confirmantur & explicantur: cum accessione triplici, primâ de Fide implicitâ sive nudâ; secundâ, de Scripturarum certitudine ac sensu; tertiâ, de perfectione & felicitate in suâ vitâ. Edidit & præfatus est Petrus Poiret. Amsteledami apud Vestenium in 8°.

C'est un spectacle agreable pour les Fi-

delles que cette guerre civile entre des incredules, qui ſe détruiſent l'un l'autre.

D'AIX.

Le R. P. Derians Minime vient de publier un livre où la pieté & l'eſprit de l'Auteur paroiſſent également.

Les ſaintes croix des Dames illuſtres. A Aix chez Adibert in 12.

Les diverſes épreuves où Dieu a mis la patience de pluſieurs Saintes diſtinguées par leur naiſſance décrites dans ce Livre avec beaucoup d'onction, peuvent fournir une conſolation ſolide à toutes les Dames affligées, de quelque eſpece que ſoient les maux qui les accablent.

Le Pere Derians avoit déja imprimé des Reflexions ſur la regle du tiers Ordre de St. François de Paule. Il travaille a un Ouvrage conſiderable.

DE PARIS.

Le R. P. Dom Lobineau Benedictin de la Congregation de St. Maur, Hiſtorien de la Province de Bretagne, a imprimé une Lettre addreſſée aux Etats de cette Province; à la quelle il a joint un catalogue de ce qui doit entrer dans le troiſiéme tome de ſon Hiſtoire. Outre pluſieurs actes anciens, il promet des memoires tres exacts ſur ce qui s'eſt paſſé en Bretagne pendant

les guerres civiles pour la Religion, & un tres grand nombre de pieces interessantes pour la Noblesse de ce païs. Coignard acheve l'impression d'un Dictonnaire Géographique le plus ample qui ait encore paru en trois volumes in folio. Il paroît ici un Livre sans nom d'Auteur ni d'Imprimeur, sans approbation ni privilege, *sur la puissance Ecclesiastique, & seculiere.* Moreau imprime la vie du Comte Loüis de Sales frére de St. François de Sales, modelle de pieté dans l'Etat seculier, comme St. François de Sales l'a été dans l'Etat Ecclesiastique. Par le P. Buffier Jesuite. Cette Histoire fournit une juste idée d'un Gentilhomme veritablement Chrétien.

Le Clerc acheve d'imprimer la premiere partie de la Pratique de la memoire artificielle, par le même Auteur, 2[e]. édition revüe & corrigée. On s'est appliqué a éviter les fautes de chifres, & les autres semblables, qu'il est si difficile d'éviter d'abord en ces sortes d'ouvrages. Leur 1[ere]. édition ne devroit passer en quelque façon que pour une épreuve.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Janvier 1708.

ART. I. COllections concerning the Scottish History. *Recüeil de plusieurs faits touchant l'Histoire d'Ecosse depuis l'an 1153. Par le Chevalier Jaques Dalrymple* Page 1.

ART. II. Historia Synodorum nationalium à Reformatis in Gallia habitarum &c. *Histoire des Synodes nationaux tenus en France par les prétendus Reformez &c. Par Mr. Ittigius Professeur &c. à Lipsic.* p. 23

ART. III. *Traité analytique des Sections coniques & de leur usage pour la resolution des équations &c. Par feu Mr. le Marquis de l'Hôpital &c.* p. 33

ART. IV. *Oraison funebre de Messire de Coëtlogon Evêque de Tournay, prononcée par le P. Philippe Jesuite.* p. 46

ART. V. Commentarii linguæ Hebraicæ &c. *Commentaires de la langue Hebraïque. Par Jaques Gousset de Blois Professeur dans l'Université de*

Groningue &c. Page 56

ART. VI. *Lettre de Mr. Mervesin sur la Poësie Françoise.* p. 80

ART. VII. *Nouvelles découvertes sur le Cœur &c. Par Mr. Vieussens Docteur en Medecine &c.* p. 88

ART. VIII. *Recüeil des Voyages concernants la Compagnie Hollandoise des Indes Orientales, tome troisiéme.* page 95

ART. IX. R. P. Joannis Marin Tractatus de actibus humanis. *Traité des Actes humains, par le R. P. Jean Marin Jesuite Docteur &c. dans l'Université d'Alcala.* p. 114

ART. X. *Explication d'une Medaille très rare de l'Empereur Hadrien, par le P. Tournemine Jesuite.* p. 121

ART. XI. *Dissertation sur les Antipodes.* page 130

ART. XII. *Conjectures du R. P. de Colonia sur des tuyaux de plomb antiques trouvez dans le Rhône près de la Ville d'Arles.* p. 147

ART. XIII. *Suite des Observations des bassesses apparentes de l'horizon de la mer, faites à Marseille par le P. Laval Jesuite.* p. 155

ART. XIV. *Explication d'une Medaille*

de Philippe Auguste rapportée dans nos Memoires d'Octobre 1707. p. 164

ART. XV. *Nouvelles Literaires.*

D'Allemagne. p. 166

De Rome. p. 171

De Hollande. p. 172

D'Aix. p. 174

De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Errata du mois de Janvier 1708.

PAge 2. l.6. ôtez la virgule après *justice*.
p.11. l.27. *lisez* Varæus.
p.13. l.3. *l.* Kenneth.
l.7. *l.* Mailross.
p.20. l.24. *l.* Houden.
p.55. l.26. *l.* viatique.
p.57. l.25. *l. des causes de la langue Latine.*
p.58. l.5. *l.* qu'elles ont.
p.61. l.11. *l.* qui composent cette langue.
l. dern. une *l.* cette.
p.62. l.15. *l.* Hebraïque.
p.63. l.5. *l.* Leidekker.
p.64. l.3. *l. Zabii.*
l.15. *l.* [d] תהר. & au bas de la page ajoûtez [d] *Pag*.895.
p.77. l.15. *l.* leurs radicales.
p.104. l.16. *l.* Ternate.
p.106. l.10. *l.* Johor.
p.110. l.2. *l.* ôta.
p.111. l.26. *l.* Le Comte.
p.112. l.11. *effacez* en.
p.125. au bas de la page, hœston *l.* hæst en
p.162. l.19. à la fin. *ôtez le point.*
l.20. *après* milieu mettez un point.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1708.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes,

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1708.

ARTICLE XVI.

COLLECTIONS CONCERNING the Scottish Hiſtory &c. C'eſt-à-dire, *Recüeil de pluſieurs faits touchant l'Hiſtoire d'Ecoſſe &c. Par le Chevalier Jacques Dalrymple.* A Edimbourg chez les Heritiers d'André Anderſon Imprimeur de la Reine, *in octavo pag.*512.

NOus avons déja parlé de la premiere partie de ce Livre dans les Memoires du mois précedent ; & nous y avons rendu juſtice au merite & à l'exactitude de Mr. Dalrymple, qui

a répandu un nouveau jour ſur l'Hiſtoire civile de ſon pays. Nous ſouhaiterions pouvoir lui rendre le même témoignage par rapport à la ſeconde partie de ſon Livre. Mais le deſir de favoriſer la Secte des Preſbyteriens, dans laquelle il eſt malheureuſement engagé, lui a fait avancer les propoſitions du monde les moins ſoutenables. Il s'eſt imaginé que les premiers Chrétiens d'Ecoſſe, que les anciens Moines de ce Royaume, ont tous été Preſbyteriens. Et ce qui ſurprend encore davantage, c'eſt que rien n'eſt de plus frivole que les preuves ſur leſquelles il appuye une imagination ſi bizarre. En ſorte qu'on aura peine à ſe perſuader, qu'un homme qui dans tout le reſte paroît ſi judicieux, ait pû donner dans un travers de cette nature.

Il commence par rechercher en quelle année la Religion Chrétienne fut annoncée pour la premiere fois en Ecoſſe ; & il avoüe que cette Epoque eſt difficile à fixer. Gildas aſſûre que les Bretons embraſſérent la Foi dès le tems de Tibere. Et

nôtre Auteur ſuppoſe que les Pictes & les Ecoſſois, ſe ſoumirent peu de tems après à l'Evangile. Cette ſuppoſition accommode ſon Syſtême: car il prétend en même tems, qu'ils n'ont commencé à avoir des Evêques que vers le milieu du cinquiéme ſiécle : d'où il s'enſuit qu'ils auroient été pluſieurs ſiécles Chrétiens, ſans avoir d'Evêques. Voici comment il tâche d'appuyer ſon ſentiment.

Bede, dit-il, qui parle aſſez au long de la guerre que les Ecoſſois eurent à ſoutenir contre les Romains, ne dit rien de leur premiere converſion à la Foi. Il marque ſeulement, que le Pape Celeſtin envoya l'an 431. Palladius aux Ecoſſois qui croyoient en JESUS-CHRIST, *ad Scotos in Chriſtum credentes.* La Chronique Saxone dit, qu'il fut envoyé pour confirmer les Ecoſſois dans la Foi, *ad Scotos mittebatur, ut eorum fidem confirmaret.* Il y avoit donc dès ce tems-là des Chrétiens en Ecoſſe.

Le même Bede & avec lui Proſper aſſûrent, que Palladius fut le premier Evêque des Ecoſſois, *Pri-*

mus Episcopus Scotorum. On pourroit objecter, que les peuples d'Irlande ont été aussi autrefois appellez *Scoti*: il est vrai: mais il est évident, dit Mr. Dalrymple, que Bede parle ici des Ecossois de la Grande Bretagne; puis que cet Auteur ne fait mention des affaires d'Irlande que vers l'année 565. lorsque Columba vint s'établir dans l'Isle de Hii.

Cependant deux celebres Ecrivains d'Angleterre, sçavoir l'Evêque de Worcester, & celui de Saint Asaph soutiennent, que Palladius a été le premier Evêque des Irlandois. Et il semble en effet que le passage de Prosper prouve manifestement, que c'est en Irlande & non en Ecosse, que le Pape Celestin envoya Palladius... *Ordinato Scotis Episcopo, dum Romanam insulam studet servare catholicam, fecit etiam barbaram Christianam.* Pour entendre ces paroles de Prosper il faut remarquer, que lorsque le Pape Celestin envoya Palladius aux Ecossois, l'heresie Pelagienne causoit de grands ravages dans la Bretagne. Saint Germain & Saint Loup y vinrent des Gaules

pour combattre ces erreurs. C'eſt ce qui fait dire à Proſper, qu'en même tems que St. Celeſtin s'efforçoit de conſerver la Foy catholique dans l'Iſle de la grande Bretagne, qui faiſoit partie de l'Empire Romain, *Dum Romanam inſulam ſtudet ſervare catholicam*, il entreprit auſſi d'introduire la Religion Chrétienne dans une Iſle barbare, y envoyant Palladius pour y prêcher l'Evangile : *Fecit etiam barbaram Chriſtianam.* Or cette Iſle barbare ne peut être que l'Irlande. C'eſt donc en Irlande, & non en Ecoſſe, que Palladius a été Evêque.

Mr. Dalrymple répond, que cette concluſion ne peut être approuvée, que de ceux qui ne ſont pas inſtruits des antiquitez Britanniques. Il eſt vrai, dit-il, que l'Ecoſſe ne fait qu'une même Iſle avec l'Angleterrerre : mais les Romains n'en ont pas parlé de la ſorte : ils ont toûjours regardé l'Ecoſſe comme une Iſle ſeparée de la Province Romaine par les deux golfes de Forth & de Clyd. Bede le dit expreſſément. D'ailleurs, continuë nôtre Auteur,

ſuppoſé que Palladius, ait été le premier Evêque d'Irlande, que deviendra Saint Patrice, à qui les Irlandois ont conſtamment attribué cet honneur ?

J'avoüe, reprend-t'il, que Nennius rapporte la miſſion de Palladius, d'une maniere bien differente des Auteurs que nous venons de citer. La miſſion de Palladius, ſelon cet Ecrivain, fut d'abord pour l'Irlande, mais elle n'y eut pas de ſuccés : ce qui s'accorde aſſez avec le témoignage de Probus & de Jocelin qui aſſûrent, que Palladius fut obligé de quiter l'Irlande, & d'aller en Bretagne, où il mourut peu de tems après ſon arrivée.

Mais, répond nôtre Auteur, peut-on ajouter foi aux paroles de ces trois Ecrivains, lors qu'on voit qu'ils contrediſent évidemment Proſper ? Ne ſçait-on pas d'ailleurs que Nennius eſt un Hiſtorien peu exact ? ou plûtôt ne voit-on pas, que l'hiſtoire qui lui eſt attribuée, n'eſt qu'un amas de divers morceaux qui ne ſont pas de la même main, ni du même tems, & qui n'ont pas grande autorité ?

Mr. Dalrymple se sert ensuite de l'autorité de Marianus Scotus. Palladius selon ce dernier Ecrivain, fut envoyé aux Ecossois qui croyoient en Jesus-Christ, *Missus est ad Scotos in Christum credentes* : & après lui Saint Patrice qui étoit Breton d'origine fut ordonné par Saint Celestin Archevêque d'Hibernie, *Post ipsum Sanctus Patricius genere Brito à Sancto Celestino ordinatus ad Archiepiscopatum Hibernensem.* Voici donc les Ecossois distinguez des Hibernois. Les premiers étoient déja Chrétiens, lorsque Palladius leur fut envoyé : Saint Patrice fut ordonné Archevêque des seconds ; & il convertit toute leur Isle à la Foi, *Totam Insulam Hiberniam convertit.*

Ce sont là les raisons qui font croire à nôtre Auteur, que Palladius a été envoyé aux Ecossois, & qu'il a été leur premier Evêque. Cependant selon lui l'Ecosse a embrassé la Foi dès les premiers siécles. Les Chrétiens d'Ecosse auroient donc selon son Systême été gouvernez long-tems par les seuls Prêtres.

Monſieur Dalrymple remarque de plus, que Palladius avoit été élevé à Alexandrie, & non à Rome, & qu'il avoit été élevé dans les ſentimens & dans la diſcipline de l'Egliſe Grecque : remarque dont il ſe ſert pour prouver, que du tems de Palladius l'Ecoſſe a auſſi été Presbyterienne.

Mais la principale preuve ſur laquelle roule le nouveau Syſtême, eſt un paſſage de Bede que voici : „ Un St. Abbé nommé Columba „ dit-il, livre 3. chap. 4. vint d'Irlan- „ de l'an cinq cens ſoixante & cinq, „ pour prêcher l'Evangile aux Pic- „ tes qui habitoient le nord d'E- „ coſſe : car ceux qui demeuroient „ dans les Provinces du Sud, avoient „ long-tems auparavant embraſſé la „ Foi... Columba ayant baptizé „ les Pictes Septentrionaux, obtint „ de leur Roi nommé Bridius l'Iſle „ de Hii, où il bâtit un Monaſtere. Bede décrit en ſuite la vie ſainte & édifiante que menoient les Religieux de l'Iſle de Hii, & il ajoute que „ les Evêques des Provinces „ voiſines obéïſſoient aux Abbez de

„ ce Monaſtere, qu'on n'y obſervoit „ pas la fête de Pâque ſelon l'uſage „ de l'Egliſe de Rome, mais qu'on „ croyoit ſuivre là-deſſus la coutu„ me des Grecs. C'eſt là le principal fondement ſur lequel Mr. Dalrymple, bâtit ſon nouveau Syſtême de l'ancien Preſbyterianiſme d'Ecoſſe.

S'il eſt vrai, dit-il, que les Evêques ont été ſous la juriſdiction des Abbez de Hii ou d'Icolmkill, quoique ces Abbez ne fuſſent que de ſimples Prêtres; il eſt évident qu'en cela l'Egliſe d'Ecoſſe differoit de l'Egliſe de Rome. D'où il ſemble vouloir conclurre, que la Religion Preſbyterienne dominoit alors dans une bonne partie des Iſles Britanniques. Pour tirer cette conſequence, il faudroit ſçavoir en quoi conſiſtoit cette obéïſſance, que les Evêques du Nord d'Ecoſſe rendoient à l'Abbé du Monaſtere de Hii. Si cela ſignifie ſeulement, que tous ces Evêques ayant été tirez du Monaſtere, gardoient dans l'Epiſcopat la même regle qu'ils avoient gardée dans le Cloître, & qu'ils obſervoient

les mêmes jeunes, les mêmes auſteritez, la coutume & un long uſage les ayant en cela aſſujettis à l'Abbé, quoiqu'ils en fuſſent independans pour les fonctions Epiſcopales. Si c'étoit là le ſens des paroles de Bede, que pourroit-on en conclurre contre le dogme de l'Egliſe Catholique ?

Deplus Mr. Dalrymple ſe contredit lui-même en cette occaſion : car il prétend qu'en ce tems-là tous les Prêtres étoient Evêques. Si cela étoit, il doit avoüer que l'Abbé de Hii, qui étoit Prêtre, étoit auſſi Evêque : ainſi il ne ſeroit pas extraordinaire qu'il eut eu d'autres Evêques ſous ſa juriſdiction.

Mais après tout quand Bede diroit expreſſément, que les Evêques des Ecoſſois Septentrionaux & Montagnards, étoient en tout ſoumis à l'obéïſſance de l'Abbé du Monaſtere de Hii, que pourroit-on conclurre des abus introduits parmi des Peuples, que Bede reconnoit lui-même avoir été alors fort ignorans, parce qu'ils étoient éloignez de tout commerce, & ſituez à l'extremité du monde ?

Mais, continuë Mr. Dalrymple, Les Religieux de Hii ou d'Icolmkill, n'obſervoient pas la fête de Pâque ſelon l'uſage de l'Egliſe de Rome, mais ſelon la coutume des Aſiatiques. C'eſt des Centuriateurs que nôtre Auteur tire cet argument, tant de fois propoſé par les Herétiques, & tant de fois refuté par les Catholiques. Tout le monde ſçait, que les Aſiatiques celebroient toujours la Pâque le quatorziéme jour de la Lune; & que c'eſt de là que leur eſt venu le nom de *Quartodecimani*. Mais les Ecoſſois faiſoient conſtamment cette fête le Dimanche, qui étoit entre le treiziéme & le vingtiéme de la Lune. Les Aſiatiques judaïſoient tous les ans: les Ecoſſois ne judaïſoient que lorſque le quatorziéme de la Lune ſe trouvoit un Dimanche. L'Egliſe de Rome au contraire celebroit toûjours la Pâque un Dimanche, & jamais avec les Juifs. D'où il s'enſuit que les Ecoſſois approchoient plus ſur ce point du rite de l'Egliſe Romaine, que de la coutume des Egliſes d'Aſie. L'origine de cette

erreur des Ecossois touchant la Pâque, venoit de ce qu'ils ignoroient l'usage du cycle Pascal. Bede convient de la cause de cette erreur : *Longè ultra orbem positis nemo synodalia Paschalis observantiæ decreta porrexerat.*

Bede assure, que les Religieux de Hii vivoient en commun, & qu'ils pratiquoient les plus pures maximes de l'Ecriture Sainte. Mr. Dalrymple s'applaudit de ce témoignage, que Bede rend à la sainteté de ces Religieux : témoignage, s'écrie-t'il ensuite, infiniment glorieux à l'Eglise d'Ecosse.

Mais il ne suffit pas à Mr. Dalrymple, d'établir une Eglise imaginaire en Ecosse opposée à celle de Rome : il faut trouver des Pasteurs qui ayent successivement gouverné cette Eglise : or voici ce qu'il s'est imaginé sur ce sujet.

Les Historiens, dit-il, nous apprennent qu'il y avoit des Religieux en Ecosse, que l'on appelloit communément Culdés *Colidei*, ou *colentes Deum*, dit un Auteur. * Ces Re-

* *T. Mylve in vitis Episcoporum Dunkeldensium.*

ligieux vivoient en commun, ils étoient ſoumis à la même Regle, obéïſſoient à un même Superieur, pratiquoient toutes les vertus chrétiennes, & par deſſus tout cela *ils étoient ennemis déclarez des innovations de Rome.* Les *Culdés* fourniſſoit ſouvent à l'Egliſe de ſçavans & ſaints Evêques. Entre autres *Catharus*, ce ſont les paroles de Mr. Dalrymple, *étoit un Eveſque Puritain.*

La découverte eſt certainement nouvelle : mais que diroit-il, ſi on lui ſoutenoit qu'il n'y a jamais eu de *Culdés* en Ecoſſe? en effet Bede n'en parle point: & le ſilence de cet Ecrivain doit être un argument convaincant pour nôtre Auteur; puiqu'il revoque en doute la Miſſion & les miracles de St. Patrice, ſur cela ſeul que Bede n'en fait pas mention. A quoi il faut ajoûter que Mr. Loyd Evêque de St. Aſaph, & quelques autres Critiques modernes, traitent tout ce que l'on dit des *Culdés* de pure chimere: c'eſt dit le premier, le ſonge de quelque Moine qui aura donné commencement à cette fiction. Nôtre Auteur ſe plaint

ici amerement du peu de cas que Mr. Loyd fait des *Culdés*. Si ce sçavant Prélat, ajoûte-t'il, avoit fait attention aux avantages que les Reformez tirent de ces anciens Religieux, il ne les auroit pas traitez avec tant de mépris . . .

Il faut cependant avoüer qu'il y a des Historiens qui parlent de ces *Culdés*. La Chronique Saxone, Giraldus Cambrensis, une ancienne Chronique d'Ecosse citée par Usserius, Hector Boëthius, Buchannan, Mr. Tanner * en font mention. Mais où Mr. Dalrymple a-t'il appris, que ces Religieux *rejettoient la communion de l'Eglise Romaine*? Les Auteurs que nous venons de citer disent tout le contraire : n'importe, les *Culdés* differoient de cette Eglise en quelque point de discipline: donc ils étoient *Presbyteriens*.

Ceux qui sont versez dans l'Histoire des Isles Britanniques sçavent que les *Culdés* avoient souvent recours à Rome, comme les autres Ecclesiastiques. L'Archevêque Spotswood parle de plusieurs Bulles, où

* *In notitiâ monasticâ.*

il eſt fait mention des *Culdés*. Uſſerius prétend qu'ils furent abolis en 1291. lorſqu'ils appellérent à Rome d'un procés qu'on leur avoit intenté. Or eſt-il vrai-ſemblable, que ces *Culdés* ennemis, comme on le ſuppoſe, de l'Egliſe Romaine, ayent eu ſi ſouvent recours aux Papes pour terminer leurs differens.

Mr. Dalrymple établit un autre paradoxe capable de ſurprendre les Lecteurs. Bede tout dévoüé qu'il étoit à l'Egliſe Romaine a été Preſbyterien ; parceque ſelon Mr. Dalrymple ce celebre Ecrivain n'a pas reconnu la tranſſubſtantiation. Quand on pourroit prouver que Bede a eu d'autres ſentimens ſur l'Eucharistie que ceux de l'Egliſe Romaine, il ne s'enſuivroit pas pour cela, qu'il eut été Preſbyterien. Mais ſur quoi fondé Mr. Dalrymple accuſe-t'il Bede, de n'avoir pas été dans les ſentimens de l'Egliſe Romaine ſur la tranſſubſtantiation ? Il y a un Paſſage de cet Auteur qui ſouffre quelque difficulté, il eſt vrai : mais il y en a une infinité d'autres, où il enſeigne clairement la verité catholique.

Nous n'avons qu'une connoissance fort imparfaite des affaires Ecclesiastiques d'Ecosse, depuis le tems où Bede finit son histoire jusqu'a l'an 1056. Aussi nôtre Auteur se contente-t'il de faire remarquer les Hommes illustres par rapport à la Religion, que l'Ecosse a produits pendant ce tems-là : & il oublie pour quelque tems son nouveau Systeme du Presbyterianisme des anciens Ecossois.

Marianus Scotus parle assez au long des Ecossois qui se sont rendus illustres en Allemagne. Mr. Nicholson dans la Bibliotheque historique d'Angleterre, place Marianus parmi les Historiens Anglois : il avoüe néanmoins que l'on ne trouve que peu de choses dans cet Auteur concernant l'Angleterre : & il en attribuë la faute à Pistorius , qui en fit faire une Edition défectueuse à Francfort l'an 1583. Mais Mr. Dalrymple qui a examiné l'Edition de Basle faite par Jean Herold en l'an 1559. & dédiée à la Reine Elizabeth , n'y a rien trouvé qui regarde l'Angleterre. Au reste Mr. Nichol-

ſon avoüe, que Marianus étoit Ecoſſois. En effet il ne faut que lire ſes ouvrages pour en être convaincu.

Les Irlandois ne trouveroient pas leur compte à chicaner ſur les faits que cet Auteur rapporte. Il diſtingue par tout les Ecoſſois d'avec les Hibernois. *Palladius*, dit-il, fut envoyé aux Ecoſſois qui croyoient en JESUS-CHRIST, *ad Scotos in Chriſtum credentes.* Au contraire en parlant de St. Patrice il dit, qu'il fut élevé à l'Archevêché d'Hibernie qu'il, convertit toute l'Hibernie, *ad Archiepiſcopatum Hibernenſem . . . totam Hiberniam convertit.* S'il dit de St. Kilien Evêque de Wirtsbourg, qu'il étoit Ecoſſois, il ajoûte auſſi-tôt, qu'il étoit Ecoſſois d'Hibernie, *Scotus ex Hibernia.* Mais en parlant des Ecoſſois de la grande Bretagne, il leur donne ſimplement le nom d'Ecoſſois: *Minobrinus Scotus primus Abbas Sancti Pantaleonis in Coloniâ . . . Gregorius Bonifacium Scotum ordinavit Epiſcopum Moguntinenſem.*

Du tems de Marianus, les Ecoſſois avoient pluſieurs Monaſteres en Alemagne, dont quelques-uns ſub-

ſiſtent encore aujourd'hui. Robert Strachan parle aſſez au long de ces Monaſteres dans une lettre qu'il écrivit en 1641. & que Bleauu a depuis imprimée dans ſon Atlas. Un ſçavant homme parfaitement inſtruit de l'hiſtoire d'Alemagne, nous fait eſperer une Diſſertation ſur ces établiſſemens des Ecoſſois. Nous ne doutons point que cette piece ne ſerve beaucoup à éclaircir l'hiſtoire Eccleſiaſtique d'Ecoſſe.

Mr. Dalrymple tâche enſuite de prouver, que Jean Scot Abbé d'Ethelinge, & Jean Scot, ſurnommé *Erigena*, étoient tous deux Ecoſſois. Il croit contre le ſentiment de Mr. Allix, que c'étoient deux perſonnes differentes. S'il avoit lû la ſçavante diſſertation du P. Paris Religieux de Ste. Geneviéve, il auroit parlé moins affirmativement du martyre de Jean Scot *Erigena*; & il ne ſeroit pas tombé dans d'autres mépriſes beaucoup plus conſiderables. Après cette digreſſion ſur les Sçavans d'Ecoſſe qui ont vécu en Alemagne, nôtre Auteur revient à ſon Syſteme.

Nous ne ſçavons pas, dit-il, quel

étoit l'état de l'Eglise d'Ecosse en ce tems-là ; mais nous avons raison de croire qu'elle étoit opposée à l'Eglise de Rome. Les preuves qu'il en rapporte sont, que le livre de Jean Scot *Erigena* fut condamné par les Papes ; que Beranger à qui il donne faussement la qualité d'Archevêque de Tours, soutint en France des propositions heretiques. Delà il conclut, que les Ecossois étoient separez de la communion de Rome ; & par consequent Presbyteriens.

Mais que répondre à ce que disent tous les Historiens d'un commun consentement, que les Ecossois depuis leur premiere conversion à la Foi jusqu'au tems de Calvin, avoient conservé une grande veneration pour l'Eglise Romaine ? tant de Saints Evêques, tant de Saints Abbez, tant d'hommes Apostoliques, n'auroient-ils pas constamment prêché en Ecosse la doctrine qu'ils avoient apprise de cette Eglise ?

Les Rois eux-mêmes se sont toûjours distinguez par leur pieté & par leur zele pour l'Eglise Romaine.

Fordon dit que les libertez accordées à l'Eglise par le Roi Gregoire furent confirmées par le Pape Jean VIII. Cette confirmation suppose-t'elle que l'Eglise d'Ecosse fût séparée de l'Eglise de Rome? Macbeth l'usurpateur crut qu'il n'y avoit pas de meilleur moyen de s'assurer de la couronne que de faire valoir ses prétentions à Rome. La Chronique de Mailrosse dit, qu'il fit distribuer à Rome de grosses aumônes : *Romæ pecuniam pauperibus seminando distribuit.* Cela prouve-t'il que les Ecossois ayent toûjours eu une grande aversion pour l'Eglise Romaine?

Mr. Dalrymple ne disconvient pas lui-même, que Malcolme III. fut élevé dans les maximes de l'Eglise Romaine ; que la Reine Ste. Marguerite son épouse étoit tres zelée pour la Religion de cette même Eglise : mais il répond à cela, qu'ils ne purent rien changer en matiere de Religion , parce que les *Culdés* gouvernoient alors l'Eglise. Où est-ce que Mr. Dalrymple a lû , que le Roi Malcolme ait jamais tâché de changer la Religion en Ecosse? Qu'il

nous indique un ſeul Auteur qui diſe, que l'on profeſſoit en Ecoſſe ſous ce Roi une autre Religion que la ſienne.

L'Extrait des regiſtres du Prieuré de St. André aſſûre, que le Roi Malcolme & la Reine Ste. Marguerite comblérent les *Culdés* de biens & d'honneurs. Les Evêques de Kilrimont, qu'on appelle maintenant St. André ſoumis à Rome, au ſentiment même de nôtre Auteur, leur donnérent auſſi de grands biens. Donc les *Culdés* n'étoient pas ennemis de l'Egliſe Romaine; puiſqu'il n'eſt pas vrai ſemblable, que ce Prince ſi attaché à l'Egliſe Romaine, que ces Evêques ſoumis en tout aux déciſions de cette même Egliſe, euſſent néanmoins protegé & avancé ſes plus déclarez ennemis. Mais ce n'eſt pas là la ſeule contradiction où tombe Mr. Dalrymple.

Pour faire voir, que le Presbyterianiſme étoit la Religion dominante en Ecoſſe du tems du Roi Malcolme & de ſes ſucceſſeurs, voici une autre preuve qu'il tire de Richard Prieur de Hexham: cet Auteur en

parlant de la legation d'Alberic envoyé aux Ecossois par Innocent II. l'an 1138. dit, que les Ecossois differens en cela de tous les pays d'en deça des Alpes, & de presque toute l'Eglise, étoient attachez à l'Antipape Pierre de Léon & à son Apostasie ; mais qu'inspirez de Dieu ils s'étoient soumis d'un commun consentement au Pape Innocent, & qu'ils avoient reçû son Legat. *Illi verò diù à Cisalpina immo ferè ab universa Ecclesia discordantes exosæ memoriæ Petro Leoni & ejus apostasiæ nimium favisse videbantur : tunc verò divinâ gratiâ inspirati mandata Innocentii Papæ & Legatum ejus omnes unanimiter susceperunt.* Voici donc toute l'Ecosse, de l'aveu même de nôtre Auteur, une fois catholique.

Mais les Ecossois, dit-il, suivirent long-tems le Schisme de l'Antipape Pierre de Léon: ils étoient donc Presbyteriens. A ce compte il feroit toute l'Europe opposée à Rome, & par consequent Presbyterienne ; puisqu'il n'y a presque aucun pays qui n'ait embrassé pendant un tems le parti de quelque Antipape.

Février 1708.

Enfin Mr. Dalrymple a lû dans les Ouvrages de Mr. Claude & de Mr. de Larroque Miniſtre de Quevilly, que Jean Scot *Erigena*, Berengarius, Pierre de Bruis, Henri Moine de Toulouſe, Arnaud de Breſſe, Pierre de Valde, René Lollard, Wiklef &c. s'étoient tous, en differens tems & en differens pays, élevez contre l'Egliſe Romaine : & de là il tire auſſi-tôt ſa conſequence ordinaire, que les Ecoſſois étoient pareillement ſeparez de la communion de cette Egliſe. Que ne diſoit-il, les Gnoſtiques, les Montaniſtes, les Ariens, les Manichéens &c. ont combattu les veritez fondamentales du Chriſtianiſme ; donc les Ecoſſois ont été Presbyteriens.

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur le Livre de Mr. Dalrymple : ce que nous avons dit donne une idée generale de ſon Syſteme. Nous ne prétendons pas au reſte blâmer tout ſon Ouvrage : le Lecteur y trouvera pluſieurs remarques tres utiles touchant la fondation des Evêchez & des Monaſteres ; quelques chartres anciennes ; une differ-

tation curieuſe ſur la diſpute qui a ſi long-tems duré entre les Evêques d'Ecoſſe & les Archevêques d'Angleterre. Mais il ſeroit à ſouhaiter que cette érudition ne ſe trouvât pas mêlée avec les viſions d'un Syſteme auſſi frivole & auſſi peu raiſonnable que celui de cet Auteur.

ARTICLE XVII.

EXPLICATION PHYSIQUE & mechanique des effets de la ſaignée & de la boiſſon dans la cure des maladies ; avec une réponſe aux mauvaiſes plaiſanteries que le Journaliſte de Paris a faites ſur cette explication de la ſaignée. A Chambery chez J. Gorin Imprimeur devant le Senat. 1707. *in* 12. *pages* 200. *pour la premiere Theſe ; & la réponſe du Journaliſte ſans les préfaces & les avertiſſemens pages* 87. *pour la ſeconde Theſe ſans l'avertiſſement.*

DEux Theſes de Medecine traduites en François, & une défenſe de la premiere compoſent ce Livre. Nous avons parlé amplement

 de

de la premiere Theſe, & rendu juſtice à la capacité de Mr. Hecquet ſon Auteur. Nous n'avons garde d'entrer dans la querelle que ce fameux Medecin fait aux Journaliſtes de Paris. Nôtre propre experience ne nous a que trop appris combien les Auteurs ſont délicats. Ce n'eſt pas ſeulement la Critique qui les bleſſe, les loüanges moderées ne manquent jamais de les irriter : & l'on peut dire de tous les Auteurs ce qn'un Poëte a dit de ſes confreres,

Genus irritabile Vatum.

Les Auteurs ſont une nation ſenſible & prompte à s'emporter. Il eſt certain que Mr. Hecquet ne démentira point cette maxime, & qu'il a laiſſé un libre cours à ſon reſſentiment. Le Public eſt en état de juger ſi ſes plaintes ſont juſtes, en comparant la Theſe avec l'extrait qu'en ont fait les Journaliſtes de Paris, & la réponſe de l'Auteur. Ces trois pieces ſont imprimées de ſuite : mais ſans prévenir le jugement qu'on portera du fond de cette Diſpute, nous oſons

aſſurer qu'un ſtyle moins aigre n'auroit point nui à la Cauſe de Mr. Hecquet.

Tout le monde à été choqué du portrait qu'il fait de celui qu'il appelle *le Commis aux permiſſions d'imprimer.* A ce titre bizarrement inventé on reconnoît à qui il en veut : ſans cela on auroit aſſez de peine à le deviner. Les autres traits ne conviennent nullement à une perſonne plus éſtimable encore par ſa probité, ſon humeur bienfaiſante, ſon deſinteresſement, que par ſon eſprit, ſa doctrine, & la confiance de Mr. l'Abbé Bignon.

Il ne reſte donc que la ſeconde Theſe dont nous devions rendre compte au public. Le deſſein de cette Theſe eſt de montrer, que les *Délayans*, dont la boiſſon eſt le plus commun, ſont des ſoulagemens tres innocens dans les maladies, & ſouvent un remede efficace quand on ſçait l'employer. On le prouve, parce que la ſanté n'eſt qu'une ſorte d'équilibre ; qu'elle conſiſte dans la proportion entre les liqueurs & les parties qui les contiennent. Pour en-

trer en preuve le ſçavant Auteur remarque d'abord, que la ſtructure de nos corps a pour fin cet équilibre ; & parce qu'il ne peut ſubſiſter que par la facilité que les liquides ont à couler, & les parties ſolides à ceder au cours des liqueurs ; la boiſſon qui contribuë tout à la fois à la fluidité du ſang, & à la ſoupleſſe des parties ſolides, a ſans doute beaucoup de part à la conſervation & au rétabliſſement de la ſanté. Elle ſert de vehicule au ſang ; elle en empêche la coagulation; elle modere le reſſort des parties ſolides ; elle en prévient le deſſechement. Mr. Hecquet pouſſe ſa preuve juſqu'à montrer, que la nature ne paroît occupée dans nos corps, qu'à multiplier des ſucs doux, humectans, aqueux ; & que le ſang ne ſe laiſſe travailler en tant de viſceres que pour devenir une eſpece d'eau, c'eſt-à-dire une lymphe douce, inſipide, qui arroſe les nerfs, dans leſquels elle prend le nom d'eſprit : d'où nôtre habile Medecin conclut, que les boiſſons les plus ſimples doivent être les plus ſaines ; parce qu'elles ont moins de ſels & de

ſaveurs à corriger. Voila l'idée generale de la Theſe, dont un peu de détail découvrira encore mieux la juſteſſe & la beauté.

Ce n'eſt pas ſeulemeut dans le cœur qu'on remarque la ſyſtole: on trouve par tout dans nos corps un certain battement qui lui reſſemble, & qui tient toutes les parties en branle. Ce n'eſt pas non plus uniquement dans le ſang qu'il faut chercher les principes de la vie : il feroit ſans force & malfaiſant, ſi li-vré un moment à lui ſeul, il reſtoit dénué du ſecours & de l'action des ſolides. Ainſi on peut comparer la mecanique du corps humain à celle d'une horloge, & en particulier à celle d'une clepſydre ou horloge à eau. Car comme dans celle-cy c'eſt un certain volume d'eau mis en équilibre, qui en fait tout l'artifice; c'eſt auſſi une certaine quantité de ſang, qui tient ſon équilibre du reſſort des ſolides : reſſort qui fait tout dans nos corps. Au reſte ſous le nom de parties ſolides il faut entendre les vaiſſeaux dont la tiſſure des parties eſt compoſée. Ce ſont

des tuyaux pleins de ressorts qui se dilatent & se compriment continuellement. Ces vaisseaux de figure conique perdent de leur diametre, ou de leur capacité, à mesure qu'ils s'éloignent de leur origine, sans perdre cependant de leur vertu de systole. Ce sont donc comme autant de substituts du cœur, dont ils imitent les fonctions. Nous passons à regret l'explication curieuse de la mecanique du corps, & des moyens admirables que Dieu a choisis pour y entretenir l'équilibre general des vaisseaux & des liqueurs ; & l'équilibre particulier de chaque viscere & de la liqueur qui l'arrose. L'Auteur observe, pour rendre sa preuve plus complette, que la Sagesse divine a donné aux liqueurs qui nous font vivre, les qualitez & le mouvement necessaires pour contribuer à l'équilibre des solides : c'est, dit-il, ce qui se remarque dans le sang examiné, non par des operations chymiques qui l'alterent & le falsifient, mais par une analyse simple qui le divise en deux sortes de substances, une purement fluide

de couleur rouge, l'autre plus grossiere. La partie fluide aussi coulante que l'eau la plus vive, est toute propre à baigner les parties solides, à les humecter, à les rendre souples. Dans le centre de cette liqueur rouge flotte une substance molle, blanche, visqueuse, composée de filamens, qui en se développant forment une sorte de tresse ou de rezeau : c'est ce qu'on appelle *la fibre du sang*, qui capable de s'allonger & de s'accourcir à peu près comme une fibre musculeuse, est une espèce de lien que la nature a voulu mettre entre les parties du sang, pour rendre leur cours plus reglé, & moins sujet à des écarts dangereux. Ce n'est pas là le seul usage de la fibre du sang : elle est encore le reservoir du suc nourricier, & la source de l'humide radical.

De ces principes Mr. Hecquet conclut une pratique de Medecine tres-facile, dont voici les préceptes : manger peu, préferer les alimens simples aux ragouts, l'eau au vin. Il appuye ces préceptes de l'experience, qui nous convainc que les

gens de campagne & les Artisans avec une nourriture grossiere, se font une constitution robuste, tandis-que les Riches affoiblissent leur corps & abregent leur vie, par l'usage des vins les plus exquis & des mets les plus délicieux. La regle generale en matiere de nourriture prescrit de choisir, non la plus volatile & la plus propre à exalter; mais la plus aisée à broyer, à pêtrir, & à reduire avec le secours des liqueurs en une matiere impalpable. De ces mêmes principes l'Auteur infere, que la boisson est le plus necessaire de tous les alimens, & l'experience est encore pour lui; puisqu'on se passe plus aisément de manger que de boire. La necessité de la boisson n'est pas bornée au tems de la santé. Pour peu qu'on examine les causes les plus ordinaires des maladies, on reconnoitra avec nôtre sçavant Auteur, que les boissons simples sont une espece de specifique pour les guérir: & Mr. Hecquet croit n'en point dire trop à la loüange de l'eau, quand il l'a donne pour le Dissolvant universel que les Chy-

miſtes n'ont point encore trouvé, parce qu'ils le cherchent loin d'eux quand ils l'ont ſous leurs yeux. Il prouve en détail l'utilité des boiſſons *aqueuſes* pour la guериſon des plus fâcheuſes maladies, ſans excepter les infirmitez *flegmatiques*. Il repouſſe vivement les objections, & combat en paſſant diverſes erreurs populaires ; que l'eau bûë en quantité nuiſe à la digeſtion ; qu'elle relâche les fibres ; que les incommoditez de la vieilleſſe viennent de trop d'humidité ; que le vin doive être appellé le lait des Vieillards ; & qu'ils doivent ſe l'accorder avec moins de précaution ; qu'il y ait du rapport entre la Chymie naturelle & la Chymie artificielle.

Quoi qu'il ne défende les boiſſons ſimples à aucun malade, il recommande néanmoins de ne pas ordonner toutes ſortes de boiſſons à toutes ſortes de malades. Comme les mêmes boiſſons ne conviennent ni aux mêmes maladies ni aux mêmes temperamens, il faut avoir la diſcretion de varier ſuivant les differens beſoins. On trouve par exemple

des malades dégoutez, dont l'estomach est lâche & paresseux, parceque le suc nerveux trop appesanti en eux, passe trop lentement par les fibres de l'estomach, le vin leur est utile, afin que par un doux picotement il aille exciter ou augmenter le ressort des fibres. Plus heureux cependant, s'écrie l'Auteur, ceux qui n'ont pas besoin d'un moyen si flateur! d'autant plus qu'il est des plantes amies de la santé, dont on peut se servir pour corriger la fadeur des boissons *aqueuses*. De ce nombre sont les plantes legerement ameres, les capillaires, les vulneraire. On se sert encore avec plus de succés de la sauge, du chamedrys, de la veronique, & sur tout du thé. Que si l'on souhaite des boissons d'un goût plus fin, & plus délicat, on en peut faire avec les fleurs d'œillet & de violette, le romarin, & le coquelicot.

Mr. Hecquet marque un grand zele pour rétablir deux anciens usages: les thermopoles ou cabarets d'eau chaude; & sur cet article il n'a point à se plaindre de nôtre

ſiécle, où les caffez publics s'établiſſent dans tous les païs. Mais à l'égard des loix qui renfermoient le vin dans la boutique des Apoticaires, pour n'en permettre l'uſage que par l'ordre des Medecins, on ne croit pas qu'il ait la conſolation de les voir rétablir.

ARTICLE XVIII.

I CESARI IN ARGENTO da Adriano ſino à Caracalla e Geta, raccolti nel Farneſe Muſeo, e publicati colle loro congrue interpretazioni, tomo terzo. C'eſt-à-dire. *Les Medailles du Cabinet Farneſe publiées & expliquées par le Pere Paul Pedruzi de la Compagnie de* JESUS, *troiſiéme tome, qui contient les Medailles Imperiales d'argent, frapées pour Hadrien & les Empereurs ſuivans juſqu'à Caracalla & Geta.* A Parme de l'Imprimerie de ſon Alteſſe Sereniſſime 1703. *in folio pag.* 364.

NOus avons déja parlé des deux premiers tomes de ce bel Ouvrage, qui fait également admirer

la magnificence du Duc de Parme, & l'érudition du Pere Pedruzi. Dans l'extrait du premier tome, nous nous attachâmes à faire connoître la methode de ce judicieux Antiquaire. Dans l'extrait du second tome nous nous bornâmes à l'explication de quelques Medailles curieuses. Nous prendrons le même parti dans ce que nous allons dire du troisiéme tome.

L'amour d'Hadrien pour la paix est noblement exprimé, sur le revers de la septiéme Medaille de la seconde planche : on y voit Rome sous la figure ordinaire d'une Déesse armée ; mais elle est assise, & d'une main elle s'appuye negligemment sur sa lance, tandis qu'elle présente de l'autre une branche d'olivier, symbole de la paix : elle a sous les pieds un globe, sans autre legende que CONSUL III. qui n'est qu'une continuation de celle qu'on lit au tour de la tête. HADRIANUS AUGUSTUS, *Hadrien Auguste trois fois Consul.* Le bon goût de l'Inventeur paroît dans cette omission de la legende encore plus que dans le

reſte. Quelle inſcription auroit pû exprimer avec autant de grandeur & de clarté que la figure le fait, *Que Rome ſous le pacifique Hadrien n'étoit pas moins la Maîtreſſe du Monde que ſous les Empereurs les plus guerriers?*

Sur trois Medailles de la même planche, qui ſont auſſi ſans inſcription, on reconnoît la pudicité dans l'action de ſe couvrir de ſon voile. La Medaille où le pere Pedruzi croit voir la conſecration d'Antinoüs, fait un fâcheux contraſte avec celle-ci. Il propoſe ſur la ſeptiéme Medaille de la troiſiéme planche une conjecture tres-ingenieuſe: on y voit un croiſſant ſurmonté de ſept étoiles, ſymbole, ſelon ce Pere, de la conſecration de Sabine femme d'Hadrien. Les ſept étoiles ſont, à ce qu'il penſe, Nerva, Trajan, Plotine, Marciane, Matidie, Ælius Ceſar, & Pauline, Divinitez de la façon des Romains, & que l'adoption d'Hadrien avoit alliées à Sabine. Je penſe qu'on pouvoit retrancher une de ces ſept Divinitez, & n'en compter que ſix avec Sabine. Les Payens

croyoient que les ames des Heros & Heroïnes, alloient après leur mort animer des étoiles dans le Ciel de la Lune, d'où elles gouvernoient le Monde ſublunaire ; car ils diſtinguoient trois ordres de Divinitez ; *les Dieux choiſis* ; les grands Dieux qui habitoient le Ciel ſupreme ; les demi-Dieux, qui demeuroient dans
21 le globe de la Lune ; & les Divinitez terreſtres, aquatiques, & infernales, qui ne s'élevoient pas juſqu'au Ciel. Le Croiſſant ne figure donc pas l'ame de Sabine ; mais il marque le ſejour glorieux qui lui étoit commun avec Trajan, Plotine, Marciane, Matidie, Ælius, & Pauline. Hadrien celebra tres-volontiers cette conſecration : il avoüoit que ſans les égards qu'il avoit pour la majeſté du trône, il auroit repudié l'Imperatrice, dont l'humeur aigre & fâcheuſe exerçoit rudement ſa patience. C'eſt donc à lui ſeul qu'eſt dûë toute la gloire de la concorde de la famille imperiale, CONCORDIA AUGUSTA celebrée ſur l'onziéme Medaille de la neuviéme planche.

Février 1708.

Une Medaille de Marc-Aurele, c'eſt la quatriéme de la treiziéme planche, nous a conſervé la figure que les Romains donnoient à l'Honneur : la legende HONOS ne laiſſe pas douter, qu'un jeune homme qui porte dans une main la haſte de la Divinité, & dans l'autre la corne d'abondance, ne repreſente ce faux Dieu, & prouve qu'on faiſoit alors comme aujourd'hui entrer l'abondance dans l'idée de l'honneur, & que les richeſſes ont toûjours attiré le reſpect.

Trois Medailles d'Antonin nous ont arrêté : elles ſont dans l'onziéme planche : ſur l'une on voit trois ſymboles, deux mains unies qui ſoutiennent un caducée, & deux épis de bled : ils marquent ſelon l'Auteur la paix, l'abondance, & la concorde, fruits du ſage gouvernement d'Antonin. Ceux qui penſeroient que les deux mains jointes marquent ici, comme ſur d'autres Medailles, la fidelité du peuple & ſa reconnoiſſance pour la paix & l'abondance, que lui procuroit le ſoin paternel du Prince, nous ſembleroient ex-

pliquer la Medaille auſſi naturellement que l'Auteur l'explique.

La tranquillité publique paroît avec ſes ſymboles ſur deux autres Medailles de la même planche : elle à la figure d'une femme, qui d'une main tient un timon, & de l'autre quelques épis : emblême plein d'un grand ſens, qui apprend aux Politiques, qu'un gouvernement ferme, prudent, & ſur tout attentif à procurer l'abondance, eſt le veritable moyen d'établir ſolidement la tranquillité dans un Etat.

Le ſymbole de la clemence, qui paroit ſur le revers d'une Medaille de la même planche, ne ſçauroit être plus ingenieux : c'eſt un foudre qui repoſe ſur un de ces lits qui ſervoient de ſiége aux Anciens.

Les plus rares Medailles de ce tome ſont DIDIUS JULIANUS, DIDIA CLARA ſa fille.

PESCENNIUS NIGER avec la legende au tour de la tête IMPERATOR CÆSAR C PESCENN. NIGER JUSTUS, & le revers SALUTI AUGUSTI.

PESCENNIUS un trophée ſur le

revers INVICTO IMPERATORI.

Un paſſage d'Apulée a découvert à l'Auteur quelle étoit la figure repreſentée ſur le revers de la troiſiéme Medaille de la dix-neuviéme planche, & le ſens d'une cinquiéme tres-delicate. Sans ce paſſage l'eſprit le plus fertile en conjectures n'auroit pû y réüſſir. Qui eût reconnu Junon dans une femme montée ſur un lion ? Qui eût ſoupçonné que Junon étoit adorée à Carthage ſous une figure qui lui convient ſi peu ? & à l'aide d'Apulée qui le dit formellement, on pénetre le rapport du revers à la legende, INDULGENTIA AUG. M. CAR. La foudre que Junon porte contre l'ordinaire, eſt celle qu'elle vient d'arracher au Prince, en lui inſpirant de pardonner à Carthage ſa Ville favorite. Mille exemples ſemblables doivent convaincre les Antiquaires, qu'il eſt ſouvent impoſſible d'entendre les Medailles par elles mêmes & ſans le ſecours des Auteurs contemporains.

Elles ſervent à leur tour pour re-

pandre la lumiere ſur des paſſages obſcurs. Le Pere Pedruzi fait uſage d'une Medaille de Julie Domna, pour faire connoître ce qu'Iſaïe entend par ces petites Lunes, dont il parle en décrivant les parures des Dames de Jeruſalem. La Medaille repreſente Julie avec deux de ces croiſſans, l'un ſur la tête & l'autre ſur la poitrine. On a d'autres Medailles où les Imperatrices ſont ornées de ces croiſſans.

L'Auteur explique tres-heureuſement une Medaille de Caracalla, conſiderable par la ſingularité de la legende, INDULGENTIÆ FECUNDÆ. L'Indulgence eſt repreſentée ſur le revers, ſous la forme de Cybele Déeſſe de la Terre: elle eſt aſſiſe la tête couronnée de tours, des fruits dans la main. La legende du côté de la tête du Prince eſt, ANTONINUS PIUS AUGUST. BRITANNICUS. Nôtre ſçavant Antiquaire croit que la grace donnée par Caracalla à tous les exilez de l'Empire Romain, grace qu'il accorda incontinent après la mort de Geta, eſt le ſujet de la Medaille,

& que par l'épithete inusité de *fecunda* joint à *indulgentia*, comme par la figure de Cybele mise sur le revers, on a voulu loüer la clemence extrême de ce Prince, que les graces les plus étenduë épuisoient aussi peu, que la production de plusieurs fruits épuise une terre fertile.

ARTICLE XIX.

SUITE DE L'EXTRAIT DES Commentaires de la langue Hebraïque par Jacques Gousset de Blois, Professeur dans l'Université de Groningue, dont on a vû la premiere partie le mois passé.

POur mieux entendre le détail de ce Livre, & la suite de l'extrait que nous en avons promise, il faut rappeller en gros l'idée que nous en donnions dans l'Article V. du mois dernier. C'est un Dictionnaire Hebraïque dont le dessein general est de réduire chaque racine de cette langue à une seule signification propre, par le seul secours des Livres Hebreux de l'Ecriture : mais dans l'exe-

cution duquel, comme nous le remarquions, on ne s'eſt point gêné à une methode toûjours uniforme & toûjours la même, telle que nous la propoſions; ni à rechercher ſur chaque racine tout ce que l'on y pourroit examiner, & tout ce que l'on examine ſur une autre; mais où l'Auteur donne au public les reflexions qu'il a faites pendant quarante années ſur le Texte de l'Ecriture, & tout ce que pendant ce teins là differentes conjonctures l'ont obligé d'en examiner. Ainſi donc ſur pluſieurs verbes tout ſe reduit à examiner quelques endroits du Texte ſacré où ils ſe trouvent. Par exemple * après avoir dit en un mot que כרל eſt actif en *hiphil*, *num.* VI. 9. & répondu par deux courtes obſervations, qui ne paroitront pas fort ſolides à tous ceux qui les liront; après, dis-je, avoir répondu au v. 6. du chap. 1. de la Gen. où ce verbe, dit-on, pourroit bien être neutre, ſans parler de la ſignification de ce verbe, ſans le comparer avec aucune autre diction, par exemple avec הבדלה

* *P.* 116.

& לבר, comme a fait Forſterus ; ou avec בדד, comme il le pouvoit faire, ſans rien dire de l'action qu'il ſignifie, des agens auxquels elle eſt attribuée, des ſujets ſur leſquels elle tombe, preſque rien des differentes conſtructions de את & de בין qui le ſuivent ; il paſſe au nom בדלח, explique le premier verſet du chap. xxv. du l.1. des Paralipomenes, refute le ſentiment de Rabbi Salomon, qui penſe que בדלח eſt du criſtal, & rapporte celui de de la Place Miniſtre de Saumur, qui veut que ce ſoit de l'étain, & qu'il ſoit formé de בדל *ſeparer*, & de לוח *planche* ; parceque ce métail ſert à ſéparer des *planches* ou tablettes d'or & d'argent, les matieres impures qui y ſont mêlées.

Sur quelques uns il eſt plus court encore, à * לוח *tabula* pour toute remarque il ajoute : *Laquear ne viendroit-il point de là ?* Son deſſein principal eſt de fixer une ſignification qui ſoit propre. Voici comment il s'y prend : פסח, dit Buxtorf, ſignifie *paſſer*, *ſauter*, & *boiter*. Retranchez

* P. 443.

de ces ſignifications *paſſer*, dit Mr. Gouſſet, & retenez celle de *ſauter*. Ce mot s'attribuë dans l'Ecriture à un oiſeau, qui voltige au tour de ſon nid pour le défendre de l'ennemi. 2°. Il exprime la maniere de marcher des boiteux. 3°. Il eſt dit de Dieu parcourant les maiſons des Egyptiens pour y tuer les aînez de ce peuple ; & paſſant celles des Iſraëlites, *Exod.* 12. 27. Il faut une idée qui repreſente ces choſes, & qui ſeule leur convienne à toutes. Celle que fait *tranſilire*, *ſauter*, ne convient pas à ceux qui ſont boiteux des deux côtez, dit Mr. Gouſſet, auſquels cependant ce verbe eſt attribué 1. *Reg.* 18. 21. Il faut donc que ſa ſignification propre ſoit *volitare*, *voltiger*. Il convient au premier exemple de l'oiſeau : il convient au boiteux qui éleve le pied haut de terre, de même que l'oiſeau qui voltige s'éleve de terre : il convient à Dieu dans l'endroit où il lui eſt appliqué : car le mouvement qu'on ſe figure que Dieu ſe donnoit vers la maiſon de l'Iſraëlite autrement que vers celle de l'E-

gyptien , tantôt se détournant du chemin & tantôt s'y remettant ; ici s'élevant pour ne point toucher, là s'abbaissant pour fraper ; ce mouvement, dit-il, est en quelque sorte voltiger. N'en déplaise à Mr. Gousset , la signification de *sauter* vaut bien celle de *voltiger.* En François même nous dirions, que Dieu sautoit les maisons des Israëlites, que le boiteux, & que l'oiseau sautillent.

Selon les Grammairiens עדה signifie *orner* & *passer*, ספה *consumer perdre* & *ajouter.* Selon Mr. Gousset ils n'ont que la premiere de ces significations, & il ôte à l'un celle de *passer*, après avoir assez inutilement tâché de la joindre à celle d'orner, dont il convient : il retranche à ספה celle d'*ajouter* ; & l'imperatif ספו *ajoutez*, que l'on fait venir de ce verbe, il le dérive de יסף *Deuter.* 32. 23. *Is.* 13. 15. *Num.* 32. 14. *Is*, 30. 1. *Deut.* 29. 19. Quant aux deux autres lieux dans lesquels on tourne encore ce verbe par *ajouter*, il prétend qu'il n'a point d'autre signification que *consumer.* De même *Job* 28. 8. où l'on traduit avec la

Vulgate, le *lion n'a point passé*, לא עדה *dans cette terre*, il faut traduire selon Mr. Gousset, *le lion ne s'est point orné dans cette terre*; c'est-à-dire, n'y a point fait paroître sa fierté, qui est son ornement : il ne s'est point *panadé*, dit Mr. Gousset; il a voulu dire, *pavané*, dans ce lieu. Et parce que le lion ne marche point sans cet air fier & majestueux, dire qu'il ne l'a point fait paroitre dans un lieu, ou dire qu'il n'y est point venu, c'est la même chose. Certainement la metonymie & la metalepse, que Mr. Gousset met dans les paroles de Job conviennent mieux au style brillant & tout poëtique de ce Livre que la signification simple de *passer*.

חרש a six significations de l'aveu de Mr. Gousset : 1°. Labourer : 2°. fabriquer, travailler du bois, du fer, de l'argent, de l'or, des diamans &c. 3°. travailler en sculpture : 4°. méditer, machiner du mal ou du bien : 5°. être sourd ou le faire : 6°. se taire. Comment réünir tant de sens différens? Nôtre Auteur croit en être

* *P.* 292.

venu à bout : voici comment. Le premier eſt le ſens propre, & Kimhi ſe trompe quand il prétend que c'eſt le 4e... Ce ſens a été enſuite tranſporté aux Arts,de même qu'en Latin *ars* & *aro* ont de l'affinité : d'abord il fut attribüé à la Sculpture, qui *laboure* en quelque ſorte ſa matiere , & enſuite aux autres: puis parceque les Arts ne font rien qu'en méditant & en cherchant, on l'a dit pour méditer : & parceque la nature corrompuë médite le plus ſouvent de mauvais artifices , on l'a appliqué ſpecialement au mal : enfin parcequ'un homme appliqué à ſon Art eſt ſourd & muet à tout le reſte, on lui a donné encore ces deux ſens.

לחם eſt interpreté *manger* & *combattre*. Ce ne ſont point là deux ſignifications differentes : quelques éloignées qu'elles paroiſſent, ce n'en eſt qu'une. Les premiers idées que les hommes eurent de guerre & de combat, leur vinrent des animaux, qui ſe battoient pour ſe manger l'un l'autre : car c'eſt toûjours là la fin de leurs combats : ainſi ſe battre ou s'expoſer à être mangé, c'étoit la

 même

même choſe. De là vient qu'il ſe dit en *niphal* pour combattre נלחם, c'eſt-à-dire s'expoſer à être la nourriture ou la pâture d'un autre. Ce mot une fois établi ſe tranſporta dans la ſuite aux hommes, quand ils vinrent à ſe faire auſſi la guerre, & à ſe battre. Cette reflexion eſt des plus heureuſes, & nous paroît d'autant plus vraiſemblable, qu'il ne ſeroit pas impoſſible de trouver des veſtiges de cette premiere inſtitution dans d'autres mots Hebreux, comme en זון *paſcere*, & זיו זנות *arma*, armes, inſtrumens de guerre & de combats, & que non ſeulement la fin des combats des animaux eſt toûjours de ſe manger comme remarque nôtre Auteur; mais leur combat même n'étant proprement que ſe mordre & ſe déchirer, & ne s'y ſervant quaſi que des dents ou du bec; combattre parmi eux n'eſt preſque autre choſe que ſe manger l'un l'autre. Ne pouroit-on point ajoûter qu'en François même nous diſons en langage populaire, *ſe manger*, & *des gens qui ſe mangent*, pour dire, des gens qui ſont continuellement en querelle & en

guerre. Toutes ces idées ont naturellement quelque chose d'approchant, tant il a été par consequent aisé & naturel de les réünir d'abord sous le même son , & de les exprimer du même mot.

Malgré ce dessein de réduire tout à une signification simple , nôtre Grammairien n'a pû s'empêcher d'en donner quelquefois deux au même mot. נחל , par exemple , signifie chez lui , aussi bien que chez tous les autres, un torrent & une vallée , & il avoüe qu'il n'a pû se tirer autrement du v. 16. du Chapitre 26. de la Genese, où Isaac fait creuser des puits בנחל dans la vallée : car certainement ils eussent été bien mal placez dans un torrent. Il reconnoit encore des antiphrases, comme dans ברך & peut-être dans חסד.

Il eût dû s'en tenir là pour ce dernier , & lui laisser la signification de *Probrum* , plûtôt que d'avoir recours pour expliquer le 17e. verset du chap. XX. du Lévitique , à des interpretations Rabbiniques , qui sont sans fondement & tirées de si loin ,

qu'il n'eſt rien de moins probable. Pour trouver la ſignification propre, quelquefois il compare des racines qui ont des ſignifications ſemblables. [a] נום ſignifie moins que ישן parceque *Iſ. v. 25.* il eſt dit, לאינום ולא יושן *Il ne ſommeillera point & ne dormira point.* [b] בדל ſignifie ſeparation & diſtance de lieu, קדש un divorce éternel avec les choſes profanes, pour être appliqué aux choſes ſaintes, נזר la même ſeparation, le même divorce, mais pour un tems ſeulement.

Le plus ſouvent il ne dit rien, ou preſque rien des noms, & des autres parties d'oraiſon dérivées de la racine. Quelquefois cependant il s'y eſt fort étendu. Dans עלה par exemple on trouvera des remarques ſur מעלות, עליון, עלי, תעלה, עולה, & ſur la prépoſition על, qu'il traite fort au long, & ſur la quelle il y a des remarques qui feront plaiſir. Ce n'eſt pas ſeulement les prépoſitions ſemblables, c'eſt-à-dire celles qu'on nomme *ſéparables*, parce qu'elles ne ſe joignent pas avec la diction qui

[a] *p.* 501. [b] *p.* 503.

les ſuit, dont Mr. Gouſſet a parlé: Il n'a pas imité le commun des Faiſeurs de Dictionnaires, qui ne diſent rien de celles qu'on nomme *inſeparables* par la raiſon contraire. Il les a traitées toutes fort exactement: & quoiqu'il n'ait pas eu le ſecret de faire ſur ces prépoſitions ce qu'il avoit projetté de faire par tout, c'eſt-à-dire de ne leur donner qu'une ſignification ſimple & generale, qui convint par tout; malgré ce défaut qu'il étoit aiſé d'éviter, au moins pour quelques-unes on peut dire que ce morceau n'eſt pas le moins utile du Livre dont nous parlons.

Quelquefois il a fait tout le contraire de ce que nous diſions tout à l'heure ſur ע־ב & עור, laiſſant les verbes à quartier, il n'éxamine que les noms עב & ער. Dans קרב il ne parle preſque que de קרבו & de קרב. Dans ערן abandonnant, התערן *Oblectare ſe*, il ne s'attache qu'au nom ערן *voluptas*, à l'occaſion duquel il s'étend ſur la ſituation du Paradis terreſtre. D'abord il décide que *Hortus* Eden ſignifie *le jardin qui eſt ſitué dans* Eden, & non par appo-

ſition *le Jardin Eden* : puis venant à ſa ſituation, il avoüe qu'il ne faut point eſperer de la découvrir; que ſi la choſe eût été faiſable, Hopkinſonius & Mr. Huet en fuſſent venus à bout, tant il y a d'érudition, ſur tout dans l'ouvrage du dernier. Mr. Gouſſet n'avoit point encore vû l'ouvrage de Mr. Van-Til ſon ami: il l'eût joint apparemment à ces deux Auteurs, & lui eût rendu les loüanges qu'il lui donne dans une lettre qui ſe lit à la tête des Commentaires de la langue Hebraïque. Il propoſe ce qui lui déplaît le plus dans les Syſtemes d'Hopkinſonius & de Mr. Huet. Le premier place la terre d'Havila à l'Orient de la Chaldée & du Tygre; ce qui ne peut s'accorder avec le 1er. Livre de Sam. chap. xv. v. 7. où Saül défait les Amalecites depuis Havila juſqu'à Sur. 2°. Il rapporte mal à propos מקדם *& Inde* à Eden, au lieu de le rapporter au Paradis terreſtre. 3°. Il veut que le fleuve avant la diviſion ſoit l'Euphrate, quoique Moïſe faſſe de l'Euphrate un des 4. fleuves que forme la diviſion. Enfin il con-

fond le Gehon avec l'ancien Canal de l'Euphrate. Dans le ſecond on ne trouve que deux fleuves au lieu de quatre : car le Gehon & le Phiſon au-deſſus du Paradis, ne ſont proprement comme au deſſous que l'Euphrate & le Tygre. 2°. Selon Moïſe le Tygre aprés le Paradis & la diviſion, doit couler & deſcendre vers l'Aſſyrie: car c'eſt-là ce que ſignifie le verbe הלך, & ce qui ne ſe peut expliquer, dit-on, par Mr. Huet. Enfin קדמה marque neceſſairement la partie orientale de l'Aſſyrie, comme il paroît par tous les endroits où ce mot ſe trouve. Et cet illuſtre Prelat le prend ſeulement pour, *du côté de l'Aſſyrie.* Il conclut donc, qu'il eſt impoſſible de trouver la ſituation de ce lieu enchantè, & il ne doute point, que la face & la diſpoſition des lieux ne ſoit plus la même, & que le cours de ces fleuves n'ait changé, ou qu'ils ne ſoient taris.

Ailleurs il ſe contente de renvoyer à d'autres racines, ſur leſquelles il aura touché en paſſant celle qui ſe preſentoit pour lors à lui.

Il lui suffit même quelquefois d'indiquer des Auteurs qu'il croit les avoir bien traitées. C'est ainsi que pour sçavoir ce que c'est que * שחורים, il renvoye à *Fullerus Miscell. sacr. l.* v. *c.* 3.

En d'autres endroits ses Memoires se sont trouvez plus riches & mieux fournis : il y traite sur une racine, ou tous, ou presque tous les points, que nous avons proposez. Il en faut donner un exemple qui fasse connoître tout le travail & la methode de M. Gousset. C'est ברא que nous choisissons.

1°. D'abord nôtre Auteur détermine sa signification : c'est, dit-il, *Operari per infinitatem vel per vim infinitam, agir avec une force infinie.* Sa preuve est qu'il est toûjours dit de Dieu : de sorte que comme פעל ne se dit point des bêtes, parcequ'il renferme un attribut qui n'est point communicable aux bêtes, & qu'il marque des actions raisonnables ; il faut aussi que ברא marque quelque chose, qui ne se puisse communiquer aux créatures, puisqu'il ne

* *P.* 301.

ſe dit jamais d'elles. Nous n'examinons point, ſi ce raiſonnement, dont Mr. Gouſſet n'eſt pas auteur, eſt convaincant ou non. De là il conclut qu'on a donc raiſon de traduire ברא par *créer de rien* : quoi qu'après tout il ne ſignifie pas toûjours créer purement de rien, mais quelquefois produire d'une matiere, qui n'a aucune diſpoſition à ce qu'on en veut faire ; parce qu'il faut également une puiſſance infinie pour cet effet. Outre cela ברא dans ſa proprieté ſignifie, faire une choſe à la quelle il n'y en avoit encore aucune de ſemblable. Cette remarque eſt d'Abarbanel : & Moyſe, dit on, l'obſerve exactement : car c'eſt par cette raiſon qu'il ſe ſert de ce verbe, quand il s'agit de la production des grands poiſſons, ou monſtres marins, *Gen.* 1. 21. & de celle de l'homme, *Ibid* v. 27. & qu'au contraire il ne s'en ſert pas quand il s'agit du רקיע firmament ou des aſtres : parce qu'avant cela il y avoit déja quelque choſe de ſemblable, à ſçavoir le ciel & la lumiere. Il n'en uſe pas non plus pour exprimer la production des

animaux de la terre ; parce qu'il y en avoit déja dans les eaux. Ce ne ſont point là au reſte des homonymies, ou des ſignifications differentes : ce ſont ſeulement des ſignifications particulieres renfermées ſous l'idée generale, qui eſt produire avec une puiſſance infinie.

2°. De là le Docteur de Groningue paſſe à la comparaiſon de ברא avec les dictions qui ont בר pour radicales. ברא ſignifie en premier lieu, donner l'être. Toutes les dictions qui ont ces deux lettres, conviennent dans ce ſens avec ce verbe. Par exemple dans le nom בר *fils* le genre ſe prend pour l'eſpece: donner la vie a un enfant, c'eſt une des manieres de donner l'être. ברה nourrir : la nourriture eſt une donation partiale de l'être, & par elle le ſujet ſe rétablit & ſe renouvelle. Par la même raiſon le bled, *Job.* 39. 7. s'appelle בר comme qui diroit *nourriſſant.*

ברא *Bere* que l'on conte parmi les verbes ſemblables, a ברא dans les deux premieres radicales, quoi qu'il ne ſoit au vrai que la conjugaiſon

piel de ce verbe. ברא, dit on, ſignifie une action que l'Ecriture n'attribuë qu'a l'homme. Pour l'expliquer on rejette l'antiphraſe & la ſignification privative que Buxtorf & bien d'autres Grammairiens donnent quelquefois à la conjugaiſon *piel*, & on ſoûtient que ce verbe, qui ne ſe dit que de la terre, d'une montagne que l'on découvre en coupant une forêt, ſignifie, comme la Vulgate le traduit *vuider*, *défricher* un morceau de terre, & par conſéquent le rendre viſible, & en quelque ſorte, le créer.

ברר Qu'on interprête *eligere choiſir*, & qui eſt proprement ce que l'on dit en François *trier*, a cela de commun avec ברא *créer*, que les choſes que l'on trie, on les produit, *educuntur*; & elles commencent à paroître comme quelque choſe de bon. Il examine ſucceſſivement ainſi בור, בורית, & ברית, ſur lequel il s'étend plus que ſur les autres; il vient ſelon lui de ברר, & ſignifie le choix qui ſe fait des perſonnes pour les aimer & leur être plus lié. Après des recherches très utiles ſur les phraſes

ברית יהוה & ברית בני ובניך, sur les constructions differentes qui suivent ce mot, sur les figures dans lesquelles il se trouve, il conclut en remarquant, qu'il ne se dit point d'un testament, & en expliquant comment Saint Paul s'est servi de ce terme au chap. 9. vers. 16. & 17. de l'Epitre aux Hebreux. באר est dans l'esprit ce que ברר est dans les choses exterieures, c'est-à-dire, *trier*, *choisir.* Ainsi il a le même rapport que celui-ci avec ברא. כור est une racine particuliere, & signifie, *éclaircir*, comme באר.

3°. Sur tous ces verbes il explique quelque endroit de l'Ecriture, ou pour prouver les significations qu'il leur donne, ou pour montrer qu'ils n'y sont point contraires. Celui qui l'occupe le plus est לברם * qui se lit au chap. 3. de l'Ecclesiaste v.18. אמרתי אני בלבי על דברת בני האדם לברם האלהים ולראות שהם בהמה המה להם.

Après une discussion exacte des circonstances & des choses dont il s'agit là, & des principales parties

* *P.* 150.

de cette phrase ; après une remarque singuliere qu'il a fait sur le ל, quand il se trouve après אמר, qui signifie pour lors, que la personne de qui אמר se dit, veut faire, ou fera la chose signifiée par l'infinitif, auquel ce ל est joint, à moins qu'il ne se trouve dans la phrase un autre agent different du nominatif du verbe אמר & du sujet ; car en ce cas אמר signifie, *souhaiter.* Après un examen de tous les verbes, dont on pourroit le faire descendre, il con-conclut avec Buxtorf, & il a raison, que לבר est l'infinitif de ברר, & rend ainsi l'Hébreu : *J'ai souhaité dans mon cœur que Dieu purifiât les hommes, & qu'il vît que* par *rapport à eux mêmes, ils sont des bêtes.* Rien de mieux, si au lieu de traduire ברר par *purifier*, Mr. Gousset l'eût traduit comme la Vulgate, *par éprouver, sonder, examiner. J'ai souhaité dans mon cœur que Dieu examinât, qu'il sondât les enfans des hommes, & qu'il vît qu'ils sont semblables à des bêtes.* En l'interpretant ainsi tout se suit : au lieu que dans la Version de Mr. Gousset, le premier membre n'a

point assez de rapport au second ; & que celui-ci est, en quelque sorte, contradictoire à celui-là : car si Dieu purifie les hommes, il ne verra plus qu'ils vivent en bêtes : mais il le verra, s'il les examine & s'il les sonde.

4°. Des verbes ils passe aux noms, qui ont ces mêmes radicales. Il épluche assez soigneusement ברת , בור , באר , בהרת , בהיר , בידה , ברי, & quelques endroits de l'Ecriture où ils se trouvent.

5°. Toutes ces dictions ainsi reduites à la premiere signification de ברא , prouve qu'elle est veritable. Il passe à la seconde, & fait le même en peu de mots. ברא se dit encore de la production d'une chose nouvelle, & qui n'a point encore son semblable. Il seroit injuste de vouloir trop scrupuleusement chercher la signification du verbe principal dans tous ceux qui lui ressemblent : mais elle s'y rencontre toujours en quelque sorte. באר fait qu'un sujet paroît ce qu'il n'avoit point encore paru. ברא a la même force, mais dans les choses sensibles, comme celui-là

dans les ſpirituelles. ברה met dans le ſujet une ſubſtance & une quantité nouvelle. ברר rend ſon ſujet nouveau, en le tirant de la confuſion où il étoit embarraſſé.

Enfin de l'Hebreu ברה, il en tire le mot Grec *βιβρώσκω*, le Latin *brutum*, & le François *broûter.* C'eſt là une de ces étymologies dont nous avons parlé. Telles ſont encore *laquear* de לוח, *νέφος* de נוף, *Nilus* le Nil du mot Egyptien & Phenicien נחל après Fullerus *Miſcell. l.* II. *c.* 8. *oleo, croitre, & ſentir* de עלה *monter.* Il a même fait une table particuliere de toutes celles qui ſont répanduës dans ſon Ouvrage : mais generalement parlant on peut dire, que ce n'eſt pas ce qu'il y a de meilleur dans ſon Livre : il eût été plus utile au Lecteur, & à la gloire même de Mr. Gouſſet, de nous donner deux autres tables ; l'une des regles de Grammaire qui ſont ſemées en divers endroits de ſon Ouvrage ; l'autre des préceptes qu'il donne auſſi ſouvent à ceux qui voudront traduire l'Ecriture de l'Hébreu, en d'autres langues : car ce ſont là deux

choſes ſingulieres encore dans l'Ouvrage de Mr. Gouſſet. Un Dictionnaire ne paroît fait que pour apprendre la ſignification des mots : & c'eſt là qu'on s'en tient communément. La Grammaire eſt un ouvrage à part. Quoique nôtre Auteur n'en faſſe pas une dans les formes, parce qu'il ne ſe contente pas non plus d'apprendre la ſignification des mots, mais qu'il examine les phraſes, la conſtruction, la ſyntaxe ; il rencontre ſouvent en ſon chemin des regles de Grammaire : alors ou bien il les établit lui-même, ou bien il rapporte celles des autres, & ſur tout de Buxtof, qui paroît quaſi être le ſeul qu'il ait lû : & ſelon qu'elles lui ſemblent bien ou mal établies, il les réfute, les corrige, les rectifie ; ou les adopte, les prouve, & les confirme : mais ſoit qu'il critique, ou qu'il approuve, il le fait toûjours en homme habile, & qui a un grand uſage du Texte ſacré.

Secondement Mr. Gouſſet peu content de tant de Verſions faites par des Proteſtans, & ſoupirant ap-

paremment après cet Interprete si desiré dans ce Parti, & attendu depuis si long-tems, à peu près comme les Juifs après leur prétendu Messie, & surement avec le même succés, Mr. Gousset, dis-je, tâche de former cet Interprete si souhaité. Il lui donne des avis, des préceptes, & souvent des essais, ou plutôt des modelles, en traduisant tantôt en Latin, tantôt en François, & tantôt en l'une & en l'autre langue, des phrases entieres de l'Ecriture.

Deux tables de ces choses eussent fait plaisir au Lecteur, qui ne peut les aller chercher sans cela dans leurs places, ni même deviner si elles sont dans l'Ouvrage.

Ce n'est pas que ces parties soient entierement exemptes de fautes: les regles de Grammaire se sentent du défaut general de l'Ouvrage, qui n'a point été fait sur des principes une fois établis, qu'on ait suivis par tout. C'est ce qu'on a remarqué principalement par rapport aux differentes conjugaisons des Hébreux, & à leurs significations: sur lesquelles Mr. Gousset n'a point parû

avoir de principes aſſez uniformes. *On donnera le reſte de cet extrait le mois ſuivant.*

ARTICLE XX.

DE HISTORIA TERRACINENSI Libri quinque, Auctore perilluſtri ac Excellentiſſimo Domino Dominico Antonio Contatore Doctore phyſico & Cive Terracinenſi &c. C'eſt à dite, *L'Hiſtoire de Terracine, en cinq Livres, par le Seigneur Dominique Antoine Contatore Docteur en Medecine, & Citoyen de cette ville.* A Rome chez Loüis & François de Comitibus Imprimeurs de la Chambre Apoſtolique 1706. *in* 4°. *pages* 528.

On ne peut aſſez loüer le zele de l'Auteur de cette Hiſtoire pour faire connoître quelle a été ſa patrie : il omet peu de choſes de tout ce qui s'eſt dit ou écrit en faveur de la Ville de Terracine. Les Bulles des Papes, les privileges accordez par eux, les guerres qu'elle a ſoutenües depuis ſon établiſſement

avec les anciens Romains ou avec les Rois de Sicile; tout y est fort détaillé.

Cette Histoire est divisée en cinq Livres : dans le 1^er^. Après avoir dit que Terracine est l'Anxur Capitale du Pays des Volsques, il parle des differens Princes auxquels elle a été soumise : sur tout il prétend qu'elle a été inviolablement attachée au St. Siege. Dans le Schisme causé par l'élection de Clement VII. à Fondi, Terracine embrassa son parti & celui de ses successeurs. Il suit à peu-pres la division de Cluvier touchant le pays des Osques & des Volsques. Le langage de ces peuples étoit particulier : d'où vient que dans les Fables de Titinnius on lit ce vers:

Qui Oscè & Volscè fabulantur, nam Latinè nesciunt.

Les Brutiens, comme le dit Festus, parloient encore la langue des Volsques : ce qui a été cause qu'Ennius les a appellez *Bilingues*, par ce qu'ils parloient *Græcè & Oscè*. Et Ennius lui-même, comme le remarque Aulu-Gelle, l. 17. c. 17. s'appelloit *Tricor*, ou ayant trois cœurs, parce qu'il

parloit Grec, Osc, & Latin. Les principales villes des Volsques étoient, Antium la patrie de Neron, sur les ruines de la quelle est bâti aujourd'hui Nettuno; Stura ou Astura qui divisoit le Royaume des Volsques & des Latins, où Ciceron fut tué par Popilius; *Veletri*, *Segni*, *Sitino*, dont le vin est si fort loüé par Juvenal, *Lato Setinum ardebit in auro*; & par Martial. l. 14. Epigram. 64. *Artena*; *Forum Appii*; *Tres tabernæ*, que l'on nomme aujourd'hui Cisterna, dont il est parlé aux Actes des Apôtres ch. 28. Arpino patrie de Ciceron; Mont-Cassin, au pied du quel étoit la maison de campagne de Ciceron; Sora Patrie du Cardinal Baronius; Aquino patrie de S. Thomas; Suessa Pometia, qu'on a appellée Pontia & Pomptia, qui a donné le nom aux Palus Pontines: ces Palus si fameux dans les Historiens étoient autrefois au rapport de Pline l. 3. c. 5. une rase & fertile campagne extremément peuplée: on y comptoit jusques à 23. villes que cet Auteur croit avoir été abîmées par des tremblemens de terre qui ont fait ces Lacs. On a tâ-

ché plusieurs fois de les dessecher. Appius Claudius l'an 444. de la fondation de Rome fit passer au travers de ces marais un chemin que l'on appelle de son nom *Via Appia.* Les digues qu'on avoit faites pour arrêter les eaux des marais s'étant rompuës, Cornelius Cethegus Consul 152. ans avant la naissance de nôtre Seigneur fit dessecher ces marais, & en fit une belle campagne. 3°. Auguste acheva ce que Jules Cesar avoit avoit commencé : il les dessecha de nouveau, comme Horace l'enseigne dans sa Poëtique:

Sterilisque diù palus, aptaque remis
Vicinas urbes alit, & grave sentit aratrum.

Strabon nous apprend qu'Auguste fit tirer auprès de Terracine & du Chemin d'Appius un grand fossé qui étoit plein des eaux des fleuves qui se jettoient dans ces marais, les voyageurs le passoient dans des barques tirées par des mulets : ce trajet se faisoit pendant la nuit, & le matin on retrouvoit le chemin d'Ap-

pius pour continuer ſon voyage.

4°. Quatre cens ans aprês, Trajan, qui au rapport de Diodore avoit pavé le chemin au milieu des marais, & fait bâtir des ponts & de belles maiſons tout le long, Theodoric Roi des Gots les fit rétablir, comme le dit Caſſiod. l. 2. ep. 32.

5°. Les Papes étant devenus les maîtres de Rome tâchérent pluſieurs fois de faire deſſecher quelque partie de ces marais, dont les travaux étoient entierement ruïnez. Boniface VIII. tâcha de détourner les eaux de Sermonette, & de les faire décharger dans le Territoire de Sozza. Sixte V. fut empêché par la mort de le faire: il creuſa ſeulement un petit fleuve ou canal, à qui on a donné ſon nom. Sous le Pontificat d'Urbain VIII. Les Hollandois s'engagérent à reduire toutes les eaux du marais dans un profond canal qui ſeroit navigable. Leur deſſein étoit d'ouvrir une riviere du Lac Nymphiée, & de la faire décharger dans le fleuve Ufens; de ſorte que dans l'eſpace de 30 milles les plus grands Vaiſſeaux pouvoient entrer dans les terres. Henry

Pelleus Flamand ayant voulu travailler à l'execution de ce deſſein ſous le même Pontificat, tomba malade & mourut par le mauvais air de ces terres remuées. Enfin l'an 1700. le Prince D. Livio Odeſcalchi entreprit de deſſecher ces marais. Mais la mortalité que ces terres remuées ont cauſée dans les villes voiſines fait juger de la rëüſſite de cette entrepriſe. Le Romains même, à qui la nature ſembloit obéïr, n'ont jamais formé le deſſein de les deſſecher entierement. On ſe ſouvient de ce qui arriva dans une terre du Cardinal Pepli, qui après avoir deſſeché les marais en quelque endroit, & planté des arbres, voulut continuer à deſſecher, mais un feu étant ſorti de terre reduiſit en cendre en un moment tous les arbres qu'il avoit plantez, & il ſe forma comme des étangs dans les cavitez qui ſe firent. Le P. Kircher dans ſon Latium nous rapporte ce fait qui eſt connu de tous les peuples de la campagne de Rome.

Entre les Iſles des Volſques les plus conſiderables ſont Palmaria,

qu'on nomme aujourd'hui Palma, Vola, Pontia la plus grande de toutes, si fameuse par l'exil de tant de Sts. Martyrs. Elle est éloignée de Terracine de 32 milles.

Le second Livre ne contient que les lettres que les Papes ou les Princes ont écrites aux habitans de Terracine : il fait un catalogue des familles les plus illustres au ch. 10. Dans le ch. 11. il prétend prouver par Pline l. 17. c. 4. & l. 7. c. 5. que les vins de Terracine étoient les vins de Cæcube. Il ne faut que lire les 4. vers de Silius Italicus au l. 8. pour être convaincu que l'air est tres mauvais à Terracine. Au 13e. chap. L'Auteur parle des temples des faux Dieux qui étoient aux environs de cette ville. Le plus ancien & le plus considerable étoit celui de la Déesse Feronia, qui étoit éloigné de Terracine d'une lieüe, comme le dit Horace. l. 1. Satyr. 5.

Ora manusque tuâ lavimus, Feronia, lymphâ
Millia tum pransi tria repimus, atque subimus.

Février 1708.

Impositum saxis latè candentibus
Anxur.

Annibal détruisit dans son chagrin ce Temple, comme le dit Tite Live l. 26. Il avoit été bâti par les Lacedemoniens, qui quitérent leur païs ne pouvant se soumettre aux Loix de Lycurgus, au rapport de Denis d'Halicarnasse. l. 2.

L'Auteur au même chapitre parle de la *Via Appia*, dont nulle part on ne connoît mieux la grandeur & la beauté qu'à Terracine. Elle passoit autrefois sur le haut de la montagne Sti. Angeli, & aboutissoit dans la plaine de la campagne Valerane, *Agri Valerani.* Elle commençoit à Rome à la porte Capene aujourd'hui la porte St.Sebastien, & ne finissoit qu'à Capoüe passant au milieu des Palus Pontines. Ce chemin avoit 25. pieds de largeur avec des rebords de pierre qui servoient à lier pour ainsi dire, & à conserver les larges pierres qui faisoient le chemin. De douze pieds en douze pieds il y avoit des pierres plus élevées, afin qu'on pût s'en servir pour monter plus commodé-

ment à cheval, ou afin que les piétons pussent s'y reposer comme sur des sieges. C. Gracchus fit mettre de petites colomnes à chaque mille, qui marquoient combien de chemin on avoit fait : c'est à quoi Rutilius fait allusion, quand il dit :

Intervalla viæ fessis præstare videtur,
Qui notat inscriptus millia crebra lapis.

Le 3e. Livre parle des Eglises de Terracine; le 4e. des Evêques; le 5e des Saints de Terracine.

ARTICLE XXI.

ABREGE' DE LA SAINTE Bible, en forme de Questions & de Réponses familieres, tiré de divers Auteurs, divisé en deux parties, l'ancien & le nouveau Testament. Par D. R. G. Prêtre Religieux de l'Abbaye Royale de St. Oüen de la Congregation de Saint Maur. A Roüen, & se vend à Paris chez Pierre Ribou Quay des Augustins à l'image St. Loüis. 1707. *pages* 610.

QUoique le Livre dont nous parlons porte le titre d'Abregé de

la Bible, il peut paſſer cependant pour une Bible preſque entiere, réduite à une forme aſſez differente de celle dans laquelle elle a été compoſée par les Ecrivains inſpirez.

En effet le deſſein de l'Auteur ne paroît pas avoir été, d'éclaircir les endroits difficiles qui auroient demandé une trop longe diſcuſſion, mais d'inſtruire ſes Lecteurs de tout ce qu'il peut y avoir dans les Livres ſaints, d'hiſtorique & de moral. Ces Hiſtoires ſacrées & ces inſtructions ſalutaires que nous fournit l'Ecriture, on les retrouve ici à peu-près dans le même ordre & dans une aſſez juſte étenduë. Toute la difference conſiſte en ce que l'Auteur a mieux aimé executer ſon deſſein par forme de demandes & de réponſes. Peut-être a-t'il choiſi cette maniere d'écrire, parcequ'elle lui donnoit occaſion de ſe faire de tems en tems des queſtions incidentes, pour expliquer certains endroits quand il le pouvoit faire en peu de mots, & que cela ne le conduiſoit pas trop loin.

L'Auteur ne s'eſt pas cependant préciſément borné à reduire ſon

texte en queſtions & en réponſes. On trouve encore au commencement de tout l'Ouvrage quelques queſtions ſur la Bible en general. Il en ajoûte de pareilles ſur chaque Livre en particulier. Il demande par exemple, quel eſt l'Auteur du Livre dont il va parler, à qui il eſt addreſſé, de quoi il traite, s'il a toûjours été regardé comme Canonique, & d'autres choſes de même nature, ſelon que ces queſtions ou d'autres peuvent ſe faire ſur chacun des Livres de l'Ecriture.

Pour les endroits remplis d'inſtructions, ſoit par rapport à la Religion, ſoit par rapport aux mœurs, tels que ſont les Livres ſapientiaux, les Epitres de ſaint Paul &c. Nôtre Auteur ne s'étend pas ſi au long. Après deux ou trois queſtions préliminaires, il donne d'abord un précis du Livre ou de l'Epitre, & puis encore un précis de chaque chapitre. La plus juſte idée qu'on puiſſe ſe faire alors de cet abregé, eſt de la regarder comme un recueil de titres un peu plus étendus que les titres ordinaires.

Il seroit à souhaiter, que l'Auteur ne se fut fait aucune question, à la quelle il n'eut pû répondre par le texte de l'Ecriture, ou par celui des Peres & des meilleurs Interpretes qui ont expliqué les Livres saints. Car dans certains endroits où il s'écarte un peu de cette methode, il se trouve quelques réponses que des Theologiens exacts, auroient peut-être quelque peine à approuver dans toute leur étenduë.

ARTICLE XXII.

RELATION DE CE QUI S'EST *passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences, tenuë le* 12. *Novembre* 1707. *par Mr. Blondel.*

Monsieur l'Abbé Bignon dit en ouvrant la séance, que la perte que l'Academie venoit de faire de Mr. Dodart, demandoit selon l'usage établi, un Discours de Mr. le Secretaire à l'ouverture de cette Assemblée publique, & que sans des difficultez insurmontables,

on n'auroit eu garde de manquer à un pareil devoir, ſur tout à l'égard d'une perſonne auſſi chere & auſſi recommendable en tout genre, que l'étoit feu Mr. Dodart. Pour rendre raiſon de ces difficultez, Mr. l'Abbé Bignon ajouta, que quoi qu'il n'y eut pas encore huit jours que l'Academie eut fait cette grande perte, l'abondance du ſujet, & la facilité de l'Ecrivain, auroient aſſez garanti la beauté de l'Ouvrage. Mais, continua-t'il, nos Eloges ſont d'une eſpece toute differente de ceux qui ſe font d'ordinaire. On ne s'y contente pas de grandes deſcriptions, il faut des faits & des détails; plus d'actions que de diſcours; plus de naïveté que d'ornemens; un ſimple tableau plûtôt qu'une oraiſon funebre; une hiſtoire en un mot, dont la fidelité faſſe tout le merite, & dont tout l'art ſe reduiſe à mettre la verité dans ſon jour. Or quoiqu'en certaines mains ce ſoit un art qui coute peu, il y a quelque fois des occaſions où les materiaux ne peuvent ſe raſſembler en peu de jours. Il n'en eſt pas des Heros de

litterature comme des autres Heros. Ce qui merite le plus de loüange, n'eſt pas toûjours ce qui a eu le plus d'éclat. En general les Sciences ont toujours aimé le ſilence & la retraite. En particulier il y a des Sçavans, qui par leur propre goût, ajoutent encore de nouveaux voiles, à ceux que cet amour commun de la retraite répand ſur ce qu'ils ont de meilleur. C'étoit là le caractere ſingulier de Mr. Dodart. La ſimplicité & la modeſtie formoient les principaux traits. Auſſi humble que ſçavant, auſſi éloigné de toute oſtentation au milieu de la Cour & de la Republique des Lettres, que s'il eut vécu dans les deſerts; inſatiable en fait de Sciences, & inacceſſible à la vanité; avide de tout connoître, & plus ſoigneux encore d'être inconnu; ravi de pouvoir ſe rendre utile, & non moins aiſe de demeurer caché; il étoit perſuadé que la probité étoit de l'eſſence de ſa profeſſion: & il étoit bon Medecin, parce qu'il étoit homme de bien. Ses travaux dans le cabinet, ſes aſſujettiſſemens auprès des Princes, ſes en-

gagemens à l'Academie, ses lectures, ses recherches, tout s'étoit tourné en autant de pratiques de vertu. Engagé d'abord à cette profession de la Medecine, il n'avoit négligé aucunes des autres connoissances, parce qu'il les y croyoit toutes utiles. Appellé à l'Academie dès les premiers commencemens, il avoit redoublé ce zele pour tout genre d'érudition, parce qu'il le croyoit indispensable à tout Academicien. Regardant comme un des grands avantages de ces Societez, l'obligation de s'entreprêter de mutuels secours, il s'étoit fait une loi & une habitude de demander humblement le peu qu'il lui manquoit, & de communiquer agréablement tout ce qu'il avoit d'acquis. Loin de ces jalousies si indignes, & cependant si communes à plusieurs de ceux qui s'appliquent aux Lettres, nous l'avons vû également empressé à seconder tous les travaux & à faire valoir toutes les découvertes. Nous l'avons vû plus d'une fois donner aux autres tout l'honneur d'une invention, dont on lui devoit la plus grande

partie. Nous l'avons vû ſans ceſſe ſe préparer à conſulter plus utilement chez les Grands, en allant chaque jour conſeiller charitablement les pauvres. Sa premiere vertu c'étoit la charité, & ſon premier livre l'Evangile. Il remontoit en tout à la ſource des lumieres : en étudiant la nature, il y retrouvoit toujours l'Auteur : plus il devenoit docte, plus il étoit Chrétien. Et comme il ſçavoit, que chez les gens d'étude, les plus dangereuſes tentations ne ſont ni du côté des plaiſirs, dont l'application les défend aſſez, ni du côté de l'ambition, dont la fortune ne les éloigne que trop; il ne ceſſoit de s'armer contre l'orgueil & la vaine gloire. C'eſt dans cette vûë qu'il ne croyoit jamais ſe tenir aſſez caché : & c'eſt ce qui dérobe à nôtre connoiſſance la meilleure partie de ce qui doit ſervir à ſon Eloge. On pourra recouvrer ce qui nous en manque par l'examen de ſes divers papiers, le témoignage de ſes dignes enfans, & le rapport de chacun de ceux qui ont eu plus de part à ſes ſecrets. C'eſt ce que M. de Fontenelle

doit recueillir ; & qu'il ne ſçauroit avoir raſſemblé que pour nôtre premiere Séance ? En attendant j'ai crû devoir rendre raiſon de ſon ſilence d'aujourd'hui : & ſi je me ſuis un peu étendu ſur cette ébauche d'un portrait, que pour lors il donnera dans ſa perfection, j'ai crû qu'on le pardonneroit à l'effuſion de cœur ſur un de nos plus dignes Confreres, que je regardois d'ailleurs comme un ami particulier.

Après ce témoignage que Mr. l'Abbé Bignon rendit à la memoire de Mr. Dodart, d'une maniere qui charma toute l'Aſſemblée, Mr. Carré lût une ſçavante Diſſertation ſur le ſon & ſur les effets de la Muſique ? Comme dans l'entrepriſe de la deſcription des Arts, il s'eſt trouvé engagé à décrire l'Art de fabriquer les inſtrumens de Muſique, qui ont été & qui ſont encore en uſage en France, & qui montent au nombre de plus de ſoixante ; cela l'a déterminé à donner une Théorie generale du ſon & des accords de la Muſique, afin de l'appliquer aux inſtrumens à vent, à cordes, & à percuſſion,

Ainſi la Diſſertation de Mr. Carré eſt comme un plan general de toutes celles qu'il doit donner dans la ſuite ſur cette matiere, accompagnée de raiſonnemens & d'experiences, qu'il a choiſies parmi un grand nombre d'autres qu'il a faites, ou qu'il doit faire encore par rapport à ſon deſſein.

Il commence par donner une juſte idée du ſon en general. Le ſon ne conſiſte que dans certains mouvemens ou tremblemens de l'air, cauſez par ceux des petites parties, dont les corps ſonores ſont compoſez. Tout mouvement d'air ne forme pas un ſon : il n'y a que celui qui agit ſur l'organe de l'oüye. Le mouvement d'une des plus groſſes cloches pendant qu'elle ſonne, ne cauſe aucune agitation à la flamme d'une chandelle, & le moindre vent qui n'eſt qu'un mouvement d'air l'agite ſans produire aucun ſon. Mr. Carré reduit tous les corps ſonores à deux eſpeces, aux corps pleins & ſolides,& au corps creux; & il détermine la difference du ſon de ces deux ſortes de corps. Il s'attacha par-

ticulierement à faire voir, contre le ſentiment ordinaire, que le ſon des cordes ne vient point de leurs vibrations totales, mais des tremblemens de chaque petite partie, dont la corde eſt composée. Ce qu'il appuya de ce raiſonnement : Quand on frappe un corps dur à reſſort, ſes parties s'enfoncent, puis ſe relevent par leur reſſort, ce qu'elles ne peuvent faire pourtant qu'à pluſieurs fois. Ainſi venant à ſe reſſerrer & à ſe dilater ſucceſſivement, & très-promptement par la force du reſſort, elles agitent l'air environnant par de petites ſecouſſes promptes & réïterées, qui ſe tranſmettent juſqu'à l'organe de l'oüye. Ce ne ſont pas les ſeules parties frappées qui ont du mouvement ; il ſe communique ſucceſſivement aux parties voiſines juſqu'à l'extremité du corps. C'eſt ce qui arrive dans une corde bandée, qui eſt une eſpece de corps ſolide, lors qu'on la tire ou qu'on la pouſſe ; ce qui ne pouvant ſe faire, ſans que les parties plient dans l'endroit où on les touche, ces parties pliées ſe redreſ-

ſent par la force de leur reſſort, & communiquent ſucceſſivement leur mouvement à leurs voiſines juſqu'à l'extremité de la corde. Le tremblement de chaque petite partie eſt donc la cauſe du ſon, & la communication de ces tremblemens de partie en partie fait la durée du ſon, & la difference du ton grave à l'aigu dans les corps de même matiere. Le ſon n'eſt donc pas quelque choſe de continu, mais c'eſt une ſucceſſion de mouvement, dont l'oreille n'apperçoit pas les intervalles; non plus que les yeux ne diſtinguent point, ſi un charbon agité en rond n'eſt pas un cercle de feu continu. Ainſi une corde pincée frappe l'air autant de fois que les parties ont de tremblemens; mais comme ils ſont extremément frequens, elle ſemble ne faire qu'un ſeul & unique ſon.

Ce raiſonnement fut appuyé des experiences ſuivantes: Si l'on prend deux cordes tenduës à l'uniſſon, à l'octave, à la 12e. ou à la quinte, ſur l'une deſquelles on plie de petits morceaux de papier; on les verra trembler fort ſenſiblement en ſon-

nant l'autre corde: & ces tremblemens seront plus forts selon que la consonance sera plus parfaite. Si l'on tire à soi une branche des pincettes avec lesquelles on attise le feu, & qu'ensuite on la laisse aller, on y verra un grand nombre de vibrations tres promptes sans aucun son: mais si on frappe dessus avec un corps dur, le son se fait entendre aussi-tôt. Si l'on arrange de petites pierres sur une enclume, & qu'on frappe avec un marteau sur une de ses extremitez, on entendra un son, & l'on verra les petites pierres faire de petits sauts. De même si l'on glisse le doigt sur les bords d'un verre plein d'eau, on entend un son, & l'on voit l'eau fremir & sautiller assez fort. Si l'on tend une corde assez longue, pour que les vibrations totales ne soient pas confonduës avec les tremblemens de ses parties, comme il arrive lorsqu'une corde est courte; & que venant à la pincer on en approche l'ongle du pouce; l'on ne sentira pas seulement les vibrations totales, mais encore une espece de fremissement composé d'une infi-

nité de petit coups, qu'on ne peut diſtinguer que par un ſentiment confus. Toutes ces experiences prouvent évidemment, que ce ne ſont pas les vibrations totales, mais les tremblemens de chaque petite partie, qui ſont la cauſe du ſon. Il eſt pourtant vrai qu'elles contribuent à ſon augmentation & à ſa durée : mais ce n'eſt encore que par ce que ces vibrations renouvellent le tremblement des petites parties & le mouvement d'ondulation ; comme Mr. Carré le fit voir par des experiences qu'il a faites ſur des cylindres de bois de hêtre, dont les longueurs & les groſſeurs étoient dans une certaine proportion.

En ſecond lieu le ſon dans les corps creux, comme ſont les inſtrumens à vent, eſt encore produit par le mouvement de l'air, lorſque ſortant de ces corps où il a été pouſſé, il reçoit un mouvement contraire à ſa direction. Car cela lui cauſe des ſecouſſes & des tremblemens qui ſe communiquent à l'air environnant, & qui ſont augmentez & modifiez par les vibrations

des petites parties des corps ſonores. Cela ſe remarque dans les anches des haut-bois. Mais Mr. Carré remit à expliquer ces choſes plus au long dans la deſcription de l'orgue & des inſtrumens à vent.

Troſiémement, la matiere, la figure, & la grandeur des corps ſonores apportent beaucoup de differences dans les ſons. L'or & l'argent rendent des ſons plus graves, parce que leurs parties ayant moins de reſſort ont auſſi des tremblemens moins prompts. C'eſt le plus ou moins de reſſort dans les corps de matiere differente, qui fait la difference du grave & de l'aigu. Auſſi voit-on que dans deux cordes égales & également tenduës, l'une d'or & l'autre de fer, la premiere rend un ſon plus grave que l'autre. De même à l'égard du bois: plus il eſt ſec, plus le ſon eſt aigu: plus il eſt humide, plus le ſon eſt grave; parceque l'humidité diminuë le reſſort. Et c'eſt la raiſon pourquoi les inſtrumens les plus vieux ſont les meilleurs.

Pour ce qui eſt de la grandeur des corps, le ſon dans les corps ho-

mogenes eſt plus ou moins grave, à proportion que le corps eſt plus grand ou plus petit. Car dans un corps plus grand, la communication des tremblemens d'une partie à l'autre durant plus long tems, le ſon ſera plus grave.

La figure contribuë encore à changer le ſon, comme cela paroît ſur tout dans la figure des cloches, qui, ſi elles étoient ſolides, au lieu d'être creuſes, rendroient un ſon tout different & ſemblable à peu près à celui d'une enclume. Car le mouvement d'ondulation ſe portant avec plus ou moins de viteſſe des parties frappées aux parties extrêmes, ſelon l'éloignement où elles ſe trouvent par la figure du corps ſonore, le ſon en doit être differemment modifié.

La peſanteur & la legereté, le plus ou moins de denſité, la dureté & la molleſſe des corps ſonores apportent encore beaucoup de varieté dans les ſons : mais dans tout cecy il n'y a point de regles certaines, comme Mr. Carré le fit voir par pluſieurs experiences qu'il rapporta là-deſſus.

Février 1708.

En quatriéme lieu Mr. Carré diſtingua quatre ſortes de ſons, le fort & le foible, le grave & l'aigu. Le fort ſe produit par une plus grande quantité d'air mis en mouvement, & le foible par une moindre. Ainſi le ſon d'une corde eſt beaucoup plus foible à la fin du mouvement qu'au commencement; parce qu'elle frape une moindre quantité d'air en même tems. C'eſt pour la même raiſon que les cordes d'inſtrumens rendent d'autant plus de ſon, qu'elles s'éloignent d'avantage de leur ligne droite; parceque faiſant alors des ondulations plus grandes, elles mettent en mouvement une plus grande quantité d'air en même tems.

Il n'en eſt pas de même du ſon grave & de l'aigu, qui tirent leur difference de la promptitude plus ou moins grande des tremblemens de l'air. Le ſon eſt d'autant plus grave que le nombre de ces tremblemens eſt moindre en même tems: & il eſt plus aigu lorſque ce nombre eſt plus grand dans le même tems.

Enfin Mr. Carré appliqua ces

principes à la Musique : il expliqua comment certains sons étoient plus agréables que d'autres. Les premiers Musiciens n'en avoient jugé que par les oreilles ; mais les Philosophes & les Mathematiciens examinant la nature des choses, reconnurent qu'il y avoit des rapports reglez entre les mouvemens des sons ; & que ceux-là étoient les plus agréables, dont les tremblemens s'unissoient plus frequemment. Tout l'éffet de la Musique dépend donc des mouvemens des corps sonores, & des tremblemens de l'air qui forment les accords. Si l'on prend deux corps sonores, & que les tremblemens de l'un se fassent 15. fois, tandis que ceux de l'autre se font 16. On entendra deux sons à la fois, qui forment l'intervalle, qu'on appelle le semi-ton majeur. Si ces tremblemens sont dans le rapport de 24 à 25, ce sera le semi-ton mineur. Si l'on ajoûte ces deux semi-tons, on formera le ton, dont les sons sont en raison de 9 à 10. Or tous les accords que l'on employe dans la Musique sont composez de tons & de semi-tons : l'on peut

donc prendre ces petits intervalles pour principe de l'explication des effets de la Musique. C'est ce que Mr. Carré fait voir fort clairement en parcourant les proprietez des tons, des semi-tons, & de leurs differens accords, pour inspirer la joye ou la tristesse, la colere ou l'indignation, ou d'autres mouvemens. Il rendit une raison physique des sentimens excitez dans l'ame à l'occasion de ces sons, fondée sur la loi constante de l'union de l'ame & du corps. Car ces differens sons ou ces tremblemens de l'air se faisant avec plus ou moins de vitesse, doivent ébranler differemment les filets des nerfs acoustiques & des liqueurs qu'ils contiennent, & par consequent occasionner à l'ame des sentimens differens. Ces sentimens seront differens dans differentes personnes, ou dans la même en differens tems; parceque les fibres du cerveau seront disposées differemment, & plus propres à être ébranlées par certains accords dans certaines personnes que dans d'autres, ou dans un certain tems plûtôt que dans un autre par

rapport à la même perſonne. Mr. Carré confirma cette penſée par une experience fort curieuſe. Si l'on choiſit quatre ou cinq verres qui ſoient de même grandeur, de même figure, & à l'uniſſon, & que les ayant remplis de differentes liqueurs, comme d'eau commune, d'huile, de vin, & d'eau de vie, on les mette proches les uns des autres; ſi l'on vient à gliſſer fortement le bout du doigt ſur le bord d'un de ces verres, pour lui faire rendre un ſon; on verra tremouſſer, non ſeulement la liqueur qui y eſt contenuë, mais encore celles qui ſont dans les autres verres, & cela plus ou moins, à proportion que la liqueur eſt plus ou moins ſubtile. Mr. Carré finit en appliquant cette experience à la difference des liqueurs qui forment les differens temperamens des hommes, & qui cauſent en eux differens goûts pour les differentes Muſiques. Il a encore beaucoup de choſes à dire ſur cette matiere, qu'il a remiſes à d'autres Memoires. Son morceau fut fort goûté de Mr. l'Abbé Bignon & de toute l'Aſſemblée.

Février 1708.

Mr. Geoffroy le jeune nouvellement reçu dans la Claſſe des Botaniſtes donna des obſervations ſur les huiles eſſentielles des plantes, avec des experiences très curieuſes, & des conjectures nouvelles ſur la cauſe des couleurs qu'on remarque dans les feüilles & dans les fleurs.

Comme la Botanique ne conſiſte pas ſeulement à connoître les plantes par l'exterieur & par leur nom, mais beaucoup plus par leurs principes & leurs proprietez; il faut neceſſairement avoir recours à l'Analyſe. C'eſt par ce moyen qu'on a découvert non ſeulement, que preſque toutes les plantes rendent un flegme, un eſprit acide, un eſprit alcali, du ſel volatile, de l'huile, du ſel fixe, & de la terre; mais encore que ces principes, qui ſemblent être les mêmes dans toutes les plantes, à en juger par l'apparence, ſont néanmoins au fond quelquefois auſſi differens entre eux, que les plantes mêmes dont on les a retirez. C'eſt ce qu'on a d'écouvert ſur tout par rapport aux differentes natures des ſels tant volatiles que fixes. On reconnoît les

ſels acides, & leurs differens degrez de force, aux differens degrez de rougeur qu'ils donnent à la ſolution du tourneſol. Les ſels alcalis fixes ſe font remarquer à ce qu'ils précipitent en jaune orangé la ſolution du ſublimé corroſif; & les ſels alcalis volatiles, à ce qu'ils la précipitent en blanc. On n'eſt pas ſi avancé dans la connoiſſance des differences qui ſe trouvent entre les ſubſtances huileuſes qu'on retire des differentes plantes.

Les huiles varient toutes entre elles, preſqu'autant que les ſujets qui les ont fournies; particulierement celles qu'on nomme communément huiles eſſentielles. Ce ſont des ſubſtances inflammables, que les plantes odorantes nous fourniſſent en les diſtillant avec beaucoup d'eau. On les appelle eſſentielles, parce qu'elles ont le goût, l'odeur, & ſouvent les autres proprietez des plantes dont on les a retirées. Ainſi il ne faut point regarder ces ſubſtances comme un ſeul principe homogene, mais comme un compoſé qui peut être encore analyſé de nouveau. Ces ſecondes

analyſes ont été faites dans l'Academie, & on a ſeparé des huiles eſſentielles, un flegme chargé de ſels volatiles urineux, & une aſſez grande quantité de terre. Mais ce n'eſt pas encore aſſez pour diſtinguer la differente nature de ces huiles; parce qu'on ne peut gueres retirer exactement ces principes dans leur juſte proportion. D'ailleurs cette difference ne dépend pas toûjours de la quantité des principes qui ſont mêlez enſemble, mais de la maniere dont ils le ſont. Du ſouffre mêlé ſimplement avec du mercure ne fait qu'une poudre noire, qui eſt l'*Æthiops mineralis*; mais ſi on les ſublime enſemble, ils forment une maſſe rouge compacte & diſpoſée en aiguilles brillantes, qui eſt le *cinabre*. On peut dire la même choſe des huiles, & Mr. Geoffroy en apporta pour exemple celles qu'on tire de l'anis. Quand on ne fait que l'échauffer & l'exprimer, on n'en tire qu'une huile par expreſſion. Si on le fait digerer & diſtiller avec beaucoup d'eau, il donne une huile plus ſubtile, qui eſt l'huile eſſentielle. En-

fin ſi on le diſtille par la cornue à feu nud, il donne une huile fetide ou empyreumatique. Ne voilà-t'il pas trois huiles toutes differentes, composées cependant des mêmes principes ſelon toutes les apparences?

Mr. Geoffroy voyant donc que pour découvrir quelque choſe de nouveau ſur la nature des huiles qu'on retire des plantes, il ne devoit rien attendre de l'analyſe particuliere de ces huiles, il s'eſt propoſé une autre mêthode. C'eſt de les mêler avec differentes matieres, de les faire digerer ſeules ou avec d'autres ſubſtances, & d'obſerver tout ce qui pourroit arriver de ces mêlanges & de ces digeſtions. Il donna donc les experiences qu'il a faites dans ce deſſein ſur quelques huiles, & particuliérement ſur l'huile eſſentielle de thym. Il rapporta enſuite les conjectures qu'il en a tirées ſur les cauſes des differentes couleurs qui ſe remarquent dans les plantes. L'huile eſſentielle de thym après une ſeconde diſtillation lui a donné une huile citrine, dont il s'eſt ſervi pour faire ſes experiences.

 1°. Cette

1°. Cette huile digerée avec le vinaigre diſtillé, ou avec des eſprits acides reduits environ à l'acidité du vinaigre, & des ſucs acides des plantes, eſt devenuë fort haute en couleur tirant ſur l'orangé & ſur le rouge de ſafran.

2°. La même huile digerée avec l'eſprit volatile de ſel ammoniac tiré par l'intermede de la chaux, ſe fonce d'abord un peu, puis tire ſur le rouge, paſſe enſuite à la couleur de feu, de là ſe tourne peu à peu au pourpre, qui ſe fonçant de plus en plus approche enfin du violet.

3°. L'huile de thym digerée avec l'eſprit volatile de ſel ammoniac tiré par le ſel de tartre, ne differe que de quelques nuances de couleur d'avec la même diſtillée avec l'eſprit d'urine.

4°. Etant diſtillée avec l'huile de tartre par défaillance, elle s'obſcurcit, & devient d'un gris brun fort foncé.

5°. L'huile de thym digerée avec l'eſprit volatile de ſel ammoniac, étant digerée de nouveau avec l'hui-

le de tartre prend une belle couleur bleuë.

6°. Mais étant digerée avec le vinaigre distillé, elle se fonce & tire sur le noir.

7°. Enfin étant mêlée avec de l'esprit de vin, la couleur devient gris de lin, & en y jettant quelques gouttes d'huile de tartre, elle verdit aussi-tôt, & conserve sa couleur verte. Mr. Geoffroy fit remarquer que l'huile essentielle de thym ne verdit point par l'huile de tartre, qu'aprés avoir passé au violet, & avoir été étenduë dans l'esprit de vin; car étant digerée d'abord avec l'huile de tartre, elle prend une couleur de gris brun, qui tire quelquefois sur le feüille-morte.

8°. Le vinaigre distillé versé sur cette liqueur verte, efface la couleur verte, & rend à la liqueur la couleur rouge qu'elle avoit auparavant.

9°. L'huile de thym qui a pris la couleur bleuë, étant étenduë dans de l'esprit de vin devient gris de lin; versant ensuite dessus de l'hui-

le de tartre, elle redevient bleuë, à la difference de celle dont on vient de parler dans l'experience précedente, laquelle est devenuë verte. Avec le vinaigre distillé, cette liqueur bleuë devient rouge, & par un nouveau mêlange d'huile de tartre, elle redevient bleuë. Ainsi l'huile de tartre agit differemment sur l'huile de thym : selon qu'elle la trouve plus concentrée, ou plus raréfiée ; elle la rend ou bleuë ou verte. Mr. Geoffroy a tenté les mêmes experiences sur differentes huiles essentielles, qui n'ont point produit les mêmes effets. Il a essayé sur d'autres huiles que celles que fournit le Regne vegetal, & il n'a trouvé que l'huile d'ambre jaune, qui lui ait donné quelque chose d'approchant de l'huile de thym.

10°. Cette huile d'ambre jaune digerée avec l'esprit de sel ammoniac prend une couleur rouge tirant sur le pourpre.

11°. Cette huile pourprée étant mêlée avec l'huile de tartre, chaque liqueur garde sa couleur. Mais si l'on verse de l'esprit de vin dessus,

il s'unit à l'huile de tartre & prend une couleur bleuë, pendant que les gouttes de ſuccin conſervent leur couleur purpurine.

Mr. Geoffroy propoſa ſes conjectures ſur la reſſemblance des effets qu'il a trouvée entre l'huile de thym & l'huile d'ambre jaune. Il croit que pour qu'un corps puiſſe être coloré, il faut dans ſes parties certains degrez de denſité ou de rarefaction, hors deſquels il n'y a plus de couleur. Il y a apparence que l'huile de thym & l'huile d'ambre jaune, ont leurs molecules dans la latitude de ces degrez neceſſaires pour produire toutes ces couleurs dont on a parlé: ce qui ne ſe trouve pas entre l'huile de thym & les autres huiles eſſentielles de plantes, ſur leſquelles Mr. Geoffroy a travaillé. Il eſpere qu'à force d'experiences, il pourra venir à bout de déterminer ces degrez de denſité ou de rarefaction neceſſaires pour produire certaines couleurs, & de les pouvoir concilier aux autres huiles, tels que les a l'huile de thym.

Il déduiſit encore ſes conjectures ſur les couleurs des feüilles & des

fleurs des plantes. Car comme elles fournissent les principes dont il s'est servi dans ses experiences, & qu'elles ont les mêmes couleurs que les teintures qu'il fit voir à l'Assemblée, il juge, (& avez assez de fondement) que ces couleurs peuvent se produire de la même maniere dans les plantes que dans les experiences qu'il a faites.

L'on convient assez generalement parmi les Chymistes, que les couleurs dépendent des souffres, & que c'est de leurs differens mélanges avec les sels, que resultent leurs differences. Mais jusqu'ici ce sentiment n'étoit soutenu d'aucune experience ; personne qu'on sçache n'ayant encore donné le moyen de former differentes liqueurs colorées par le simple mêlange des huiles & des sels. Mr. Geoffroy conjecture que le verd qui est la couleur plus ordinaire des feüilles, peut être l'effet d'une huile essentielle rarefiée dans les feüilles, & mêlée avec les sels volatiles & fixes de la séve, lesquels restent engagez dans les parties terreuses, pendant que la plus grande partie de la

portion aqueuſe ſe diſſipe. L'experience commune le confirme, dans la chicorée & le ſellery. Car ces plantes étant liées & couvertes, de maniere que le flegme ne puiſſe pas aiſément ſe diſſiper, elles deviennent blanches ; parce que l'huile eſſentielle ſe trouve ſi fort étenduë dans cette grande quantité de flegme, qu'elle paroît tranſparente & ſans couleur. Les feüilles deviennent rouges pour la plus part ſur la fin de l'automne dans les premiers froids, qui reſſerrant les pores des plantes, retiennent la ſéve dans les feüilles, & y interrompent la circulation. Cette ſéve s'aigriſſant par ſon ſéjour, fait que l'acide développé détruit l'alcali & ſa couleur verte ; de ſorte que les ſouffres reparoiſſent auſſi-tôt dans leur propre couleur qui eſt le rouge. Ceci eſt confirmé par la huitiéme experience, où le vinaigre diſtillé efface la couleur verte de l'huile de thym & lui rend ſa couleur rouge.

Dans les fleurs toutes les nuances jaunes, depuis le citron juſqu'à l'orangé ou jaune de ſaffran, paroiſſent

venir d'un mélange d'acide avec l'huile eſſentielle ; puiſque dans la premiere experience cette couleur a été produite par l'huile de thym, digerée avec le vinaigre diſtillé

Toutes les nuances du rouge, depuis la couleur de chair juſqu'au pourpre & au violet foncé, ſont apparemment les produits d'un ſel volatile urineux uni avec l'huile. Car l'huile de thym digerée avec l'eſprit volatile de ſel Ammoniac, a paſſé par toutes ces nuances dans la ſeconde experience rapportée par Monſieur Geoffroy.

Le noir, qui peut paſſer dans les fleurs pour un violet tres foncé, ſemble être l'effet d'un mélange d'acide par deſſus le violet pourpré du ſel volatile urineux; comme le prouve la ſixiéme experience, où l'huile de thym devenuë violette par l'eſprit volatile de ſel ammoniac, a pris une couleur noirâtre par le mélange du vinaigre diſtillé.

La cinquiéme experience fait conjecturer que toutes les nuances du bleu proviennent du mélange des ſels alcalis fixes avec les ſels volatiles

urineux & les huiles concentrées; puiſque l'huile de thym devenuë de couleur de pourpre par l'eſprit volatile de ſel ammoniac, a pris une belle couleur bleuë, étant digerée avec l'huile de tartre.

Enfin la ſeptiéme experience ſemble prouver, que le verd dans les fleurs ſoit produit par les mêmes ſels mêlez avec des huiles beaucoup plus rarefiées. Car c'eſt la couleur qu'a priſe l'huile de thym de violet pourpré, après avoir été étenduë dans l'eſprit de vin rectifié & uni à l'huile de tartre.

Mr. Geoffroy promit d'approfondir encore cette matiere, & de s'aſſurer de ſes conjectures par de nouvelles experiences. Mr. l'Abbé Bignon, lui dit, que celles qu'il venoit d'expoſer étoient neuves & tres-curieuſes; & qu'en les pouſſant encore plus loin, comme il le promettoit, il viendroit enfin à produire par ſcience toutes les couleurs qu'on n'a encore produites juſqu'ici que mécaniquement, & ſans en ſçavoir les cauſes.

Monſieur Chevalier donna en-

ſuite une Diſſertation ſur les effets de la poudre à canon, principalement dans les mines. Feu Mr. le Maréchal de Vauban lui ayant communiqué un grand nombre d'experiences ſur cette matiere, d'où l'on tire des regles ſures & que le ſuccés a juſtifiées ; il les propoſa à l'Aſſemblée, après avoir expliqué auparavant, comment la poudre allumée devient capable de faire de ſi grands efforts. La poudre eſt compoſée de trois parties de ſalpêtre, contre une de ſouffre & de charbon pris enſemble. Ces matieres ſont inégalement promptes à s'enflammer auſſi-bien que les parties qui les compoſent. L'air eſt neceſſaire à l'action de la poudre, puiſqu'elle ne s'enflamme point dans le vuide, ou que quand elle le fait, c'eſt ſans détonation & ſans effort. La promptitude de la poudre à s'enflammer demande encore qu'elle ſoit bien ſeche & bien grenée, afin que la communication de la flamme ſoit plus prompte. Comme les matieres de la poudre s'allument ſucceſſivement, les degrez de viteſſe impri-

mez par le feu se communiquent de la plus subtile à la plus grossiere, selon les rapports les plus approchans d'une progression géometrique, comme l'a démontré Monsieur Hughens, & depuis lui Mr. Carré. Ces seules matieres muës par le feu, deviennent donc capables de faire par leur choc de grands efforts. Mr. Chevalier examina ensuite ceux que peut produire l'air enfermé dans les grains de poudre & dans les intervalles qu'ils laissent entre eux; & il montra que dans une mine cubique chargée de 140 livres de poudre, s'il y avoit cinq faces immobiles, l'effort qui se feroit alors tout entier sur la sixiéme, soûtiendroit un poids de trois cens mille livres. Il fit remarquer que cet effort se trouve beaucoup plus grand que dans l'experience; cent quarante livres de poudre n'enlevant ordinairement, que douze cens livres pesant de terre. Il rendit raison de cette difference qu'il attribue à plusieurs causes. Une partie de cet effort se détruit parceque la poudre ne s'allume pas tout à la fois; qu'il

s'en perd par le canal qui porte le feu à la mine, & par les pores des matieres qui l'environnent; que les parties de ces matieres font quelquefois très-difficiles à détacher; qu'outre leur poids à foutenir, il y a encore la viteffe avec laquelle elles font enlevées; enfin que la resistance de l'air environnant, y met peut-être le plus grand obftacle, quoi qu'on n'y ait pas égard dans la pratique.

Pour fe former une idée nette de la maniere dont la poudre agit fur un corps, Mr. Chevalier examina ce qui fe devroit paffer dans un canon qu'on fuppoferoit immobile, pofé verticalement la bouche en haut, & d'une longueur fuffifante, pour qu'un boulet y pût faire tout le chemin que l'effort de la poudre feroit capable de lui faire parcourir. Il tira des reflexions qu'il fit là-deffus, que la meilleure poudre eft celle qui s'enflamme le plus promptement; que l'ame du canon vers la culaffe doit être telle, qu'une plus grande quantité de poudre s'y puiffe enflammer avant que le bou-

let parte ; ce qui faisoit que les canons chambrez portoient plus loin avec même quantité de poudre, que quand l'ame est cylindrique ; que plus il y a de poudre qui s'enflamme, plus le boulet porte loin, mais plus aussi le canon est en danger de crever ; que plus le canon est long, plus on y peut mettre de poudre, & plus elle a le tems de s'enflammer avant la sortie du boulet ; ce qui fait que quelques canons fort longs, comme la couleuvrine de Nancy porte beaucoup plus loin que les canons ordinaires de même calibre ; que la longueur la plus avantageuse d'un canon, c'est quand elle est tellement proportionnée à la charge de poudre & à la figure de son ame, que le boulet sorte de la bouche, lorsque toute la poudre a fait son effort ; qu'enfin l'effort de la poudre sera d'autant plus grand vers un certain côté, qu'il y aura plus de resistance vers les autres, & qu'ainsi plus un canon recule difficilement, plus il poussera loin son boulet. Mr. Chevalier appliqua ce qu'il venoit de dire de

l'action de la poudre en general, à son effort particulier dans les mines. Pour cela il rapporta ce que toutes les experiences ont fait connoître sur ce sujet.

1°. Que l'effort de la mine se faisoit toujours du côté le plus foible, independamment de la disposition de la chambre des mines ; contre ce que les Mineurs s'étoient faussement persuadé.

2°. Qu'il faut une quantité de poudre plus ou moins grande, selon l'inégalité du poids, qui doit être enlevé & la differente liaison des parties. Pour un pied cube de terre remuée pesant 90 ou 100 livres, il faut neuf ou dix livres de poudre. Pour un pareil volume de terre ferme & sable fort, pesant de cent vingt-cinq à cent cinquante livres, il faut onze ou douze livres de poudre. Pour autant d'argile pesant entre cent quinze livres & cent trente-cinq livres, il faut quinze ou seize livres de poudre. Pour le même volume de massonnerie nouvelle ou peu liée, il faut quinze ou vingt livres de poudre. Pour autant de vieille

maſſonnerie ou qui ſoit bien liée, il faut vingt-cinq ou trente livres.

3°. Que l'ouverture d'une mine qui a joüé en pleine terre, étant chargée à propos ſe fait en un cone, dont le diametre de la baſe eſt double de la hauteur priſe depuis le centre de la mine.

4°. Que lors qu'une mine eſt trop chargée, elle ne fait qu'un trou ou un puits, dont l'ouverture ſuperieure n'eſt gueres plus grande que celle de la chambre où étoit la poudre; comme il arriva au ſiége de Verruë fait par Mr. de Vadôme, où deux mines que les aſſiegez avoient faites pour faire ſauter des bateries, ne firent que des puits, apparemment pour avoir été trop chargées. Au contraire ſi la mine eſt trop peu chargée, elle ne fait qu'une ſimple compreſſion, ou tout au plus un petit ſoulevement vers la partie la plus foible, comme il vient d'arriver au ſiége de Ciudad-Rodriguo, ce qui a avancé la priſe de la place.

5°. Qu'enfin outre l'effort de la poudre contre les corps qu'elle enleve, elle foule encore & meurtrit

toutes les terres qui l'avoisinent, tant au dessous qu'aux côtez ; & ces foulures s'étendent d'autant plus que ces matieres font moins de resistance. Mr. Chevalier rendit raison selon les principes qu'il avoit établis de tous les effets resultans de ces expériences ; & il conclut que pour charger une mine, en sorte qu'elle fasse l'effet le plus avantageux qu'il est possible, il faut connoître le poids des matieres qu'on veut enlever. Ce qui se mesure par la solidité du cone droit, dont la base est double de la hauteur de la terre au dessus du centre de la mine ; & cela se trouve aisément par la Géometrie. Cette solidité étant trouvée en toises cubes, on multipliera le nombre de ces toises par celui des livres de poudre necessaires, pour enlever les matieres qu'il renferme selon qu'il est marqué dans les experiences : & si les matieres renfermées sont de differens poids, il ne faut que prendre un poids moyen entre tous. Pour la disposition de la mine, la regle generale est, que la partie vers laquelle on veut déterminer l'effet, soit la plus foible.

Mr. l'Abbé Bignon loüa fort l'ordre & la clarté qui regnoit dans ce Diſcours.

Mr. Lemery fils lût des éclairciſſemens ſur la compoſition des differentes eſpeces de vitriols naturels, avec une explication phyſique & ſenſible de la maniere dont ſe forment les encres vitrioliques. Comme le vitriol eſt un des remedes des plus utiles dans la Medecine, il s'eſt appliqué par pluſieurs experiences & obſervations, à découvrir la compoſition particuliere des differentes eſpeces de ce mineral. Ayant déja montré dans d'autres mémoires, que le vitriol verd donnoit un acide & une matiere noire & ferrugineuſe, capable d'être attirée par l'aimant, & que le vitriol artificiel lui étoit entiérement ſemblable ; il s'eſt mis à examiner ce que les autres avoient de particulier. En commençant par celui qui tire un peu ſur le bleu, & qu'on croit pour cela participer du cuivre, il en a retiré par la diſtillation des liqueurs, qui ne different point eſſentiellement de celles qui viennent du vi-

triol verd. Il a enſuite entierement dépoüillé d'acides par un feu de fonte, la matiere reſtée dans la cornuë ; & en y preſentant une l'ame d'acier aimantée, elle en a attiré également toutes les parties. Par toutes les experiences qu'il a faites, il n'y a point découvert de cuivre, d'où il juge qu'il faut qu'il y en ait bien peu dans ce vitriol, & que par la violence du feu, il ſe ſoit uni à la matiere ferrugineuſe qui en fait la baſe. Autrement la matiere après la fonte auroit pris une couleur plus bleuë ; puiſque Mr. Lemery a trouvé par experience, que mêlant enſemble deux diſſolutions de cuivre & de fer en égale quantité, l'aſſemblage en devient tres-bleu.

Ayant examiné avec la même attention le vitriol blanc & le chalcitis ou vitriol rouge, il en a retiré préciſément les mêmes ſubſtances que du vitriol verd.

Voila donc quatre vitriols, dont la baſe principale eſt du fer, & la difference tres-peu conſiderable. Il n'en eſt pas de même du cinquiéme qui eſt le vitriol de Cypre. Celui-ci

au lieu de prendre la couleur rouge par la forte calcination, comme les vitriols Romains, d'Angleterre, & d'Allemagne, devient noirâtre en dessous & jaune en dessus. Poussé ensuite au feu de forge, il prend une couleur grise en dessus, & rougeâtre en dessous, se fond plus vite & plus parfaitement, & s'attache fortement au creuset. Cette masse réduite en poudre, n'est aucunement attirée par l'aimant : ce qui marque qu'il n'est point entré de fer dans la composition du vitriol de Cypre ; ou du moins qu'il y en a très-peu. Sa principale base est le cuivre, c'est pourquoi il est dangereux interieurement.

Mr. Lemery vint ensuite aux encres vitrioliques. La composition en est connuë de tout le monde : c'est la noix de galle mêlée avec le vitriol qui fait la noirceur de l'encre. La limaille de fer versée sur plusieurs sucs de vegetaux produit le même effet : de là Mr. Lemery a jugé que la noirceur de l'encre venoit du fer contenu dans le vitriol & revivifié dans sa couleur natu-

relle. Plus les parties de ce metal ont été fortement attenuées par les acides, plus la teinture doit être noire; & il fera voir une autre fois en parlant des differentes teintures du fer, que cette noirceur devient tres forte, quand il a été réduit en une poussiere subtile par une manipulation particuliere. Le sentiment de Mr. Lemery est fondé sur l'experience; puisque les quatre vitriols naturels, dont la base est le fer, & en general toutes les dissolutions de fer faites par les esprits acides font de l'encre par le mêlange de la noix de galle; au lieu qu'on n'en sçauroit faire de même avec le vitriol bleu qui ne donne aucune marque de fer, ni avec aucune des dissolutions de cuivre.

Mr. Lemery s'appuye encore sur deux autres experiences. En examinant separément les deux substances du vitriol, son acide & sa base qui est du fer, il n'a pû faire d'encre par le mêlange de la noix de galle avec l'esprit acide de vitriol, & il en a fait avec la limaille de fer. C'est donc le fer revivifié & étendu

dans la liqueur qui fait la noirceur de l'encre, & il expliqua par quelle mécanique cela pouvoit arriver. C'eſt que la noix de galle agiſſant comme abſorbant, ſe charge de toutes les parties acides du vitriol qui tenoient le fer caché. Il eſt ſi vrai, que tous les acides du vitriol paſſent du fer, dans les pores de la noix de galle, & laiſſent reparoître le fer avec ſa couleur noire, que ſi l'on verſe ſur de l'encre faite quelques gouttes d'eſprit de vitriol, les parties ferrugineuſes admettent ces nouveaux acides dans leurs pores; ce qu'elles n'auroient pû faire ſi les anciens y étoient reſtez. Le fer diſſout de nouveau, & redevenu vitriol, perd ſa couleur noire. C'eſt pour cela que l'eau forte enleve les taches d'encre ſur le papier, & que l'acide du verjus ou du citron les ôte ſur le linge. On pourroit demander pourquoi les autres abſorbans n'agiſſent pas avec le fer comme la noix de galle: Mr. Lemery répond, que c'eſt qu'ils ſont purement ſalins ou terreux, & ne font en s'uniſſant au vitriol qu'un *coagulum* verdâtre; au

lieu que la noix de galle ayant des parties ſulphureuſes, abſorbe les acides d'une maniere plus parfaite. Auſſi précipite-t'elle mieux & plus abondamment les autres metaux. Une preuve que ce ſont les ſoufres qui rendent la noix de galle propre à faire de l'encre avec le vitriol, c'eſt que ſi l'on joint aux abſorbans purement ſalins & terreux quelque choſe de ſulphureux, ils acquierent par là la même propriété. Mr. Lemery en apporta pour exemple la diſſolution des ſcories du regule d'antimoine ſimple, dont le ſoufre ſe fait aſſez ſentir par l'odeur, & qui mêlée avec de la diſſolution de vitriol produit une encre. Une ſolution de chaux & d'orpiment dont l'odeur ſulphureuſe eſt inſupportable, produit le même effet avec la diſſolution de vitriol.

Mr. Lemery compara ce paſſage des acides du vitriol dans les pores de la noix de galle ou des autres matieres ſemblables, à ce qui arrive quand on précipite par le cuivre l'argent diſſout par l'eſprit de nitre. Car alors les acides du nitre trou-

vant un metal plus ſulphureux que l'argent, s'y attachent & ſe logent inſenſiblement dans les pores ; de maniere qu'ils ſe dépoüillent des parties de l'argent dont ils étoient revêtus. On pourroit objecter que le fer devroit donc ſe précipiter dans l'encre , comme il arrive à l'argent dans l'exemple qu'on vient de rapporter. Mais Mr. Lemery répond à cela , que le fer ſe ſoûtient dans preſque toutes les liqueurs, ce qui n'arrive point à l'argent. De plus, que quand le cuivre a enlevé à l'argent les acides qui le ſoûtenoient, il ne ſe trouve plus rien qui s'oppoſe au poids de l'argent ; au lieu que dans l'encre la noix de galle par ſes parties huileuſes & gluantes arrête la poudre du fer , & l'empêche de ſe précipiter. Auſſi arrive-t'il que le fer ſe précipite dans les encres où l'on s'eſt ſervi d'autres matieres vegetales que de la noix de galle ; à moins qu'on n'y ſubſtituë des parties gluantes, telles que celles de la gomme Arabique, comme l'a découvert Mr. Lemery. Il rendit encore raiſon pourquoi la teinture de

noix de galle faisoit tout d'un coup une encre avec le vitriol, & agissoit moins promptement avec la limaille du fer. C'est que dans le premier cas elle trouve un fer tout divisé, & que dans le second il faut qu'elle le divise. Or comme c'est un puissant absorbant, elle doit bien mettre moins de tems à absorber les acides du vitriol, qu'à diviser les parties de la limaille.

Mr. Lemery finit par quelques observations sur les vegetaux qui sont capables de faire de l'encre avec le vitriol : ceux là sont des remedes astringens, qui par l'experience sont propres à donner plus de consistance aux liqueurs, à fortifier les parties, & à mortifier les aigres qui les irritoient. Tels sont l'écorce de grenade, les balaustes, le sumac, les glands, les noix de galle, les feüilles & le bois de chêne &c. Certains purgatifs au contraire comme le séné, la manne, l'agaric, le jalap, la coloquinte, le tabac, les ellebores, ne font point d'encre avec le vitriol; parceque bien loin d'avoir des parties absorbantes, ils sont chargez de

ſels vifs & actifs, par le moyen deſquels ils produiſent leur action. La rhubarbe & les mirabolans qui ſont des purgatifs doux, & qui agiſſent enſuite comme aſtringens font de l'encre avec le vitriol. Mr. Lemery ne donne encore ces obſervations que comme des conjectures qu'il promet de vérifier par d'autres obſervations. Mais ſi le mêlange du vitriol avec certains vegetaux peut quelquefois faire connoître leur vertu medicinale, le mêlange des abſorbans ſulphureux avec le vitriol peut auſſi ſervir ſans le ſecours de l'analyſe, à découvrir les ſubſtances qui ſont entrées dans la compoſition de ce mineral. Car Mr. Lemery a remarqué, que tout vitriol qui mêlé avec la noix de galle fait de l'encre, contient réellement du fer. Quand le fer y eſt entré ſeul, l'encre faite avec les ſcories de regule d'antimoine eſt la plus noire. Quand il y eſt entré du cuivre, l'encre eſt rouſsâtre à proportion de la quantité qu'elle en contient. Ces regles ſures & faciles que donne Mr. Lemery, font aſſez voir que des experiences, qui ne paroiſ-

ſent que curieuſes, peuvent avoir leur utilité ſelon l'uſage qu'on en ſçait faire. Ce diſcours fut trouvé fort curieux & termina la ſéance.

AVIS.

L'Auteur de ces Relations ayant ſujet de craindre, qu'on n'ait oublié l'avertiſſement qu'il a mis à la tête de la premiere Relation qui parut de lui dans ces Journaux, ſe croit obligé, pour raiſons, de le renouveller ici. J'ai tâché, *diſoit-il*, de retenir les principales choſes, le plus fidellement qu'il mà été poſſible. Si pourtant il ſe trouvoit quelque mécompte dans ce que j'en écris, il ne s'en faut prendre qu'a moi. Car on n'eſt point tellement le maître de ſa memoire, que l'on puiſſe garantir de ne s'être trompé en rien, quelqu'attention qu'on ait prêtée. *L'Auteur a encore à ajoûter à cela, qu'il ne lui eſt pas même permis de mettre tout ce qu'il retient, étant obligé de donner la forme d'extrait aux pieces qu'il a entenduës, & par conſequent d'omettre bien des choſes qui chargeroient trop ſon Memoire, & de s'écarter même du ſtyle*

dans lequel les pieces ont été écrites. Ces Relations ne ſont donc à proprement parler que des extraits qu'il compoſe ſur ce qu'il a retenu.

Mr. l'Abbé Bignon avertit l'Aſſemblée, que Mr. Dalême devoit parler ſur une machine de ſon invention. C'eſt une maniere de Peſon ou de Romaine propre à découvrir les pieces fauſſes & leur degré d'alliage, ou de fauſſeté. Si l'on à tant vanté la maniere dont Archimede découvrit l'alliage de la couronne d'Hieron; cette machine-cy merite toute une autre conſideration; puiſque par ſon moyen ſans faire d'operation, on reconnoît tout d'un coup la bonté ou la fauſſeté d'une piece de monnoye. Comme M. Dalême n'eut pas le tems d'expliquer cette nouvelle machine, il s'eſt offert de la faire voir & de la faire entendre à ceux qui viendront chez lui s'en informer.

ARTICLE XXIII.

SUITE DE LA DISSERTATION sur les Antipodes.

JE vous ai promis de justifier le sentiment de St. Augustin sur les Antipodes, & de prouver en même tems, que quand même on auroit condanné Virgile, pour avoir soutenu au 8e. siecle qu'il y avoit des Antipodes, on n'auroit rien fait en cela que de fort raisonnable : parceque cette proposition, *Il y a des Antipodes, avoit en ce tems là un sens bien different de celui que nous lui donnons aujourd'hui.* Pour éclaircir cela, reprenons les choses d'un peu plus haut.

Depuis qu'on a fait le tour de la Terre, on est persuadé qu'il y a des Antipodes, & que ces Antipodes sont hommes tout comme nous, qu'ils sont comme nous descendus d'Adam, qu'ils ont eu part comme nous à la desobeïssance de ce Pere commun de tous les hommes, & que par consequent les Loix, les promesses, les menaces des divins Livres les

regardent auſſi bien que nous, que JESUS-CHRIST les a eûs en vûë auſſi bien que nous, lorſqu'il a ordonné à ſes Apôtres & à leurs ſucceſſeurs de prêcher l'Evangile à tous les hommes, & de réünir toutes les nations dans la profeſſion d'une même Religion, dans la pratique d'un même culte, & dans la participation des mêmes Sacremens. Mais avant la découverte du nouveau Monde, on avoit toute une autre idée, & on donnoit tout un autre ſens au terme d'Antipodes. Les Mathematiciens avoient bien prouvé que la Terre étoit ronde, & ils apportoient là-deſſus les mêmes démonſtrations que nous apportons aujourd'hui. Delà ils avoient conclu, comme nous concluons encore, que de l'autre côté de la ligne équinoctiale, il devoit y avoir des terres; que le pole qui étoit inferieur à l'égard de l'Europe devoit être élevé au deſſus de ces terres, & qu'au contraire nôtre pole devoit être inferieur & caché a leur égard; que toute la ſurface de la Terre devoit être partagée en cinq zones ou bandes; que celle du mi-

lieu devoit être la plus exposée aux rayons du Soleil ; que les deux qui étoient aux extremitez vers les poles devoient être plus froides ; & qu'il y en avoit une du côté du Midy aussi temperée que celle que nous habitons du côté du Septentrion ; qu'enfin il devoit y avoir au delà comme au deçà de l'équateur, la même inégalité des jours & la même vicissitude des saisons, selon la diversité des climats. La Mathematique n'alloit pas plus loin, & en attendant les lumieres qu'elle ne pouvoit recevoir que de l'experience, elle laissoit le reste à deviner aux Physiciens. Ceux-cy toûjours fertiles en hypotheses & en conjectures, avoient ajoûté plusieurs choses aux démonstrations qu'ils avoient reçûës des Mathematiciens. Je ne fais que rapporter ici en peu de mots ce qu'on trouvera exposé dans un plus grand détail par Strabon & Cléomede en Grec, par Pline & Macrobe en Latin, en un mot par tous les anciens Auteurs qui ont eu occasion de parler à fond sur ces matieres. On y trouvera même cet-

te diſtinction que je fais entre les démonſtrations mathematiques & les hypotheſes phyſiques : diſtinction qui d'ailleurs vient ſi à propos à mon ſujet, que je ne craindrois pas de m'en déclarer l'Auteur, ſi je ne l'avois pas trouvé exprimée en termes formels dans les Géographes & les Aſtronomes les plus fameux de l'antiquité.

Les Phyſiciens par exemple ſuppoſoient, que les parties de la Terre, qui ſe trouvoient dans une égale expoſition, devoient être non ſeulement habitables, mais même habitées également, & qu'il devoit y avoir là, comme ici, des montagnes & des vallées, avec une grande diverſité de terres entrecoupées de rivieres & bornées de tous côtez par la mer; de plus que cette mer alloit non ſeulement d'un pole à l'autre, tout à l'entour de la Terre, mais auſſi penetroit dans les terres & s'y répandoit tout le long de la Zone torride, en faiſant un ſecond tour qui embraſſoit toute la terre; que ces deux grands cercles en ſe coupant l'un l'autre partageoient la ter-

re en quatre parties, dont l'une étoit celle que nous habitons, que l'on nomme aujourd'hui le vieux Monde, & qui ſeule étoit connuë des Anciens; l'autre étoit du même côté de l'Equateur & avoit le même pole élevé, & toutes les mêmes ſaiſons que nous, avec cette ſeule difference, qu'elle avoit le jour quand nôtre païs avoit la nuit. C'eſt là qu'ils plaçoient ceux qu'ils appelloient Periéciens. Les deux autres parties de la Terre étoient pour les Antichthones, qui dans la Zone oppoſée étant au de là de l'équateur, & regardant l'autre pole du monde, avoient l'hiver quand nous avions l'été, & l'été quand nous avions l'hiver; en ſorte cependant que les uns, qu'ils nommoient proprement les Anteciens, avoient le jour en même tems que nous, & les autres qu'ils avoient appellez les Antipodes, étoient éclairez pendant que nous étions dans les tenebres de la nuit. Ils s'étoient encore figuré, que les deux Zones voiſines des poles qu'ils nommoient Zones glaciales, étoient en effet pleines de glace, & inhabitables; que

toute la Zone du milieu, qu'ils nommoient Zone torride, ou du moins le païs qui étoit le plus prés de l'équateur, étoit abſolument impraticable, qu'il n'étoit pas propre à l'habitation des hommes, à cauſe de la trop grande proximité du Soleil, qu'on ne pouvoit pas même y paſſer pour voyager d'un quartier de la Terre à l'autre. Il eſt vrai que Poſidonius & quelques autres en tres petit nombre, avoient prétendu que ce païs bien loin d'être inhabitable, étoit à tout prendre à peu prés auſſi temperé que les autres, parceque les nuits toûjours de douze heures, avoient une fraiſcheur qui devoit bien moderer l'ardeur des jours, qui n'étoient jamais plus longs que les nuits; parce que ce païs devoit être entrecoupé de rivieres, & qu'aprés tout, le Soleil en certain temps de l'année, s'éloignant de l'équateur pour s'approcher de nous, l'experience nous apprenoit qu'une partie de l'Europe & des bords de l'Afrique, qu'on connoiſſoit, ne laiſſoit pas d'être habitée ſans aucune incommodité, quoique ces païs fuſ-

ſent pour lors bien plus près du Soleil, que les pays mêmes qui ſont ſous l'équateur n'en ſont près pendant une grande partie de l'année. Mais quelques raiſonnables que fuſſent ces conjectures de Poſidonius, elles n'avoient point prévalu ſur les idées populaires, & ſur les préjugez qu'on avoit peut-être pris dans la lecture des Poëtes : on étoit convenu, que la Zone nommée torride, étoit impraticable, & il étoit demeuré pour conſtant parmi les Phyſiciens & les Géographes, que les Habitans de ces quatre parties de la Terre, qu'on ſuppoſoit ſeparées par l'Ocean, & ſur tout ceux qui étoient ſeparez par la Zone torride, ne pouvoient jamais avoir de communication les uns avec les autres. C'eſt ainſi que Ciceron les repreſente dans le ſonge de Scipion, *Interruptos ita eſſe, ut nihil inter ipſos ab aliis ad alios manare poſſit.*

Les Phyſiciens avançant toûjours dans leurs conjectures, avoient encore conclu de là, que ceux qui étoient dans des quartiers, ou parties differentes de la Terre, ne pou-

voient avoir une origine commune : & c'eſt ainſi que Ciceron dans le même endroit, en parlant des deux Zones qu'il regarde comme ſeules habitables, fait dire à Scipion, que ceux qui habitent la Zone auſtrale temperée, ſont d'une eſpece toute differente de la nôtre, & n'ont rien de commun avec nous ; *Duo ſunt habitabiles, quorum auſtralis ille, in quo qui inſiſtunt adverſa vobis urgent veſtigia, nihil ad veſtrum genus.*

Cette derniere concluſion n'avoit rien qui revoltât les Payens. Il eſt certain que parmi eux, les uns croyoient que le Monde n'avoit jamais commencé, & dans les differens Syſtêmes que les autres avoient inventez ſur le commencement du Monde, & la propagation du genre humain, ils ne s'étoient jamais aviſez de recourir à la création, qu'ils regardoient même comme impoſſible. Ils croyoient aſſez communément que le hazard, ou ſi vous voulez la providence des Dieux, avoit fait naître de la Terre, & comme diſperſé en differens pays quelques hommes, dont les autres étoient en-

suite descendus. On sçait les fables que les Egyptiens debitoient sur leur origine. On sçait la tradition des Arcadiens, qui prétendoient que leurs Ancêtres avoient paru au Monde avant la Lune; & personne n'ignore que plusieurs peuples, & en particulier les Atheniens faisoient gloire, de ne devoir leur premiere origine qu'à la Terre qu'ils habitoient, & de pouvoir regarder leur chere patrie comme leur mere & leur nourrice. Ταύτην γὰρ οἰκοῦμεν, dit Isocrate vers le commencement de son Panegyrique, οὐχ ἑτέρους ἐκβαλόντες, οὐδὲ ἐρήμην καταλαβόντες, οὐδὲ ἐκ πολλῶν ἐθνῶν μιγάδες συλλεγχότες, ἀλλ' οὕτω καλῶς καὶ γνησίως γεγόναμεν, ὥστ' ἐξ ἧσπερ ἔφυμεν ταύτην ἔχοντες, ἅπαντα τὸν χρόνον διατελοῦμεν, αὐτόχθονες ὄντες, καὶ τοῖς ὀνόμασι τοῖς αὐτοῖς οἷσπερ τοὺς οἰκειοτάτους, τὴν πόλιν ἔχοντες προσειπεῖν. Μόνοις γὰρ ἡμῖν τῶν Ἑλλήνων τὴν αὐτὴν τροφὸν καὶ πατρίδα καὶ μητέρα καλέσαι προσήκει.

Il n'étoit donc pas étonnant, que tous ceux qui croyoient qu'il y avoit des Antipodes, soutinssent en même tems que ces Antipodes étoient des hommes d'une autre

eſpece, & qui avoient une origine differente de la nôtre. Tout cela s'accordoit parfaitement bien avec la Theologie payenne: mais les Chrétiens ont toûjours regardé comme un article fondamental de leur croyance, ce que les Livres ſacrez nous apprennent de la création du Ciel & de la Terre, [a] *In principio creavit Deus Cœlum & Terram*, & de la production du premier homme, duquel tous les autres hommes ſont depuis deſcendus; [b] *Fecitque ex uno omne genus hominum inhabitare ſuper univerſam faciem terræ.* Ainſi quand les Philoſophes Payens parloient aux Chrétiens des Antipodes ſelon les idées qu'ils en avoient, les uns, comme Lactance, prenoient le parti de nier juſqu'aux principes & aux démonſtrations, que la Mathematique avoit fourni là deſſus, & auxquelles les Phyſiciens avoient ajouté leurs hypotheſes; ils nioient même, que la Terre fût ronde: & parce qu'on leur prouvoit la rondeur de la Terre, par la rondeur du Ciel qui l'environne, ils alloient juſqu'à

[a] *Gen. l.* 1. [b] *Act.* 17. 26.

nier que le Ciel fût d'une figure ſpherique: * *Sic pendulos iſtos Antipodas cœli rotunditas adinvenit*, dit Lactance, en propoſant tres-ſerieuſement contre la rondeur de la Terre, les mauvais raiſonnemens que l'imagination fournit à ceux qui veulent diſcourir ſur les choſes qu'ils connoiſſent le moins. Il ne conçoit pas qu'on puiſſe dire en aucun ſens, qu'il y ait une partie du Ciel au deſſous de la terre: & parce qu'il ne le conçoit pas, il ſoutient que cela eſt abſolument impoſſible.

D'autres plus prudens & plus éclairez en avoüant, ou du moins ſans rejetter ouvertement, tout ce que la Mathematique avoit pû démontrer ſur la figure de la Terre, s'arrêtoient à révoquer en doute, les conjectures que les Phyſiciens avoient ajoutées aux démonſtrations mathematiques. C'eſt le parti que prit fort ſagement Saint Auguſtin dans le ſeiziéme Livre de la Cité de Dieu. Il s'étoit propoſé la queſtion, s'il y avoit jamais eu des hommes tels que l'Hiſtoire profane

* *Inſtit. l. 3. cap.* 24.

les repréſentoit, par exemple des nations entieres de Cyclopes, qui n'euſſent qu'un œil au milieu du front, des Geans d'une ſtature prodigieuſe, des Pygmées dont la hauteur ne fût que d'une coudée, d'autres qui euſſent les pieds tournez en arriere, d'autres qui n'euſſent pas de bouche, d'autres qui euſſent les yeux aux épaules, & ſans entrer dans le détail de tout ce que les Hiſtoriens en avoient dit, il répond en general, que peut-être tout ce qu'on raconte de merveilleux & d'extraordinaire dans ce genre n'eſt pas vrai; que ſuppoſé que cela ſoit vrai, peut-être ce ne ſont pas des hommes; mais qu'enfin ſi ce ſont véritablement des hommes, auſquels l'on puiſſe appliquer la définition ordinaire de l'homme, il faut qu'ils deſcendent comme tous les autres du premier Pere de tous les hommes. * *Ut iſtam quæſtionem pedetentim cautéque concludam, aut illa quæ talia de quibuſdam gentibus ſcripta ſunt, omnino nulla ſunt, aut ſi ſunt, homines non ſunt, aut ex Adam ſunt ſi*

* C. 9.

hommes sunt. Il vient après cela à examiner si la partie de la Terre qui est au dessous de nous, & qui est directement opposée à celle que nous habitons, est habitée par des Antipodes. Il est bon de faire attention aux termes dans lesquels il propose la question : *An inferiorem partem terræ quæ nostræ habitationi contraria est, Antipodas habere credendum sit?* Ce titre seul marque bien nettement ce que Saint Augustin pensoit. Il ne doutoit pas que la Terre ne fût ronde, & qu'une partie de cette Terre ne fût au dessous de la partie que nous habitons, *inferiorem terræ partem.* Il sçavoit bien que l'une étoit diametralement opposée à l'autre ; *quæ nostræ habitationi contraria est.* Il sçavoit bien tout cela : il le suppose & ne fait aucune difficulté là-dessus : il demande seulement si cette partie de la Terre qu'il reconnoit être au dessous de nous, & diametralement opposée à celle que nous habitons, est effectivement habitée par des Antipodes, s'il faut croire tout ce que les Philosophes disoient là-dessus. C'est là toute la question,

An inferiorem partem terræ, quæ nostræ habitationi contraria est, Antipodas habere credendum sit? Et lors qu'il traite de fables, ce qu'on disoit des Antipodes, il n'y a qu'à suivre sa pensée, pour se persuader qu'il ne dit rien que de fort judicieux. Il remarque premierement, que ceux qui assuroient que cette partie de la Terre étoit effectivement habitée par des Antipodes, étoient obligez d'avoüer qu'ils n'avoient aucune histoire qui leur eût appris un fait tel que celui-là, & qu'ils n'en raisonnoient que par conjecture & comme en devinant, *Neque hoc ullâ historicâ cognitione didicisse se affirmant, sed quasi ratiocinando conjectant*; que leurs conjectures étoient appuyées sur la situation de la Terre qui se trouve suspenduë au milieu du Ciel, c'est-à-dire, par tout également éloignée de la surface du Ciel, & par consequent à l'endroit le plus bas du monde; que de là ils tiroient cette consequence, qu'il falloit que la partie de la Terre qui est au dessous de nous, fût actuellement habitée par des hommes, aussi-bien que celle

que nous habitons, *Eò quod intrà convexa Cœli Terra ſuſpenſa ſit, eumdemque locum Mundus habeat & infimum & medium, & ex hoc opinantur alteram Terræ partem, quæ infra eſt, habitatione hominum carere non poſſe.* Saint Auguſtin répond à cela que dans ce raiſonnement il falloit faire une grande difference, entre les principes & les conſequences, qu'on ne tiroit de ces principes que par conjectures; que la verité des principes n'empêchoit point qu'on ne doutât des conjectures, qui n'étoient pas bien liées avec ces principes; par exemple qu'on pouvoit fort bien reconnoître que la Terre étoit ronde, ſans être obligé d'avoüer, (*non tamen eſſe conſequens*,) qu'elle fût également habitée de tous côtez; que la Terre même étant ronde, il pourroit ſe faire, que la partie de la Terre où l'on plaçoit les Antipodes, étoit toute couverte d'eau, & n'étoit qu'une grande mer; que quand même la mer s'étant retirée, la Terre ſeroit là, comme ici, propre à l'habitation des hommes, il ne s'enſuivroit pas

pour cela qu'elle fût effectivement habitée ; que de dire , comme le disoient en ce tems-là les Philosophes, que cette partie de la Terre fût effectivement habitée par des Antipodes tels qui se les figuroient, & qui ne descendissent point d'Adam, ce seroit donner un démenti à l'Ecriture sainte , qui meritoit bien nôtre créance dans le recit qu'elle faisoit des choses passées , puisque nous avions devant nos yeux l'accomplissement de ses Propheties , & des évenemens qu'elle nous avoit annoncez avant qu'ils arrivassent ; que cette Ecriture nous obligeoit de croire , qu'il ne pouvoit y avoir sur la Terre aucun homme qui ne fût venu d'Adam , & que ceux mêmes qui soûtenoient le Systême des Antipodes, étoient les premiers à reconnoître , qu'il seroit ridicule de dire , que des hommes auroient passé de nôtre Terre dans celle des Antipodes , en faisant le trajet de ce vaste Ocean , qui séparoit nôtre Terre d'avec la leur ; que puisqu'on avoüoit , qu'il ne pourroit y avoir d'Antipodes qui fussent venus

d'Adam, il falloit avoüer auſſi, qu'il n'y avoit point d'hommes qui nous fuſſent Antipodes. C'eſt là, ce me ſemble, le ſentiment de Saint Auguſtin : & je n'ay rapporté plus au long toute la ſuite de ſon diſcours, que pour faire voir quel étoit le raiſonnement de ce Saint Docteur, & en même tems quelle étoit l'idée de ſon ſiécle ſur les Antipodes. Tout ſe reduit à ce raiſonnement tres-court & tres-ſenſible : Les Philoſophes qui ne parlent de l'exiſtence des Antipodes que par conjectures, prétendent que ces Antipodes ne peuvent être enfans d'Adam : or la ſainte Ecriture nous apprend que tous les hommes ſont venus d'Adam : il n'eſt donc pas poſſible d'accorder ce que l'Ecriture ſainte nous apprend, avec les conjectures des Philoſophes ſur les Antipodes : il faut donc regarder ces conjectures commes des fables, & n'y ajouter aucune foi. *Quod verò & Antipodas eſſe fabulantur . . . . . nullâ ratione credendum eſt.*

Il paroît encore par toute la ſuite du raiſonnement de Saint Auguſtin,

que quelque raiſonnable que fût ſon doute ſur tout ce qu'on racontoit des Cyclopes, des Pygmées, & des autres fictions des Poëtes, ou de quelques Hiſtoriens Romains, il étoit prêt à les reconnoître pour des hommes veritables, pourvû qu'on voulût avoüer qu'ils deſcendoient tous d'Adam. On voit auſſi qu'il étoit dans la même diſpoſition à l'égard des Antipodes, & qu'il n'eût fait aucune difficulté de reconnoître que cette partie de la Terre qui nous eſt directement oppoſée, étoit effectivement habitée; ſi les Philoſophes euſſent pû ajoûter à leurs conjectures, que ces Antipodes étoient venus d'Adam comme les autres hommes, & que la Zone torride n'avoit pas toûjours été impraticable.

Tout ceci nous ramene fort naturellement au Pape Zacharie. Il eſt certain que de ſon tems on n'avoit fait aucune nouvelle découverte ſur les Antipodes, & qu'on étoit encore en ce tems-là dans les mêmes idées que du tems de St. Auguſtin, c'eſt-à-dire, que dans le milieu du huitié-

me ſiecle de l'Egliſe on penſoit là-deſſus tout comme on faiſoit à la fin du 4e. & au commencement du 5e. On reconnoiſſoit volontiers ce que la Mathematique avoit démontré; mais on attendoit le témoignage de l'experience & de l'hiſtoire, pour ſe rendre aux conjectures des Phyſiciens : on traitoit mêmes ces conjectures de fables & d'erreurs, lorſque de la maniere dont les Phyſiciens les propoſoient, elles ſe trouvoient contraires aux articles de nôtre Foi. Ainſi quand même Virgile auroit dit ſimplement, qu'il y avoit des Antipodes, quand même le Pape Zacharie l'auroit uniquement condamné pour cela, (j'ai montré dans la premiere partie de cette Diſſertation, que l'un & l'autre de ces faits eſt faux,) mais quand ils ſeroient tous deux vrais, la cenſure du Pape Zacharie, bien loin d'être ridicule, auroit été legitime, & tres-exacte, & tres-judicieuſe. J'uſqu'à ce qu'un homme s'explique bien nettement, & qu'il déclare qu'en ſe ſervant de certains termes, il ne prétend pas dire ce que ces termes ſignifient par

tout ailleurs, les Juges Ecclesiastiques & même les seculiers ont droit de supposer, qu'il attache à ces expressions le sens qu'elles ont dans le langage ordinaire de tous les hommes ; & par consequent le Pape Zacharie auroit eu droit de croire, que Virgile en soutenant qu'il y avoit des Antipodes, soûtenoit qu'il y avoit des hommes qui ne venoient pas d'Adam, qui n'avoient pas le peché originel, qui n'avoient pas de part à la mort de Jesus-Christ, qui n'étoient pas appellez à l'Evangile : & ce sentiment auroit été assurément tres-condamnable en ce tems-là, comme il le seroit encore aujourd'hui.

Je crois avoir bien prouvé deux choses : la premiere est que le Pape Zacharie n'a jamais déclaré Virgile heretique, pour avoir dit qu'il y avoit des Antipodes : la seconde est que quand bien même le Pape Zacharie dans le 8e. siecle auroit condamné le sentiment de ceux qui soûtenoient le Systême des Antipodes, on auroit point droit de parler aujourd'hui là-dessus comme l'on fait,

& de tourner en plaiſanterie une condamnation qui eut été tres-ſage, & même tres-neceſſaire par rapport aux idées de ce tems-là.

Je finis par une reflexion generale que j'ai ſouvent occaſion de faire. Si l'on ſe donnoit la peine d'examiner avec attention quel a été le ſentiment des anciens Auteurs, tant ſacrez que profanes, & ce qu'ils ont entendu par les expreſſions dont ils ſe ſont ſervis, ſi l'on vouloit un peu non-ſeulement apprendre leurs langues, mais auſſi étudier leurs mœurs, leurs idées, leurs differens Syſtêmes; on ſeroit ſans doute plus reſervé ſur leur chapitre ; on n'en parleroit pas ſi déciſivement; on ne les condamneroit pas avec tant de hauteur ; on reconnoîtroit même de bonne foi, que ce n'eſt pas toûjours leur faute quand on ne les entend pas, & qu'on leur attribuë des ſentimens qui ne ſont pas ſoutenables. Quintilien le diſoit de ſon tems, on ne ſçauroit le dire trop ſouvent en celui-ci: *Modeſtè tamen & circumſpecto judicio de tantis Viris pronuntiandum eſt, ne, quod pleriſque accidit, damnent quæ non*

intelligunt. Et puiſque je viens de parler de St. Auguſtin, ſi ceux qui ſe ſont le plus vantez de l'avoir lû avec tant d'aſſiduité dans ces derniers ſiécles, l'avoient lû avec ces ſages précautions que j'ai marquées, ils ne ſe ſeroient pas follement perſuadé, que ce St. Pere ſe ſoit écarté du ſentiment des autres Saints Auteurs qui l'ont precedé, & que lui même ſe fait honneur de ſuivre en tout. Ils ne lui auroient pas attribué une doctrine toute oppoſée à celle des Ecrivains Catholiques, & en particulier des Théologiens de l'Ecole qui ſe ſont attachez à lui comme à leur Maître. Entrez bien dans la penſée de ce St. Docteur, & pour faire une juſte analyſe de ſes Ouvrages, prenez les termes de grace, de liberté, de péché, ſelon l'idée que nous en donne l'Egliſe, fidelle dépoſitaire de nôtre Foi, & ſûre interprete des Livres divins & des Auteurs qui compoſent ſa propre tradition : vous n'y trouverez ſur ces matieres rien qui ne ſoit catholique, rien qui ne ſoit raiſonnable, & dans le bon ſens. Au contraire changez ſeulement la ſi-

 gnification

gnification que l'Egliſe veut que nous donnions à ces expreſſions de St. Auguſtin, vous vous mettez dans un autre point de vuë, tout ſe dérange, tout ſe déplace en un moment : les propoſitions n'ont plus le même ſens, & paroiſſent même dire tout le contraire de ce qu'elles avoient paru ſignifier auparavant. C'eſt parce mal-heureux artifice que des gens pleins d'eux mêmes, abondant en leur propre ſens, encore plus ennemis de la paix de l'Egliſe, qu'ils ne ſe diſent amis de S. Auguſtin, ont trouvé les erreurs les plus extravagantes dans l'Auteur le plus éclairé, le plus lié, le plus ſenſé, le plus orthodoxe qui fut jamais.

ARTICLE XXIV.

LETTRE DE MONSIEUR... Chirurgien à Monſieur... touchant la poſſibilité du Diſſolvant univerſel.

PAr la Lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 15. novembre dernier, je vois que vous deſirez ſçavoir, quel eſt mon

ſentiment ſur le Diſſolvant univerſel. Je ſuis fort trompé ſi ce qui a donné lieu à vôtre curioſité, n'eſt pas une Lettre de Monſieur de Martiny Docteur en Medecine de Montpellier, & une de Monſieur de la Caze Medecin de ſon Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur le Duc du Maine, qui ont été inſerées dans les Memoires de Trevoux du mois d'Août dernier. Quoiqu'il en ſoit, je me ferai un plaiſir de vous dire ce que j'en penſe, ſans y apporter d'autres reſerves que celles que vous me conſeilleriez vous même d'avoir, à l'égard de certaines choſes qui ne ſe confient point au papier; & dont quelques perſonnes pourroient ſe faire honneur, ſuppoſé que par hazard cetre Lettre tombât entre leurs mains. Ne vous imaginez pas néanmoins ſur ce début, où je fais un peu le myſterieux, que je n'ai point envie de vous parler à cœur ouvert: au contraire, je me propoſe de le faire ſi nettement, que j'oſe croire que vous aurez lieu d'en être ſatisfait.

J'aurai donc l'honneur de vous

dire d'abord, que le Diſſolvant univerſel eſt poſſible. Ce ne ſeroit pas rendre juſtice à la probité de ceux qui en ont écrit, que d'en douter. Si vous voulez bien, Monſieur, vous donner la peine de lire Vanhelmont au chapitre 3^e^. *de lithiaſi*, & le Traite de l'Alkaëſt de Starkey page 169. & 204. & les ſuivantes, vous n'aurez pas de peine à y découvrir la matiere d'où ſe tire ce Diſſolvant. Il eſt vrai que l'execution eſt difficile : & c'eſt ſur cela que je me propoſe de vous ſatisfaire, vous donnant non des conjectures, mais des experiences; non de ſimples réflexions, mais le fruit ſolide d'un travail obſtiné. Voici de quelle maniere je m'y ſuis pris.

Je mis en 1695. fermenter un demi-muid d'urine d'homme, comme l'enſeigne Vanhelmont au Traité *de lithiaſi*. Après quarante jours de fermentation, j'en fis la diſtillation, ayant grand ſoin d'en ſéparer les différentes ſubſtances que j'y remarquay. Je reçûs,

1°. Un eſprit volatile urineux.

2°. Une grande abondance de phlegme.

3°. Un eſprit volatile urineux plus piquant à la langue que le premier ſuivit ce phlegme.

4°. Un ſel qui étoit mêlé avec l'huile puante qui ſe figeoit en diſtillant, comme fait le beurre d'antimoine.

5°. Il reſta dans ma cornuë un ſel armoniac mêlé avec une eſpece de ſuye brûlée.

Ce ſel ſe ſublimoit comme celui qu'on vend chez les Marchands. Ayant mêlé le dernier eſprit urineux avec le dernier ſel qui étoit monté dans la diſtillation ſemblable à du beurre d'antimoine, je remarquai qu'il s'excitoit une fermentation ou efferveſcence, comme celle qui arrive quand on verſe un eſprit acide ſur un ſel alcali. Ayant rediſtillé ce mêlange au bain marie, il ſortit.

1°. Un phlegme,

2°. Un eſprit urineux fort piquant à la langue,

3°. Et enfin un ſel qui ſe figeoit comme ci-deſſus.

Février 1708.

Vous voyez bien, Monſieur, que ce ſel eſt le coagulé fait de l'eſprit vineux & de l'eſprit urineux, qui ſe ſont coagulez mutuellement. Il faut remarquer que ce coagulé, lorſqu'il eſt bien déphlegmé, ſe cryſtallize en aiguilles fines & longues comme la moitié du doigt, & que toutes les fois qu'on y mêle l'eſprit volatile urineux, ils fermentent de nouveau enſemble. C'eſt ce ſel ou coagulé anomal, auquel Vanhelmont donne tant d'éloges.

Sur tout ceci, Monſieur, je m'aſſure que vous conclurrez ſans peine en faveur de la poſſibilité du Diſſolvant univerſel. Un homme moins éclairé que vous croiroit même déja l'avoir trouvé : mais vous avez trop de lumieres, pour ne pas juger qu'il faut encore bien travailler ſur ce ſel, avant qu'il parvienne à l'état de volatilizer les corps qu'il a diſſous. Si l'on en croit Starkey ſur le témoignage qu'il rend de lui même, ſes écrits ſont auſſi obſcurs que les oracles d'Apollon : c'eſt de quoi décourager des gens qui n'aiment pas le travail. Cependant je n'ai point deſ-

eſperé de découvrir ces myſteres: & pour vous parler clairement d'une choſe qu'on a affecté de rendre ſi obſcure, je vous diray que les principes materiels dont ce Diſſolvant doit être immediatement composé, ſont trois: ſçavoir un eſprit volatile urineux; un eſprit mediateur, qui eſt l'huile eſſentielle de l'urine; & un acide non corroſif, qui eſt l'eſprit de vin tiré de l'urine même.

Vous en conviendrez, ſi vous voulez bien faire attention ſur le paſſage ſuivant tiré de la traduction de l'Alkaëſt de Starkey, & ſur les remarques que je me ſuis crû obligé d'y joindre. Cet eſprit aigu, ſubtil, & penetrant de l'urine d'homme, dit Starkey, par le moyen d'un autre eſprit mediateur, non de ferment different du ſien, mais centralement un avec lui, doit être uni à un acide non corroſif, mais très agréable de ſa nature: cet acide doit être auſſi volatile que le ſel d'urine, avant qu'il puiſſe être uni intimement avec lui: ce mêlange enſuite par pluſieurs circulations réïterées &c.

Février 1708.

Le travail qui se doit faire sur ces differentes essences pour en faire l'Alkaëst, est marqué à la page 187. du même Traité en ces mots : Ce miracle de l'art se fait par des circulations réïterées, & une intervenante coagulation; & c'est par là que sa matiere est réduite en atomes aussi subtils, qu'il puisse y en avoir dans la nature.

L'Esprit huileux donne la coagulation au sel, & l'esprit vineux fait la dissolution des deux, & s'unit à eux par fermentation, réïtérant ce travail jusqu'a ce que le tout soit reduit à une essence qui est toute spirituelle, & toute de feu, qui est un sel sans phlegme.

De tout ceci, Monsieur, il est aisé de voir, que pour composer l'Alkaëst, je me sers des mêmes operations par lesquelles les alcalis fixes sont volatilizez : & je dis, que si les sels fixes alcalis volatilizez, qui sont le substitut de l'Alkaëst, ont tant de force pour dissoudre les corps, ils l'empruntent du mêlange des huiles essentielles, de l'esprit de vin & du sel alcali : d'où je conclus que l'Al-

kaëſt tire ſa qualité & ſa force de diſſoudre les corps, du mêlange de l'huile eſſentielle, & de l'eſprit de vin tiré de l'urine, conjoint avec le ſel volatile d'urine. Toute la difference qu'il y a, c'eſt que l'Alkaëſt volatilize les corps qu'il a diſſous, à cauſe que le ſel urineux garde ſa volatilité : au lieu que les alcalis fixes volatilizez ſe coagulent ſur les corps qu'ils ont diſſous, parce qu'ils retiennent toûjours quelque choſe de la fixité du ſel dont ils ont été tirez. Vanhelmont qui connoiſſoit parfaitement cette difference, la fait aſſez ſentir par les termes dont vous allez voir qu'il ſe ſert dans le paſſage ſuivant : Si vous ne pouvez pas, dit-il, comprendre le ſecret de nôtre feu, c'eſt-à-dire de l'Alkaëſt, apprenez au moins, comme une choſe qui approche de ſon excellence, à rendre les alcalis volatiles, afin que par le moyen de leurs eſprits, vous faſſiez vos diſſolutions. Il dit enſuite, que ces ſels ſe joignent indifféremment à toutes ſortes de corps avec avidité.

Starkey, tout myſterieux qu'il eſt,

en dit aſſez, pour ne nous en pas trop laiſſer à deviner, lorſque dans la page 156. du Traité de ſa Pyrotechnie, immédiatement après avoir enſeigné la maniere de volatilizer les ſels fixes, il déclare que le même travail ſe doit faire auſſi pour préparer l'Alkaëſt : à quoi il ajoûte : Entendez bien cela, & le ſecret de l'Alckaëſt ne vous ſera pas inconnu. Or que les alcalis fixes ſe volatilizent par les huiles eſſentielles, & l'eſprit de vin, c'eſt de quoi l'on ne ſçauroit douter, du moment qu'on entend les Auteurs que nous venons de citer. Il eſt vray qu'ils ne s'en ſont expliquez qu'avec précaution, jugeant bien que s'ils parloient en termes trop clairs de la maniere de volatilizer les ſels alcalis fixes, ils ouvriroient par ce moyen une voye trop facile pour compoſer l'Alkaëſt, en ſuivant le même procedé ſur le ſel volatile urineux, que celui qu'ils auroient enſeigné de faire ſur le ſel fixe lixiviel.

C'eſt là, Monſieur, juſqu'où j'avois deſſein de vous conduire. Je crois avoir ſatisfait à vôtre demande.

ſur la poſſibilité du Diſſolvant univerſel ; & je m'aſſure que vôtre curioſité eſt ſatisfaite, du moins en partie, me réſervant de la contenter tout à fait dans un entretien, où je n'auray pour témoin que vôtre diſcrétion.

Je ne m'arrête point ici à vous marquer la maniere dont on doit tirer l'huile eſſentielle de l'urine, ni ſon eſprit de vin : cela eſt enſeigné dans le Traité de l'Alkaëſt de Philalete : je vous dirai ſeulement que l'urine ne doit pas être fermentée pour en tirer l'huile; parce qu'il s'en trouve tres peu dans l'urine qui a été fermentée.

Je finirois ici volontiers ma Lettre, qui n'eſt peut-être déja que trop longue, ſi je ne me croyois obligé d'y ajoûter quelques lignes pour répondre à ce que l'on allegue de l'eau régale qui diſſout l'or ſans toucher à l'argent; d'où l'on conclut qu'il ne peut y avoir de Diſſolvant univerſel. La concluſion ſeroit juſte, Monſieur, ſi l'Alkaëſt diſſolvoit par corroſion, comme l'eau regale ; ce qui n'eſt pas. Sur quoi j'aurai l'honneur.

Février 1708.

de vous faire remarquer, que comme tous les corps métalliques sont composez de soufre, & de mercure, les végétaux le sont aussi de soufre, & d'une partie terrestre ou grossiere qui en fait la liaison. Or l'Alkaëst qui est composé de parties sulphureuses, dissout les corps non par corrosion, mais par une sympathie de parties qui s'insinüent facilement dans les corps qui participent du soufre, comme ceux que je viens de vous proposer.

La cause pourquoi il ne dissout pas le verre dans lequel on le travaille, c'est que cette matiere a des pores trop lisses pour que l'Alkaëst y puisse pénétrer, & que la même raison qui fait que l'eau regale ni l'eau forte ne le dissout pas, subsiste pour l'Alkaëst à moins que le verre ne soit en poudre subtile.

Une autre erreur au sujet de laquelle j'ay encore un mot à vous dire, c'est celle des personnes qui veulent par le moyen d'une matiere métallique, comme le zinc, faire un sel énixe, dont ils prétendent faire le Dissolvant universel; ne prenant

pas garde qu'un ſel énixe ne ſe peut faire ſans la concentration d'un eſprit acide, & que ces eſprits acides ſont non ſeulement rejettez par tous les Auteurs qui ont traité du Diſſolvant univerſel, mais encore qu'ils le détruiſent quand ils ſont mêlez avec lui. Je ſuis, &c.

ARTICLE XXV.

REMARQUES SUR LA NOUVELLE Explication d'une Medaille Grecque de Mr. Foucaut Conſeiller d'Etat, imprimée dans le ſupplément du Journal des Sçavans du mois d'Octobre 1707. *page* 469.

PLaignez moi de mon mauvais goût, Monſieur. Les explications que Triſtan & Patin ont données de la Medaille Grecque, qui a pour legende ΚΟΣΩΝ, me ſemblent préferables à la nouvelle explication de la même Medaille qu'on vient de publier dans le ſupplément du Journal de Paris. L'Auteur de cette explication déclare, que celles que j'oſe défendre *ne peuvent ſatisfaire qui que ce ſoit*

pag. 332. Fevrier 1708.

qui ait du goût. Dût-il prononcer contre moi un arrêt encore plus ſevére, je ne puis abandonner à ſa critique des noms auſſi reſpectables que ceux de Triſtan & de Patin. Plus j'ay examiné leurs explications ſi mépriſées, & moins je les ai jugées mépriſables: & ce qui me raſſure entierement, les habiles Connoiſſeurs penſent comme moi. J'ai donc crû pouvoir ſans temerité, comparer la nouvelle explication avec celles que le P. H. rejettoit. J'avoüerai que cette nouvelle comparaiſon n'a pas été avantageuſe à la nouvelle explication, & que l'examen que j'en ai fait m'a convaincu, qu'on peut ſoutenir les opinions de Triſtan & de Patin; & qu'on ne peut ſoutenir les conjectures du P. H. Triſtan prétend que la Medaille en queſtion, a été frappée à l'honneur d'Auguſte par les Habitans de Coſa Ville d'Etrurie, ſituée ſur une colline au bord de la mer de Toſcane, proche des ports d'Hercule & de Telamon. Cette Ville qui prend ſur une Médaille de Nerva le titre de Colonie Julie, *Colonia Julia*, eut ſans doute pour Auguſte un fort

attachement qu'elle a fait éclater sur ce monument ; où d'un côté Auguste, entre deux licteurs, paroît aller monter sur un vaisseau dont on voit la proüe ; de l'autre une Aigle semble lui apporter du Ciel le bâton de commandement qu'elle tient dans une de ses serres, & la couronne de laurier qu'elle porte de l'autre, & non pas au bec, comme a dit le P. H. Tristan n'a point déterminé à quelle occasion la Medaille fut frappée : ce fut apparemment pour celebrer une Victoire navale : c'est tout ce qu'on peut deviner. Rien ne marque plus la bataille d'Actium que la Victoire remportée sur Sexte Pompée. Patin a crû que la Medaille est plus ancienne, & qu'elle nous conserve la memoire de la Colonie que les Romains envoyérent à Cosa ; que l'homme qui paroît entre deux licteurs, est le Magistrat chargé d'établir la Colonie ; que l'Aigle est le symbole de Jupiter Vicilinus, à qui Cosa étoit consacrée. Le P. H. propose trois difficultez contre le sentiment de Tristan. *Cosa*, dit-il, *étoit une ancienne Colonie Romaine, où*

l'on n'a jamais parlé Grec : ſi la Médaille appartenoit à cette Ville, l'Inſcription ſeroit Latine. Coſa étoit une Colonie Romaine, on en convient, mais n'avons-nous pas pluſieurs Medailles de Colonies Romaines, dont la legende eſt Crecque ? Les nouveaux Habitans des Colonies, prenoient ſouvent le langage des Anciens Habitans, & des Villes voiſines : la neceſſité du commerce les y contraignoit. D'ailleurs il eſt certain que les Romains n'ont détruit l'uſage de la langue Grecque, dans aucune Ville où l'on s'en ſervît avant qu'ils y établiſſent des Colonies. Il eſt plus-que probable qu'on parloit Grec à Coſa : il y avoit dans l'Etrurie beaucoup de Colonies Grecques, ſur tout vers les côtes de la mer. Diodore & d'autres Auteurs aſſûrent poſitivement, que les Argonautes peuplérent de Grecs de leur ſuite, l'Iſle d'Etalie & la côte voiſine où Coſa étoit ſituée : & quand ces Auteurs ne l'auroient pas dit, les noms d'Hercule & de Telamon ſuffiſent, pour montrer que cette Côte de la mer Toſcane

étoit habitée par des Grecs; & que la langue Grecque étoit la langue du pays. Il ne faut plus après cela chicaner ſur l'Inſcription Grecque, & le P. H. eſt moins en droit de le faire qu'aucun autre, puiſqu'il contrediroit le faux Eumenius Pacatus. Selon cet Auteur traveſti le P. Noris à mal connu l'état de pluſieurs Colonies, où les anciens Habitans faiſoient battre de la monnoye, & frapper des Medailles ſeparément des nouveaux Habitans Romains. Alors ils ne prenoient point le titre de Colonie, & la legende étoit dans la langue du pays. Je n'examine point ſi ce principe eſt vrai ou faux: il me ſuffit que le P. H. ne peut le nier ſans ſe contredire lui-même. Si nous l'appliquons à la difficulté preſente, il la fera diſparoitre: le titre de Colonie n'eſt point ſur la Médaille, & l'on peut ſuppoſer que les Anciens Habitans l'on fait frapper à leur nom, dans le même tems que la Colonie Romaine en faiſoit frapper une Latine, qui n'eſt pas venuë juſqu'à nous. Encor une fois je ne prétens point autoriſer ce prin-

cipe du P. H.; je prétens ſeulement m'en ſervir pour réfuter ce qu'il objecte à Triſtan.

Le langage de l'Inſcription a fourni un argument au P. H. le métail lui en fournit un autre. *La Medaille eſt d'or; on en trouve auſſi d'argent avec la même legende: les Colonies n'avoient pas le droit de mettre leur nom ſur des Medailles d'or ni d'argent: il ne nous en reſte aucune du haut Empire, où le nom de quelque Ville d'Italie ſoit marqué. Comment une bicoque a-t'elle eu un privilege refuſé à plus de cent grandes Villes?* Voilà la ſeconde objection du P. H. plus conſiderable que la premiere. Triſtan l'a prévûë: il ſçavoit qu'il n'étoit pas permis aux Colonies de battre de la monnoye d'or ou d'argent; mais il a crû qu'une Medaille frappée à l'occaſion d'un grand évenement, n'étoit point ſujette aux loix de la monnoye.

Les Villes qui n'ont aucun droit de monnoye, frappent aujourd'hui ſans aucune oppoſition des Medailles de tel métail qu'il leur plaît: ſur quelle autorité ſe fondera-t'on pour avancer que les Villes de l'Empire

Romain n'ont pas joüi de la même liberté? Si elles en ont joüi, repliquera le P. H. pourquoi ne reste-t'il aucune Médaille d'or & d'argent, frappée pendant les quatre ou cinq premiers siécles de l'Empire, où l'on voye le nom de quelque Ville d'Italie. Pour que cette objection eût quelque force, il faudroit qu'il n'eût péri aucune Médaille, & que l'Adversaire de Tristan & de Patin eût vû toutes celles qui restent en matiere de Medailles. Les principes fondez sur une induction n'ont aucune solidité; puis qu'en cette matiere l'induction est absolument impossible. Quelques Antiquaires n'ont pas assez pris garde à cette verité. Il est donc constant, qu'on ne peut assurer sans temerité, que la Medaille dont nous disputons, soit le seul exemple d'une Medaille d'or ou d'argent frappée, par une Ville d'Italie: mais quand on avoüeroit que c'est une Medaille singuliere, qu'en pourroit-on conclurre? que les Cosans dans le dessein de marquer un zele extraordinaire pour Au-

guſte, ont voulu le ſignaler par une ſingularité, & qu'ils n'ont point été arrêtez par je ne ſçai quelle coutume, dans un tems où Rome même violoit en faveur d'Auguſte ſes loix les plus eſſentielles. Qu'on n'aille pas au reſte s'imaginer ſur la foi du P. H. que Coſa fût une bicoque : ce n'eſt point du tout l'idée que nous en donne ni Velleius, ni Pline, ni aucun des Auteurs qui en ont parlé.

La troiſiéme objection que ce Pere propoſe contre le ſentiment de Triſtan, eſt la plus legere. Je rapporterai ſes propres termes : *Qu'a de commun avec cette bicoque Auguſte entre deux hommes qui portent des haches? c'eſt ce qui eſt inexplicable*, dit-il. Il a donc oublié que Triſtan & Patin, expliquent tres-facilement ce que leur Cenſeur trouve inexplicable. Selon l'un Auguſte entre deux licteurs qui l'accompagnent par honneur, & qui déſignent ſa Magiſtrature, entre ſur un navire : il pouvoit dire qu'Auguſte entre en Vainqueur ſur le principal bâtiment de la flotte vaincuë. Selon l'autre, les deux licteurs accompagnent un

Magiſtrat, qui va établir à Coſa une Colonie Romaine. Le P. H. oppoſe à ce dernier une difficulté, qui ne regarde pas l'explication de Triſtan. La Medaille eſt évidemment du tems d'Auguſte, dit ce Pere; *parceque la fabrique eſt des plus belles.* On peut répondre pour Patin, que du tems de la Republique on travailloit avec autant d'art & de delicateſſe que ſous Auguſte, & les Ouvriers Grecs l'ont toûjours emporté ſur les Romains. Et enfin il faut que la fabrique ne décide pas pour le tems d'Auguſte, avec une évidence entiere; puiſque tant de Curieux ont attribué cette Medaille à la famille Junia, & l'ont cruë plus ancienne qu'Auguſte. Ce qu'ajoute le Cenſeur de Patin, que l'on ne trouve point ſur les Medailles avant Auguſte, d'Aigle qui porte une couronne de laurier, eſt de ces argumens qui ſuppoſent l'induction, & dont j'ai déja montré la foibleſſe. C'eſt d'ailleurs prendre pour principe ce qui eſt en queſtion, & ce qu'on n'a point encore prouvé: car pour dire que l'Aigle portant une

couronne de laurier ne ſe trouve jamais ſur les Médailles avant Auguſte, il faudroit avoir déja prouvé que la Médaille dont il s'agit n'eſt pas plus ancienne qu'Auguſte, ce qu'on n'a point encore établi ; puiſque c'eſt par cette induction ſuppoſée qu'on prétend le prouver.

Venons à l'explication nouvelle. ΚΟΣΩΝ ſelon le P. H. n'eſt pas un ſeul mot : ce ſont les lettres initiales de quatre mots, qui font le commencement d'un vers bucolique :

Καῖσαρ ὅλην Συρίαν ὠνήσατο.
Ceſar a ſecouru toute la Syrie.

Comme les goûts ſont différens, beancoup de Connoiſſeurs jugent qu'un vers bucolique n'eſt point à ſa place ſur une Medaille ; que le ſtyle paſtoral & le ſtyle heroïque doivent être differens ; que ce qui plaît dans la bouche d'un berger de Théocrite, doit déplaire ſur un monument public de la défaite des Parthes : le P. H. penſe autrement. Cependant ſi ſon explication n'avoit point d'autre défaut, je ne ſerois pas d'avis qu'on le chicanât ſur ſon goût, quel-

que ſingulier qu'il ſoit. Je paſſe à des difficultez plus importantes. Le P. H. transforme les deux licteurs en deux bucherons, qui ſelon lui repreſentent la haute & la baſſe Syrie. Il s'objecte lui même que les Provinces ſon communément repreſentées par des figures de Déeſſes: qui a donc pû porter les Syriens à repréſenter leur Patrie ſous la figure baſſe & mépriſable de deux bucherons? c'eſt, dit le Cenſeur de Triſtan & de Patin, que le mont Liban eſt en Syrie, & que les Syriens coupent fort addroitement des cedres ſur cette montagne. Il prouve cette addreſſe des Syriens à couper du bois par un paſſage du 3^e^. Livre des Rois chap. 5. où il eſt dit ſeulement, que les Sidoniens dû tems de Salomon coupoient le bois mieux que les Juifs: d'où-il conclut que du tems d'Auguſte on n'a pû repreſenter la Syrie ſous une figure plus convenable que ſous celle de deux bucherons. Mais que va faire un de ces habiles fendeurs de bois dans le navire ou il entre? y trouvera t-il des cedres à fendre? c'eſt, dit le P. H. la Syrie

maritime qu'on a repréſentée par ce fendeur de bois, qui met le pied ſur une proüe de navire : & pour qu'on n'en doute pas, le P. H. obſerve, que ce bucheron marche vers l'Occident, où eſt la Mer Mediterranée. Avoüons le, Monſieur, ſi c'eſt-là le ſens de l'Enigme, elle n'étoit pas aiſée à deviner. Prenons le ſur un ton plus ſerieux. Que ne trouvera-t'on pas ſur les Medailles, ſi l'on admet de telles conjectures ? On lit nettement ΚΟΣΩΝ ſur la Medaille, c'eſt le nom d'une ville connuë : le P. H. ſuppoſe que ces lettres ſont initiales, trois ſignifient chacune un mot, les deux autres n'en ſignifient qu'un ſeul : pourquoy ? parcequ'il plaît au P. H. que cela ſoit ainſi, & qu'il parvient par là à mettre la Syrie dans l'inſcription : mais aucune figure ne la repréſente. Les Provinces ont toûjours ſur les Medailles la figure de Déeſſes: on ne voit ſur celle-cy qu'un homme entre deux licteurs. Cela n'arrête point le P. H. il change les faiſceaux en ſimples haches, & les licteurs en bucherons ; & pour faire de ces fendeurs de bois

le ſymbole de la Syrie, & prouver que tous les Syriens excelloient à fendre le bois, il a recours à un paſſage de l'Ecriture, qui dit ſeulement, que les Sidoniens coupoient le bois mieux que les Juifs. Il reſteroit une objection à lui faire: Pourquoi, pourroit-on lui dire, ſe départir en cette occaſion de l'uſage établi de repreſenter les Provinces ſous la figure de Déeſſes? une Déeſſe la hache à la main n'auroit elle pas été un ſymbole plus noble que deux bucherons? Le P. H. a prévenu cette difficulté. Pour exprimer la Syrie, dit-il, il falloit des hommes; *puiſque ce ſont les hommes qu'on employe à couper le bois.* Si cela eſt, on a eu grand tort de repreſenter Rome ſous la figure d'une Déeſſe armée, pour marquer combien les Romains étoient belliqueux; il falloit pour repreſenter ce caractere de la nation Romaine, la figure d'un ſoldat; car enfin ce ſont les hommes qu'on employe à faire la guerre.

Ce que l'Auteur de la nouvelle explication dit de l'année que la Médaille parut, ne me feroit aucu-

ne peine, s'il avoit voulu se servir de tout ce que l'Histoire lui offroit pour établir ses conjectures. Il est certain que l'an 724. de Rome. Octave Cesar, appellé depuis Auguste, traversa la Syrie conquise sur Antoine, & que les villes de cette Province promptes à suivre la fortune commencérent une nouvelle époque à l'honneur du Vainqueur, du second jour de septembre DCC XXIII. jour de la victoire d'Actium. Le P. H. à mieux aimé se priver d'un secours si necessaire pour donner quelque appui à ses conjectures. Il suppose contre l'autorité de tous les Historiens que cette année DCC XXIII. Auguste délivra la Syrie du joug des Parthes: fait purement imaginaire, & qu'on ne conciliera jamais avec ce que l'Histoire nous apprend de la guerre civile qui occupoit alors les Parthes chez eux, excitée par des differends dont-ils voulurent prendre Auguste pour médiateur. Vous aurez de la peine à soupçonner que le P. H. ose contredire si nettement tous les Historiens sans de fortes preuves qu'ils se sont trompez. Ce n'est

pas nôtre Medaille qui lui fournit ces preuves: ce n'eſt pas non plus une autre Médaille, ſur la quelle on lit *Aſia recepta*: cette Médaille qu'il cite, ne parle, comme on voit, de Parthes ni de Syrie. Virgile qu'il cite auſſi parle à la verité des Parthes, mais il ne parle point de la Syrie:

Addam urbes Aſiæ domitas, pulſumque Niphatem
Fidentemque fuga Parthum.

Il faut un rare talent de deviner, pour voir dans ces deux vers, que l'an ſept cens vingt trois de Rome, Auguſte chaſſa les Parthes de la Syrie. *J'ajoûterai*, dit Virgile, *aux autres actions d'Auguſte, les Villes d'Aſie ſoumiſes, & les Parthes repouſſez juſqu'au Niphate, qui ne ſe fient plus qu'a la viteſſe de leur fuite.* Virgile marque-t'il le tems de ces exploits? qu'a de commun l'Aſie en deça du Niphate Mont de l'Armenie avec la Syrie? Je ne diſſimulerai pas que le P. H. prétend que la Syrie s'appelle quelquefois Aſie dans les Livres des Machabées, par exemple, il ne veut pas voir, que ce n'eſt pas à la ſeule Province de Syrie qu'on

donne ce nom dans les Livres des Machabées; que c'eſt au Royaume entier des Seleucides qui comprenoit une grande partie de l'Aſie, & qui s'appelloit le Royaume d'Aſie par oppoſition au Royaume d'Egypte. Le nom d'Aſie ne ſe prend donc nulle part pour la Syrie en particulier; & moins dans les deux vers de Virgile & ſur la Médaille citée, que par tout ailleurs. L'Aſie dont parle Virgile eſt, comme il le dit expreſſément, l'Aſie en deça du Niphate; & la Médaille fait une alluſion manifeſte à la conquête dont parle Virgile: d'où il ſuit clairement que le P. H. n'a aucun indice du fait qu'il avance. A-t'il eſperé qu'on croiroit ſur ſa ſeule parole un fait démenti par tous les Hiſtoriens? & que l'explication qui ſuppoſe la verite de ce fait doit paſſer pour la ſeule qui puiſſe contenter une perſonne de bon goût. Au contraire ſi quelqu'un vouloit établir le Syſtême de la ſuppoſition de tous les Hiſtoriens ſur de pareilles explications de Médailles, ne s'expoſeroit-il pas au mépris de tous les Lecteurs intelligens?

ARTICLE XXVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

S'Il eſt quelque fait qui doive paſſer pour conſtant, c'eſt ſans doute le prodige d'une croix brillante apperçûë dans le Ciel par Conſtantin, avec une inſcription qui lui promettoit la victoire, lors qu'il marchoit contre le Tyran Maxence. Euſebe aſſure dans la vie de ce premier Empereur Chrétien, qu'il ſçait ce fait de Conſtantin même, qui pour prévenir juſqu'au moindre ſoupçon, lui avoit confirmé par un ſerment la verité de l'apparition. Des témoignages d'un ſi grand poids n'arrêtent pas certains Critiques de nôtre ſiécle, ſoit libertinage qui tâche d'étouffer les ſentimens incommodes de la Religion, ſoit orgueil qui cherche à ſe ſignaler par des nouveautez. Tollius, Huber, Arnold, & Thomaſius, ont oſé revoquer en doute cette fameuſe

apparition. Mr. Volfius leur a répondu dans une Dissertation en forme de These soutenuë à Vittemberg par Jean Charles Krollius.

De visione crucis Constantino Magno in cœlo oblatâ. Vittembergæ typis Martini Schultzii in 4°. 1706.

Les objections que combat Mr. Volfius sont si foibles, qu'on seroit surpris que des Auteurs soigneux de leur reputation les eussent publiées, si l'on n'étoit accoutumé aux égaremens des Critiques indiscrets. Les voici avec des réponses un peu differentes de celles de Mr. Volfius qui ne sont pas assez précises.

I. Eusebe, disent ces Critiques, n'a point parlé de ce prodige dans l'Histoire Ecclesiastique.

Doit-on conclurre de cette omission, qu'il ne faut pas croire ce qu'il en dit dans la vie de Constantin?

II. Le chiffre XP. convient à d'autres noms qu'à celui de Christ.

Ne suffit-il pas qu'il puisse être pris pour le nom de Christ, & qu'il le signifie assez naturellement?

III. Ce chiffre étoit sur les drapeaux Romains avant Constantin.

On ne le prouve pas ; & quand on le

prouveroit, il s'enſuivroit ſeulement qu'avant Conſtantin il y ſignifioit quelque autre nom , & que depuis l'apparition de la Croix on ne le prit plus que pour le nom de Jeſus-Chriſt.

IV. Sozomene , Philoſtorgius, Zonaras, Nicephore, Auteurs plus recens qu'Euſebe, different dans la maniere de raconter ce prodige.

Cette diverſité marque, qu'ils ont adjouté des circonſtances à la narration d'Euſebe, & n'affoiblit point l'autorité de l'Hiſtorien contemporain.

V. Si toute l'armée avoit vû le prodige, il étoit inutile que Conſtantin l'aſſurât avec ſerment.

Beaucoup d'années s'étoient écoulées, & nul de ceux qui accompagnoient l'Empereur dans ſon expedition contre Maxence, n'étoit peut-être auprès de lui, quand il inſtruiſit Euſebe de ce grand évenement : le ſerment n'étoit donc pas inutile, pour rendre inconteſtable la verité d'un fait trop favorable à la Religion, pour être à couvert de la chicane des incredules.

Un Profeſſeur de Hambourg a pris un autre tour pour rendre ce fait inutile à la Religion, ſans en conteſter la verité. C'eſt à ce qu'il pré-

tend un phenomene naturel, un *halo* ou parelie que vit Conſtantin, qui peu verſé dans l'Aſtronomie regarda comme un prodige une choſe qui n'avoit rien de merveilleux.

Mr. Fabricius, (c'eſt le nom du Profeſſeur,) a changé de même en phenomenes naturels toutes les croix vûës dans le Ciel. On ne doit pas lui conteſter que les halons n'ayent quelquefois une figure approchante d'une croix : mais cela ſuffit-il pour ne reconnoître rien de merveilleux dans la viſion de Conſtantin. L'inſcription qui promettoit la victoire à Conſtantin, étoit-ce auſſi un phenomene naturel? L'incredule Profeſſeur paroît fort embarraſſé de cette inſcription : il hazarde pour ſortir d'affaire les conjectures les plus audacieuſes. Conſtantin ſi on l'en croit, ne vit aucune inſcription dans le Ciel : il vit ſeulement une croix brillante & une couronne de lumiere au deſſus de la croix, ſigne de la victoire. Il tâche de donner ce ſens forcé aux paroles d'Euſebe, contraint neanmoins d'avoüer, que les monumens anciens qui ont re-

presenté ce prodige portent tous l'inscription marquée dans Eusebe, τέτω νίκα. Philostorgius Auteur plus recent parle d'une couronne vûë avec la croix, mais il ne nie pas que l'inscription ne parût aussi dans le Ciel. Enfin l'apparition de JESUS-CHRIST, qui la nuit suivante ordonna en songe à Constantin de faire de ce signe l'étendard Imperial, laisse-t'elle lieu de douter, si la vision de la croix fut miraculeuse?

Le titre du Livre est:

Exercitatio critica quâ disputatur, crucem quam in cœlis vidisse se juravit Constantinus Maximus Imperator, fuisse naturalem in halone solari: sub præsidio Joannis Alberti Fabricii, Sacræ Theologiæ Doctoris & Professoris publici: Respondente Christophoro Volterek Glukstadiensi. Hamburgi typis Conradi Neumanni in 4°. 1706.

Le même Mr. Fabricius a fait imprimer le second tome de sa *Bibliotheque Grecque*. Il contient les Ecrivains Grecs depuis Platon jusqu'à la naissance de JESUS-CHRIST. *Bibliothecæ Græcæ liber tertius, de Scriptoribus Græcis qui claruerunt à Platone*

usque ad tempora Christi. Accedunt Albini introductio in Platonem; & Anatolii quædam nunc primùm edita; tum Poëta vetus de viribus herbarum Diis sacrarum, cum Latinâ versione & notis. Hamburgi in 4°. pag. 844.

Voici d'autres Livres dont vous n'avez point encore parlé : je ne vous envoyerai aujourd'hui que les tiltres :

Ahmet Ben Abdalla Epistola de libero arbitrio, edente Zacharia Grapio Rostockii 1706. *in* 4°.

Lettre d'Ahmet Ben Abdalla touchant le Libre-arbitre.

Jon. Schutzii apparatus nominum propriorum biblicorum, tomi duo. Dresdæ 1706. *in* 8°.

Dictionnaire des noms propres de la Bible.

Christiani Veidlingii jus publicum Imperii Romano-Germanici hodierni, in folio. Lipsiæ 1706.

Droit public moderne de l'Empire.

Nicolai Gundlingii de jure oppignerati territorii in 4°. *Halæ* 1706.

Traité de l'engagement des Domaines.

Joannes Philippus Palthenius de dethronisatione. Gryphisualdi in 4 .

Traité de la Déthronisation des Princes.

Joh. Jacobi Scharandæi officia Judæorum antelucana in-8°. Helmstadii 1706.

Des devoirs que les Juifs doivent remplir avant jour.

D'ANGLETERRE.

L'Affaire des faux Prophetes Cevenois a été l'occasion de plusieurs libelles. Vous avez parlé de celui de Mr. Fatio : il en a paru quatres autres.

Clavis Prophetica. La clef Prophetique. Ce livre écrit d'abord en Anglois & depuis traduit en François est une satyre violente contre Mr. Fatio, qu'on accuse d'avoir voulu se servir des Prophetes Camisards pour fonder une nouvelle Religion. Tout le jeu de ces Fanatiques est décrit tres agréablement dans cette satyre.

A Cry From the desert. Le cry du desert. C'est un Ouvrage de Mr. Misson pour justifier la bonne foi des prétendus Prophetes.

The prophetical Warning. C'est un recueil des Propheties de Jean Lacy Fanatique Anglois: recueil qui prouve jusqu'où peuvent aller les illu-

sions d'une imagination échaufée.

Trois Lettres de Mr. Graverol sous le titre de *reflexions desinteressées sur certains prétendus inspirez.* Il y parle tres sagement des marques d'une veritable inspiration, qu'il ne reconnoît point dans les Camisards.

Le Dénoüement de la farce prophetique a été tragique; Fatio, Daudé, & Marion, ont été condamnez comme des imposteurs & des seditieux. C'est l'idée qu'on en avoit eüe en France. Mr. Graverol s'expose à la dérision publique, quand il avance serieusement, que ces Prophetes Camisards ont été dressez par les Jesuites. Ces Calvinistes furieux ont-ils jamais eu la moindre liaison avec ces Peres. Qu'on juge par cet exemple de la verité de tant de calomnies qui se repandent tous les jours contre leur Compagnie.

Mr. Smith a publié les vies de huit sçavans Anglois:

Vitæ quorumdam eruditissimorum Virorum, Scriptore Thomâ Smith sacræ Theologiæ Doctore & Ecclesiæ Anglicanæ Presbytero. Londini apud Davidem Mortier. in 4°. 1707.

DE HOLLANDE.

De Lorme a imprimé *Le Voyage & les avantures de François le Guat & de ſes compagnons dans des iſles deſertes.* 2. *volumes in* 12.

On vend à Amſterdam *Turretini opuſcula Varia erudita. Oeuvres diverſes de Mr. Turretin ſur des matieres ſçavantes.*

Hofhout Libraire de Roterdam a imprimé *Hadriani Junii Hornani Medici animadverſa, ejuſdemque de comâ Commentarius ab Auctore innumeris in locis emendata, & inſignibus ſupplementis locupletata. Accedit appendix Hadriani Junii ad animadverſa ſua, nunc primum ex clariſſimi viri Autographo in lucem edita, ex Bibliotheca Cornelii Atkel in* 8°. *Remarques d'Hadrien Junius Medecin de Horn, & ſon traité de la chevelure, corrigez dans une infinité d'endroits, augmentez conſiderablement, avec une addition aux remarques qui n'a point encore paru, imprimée ſur le manuſcrit de l'Auteur tiré de la Bibliotheque de Corneille Atkel.*

DE BOURGES.

On a déja fait ici une ſeconde édition d'un *Poëme Latin ſur le fer*, imprimé il y a quelques mois à Nevers : il eſt du Pere de la Sante Jeſuite.

DE PARIS.

Il paroît un *recueil de Poëſies Latines ſur la naiſſance du Prince des Aſturies.* Le jeune Pere Sanadon Jeſuite eſt Auteur de toutes les pieces de ce recueil imprimé chez Collombat. Les vers, les gravûres, l'impreſſion, ſont dignes du ſujet.

Jacques Eſtienne vend deux Livres eſtimez : *Des Lettres tres bien écrites ſur divers ſujets de Morale & de pieté*; & une *Explication du Cantique des Cantiques*, par un Auteur celebre, & qui a ſur tout excellé à penetrer la force des expreſſions de l'Ecriture. Il tire des Métaphores les plus obſcures d'admirables inſtructions pour les mœurs. Le même Libraire acheve d'imprimer *le Cours de Peinture par principes du fameux Mr. de Piles.* Il vient encore de donner *une Epiſtre de Mr. Coypel à ſon fils ſur la Peinture.* L'Auteur y paroît auſſi excellent Poëte qu'habile Peintre.

Les plus grands Peintres y ſont repreſentez au naturel ; & ſi le goût exquis de l'Auteur paroît dans le jugement qu'il en porte ; la beauté de ſon imagination paroît dans la maniere dont il exprime ce juge-

ment. Peu de vers ſuffiront pour faire connoître ſon ſtyle.

Fuyez ceux qui toûjours entraînez par l'intrigue
Prodiguent leur encens à la plus forte brigue :
Il eſt certains reſſorts pour ſe faire un appui,
Et juſqu'ala loüange on vend tout aujourd'hui.
C'eſt ſouvent l'interêt d'une injuſte Caballe,
Qui fait qu'on vous éleve, ou que l'on vous ravalle.
Et la foule imbecille & ſans diſcernement,
Sur un fat en credit regle ſon jugement.

Le portrait du Correge plus court que les autres, montrera avec combien d'art ils ſont touchez.

Cherchez dans le Correge une grande maniere,
Un grand goût de deſſein, un heureux choix du beau,
La grace, le naïf, le charme du pinceau.
Mais n'en imitez pas, par un eſprit bizarre,
Les caprices outrez où ſa verve s'égare.

Un talent si heureux pour la Poësie ne devroit pas être negligé ; & le public est en droit de demander à Mr. Coypel un *Art de la Peinture en vers*, & la description de ses tableaux si animez & si touchans. *Suzanne, Athalie, la Fille de Jephté, le jugement de Salomon, St. Loüis mourant.*

Nous parlerons le mois prochain de *l'Abregé de l'Histoire des Sçavans anciens & modernes, qui se vend chez le Clerc ruë St. Jaques & chez Edoüard ruë neuve nôtre Dame.* Les particularitez dont ce Livre est rempli plaisent à tous les Lecteurs, & sont encore plus sensibles à ceux qui aiment à connoître à fond les gens de Lettres. On souhaite que l'Auteur de ce curieux Ouvrage souffre, qu'on rende publiques *les Lettres qu'il a écrites à feu Mr. Baile sur plusieurs endroits de son Dictionnaire critique & de ses autres Ouvrages.*

Guerin acheve d'imprimer *la Traduction des Actes les plus authentiques des Martyrs*, par un de nos meilleurs Ecrivains. Il ne pouvoit consacrer sa plume a un ouvrage plus propre à former de veritables Chrétiens.

Mr. Tablet a découvert dans une

plante appellée *Rapuntium urens ſo-lonenſe horti Bleſenſis Moriſonii* une vertu ſinguliere inconnuë à tous les Auteurs qui ont écrit ſur la Botanique, aucun n'en ayant fait la moindre mention : la vertu de ce ſimple conſiſte à évacuer puiſſamment par haut & par bas, lorſque les indications font juſtement ſoupçonner, que les viſceres ſont farcis de pourritures ou de matieres glaireuſes. Il en a donné pendant les mois d'Août & de Septembre de l'année paſſée le ſuc de deux gros de la plante mêlé tantôt dans un verre d'eau, tantôt dans un verre de lait de vache, dans des fievres ſimples, putrides, & dans des maladies chroniques : le remede a operé promptement avec le ſuccés qu'on pouvoit attendre, ſans avoir été accompagné d'aucun ſymptome fâcheux, ni ſuivi de ſuperpurgations, comme il arrive à pluſieurs remedes tirez des vegetaux. Toutes les paroiſſes du voiſinage de Donfront en baſſe Normandie, rendront témoignage de cet effet ſurprenant à ceux qui le revoqueront en doute.

F I N.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Février 1708.

ART. XVI. COllections concerning the Scottish History &c. *Recueil de plusieurs faits touchant l'Histoire d'Ecosse &c. par le Chevalier Dalrimple, seconde Partie.* Page 177

ART. XVII. *Explication physique & mecanique des effets de la saignée & de la boisson dans les maladies &c.* page 200

ART. XVIII. I Cesari in argento da Adriano sino a Caracalla e Geta &c. *Les Medailles du Cabinet Farnese &c. Par le P. Pedruzi. Tome troisiéme.* p.210

ART. XIX. *Suite des Commentaires de la langue Hebraïque par Monsieur Goußet.* p.218

ART. XX. De Historia Terracinensi &c. *L'Histoire de Terracine par le Seigneur Contatore &c.* p.241

ART. XXI. *Abregé de la Sainte Bible en forme de questions & réponses &c.* page 249

ART. XXII. *Relation de la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Sciences par Mr. Blondel.* page 252
ART. XXIII. *Suite de la Dissertation sur les Antipodes.* p.299
ART. XXIV. *Lettre touchant la possibilité du Dissolvant universel.* p.321
ART. XXV. *Remarques sur l'explication d'une Medaille Grecque de Mr. Foucaut Conseiller d'Etat.* p.332
ART. XXVI. *Nouvelles literaires.*
D'Alemagne. p.348
D'Angleterre. p.354
De Hollande. p.356
De Bourges. p.357
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

Errata du mois de Février 1708.

PAge 190. lig.23. vreſez, *liſez* verſez,
p.198. l.1. Alberie *l.* Alberic.
l.3. Ecoffois *l.* Ecoſſois.
p.219. l.19. כדל *l.* בדל
ibid. num. *l.* Num.
p.223. l.20. חרש *l.* חרש *
p.225. l.14. זיו *l.* זין
p.227. l.6. Iſ. v.25. *l.* Iſ.5.25.
ibid. לאינום *l.* לא ינום
l.7. יושן *l.* יישן
p.228. l.22. קרבן *l.* קרבן
p.229. l.12. qu'il lui donne *l.* que celui-ci lui donne.
p.230. l.5. au deſſus *l.* au deſſous.
l.6. au deſſous *l.* au deſſus.
l.11. הלר *l.* הלך
l.13. קרמה *l.* קדמת
l.16. ſe trouve. Et *l.* ſe trouve, &
l. dern. preſentoit *l.* preſente.
p.235. l.24. לברםאלהים *liſez* לברם האלהים.
ibid. ול ראות *l.* ולראות
p.262. l.1. petit *l.* petits.
p.268. l.10. proches *l.* proche.
p.284. l.14. porte *l.* portent.
p.286. l.15. de Vadome *l.* Vendôme.
p.333. l.13. *ôtez ce mot*, nouvelle, *devant celui de* comparaiſon.

p.338. l.13. *après* restent. *mettez un point ; & ôtez le point qui est après le mot de* Medailles *à la ligne suivante.*

p.340. l.13. *ôtez* , & , *devant* enfin.

Du mois de Decembre 1707.

p.2093. l.2. moins attenuée *l.* plus attenuée.

l. 4. une plus grande effervescence *l.* beaucoup moins d'effervescence.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recüeillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1708.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU, Libraire de Paris, & Directeur de l'Imprimerie de S. A. Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes,

M. DCCVIII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Mars 1708.

ARTICLE XXVII.

LETTRES DU COMTE D'ARLINGTON au Chevalier Temple, contenant une Relation exacte des Traitez de l'Evéque de Munster, de Breda, d'Aix la Chapelle, & de la Triple Alliance; avec les instructions &c. A Utrecht chez Guillaume Van de Water, volume *in* 12. *pages* 576.

Lettres du Chevalier Temple durant son ambassade à la Haye, au Comte d'Arlington, & à Mr. le Chevalier Jean Trevor Secretaire d'Etat sous le regne de Charles second &c. A la Haye chez Engelbrecht Boucquet &c. vol. *in* 16. *pages*. 310.

Lettres du même Chevalier Temple & autres Ministres d'Etat tant en Angleterre que dans les pays étrangers &c. A la Haye chez Henri Vanbulderen vol. *in* 12. *pages* 470.

IL y a trop de rapport entre ces trois volumes pour les separer. L'Auteur du premier qui fut imprimé un an après les deux autres en 1701. tâche de les rendre suspects : mais ceux qui les ont donnez au public protestent au contraire chacun de leur côté, l'un qu'il a chez lui les originaux entre les mains, l'autre que son recueil a été revû par Mr. Temple lui-même quelque tems avant sa mort. Quoiqu'il en soit, il y a encore des gens au monde qui sçauront démêler le vrai du faux. Nous reduirons ici à certains chefs ce qui nous a parû de plus digne d'en être extrait.

Et d'abord il est bon de donner une connoissance des principaux Acteurs qui paroissent sur la Scene. Henri Vennet Comte d'Arlington Secretaire d'Etat sous le regne de

Charles II. fut un des plus ſages Miniſtres qu'ait eu l'Angleterre. Il lui échappe à la verité de tems en tems quelque traits de cette injuſte prévention qu'ont aſſez generalement tous les Anglois contre la France.
„ La France, dit-il dans une de ſes
„ Lettres du 13. Mars 1668. ne fait
„ aucun ſcrupule de ne pas s'acquiter
„ de ce qu'elle promet. Qu'en peut-
„ on eſperer lorſqu'elle ne promet rien? Les progrès des François dans les Pays bas excitent ſa jalouſie: il voudroit que l'Angleterre pût traverſer leurs deſſeins: il s'en explique au Chevalier Temple 2. Août 1667. „ Si leur grandeur, écrit il au
„ même 23. avril 1669. va toûjours
„ en augmentant, comme elle a fait
„ depuis peu; ce ſeront d'incommo-
„ des voiſins; & je ne vois point qu'il
„ y ait un genie dans la Chretienté
„ capable de s'y oppoſer. A cela près le Comte d'Arlington étoit un eſprit moderé, ſur tout ſi on le compare avec ſon Collegue le Chevalier Trevor; & bien plus encore ſi on le met en parallele avec le Chevalier Temple.

En effet, il n'eſt pas concevable, comment un homme qui avoit d'ailleurs autant de merite qu'en avoit Mr. Temple, s'eſt laiſſé aller à tant d'excès & d'emportemens. Nos extraits ne ſont pas faits pour accabler la memoire des illuſtres morts: mais certainement on n'a pas fait beaucoup d'honneur au Chevalier Temple en publiant ſes Lettres, ſi tout ce quelles contiennent eſt de lui. Décrediter la France, rendre ſa conduite odieuſe, voilà ſon objet principal, qu'il ne perd point de vûë. Ce ſeroit trop peu dire, qu'il ne manque point d'occaſion de blâmer le Roi & ſes Miniſtres: au ſeul nom de la France il trouve dans ſon imagination échauffée toûjours nouvelles raiſons de crier à l'ambition, à l'obſtination, à la violence, à la trahiſon, à la perfidie! ſes lettres ſont pleines de ſemblables déclamations: toutes les entrepriſes des François ne ſont que des attentats. Le Roi de Dannemarc étoit pour la France quand Temple écrivoit: Temple tombe auſſitôt ſur ce Prince. On parloit en France d'envoyer un ſe-

cours considerable aux Venitiens pour sauver Candie ; & ce secours fut effectif. C'est dit Mr. Temple à quelques voisins que la France en veut. Il devine, & même il en est sûr, que la France ne fera point ce qu'il est obligé en suite d'avoüer qu'elle a fait ; comme il arriva, par exemple, à la paix d'Aix la Chapelle. Mais en l'avoüant, il trouve encore de quoi faire le procés du moins à l'Ambassadeur plenipotentiaire de France Mr. Colbert de Croissi. Ce sage Ministre presse vivement la signature du Traité, dit hautement, qu'il a ordre du Roi son Maître de ne point differer, qu'il est prêt à signer le jour même de son arrivée. Il plaît à Mr. Temple d'appeller du nom d'emportemens ces salutaires empressemens d'un zele ardent pour donner la paix a l'Europe.

Outre l'antipathie nationale, qui saisit Mr. Temple dès qu'il trouve la France sur son chemin, la fierté Angloise le domine à un point, qu'il méprise toutes les autres Nations. Il s'en explique dans une Lettre du 25.

Janvier 1669. à propos d'une conference qu'il avoit eûë avec le Sr. Silvercroon Envoyé de Suede à la Haye. „ Nous nous connoissons assez „ nous mêmes, dit-il, pour sçavoir „ que nous autres Anglois sommes „ plus considerables à la France en „ nous déclarant pour ou contre, que „ ne le font les Hollandois ou Sue„ dois, mais même toutes les autres „ nations de la Chrétienté : & s'il ar„ rivoit jamais que nous fussions à „ vendre, la France nous acheteroit „ plus cher qu'eux tous ensemble. „ J'espere, continue-t'il, qu'un jour „ nôtre tour viendra de parler aussi „ hardiment qu'aucuns des Rois nos „ voisins. Les François nous donnent „ un bon exemple. Je crois qu'ils en „ viendront avec le tems à l'imita„ tion de l'Ambassadeur Romain „ Popilius Lenas, à décrire un cer„ cle au tour des Princes avec les„ quels ils auront à traiter, & à leur „ commander de répondre nette„ ment avant que d'en sortir. C'est avec ce même mépris qu'en parlant des Couronnes du Nord, il les appelle les petites Cours du Septen-

trion. L'Espagne & son gouvernement lui font pitié. Le Marquis de Castel Rodrigo Gouverneur des Pays-bas Espagnols excite sa bile. Ce n'est en lui qu'artifice, que contretems, que contradictions, que manque de parole. Ce même Gouverneur ne laisse pas de s'attirer quelque sorte de loüanges de Temple, dès qu'il s'apperçoit qu'il n'est point François: une chose, dit-il, dont je suis bien sûr, c'est que ce Gouverneur est fort ennemi de la France.

Temple ne traite pas mieux le Connêtable de Castille, qui releva le marquis de Castel Rodrigo, & ne sçachant encore rien de ce nouveau Gouverneur d'une naissance respectable à tout autre qu'au Chevalier Temple, il appuye ses injurieux préjugez sur je ne sçai qu'elles imaginations populaires, aussi mal fondées.

Ainsi le seul homme presque, qui ne soit pas Anglois, qui merite les éloges de Temple, c'est le fameux Jean de Wit. Ce Republicain qui commençoit peut-être à chercher de l'appui contre le pouvoir

naissant du Prince d'Orange, depuis Guillaume troisiéme, en faveur duquel l'Angleterre se déclaroit en toute occasion, parce que ce Prince avoit l'honneur d'être neveu du Roi Charles second alors sur le trône: de Wit, dis-je, oubliant ce que son pays devoit à la France, avoit commencé aussi-tôt après la paix de Breda de tourner du côté de l'Angleterre. Depuis ce tems-là ce Pensionnaire de Hollande, qu'Arlington & Temple dépeignoient auparavant sous de si noires couleurs, comme une ame venale dévoüée aux passions de la France, se trouve tout d'un coup transformé en grand & fidelle Ministre, en homme droit, équitable, adroit, éclairé, capable, zelé pour sa patrie & pour le bien de l'Europe. „ C'est un vrai Hol„ landois, dit Temple, 28. octobre „ 1668. La preuve en est claire: il „ n'est point du tout François. C'est „ un esprit ferme à ne jamais démor„ dre de rien, qui soit bon pour la „ cause commune. D'où vient cette métamorphose? Il ne faut que lire ce que Temple rapporte des visites

qu'il rendit au Pensionnaire en 1667. premierement *incognito*, & comme de lui-même, & puis tout exprès & par ordre du Roi : & l'on verra l'origine des divisions fatales, qui ont plongé la Hollande avec toute l'Europe Chrétienne dans les malheurs qui la désolent encore aujourd'hui.

De tout ce qu'on a dit jusqu'ici, il conste une ou deux choses. La premiere, que Temple étoit né ennemi de la France, d'un esprit fier & hautain, mais pourtant qui sçavoit plier ; & du reste très-habile à mettre en œuvre tous les expediens propres à réüssir, sans trop en examiner l'équité ; adroit à profiter des dispositions d'un peuple ombrageux sur la liberté, propres à seconder les intentions de l'Angleterre ; qui cherche à se faire honneur de tenir avec la Hollande la prétenduë balance de l'Europe, & qui veut sous ce beau prétexte entrer dans tout, avec le specieux dehors de vûës desinteressées : comme si elle ne s'étoit pas fait un interêt chimerique de traverser les plus justes entreprises de la France. Temple étoit

peut-être de tous les Anglois le plus propre à de pareils deſſeins.

La ſeconde réflexion regarde conjointement le Prince d'Orange & de Wit, dont nous venons de parler. La fin tragique de ce dernier ne peut être regardée que comme la ſuite d'une querelle particuliere qu'on lui ſuſcita, non plus parcequ'il étoit partial pour la France, ou pour mieux dire reconnoiſſant envers cette Couronne, comme tous les bons Hollandois le devoient être. Les Choſes avoient bien changé depuis 1665. Mais parceque ce Republicain plus éclairé que ſes compatriotes, voyoit dès lors & eut voulut détourner ce que toute l'Europe a vû depuis, & ce qui a tant coûté à l'Angleterre, & à la Hollande.

C'eſt aſſez parler des perſonnes : venons aux choſes. On voit à la tête du premier volume le Traité de Ligue contre la Hollande entre Charles ſecond Roi de la grande Bretagne, & le fameux Evêque de Munſter Chriſtophle Bernard, qualifié dans cet écrit d'Alteſſe Reverendiſſime. L'Evêque promettoit au Roi de

mettre ſur pied une armée de trente mille hommes, & le Roi devoit fournir à l'Evêque un ſubſide de cinq cens mille rixdallers ou écus en trois termes ſpecifiez, outre cinquante mille rixdallers par mois durant le cours de la guerre. Cette Ligue qui n'eût pas grand effet fut ſignée à Londres par le Comte d'Arlington au nom du Roi, & par le Baron de Werden pour l'Evêque. Les Lettres d'Arlington & de Temple marquent la bonne foi de l'Evêque, qui ſe mit en effet en campagne, qui attaqua & prit diverſes places ſur les Hollandois : mais elles apprennent auſſi le peu d'exactitude de l'Angleterre à payer les ſubſides: ce qui joint aux menaces de divers Princes voiſins, & aux inſtances de l'Empereur porta enfin l'Evêque à conſentir aux conferences, & puis à ſigner le Traité de Cleves qui remit la tranquillité dans la Weſtphalie. Temple fit inutilement un voyage penible & hazardeux pour s'oppoſer à la concluſion de ce Traité: mais la relation qu'il en fait dans une Lettre au

Chevalier Jean Temple, eſt très propre à égayer le ſerieux de la Politique. „ J'arrivai, dit-il, dans un „ des chateaux de l'Evêque, où je „ ne trouvai rien de remarquable ſi „ ce n'eſt qu'on y bût magnifique„ ment. Nous trouvâmes dans une „ grande ſale pluſieurs flacons ran„ gez en ordre & tous pleins. Le Ge„ neral Gorgas Ecoſſois qui com„ mandoit les troupes de l'Evêque, „ ſe fit apporter pour boire la ſanté „ du Roi d'Angleterre, une cloche „ de ceremonie de vermeil doré, „ qui pouvoit tenir environ deux „ quartes ou quatre pintes. Il ôta le „ batant, & ayant fait remplir la „ cloche il bût tout, & puis y remit „ le batant, la tourna & ſonna pour „ faire voir quelle étoit vuide. La „ même ſanté fut bûë auſſi ample„ ment par une douzaine de con„ viez; & Temple ne ſe trouvant „ pas partie capable, fit faire raiſon „ par un Gentilhomme de ſa ſuite. „

A l'occaſion des Negotiations de Munſter, le public ſera bien aiſe de trouver ici le caractere du Prince de la façon de Temple. Il n'eſt pas ne-

cessaire d'avertir, que le peintre a de beaucoup outré l'original. „ Ce „ Prince, dit-il dans une lettre du 6. „ Septembre 1665. est un homme „ d'esprit & de jugement, mais d'un „ esprit ambitieux, & à proprement „ parler, remuant. Il a été soldat en „ sa jeunesse. Il semble plûtôt né „ pour porter l'épée que pour por- „ ter une Crosse. Il hait les Hollan- „ dois mortellement, parcequ'ils ont „ fomenté la rebellion de la Ville de „ Munster contre lui; & il fait bâtir „ à present une Citadelle très forte „ pour tenir en bride les Habitans. Il „ paroît hardi & ferme dans ses „ resolutions. Il proteste qu'il ac- „ complira tout ce qu'il a promis *fi- „ de sincerâ & Germanicâ*, qui est un „ mot qu'il affecte. C'est le seul Ale- „ man, ajoute Temple, que j'aye „ encore entendu parler bon La- „ tin; & il le parle plûtôt en cour- „ tisan & en homme d'affaires, „ qu'en sçavant. Ce qui suit ne de- „ mande-t'il point plus que cau- „ tion Angloise, puisqu'il s'agit de „ la Cour Romaine? Ce Prince, con- „ tinue Temple, dit que s'il échoüe

„ dans son entreprise, & qu'il perde
„ ses Etats, il aura de quoi se con-
„ soler; qu'en ce cas il se retirera
„ en Italie, & qu'il a assez d'argent
„ à la banque de Venise, pour ache-
„ ter un chapeau de Cardinal, qui
„ lui siera peut être mieux que son
„ bâton de Commandant; mais qu'il
„ a dessein auparavant de tenter la
„ fortune, & de faire du bruit dans
„ le monde avant que d'en sortir.

Il y a dans ces trois volumes diverses autres pieces dont les meilleures, sans contredit, sont celles qui concernent la paix de Breda, & ensuite l'union de l'Angleterre & de la Hollande d'abord entre elles, puis avec la Suede, pour le bien, dit-on, & le repos de l'Europe; langage affecté par ceux qui troublent ce repos; comme celui de la paix de l'Eglise est affecté par ceux qui sont les plus rebelles à son autorité. Il ne faut que lire les Lettres contenuës dans le premier & le troisiéme volume en question, pour tirer la verité du mensonge même.

Il est certain, & Arlington en convient en écrivant à Temple, que

la France sous le regne de Loüis le Grand continuoit la protection qu'elle avoit donnée à la Hollande sous les Regnes précedens. Les Ambassadeurs de cette Couronne se déclarérent à Londres contre l'Evêque de Munster, dès qu'ils eurent vent de son Traité. ,, La partialité des ,, François, dit Arlington est si gran- ,, de pour la Hollande, que nous ne ,, sçaurions répondre d'eux. Un corps de troupes Françoises marcha en effet contre ce Prince, & contribua beaucoup à lui faire entendre raison : la France fit plus : elle déclara la guerre à l'Angleterre en 1666. & joignit ses forces maritimes à celles de Hollande. L'Anglois qui malgré sa fierté avoüoit en secret ses disgraces, sembloit pourtant reculer la paix, par la difficulté qu'il apportoit à fixer le lieu du congrès. La France leve la Difficulté en faisant accepter Breda, quelques effors que fissent des broüillons de Hollande, ainsi qu'il paroît dans deux lettres (qui peuvent bien être l'ouvrage d'autres broüillons,) pour porter l'Anglois à Choisir Midel-

bourg en Zelande. Cependant à peine le Traité de Breda est-il conclu, que la Hollande entre sans peine dans des interêts contraires à la France, qui venoit de lui procurer par une bonne paix les moyens de faire fleurir son commerce, & de pousser plus haut que jamais sa puissance, cimentée jusqu'alors par l'assistance de sa fidellle Alliée. La Hollande n'attendit pas même jusques là à être ingrate: elle avoit cherché à negotier avec l'Angleterre sans la France; elle avoit entamé des negotiations avec le Marquis de Castel-Rodrigo dès 1667. Dès la même année, disoit le Baron d'Isola cité dans une Lettre D'Arlington 24. Août, la Hollande étoit déja disposée à secourir l'Espagne, dût elle pour cela, ajoûte-t'on, rompre avec la France. Elle n'en demeura pas à la volonté: bientôt elle sollicita l'Angleterre à agir contre la France: elle offrit de l'argent: elle témoigna n'être pas d'humeur à s'arrêter, disent les mêmes lettres, à un million de plus ou de moins. Ceux qui ne comprendroient pas com-

ment les Hollandois oubliérent si vîte leur amis & leurs bienfacteurs, pourront s'instuire dans la Lettre, où Temple rend compte de la conference qu'il eût avec le Pensionnaire de Wit, depuis que celui-ci, en s'unissant d'interêt avec les ennemis de la France, devint digne des éloges de Temple, & mêmes des bonnes graces du Roi d'Angleterre, qui lui fit dire, qu'il étoit très content de lui.

Temple ressentit tout le plaisir que goûte un homme qui seconde les passions de son pays aux dépens d'une Nation qu'il hait. Plus la Hollande étoit & devoit être liée avec la France, plus l'Anglois se sçût bon gré d'avoir rompu des liens si forts. C'est aussi sur quoi il s'applaudit en tant d'endroits de ses Lettres, mais sur tout dans celle qu'il écrivit au Comte d'Arlington & à Milord Garde des seaux d'Angleterre. Ces deux Lettres développent tout le mystere de la Triple Alliance concertée & conclue avec tant de facilité & en si peu de jours entre Temple & quelques Commissaires des Etats, sans

garder les formalitez ordinaires, que cela seul prouve manifestement, que la Hollande ne fit que produire alors ce qu'elle couvoit depuis long-tems contre la France. De Wit apperçût bien le tort qu'une conduite si irreguliere & si criante pouvoit faire à la bonne foi Hollandoise. „ C'étoit, selon lui, changer „ trop subitement d'interêts, que de „ rompre entierement avec une „ Couronne dont ils étoient alliez „ depuis si long-tems, pour prendre „ de nouveaux engagemens avec „ l'Angleterre,dont l'alliance étoit si „ incertaine, comme la Hollande ne „ l'avoit que trop éprouvé. Ce sont les propres paroles du Pensionnaire rapportées par Temple dans sa Lettre au Garde des Seaux. Cependant de Wit lui-même, contre sa ptopre conscience, franchit le pas. Il se moque des justes plaintes que fit l'Ambassadeur de France: il prend même le tour insultant. C'est bien là le moins, dit-il confidemment à Temple, que nous puissions attendre d'un François, dont les premiers mouvemens sont toûjours violens.

Mars 1708.

Mais ajouta-t'il, cela ne fera rien. Voilà ce que Temple appelle flegme & fermeté en de Wit. Après cela de Wit ne devoit-il pas esperer une puissante protection de la part des Anglois contre la faction du Prince d'Orange, qu'il servoit en servant les Anglois, qui étoient alors entierement dans les interêts de ce Prince? de Wit fut payé comme les Anglois l'ont été depuis.

Ce Traité de ligue prétenduë défensive pour la sureté, dit on, de la Flandre en particulier, & en general pour le salut de l'Europe, mais en effet offensive contre la France, chef-d'œuvre des intrigues de Temple, se voit au long dans le troisiéme des volumes dont nous parlons. Le venin paroît principalement dans les articles separez qu'on prit grand soin de cacher à la France, tandis qu'on n'avoit aucune reserve pour le Marquis de Castel-Rodrigo, qui ne manqua pas de se servir de la disposition de l'Angleterre & de la Hollande, pour traîner, selon son genie, les choses en longueur, dans l'esperance de porter ces mêmes Puissan-

ces à une guerre ouverte, contre la France ; qui offroit cependant la paix aux conditions d'une alternative qui fut trouvée raisonnable, au jugement même de ceux, qui se liguoient en faveur de l'Espagne. C'est sur le fondement de cette alternative que fut enfin bâti l'édifice de la paix entre les deux Couronnes, qu'on nomma la paix d'Aix la Chapelle, du lieu ou se tinrent les Assemblées, où les Plenipotentiaires d'Angleterre & de Hollande n'eurent autre chose à faire que de porter le Gouverneur des Pays bas Espagnols & son Delegué à signer le Traité tel qu'il avoit été apporté de Paris par Mr. de Croissi.

Tout ce que nous venons d'exposer dans l'exacte verité montre à qui l'on doit imputer le retardement de la paix ; ou bien à la France, aux propositions de laquelle tous les Interessez sont enfin obligez de faire ceder leur opiniatreté & leur partialité ; ou bien à l'Angleterre & à la Hollande, dont les Ambassadeurs unis par ordre de leurs Maîtres, & oubliant le personnage qu'ils

faiſoient de mediateurs, ne propoſent à la France que des conditions indignes d'un Roi également heureux & puiſſant, qu'ils prétendoient obliger à demeurer les bras croiſez avec une armée de cent mille hommes.

Le Traité préliminaire à la paix d'Aix, ſignée à Saint Germain par les Miniſtres de France, d'Angleterre, & de Hollande, & l'excellent Memoire de Mr. de Lionne mettent les choſes dans un jour, que les plus grands ennemis de la France ne ſçauroient obſcurcir. Temple lui même fût enfin forcé de reconnoître la verité, & de tourner un moment contre le Marquis de Caſtel Rodrigo, & le Baron de Bergeick ſon Délegué, la bile qu'il avoit coutume de répandre ſur la France. C'eſt ainſi que les calomnies ſe détruiſent par elles-mêmes. Mais c'eſt pourtant par cette voye, que la jalouſie auſſi furieuſe que jamais, continuë de décrier la France par des fables controuvées, par des libelles tels qu'en compoſa & répandit dès ce tems-là le Chevalier Tem-

ple. On auroit peine à croire, qu'un aussi bon esprit que Temple, donnât dans de pareilles sottises, si ses Lettres n'en étoient pleines. La France, à l'en croire, va conquerir la Flandre en une Campagne : après quoi elle fera de la Hollande une Province : puis elle envahira les Electorats du Rhin, fera trembler l'Alemagne; d'où elle ira fondre avec toutes ses forces réünies contre l'Angleterre. Temple a assez de vanité pour croire, qu'il faut en effet de pareilles forces pour attaquer l'Angleterre : mais a-t'il pû croire que l'idée fantastique de projets aussi ridicules, fût bonne à autre chose qu'à réveiller *les bons patriotes de Hollande*, ainsi que parle le Comte d'Arlington, c'est-à-dire, à remuër la populace. Un Anglois sçait de quoi est capable cette sorte de gens, & quels ressorts il faut faire joüer pour les mettre en mouvement.

Outre les Lettres qui ont rapport aux affaires dont on a parlé, il y en a dans ces trois volumes un grand nombre d'autres, qui regardent le commerce entre l'Angleterre & la

 Hollande

Hollande. Comme les François n'entroient ici pour rien, l'habileté de Temple se trouva courte. C'est dont il se plaint lui-même en divers endroits, dont on ne dira rien ici, parce que cela n'interesse pas les Sciences : nous ne dirons rien non plus de quelques Lettres d'une très-pitoyable galanterie, qu'on a jugé à propos d'inserer dans ce troisiéme volume. Elles sont très-propres à donner du ridicule à leur Auteur quel qu'il puisse être : mais en recompense les Lettres de complimens & de nouvelles, fournissent des periodes poussées jusqu'où elles peuvent aller. Nous en produirons un seul exemple en faveur des jeunes Rheteurs, à qui il importe de faire voir ce qui est mal comme ce qui est bien. Il est tiré d'une Lettre à Milord Saint Albans, page 106. „ La „ partie est si inégale entre vous & „ moi, que je ne puis entreprendre „ de vous écrire, sans qu'on m'accuse de présomption, & vous de „ trop de condescendance : & bien „ que nous soyons si consternez des „ préparatifs que la France fait, pour

„ envahir ce pays, qu'à peine osons„ nous lever les yeux vers le soleil „ levant, qui à ce que l'on dit, doit „ mettre en feu tout ce qui se pre„ sentera devant lui ; cependant „ pour ne vous pas flatter, je vous „ dirai que, quoique les yéux de „ ces peuples ne soyent pas encore „ assez forts, pour supporter l'éclat „ de ses premiers rayons, ils ne lais„ seront pas après les avoir contem„ plez quelque tems, de s'y accou„ tumer, & j'espere que pour lors „ ils retrouveront leurs mains & „ leurs bras, & tâcheront de se def„ fendre contre l'or aussi bien que „ contre le fer. Nous retranchons le reste de ce galimatias que nous n'avons pas l'injustice d'attribuer à Mr. Temple.

Enfin pour ce qui regarde certaines Lettres anonymes sur la mort de Madame Henriette d'Angleterre, Duchesse d'Orleans, nous dirons seulement, qu'elles meritent un parfait mépris. Celui qui les écrit semble vouloir prendre caractere dans la suite des Lettres, & ne se souvient plus qu'il s'est dit à la tête des mê-

mes Lettres un ſimple particulier. D'ailleurs malgré la malignité qu'il eſſaye de répandre dans les eſprits, il eſt obligé d'avoüer lui-même, que ce qu'il écrit n'eſt fondé que ſur des bruits populaires; & il détruit bientôt, ſans le vouloir, ce qu'il vient d'avancer ſur l'autorité d'auſſi mauvais garants.

ARTICLE XXVIII.

DE SUPER-NATURALITATE, ſeu de propriâ ratione & excellentiâ, quâ res ſupernaturales à rebus naturalibus differunt, Notiones quædam Theologicæ. C'eſt-à-dire, *Notions Théologiques de la Surnaturalité, ou de la difference propre qui diſtingue les choſes ſurnaturelles des choſes naturelles. Par Charles du Pleſſis d'Argentré, Docteur de Sorbonne.* A Paris chez Antoine Dezallier ruë Saint Jaques 1707. *in* 4°. *pages* 40.

LA Foi nous enſeigne, qu'il y a des actions ſurnaturelles qu'aucun principe naturel ne peut pro-

duire ; & des biens ſurnaturels qui ſont au deſſus de l'exigence de toute nature créée. Le Concile general de Vienne a défini, que l'homme pour voir Dieu intuitivement, avoit beſoin d'un ſecours ſurnaturel ajouté aux puiſſances naturelles. L'Egliſe a condamné plus d'une fois Baïus & Janſenius, pour avoir enſeigné que la Grace ſanctifiante, & les vertus infuſes étoient dûës à l'homme innocent. La raiſon ſeule ſuffit pour concevoir que l'union perſonnelle avec Dieu eſt un bien, où nulle créature n'a droit d'aſpirer, quelque parfaite qu'on l'imagine. Les Théologiens d'accord ſur ces veritez décidées, n'ont encore pû convenir ſur la difference qui ſepare les biens ſurnaturels des biens naturels. L'Union hypoſtatique, la maternité divine, la viſion béatifique ; la foy, l'eſperance, la charité infuſe, ſont-elles des Graces ſurnaturelles, qui paſſent les forces & l'exigence de la Nature créée, qui ne lui ſoient point dûës, & où elle ne puiſſe atteindre? A cette queſtion, il n'y a qu'une ſeule réponſe. Tou-

te l'Ecole reconnoit la ſurnaturalité de ces Graces. Mais d'où vient que ces perfections ſont ſuperieures aux forces & à l'exigence de la Nature ? Quelle proprieté les éleve au deſſus de toute puiſſance créée ? Autre queſtion, qui ſemblable à la fatale pomme de diſcorde, met entre les Théologiens une étrange diſſenſion !

Quelques-uns également dégoutez de toutes les opinions, que la ſubtilité de l'Ecole a produites, déclarent ſans façon qu'ils deſeſperent de trouver une difference generale & commune à tous les êtres ſurnaturels, qui les diſtingue également de l'être naturel ; & qu'il faut tâcher de trouver des differences particulieres à chaque perfection, à chaque qualité, à chaque action ſurnaturelle.

Scot, le ſubtil Scot, dit ſimplement, que ces êtres ſont ſurnaturels, parce que le principe qui les produit eſt ſurnaturel. Un grand nombre de Théologiens a embraſſé ce ſentiment, qui ſûrement n'ôte pas la difficulté : il l'augmente. Car on

presse ces Théologiens : pour quoi, leur demande-t'on, ces êtres surnaturels exigent-ils un principe surnaturel ? d'où vient qu'aucune puissance naturelle ne peut leur donner l'existence ? Il faut sans doute qu'il y ait dans ces êtres quelque perfection inaccessible aux forces naturelles. Dire qu'ils ne peuvent venir que d'un principe surnaturel, ce n'est pas assez s'expliquer. Il faut dire pourquoi ils ne peuvent venir que d'un principe surnaturel.

Okam & les Nominaux, pour éluder la force de cette objection, ont osé dire, que les dons surnaturels pouvoient être naturels à une creature plus parfaite que toutes celles qui existent ; qu'ainsi la difference des biens naturels & surnaturels leur étoit extrinseque ; que ce n'étoit qu'un simple rapport à leur cause prochaine naturelle ou surnaturelle ; qu'enfin la surnaturalité n'étoit rien d'absolu, puisqu'on ne doit point inferer de son élevation au-dessus des natures existentes, son opposition aux natures possibles. Cette opinion des Nominaux détruit, ce

me ſemble, la notion du ſurnaturel; & l'on ne peut nier qu'il ne ſoit tres difficile de la concilier avec les veritez définies.

Le plus grand nombre des Théologiens a reconnu une difference abſoluë & intrinſeque entre l'être naturel & l'être ſurnaturel: mais quand ils veulent expliquer cette difference, leur langage n'eſt rien moins qu'uniforme. Les uns diſent, que les biens ſurnaturels ſont d'un ordre divin: expreſſion vague & qui ne forme aucune idée préciſe. Quelques-uns mettent la proprieté ſpecifique des êtres ſurnaturels dans leur connexion avec la Grace ſanctifiante, ou avec la viſion béatifique: expreſſion ſuperficielle, & qui ne reſout point la queſtion; puiſqu'on doit demander à ces Théologiens, d'où la Grace ſanctifiante & la viſion béatifique ont cette ſurnaturalité, qu'elles communiquent aux autres êtres, qui ne ſont ſurnaturels, dit-on, que par la connexion qu'ils ont avec la Grace ſanctifiante & la viſion béatifique.

D'autres Théologiens diſent, que

la ſurnaturalité eſt un rapport avec Dieu Trin en perſonnes, & que ce qui n'a rapport qu'à l'unité de Dieu eſt naturel : expreſſion fauſſe ; puiſque des actes ſur l'Unité de Dieu peuvent être ſurnaturels, & qu'au contraire des actes ſur la Trinité peuvent être naturels. Enfin je ne ſçai quels Théologiens ſe tirent d'affaire en répondant, qu'un être eſt ſurnaturel quand il a rapport à Dieu, entant que Dieu eſt un acte pur : expreſſion obſcure, & qui ne ſignifie rien; à moins qu'on ne la reduiſe à l'opinion de St. Thomas, que nous expliquerons tout à l'heure.

Mr. L'Abbé du Pleſſis d'Argentré, Théologien dont l'érudition & la netteté d'eſprit ont paru dans d'autres Ouvrages, n'a pû laiſſer une matiere ſi importante dans les tenebres dont elle étoit enveloppée. Pour l'éclaircir il a pris les plus juſtes meſures : il s'eſt attaché a Saint Thomas. Perſuadé que pour calmer les diſputes de l'Ecole ſur ce ſujet, il ſuffiſoit d'approfondir ce que l'Ange de l'Ecole a penſé de la ſurnaturalité. Le ſçavant Auteur a ſuivi dans cet Ouvrage la même methode que

dans les autres : elle a tous les avantages de la methode géometrique. Il digere son sujet, & le distribue en plusieurs propositions enchaînées, qui conduisent l'esprit de lumiere en lumiere, de principe en principe, jusqu'aux conclusions les plus éloignées, dont cette methode dissipe par avance toute l'obscurité.

La premiere difference du naturel & du surnaturel vient, selon nôtre Auteur, de la differente maniere dont les choses sont possibles : la possibilité des unes dépend uniquement de leurs principes naturels qui n'ont aucune repugnance entre eux : la possibilité des autres renferme un decret libre de Dieu, qui supplée au défaut des principes naturels. L'homme est possible indépendamment d'aucun decret de Dieu : la possibilité de l'Homme-Dieu suppose un decret libre de Dieu. Si Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré n'avoit marqué que cette difference entre l'être naturel & l'être surnaturel, il faudroit avoüer qu'il auroit laissé beaucoup d'obscurité dans la question. L'autre difference qu'il

a tirée de St. Thomas, & ſur laquelle il inſiſte le plus, ne laiſſe preſque rien à deſirer pour l'entier éclairciſſement d'une matiere ſi embarraſſée.

Les operations de Dieu ſur les créatures ont pour terme la communication de Dieu même, ou la production d'un être different de Dieu. Or la communication de Dieu, tel qu'il eſt en lui-même, ne peut être dûë à aucune créature : elle ſurpaſſe les forces & l'exigence de toute nature créée ; puiſqu'elle renferme un bien propre de la nature divine : cette communication ne peut donc être que ſurnaturelle. Ainſi que Dieu s'uniſſe hypoſtatiquement à la nature humaine, qu'il ſe faſſe voir intuitivement aux Anges & aux hommes, qu'il leur communique par la Foi les connoiſſances qui lui ſont reſervées, par l'eſperance la ſecurité, qui lui eſt propre ; par la charité, l'amour dont il s'aime ; qu'il leur faſſe part de ſes lumieres ſur l'avenir, de ſa puiſſance pour renverſer les loix de la nature : cette communication des proprietez de la nature divine éleve la nature créée au deſ-

ſus d'elle même, & la met dans un état ſurnaturel.

On tire de ce principe une notion claire de la ſurnaturalité. Tout don ſurnaturel eſt la communication d'un bien propre à la nature divine, ou de la nature divine même: une habitude, une connoiſſance, un amour ſurnaturel, eſt une habitude, une connoiſſance, un amour propre de la nature divine, & ſans quoi la nature créée eſt parfaite en ſon eſpece: un acte ſurnaturel eſt l'acte produit par une habitude propre de la nature divine, & ſans la quelle la nature créée eſt parfaite en ſon eſpece.

Ces notions ſont en propres termes de St. Thomas. Il a dit plus d'une fois, que la Grace eſt une forme accidentelle, qui rend l'ame participante de la Divinité: expreſſion qu'il a tirée de l'Ecritnre, *Divinæ conſortes naturæ.*

Le ſçavant Abbé cite une foule de Théologiens qui ont ſuivi le ſentiment qu'il embraſſe. Il eſt facile d'expliquer dans ce ſentiment ce qui eſt eſſentiellement ſurnaturel, *ſu-*

pernaturale quoad entitatem ; & ce qui n'eſt ſurnaturel que par accident ſeulement, à cauſe de la maniere dont il eſt produit, *ſupernaturale quoad modum.*

La communication de la nature divine ou de quelqu'une de ſes proprietez eſt eſſentiellement ſurnaturelle. L'Union perſonnelle avec la nature divine, la participation des proprietez de la nature divine, ne peuvent être naturelles à aucun être créé.

Les proprietez naturelles renduës ou données d'une maniere miraculeuſe, & contraire aux loix de la nature, la vûë renduë à un aveugle, la ſanté renduë à un malade, ne deviennent pas eſſentiellement ſurnaturelles, & ne perdent pas la proportion quelles ont avec la nature créée : mais la maniere dont elles ſont renduës doit paſſer pour ſurnaturelle, parce qu'elle ſurpaſſe les forces de la nature.

Un autre avantage de ce Syſteme, c'eſt qu'on y prouve très aiſément que la connoiſſance de la poſſibilité des biens ſurnaturels ne peut ve-

nir que d'une revelation surnaturelle: il n'appartient qu'à Dieu de faire connoître s'il veut communiquer la nature divine aux natures inferieures. On prouve aussi aisément l'impuissance absoluë de la créature pour acquerir par elle même, ou pour meriter les biens surnaturels, pour se disposer même à les recevoir; puisqu'il ne peut jamais y avoir de proportion entre les proprietez de la nature divine, & les merites ou les efforts de la nature créée.

Enfin la question plus embroüillée qu'utile, s'il peut y avoir une créature surnaturelle n'a plus lieu. Il est évident qu'il ne peut y avoir de créature qui ait naturellement les mêmes proprietez que Dieu.

Mr. L'Abbé du Plessis d'Argentré ne s'est pas contenté d'expliquer la surnaturalité en general: il a, pour épuiser la matiere, appliqué son principe à chaque vertu théologale.

Pour expliquer la surnaturalité de la Foi il faut avoir égard à son objet & à son motif. Elle a pour objet des veritez que l'on ne peut apprendre

que par la revelation, & dont la connoiſſance reſervée à Dieu ſeroit impenetrable à la créature, ſi Dieu ne la lui communiquoit. Elle a pour motif, non l'évidence ſenſible, mais l'autorité de Dieu ſoutenuë d'une lumiere infuſe, qui diſſipe les doutes que repandroit dans l'ame l'oppoſition apparente des veritez revelées à pluſieurs connoiſſances ſenſibles.

Par la Foi nous jugeons comme Dieu des choſes & avec la même aſſurance. La Foi nous communique non ſeulement les connoiſſances propres de Dieu, mais la certitude avec laquelle Dieu les connoît.

Croire ce que les ſens nous montrent, ce que des témoins irreprochables nous atteſtent, ce que de fortes raiſons nous perſuadent; c'eſt agir naturellement : les principes naturels, ſuffiſent pour cela : mais renoncer aux lumieres des ſens & de la raiſon, pour croire des veritez contraires en apparence à ce que nous ſentons, à ce que nous ſçavons; former ſon jugement ſur celui de Dieu; c'eſt agir ſurnaturellement :

les principes naturels ne suffisent point pour cela.

Qu'on dise tant qu'on voudra, que la revelation déclarée par une autorité humaine irreprochable suffit, avec ce que la raison nous découvre des perfections de Dieu, pour nous déterminer à croire par un acte purement naturel les veritez revelées : qu'on ajoûte que les Heretiques privez de l'habitude surnaturelle de la Foi croyent cependant plusieurs veritez revelées, & les croyent fermement. Nous répondrons avec nôtre sçavant Théologien, que faire un acte de Foi, ce n'est pas simplement croire une verité revelée parce que nous nous en sommes convaincus par nôtre propre raisonnement : c'est ainsi que les Heretiques croyent quelques articles de Foi : faire un acte de Foi, c'est croire en general sur la parole de la veritable Eglise tout ce qu'elle nous propose de la part de Dieu, quelque contraire qu'il paroisse à nos connoissances naturelles ; c'est croire en particulier tel article comme renfermé dans cette propo-

ſition generale ; enfin c'eſt croire avec une certitude ſuperieure à celle qui accompagne les connoiſſances naturelles les plus évidentes. Une telle créance ne reſſemble point à celle qui ne viendroit que de la concluſion d'un raiſonnement fondé ſur la veracité de Dieu, & la revelation connuë naturellement : ce raiſonnement n'auroit jamais la force de diſſiper les doutes qui naiſſent naturellement de l'oppoſition apparente des veritez revelées aux connoiſſances ſenſibles : & il n'y a qu'un principe ſurnaturel , qu'une communication de la lumiere propre de Dieu, qui puiſſe porter à croire malgré cette oppoſition apparente.

La réponſe de Mr. du Pleſſis d'Argentré eſt confirmée par l'experience. Tous les incredules avoüent, que cette oppoſition eſt le principal obſtacle qui les empêche de croire, & que tant de preuves qui rendent la revelation certaine ne levent point cet obſtacle, & n'appaiſent point les troubles d'un eſprit effrayé par des veritez qui choquent la raiſon, & qui démontent les ſens. Il doit donc

demeurer constant, que la Foi est surnaturelle, parce qu'elle est une communication des connoissances propres de Dieu.

La surnaturalité de l'Esperance vient aussi de son objet & de son motif. Elle a la vision intuitive pour objet, & pour motif les promesses de Dieu. L'Esperance d'un bien sensible appuyée sur un secours sensible est naturelle. L'esperance d'un bien insensible appuyée sur des secours insensibles ne peut être que surnaturelle. C'est participer à la securité que Dieu a dans ses desseins.

Nôtre Auteur a encore moins de peine à montrer ce qui rend la Charité surnaturelle. Aimer un bien sensible & le rapporter a soi, c'est un amour naturel : aimer souverainement une beauté qui n'est pas sensible, la préferer à tous les objets sensibles sans aucun retour sur soi, c'est aimer Dieu comme il s'aime ; c'est participer à l'amour qu'il se porte : cet amour ne peut être que surnaturel. L'Ouvrage finit par une refutation exacte & solide de quelques erreurs de Baïus & de Jansenius.

Mars 1708.

Article XXIX.

JACOBI VANIERII E Societate Jeſu Prædium ruſticum. *C'eſt-à-dire, la Maiſon de Campagne, par le P. Jaques Vaniere de la Compagnie de Jeſus.* A Paris chez Jean le Clerc 1707. *in* 12. *pages.* 268.

CEt Ouvrage eſt un des plus parfaits & des plus complets qui ait été fait en ce genre. Les Vers en ſont beaux & naturels; l'expreſſion noble, & élegante; & l'Auteur a ſçû enrichir ſa matiere par de courtes digreſſions qu'il fait fort a propos, & qu'il amene d'une maniere qui fait toûjours plaiſir. Tout l'Ouvrage eſt diviſé en dix livres. Nous ne dirons qu'un mot des deux premiers, parcequ'ils ont déja été imprimez une fois, & que nous en avons donné l'extrait dans les Memoires du mois d'Août 1706.

Le premier regarde le choix d'un Bien de campagne, la maniere dont il faut le faire valoir, le reparer,

l'orner, & y bâtir. Le P. Vaniere y parcourt tout ce qui peut contribuer à rendre une terre utile & agreable. Il parle de la ſituation la plus avantageuſe, de la pureté de l'air, de la bonté des eaux, de la qualité des terres, de la douceur & de la ſureté du voiſinage. Il y apprend l'art de reparer un fonds negligé ; & il décrit tous les bâtimens neceſſaires pour le maître, pour les païſans, & pour le bétail.

Le ſecond livre contient le choix des ſerviteurs, dont on a beſoin pour la culture des terres, & pour garder les beſtiaux. L'Auteur y deſcend dans le détail de leurs fonctions, & des qualitez qu'ils doivent avoir.

Après avoir fait le choix d'un Bien de campagne & des ſerviteurs neceſſaires pour le faire valoir, il étoit naturel de parler des beſtiaux. C'eſt à quoi l'Auteur employe le troiſiéme & le quatriéme livre. Il parle du gros bétail dans le 3e. livre. Il y dit aſſez peu de choſes des chevaux, n'ayant pas jugé à propos de s'étendre ſur un ſujet que Virgile a traité ſi heureuſement : mais

les bœufs étant de tous les animaux les plus neceſſaires à l'Agriculture, le P. Vaniere a crû devoir en parler plus au long. Il donne des marques pour connoître ceux qui ſont les plus propres au travail: & après une courte digreſſion ſur l'aſſujetiſſement des animaux, que les hommes ont tirez des forêts pour les appliquer à divers uſages, il apprend l'art de dompter les taureaux, & de les aſſujettir au joug & au travail. L'union que contractent des taureaux qui ſont ſous le même joug & dans les mêmes pâturages, donne lieu de faire quelques reflexions ſur les loix de l'amitié. l'Aſne quoique vil & mépriſable, n'eſt pas oublié dans ce Poëme. Le ſujet paroît bas; mais le P. Vaniere a ſçû le traiter d'une maniere noble & élegante. Les mules que nos peres montoient autrefois, & dont on ſe ſert encore en Eſpagne, fourniſſent au Poëte une occaſion d'invectiver contre le luxe de nos équipages. Il parle enſuite fort au long des maladies des beſtiaux, & des remedes qu'il faut y apporter, ſur tout par rapport aux bœufs

qui ſont preſque toute la matiere de ſon livre. La fin en eſt employée à décrire le ſoin qu'on doit avoir des vaches, & les avantages qu'on en retire, ſur tout dans les montagnes d'Auvergne. Il finit par une deſcription des pâturages de ces montagnes, des occupations de ceux qui y gardent les troupeaux de vaches, & de l'agréable vie qu'ils y menent.

Dans le quatriéme livre il eſt parlé des troupeaux de brebis & de chevres, à l'occaſion de la toiſon. L'Auteur qui cherche toûjours à dédommager le Lecteur de l'ennui des preceptes, rappelle le ſouvenir des jeux & des feſtins qui ſe faiſoient autrefois dans les villages au tems qu'on tond les moutons. Il déplore le malheur des guerres qui ont banni la joye de nos hameaux : il ſoupire après la paix : il en décrit les avantages, non ſeulement par rapport à l'Agriculture, mais encore par rapport aux Lettres & aux Arts, qui ſe reſſentiroient beaucoup plus des malheurs des guerres, ſans la protection que leur donne Mr. l'Abbé Bi-

gnon, auquel le Poëte a cru devoir témoigner à cette occaſion la reconnoiſſance que lui devoient tous les Gens de Lettres. Le Poëte ne dit que deux mots de l'uſage des laines, abandonnant à d'autres ce ſujet. Son deſſein embraſſant tout ce qui regarde la ménagerie d'une maiſon champêtre, il a cru ne devoir pas omettre les animaux les plus ſales. L'oppoſition de leurs mœurs avec les mœurs des brebis fait un très-bel effet dans le livre. Le Poëte a reſervé pour la fin de ce même livre, tout ce qui regarde les chiens. Il parle d'abord des eſpeces de chiens de chaſſe les plus connuës, dont-il décrit les proprierez. Mais parce que cette eſpece de chiens n'étoit pas proprement de ſon ſujet, il s'étend davantage ſur les mâtins neceſſaires pour la garde de la maiſon & des troupeaux. Il parle aſſez aux long de la fidelité du chien; & il confirme ce qu'il en dit par diverſes hiſtoires, qu'il rapporte pour délaſſer ſon Lecteur. La fidelité & l'amitié que les chiens ont pour leur maître, donnent lieu à l'Auteur de s'élever

contre l'hypothese des Automates, & en general contre tout le Syſteme de Deſcartes.

La culture des arbres fait le ſujet du cinquiéme livre. A l'occaſion d'un petit Traité que feu Mr. le premier Préſident de la-Moignon avoit fait ſur ce ſujet: le Poëte fait l'éloge de ce grand Magiſtrat: il le compare à Salomon qui ne dédaignoit pas d'écrire ſur ces matieres, & de parcourir, comme dit l'Ecriture, depuis l'hyſſope juſqu'au cedre; tandis qu'il étoit occupé à regler les differends du peuple. L'Auteur commence ſon ſujet par la culture de l'olivier, qui fait l'ornement & les richeſſes de ſon païs. Il vient enſuite aux bois, & regrette ces anciennes forêts ſi communes autrefois dans la France, & ſi rares de nos jours. Il parle auſſi des allées, & du ſoin des arbres qu'on ne plante que pour l'agrément & pour l'ombrage. De là il paſſe aux arbres fruitiers. Comme c'eſt la partie de l'Agriculture la plus curieuſe, le Poëte a cru qu'il devoit la traiter plus au long: il deſcend dans un grand détail touchant le

choix des jeunes arbres, & les differentes manieres de les enter. Il parcourt les eſpeces de fruits les plus connues, & après avoir donné les préceptes particulier pour chaque eſpece, il parle de la taille des arbres; rien n'étant plus eſſentiel pour conſerver la beauté & la fertilité des arbres. Il veut que le maitre d'une terre ſoit inſtruit lui-même de la maniere de les tailler: précepte qu'il donne pour avoir occaſion de rappeller le ſouvenir d'un Pere amateur de l'Agriculture, dont il paroît que le Poëte cherit tendrement la memoire. L'éloge qu'il en fait par rapport à ſon ſujet eſt dans les bornes que la modeſtie preſcrit à un fils qui loüe ſon Pere.

La derniere partie de ce Livre comprend les maladies des arbres. Pour les mieux faire entendre, l'Auteur explique toute l'œconomie de l'arbre; dans lequel il trouve de la reſſemblance avec l'homme, non ſeulement par rapport aux divers âges, mais encore dans la maniere dont l'un & l'autre s'entretiennent, admettant & prouvant par diverſes

periences la circulation de la séve, qui fait à peu près par rapport aux maladies des arbres les mêmes effets que la circulation du sang dans le corps des animaux. Après avoir établi les principes touchant la circulation de la séve, il en déduit les principales maladies, qui viennent des défauts de cette circulation : il enseigne les remedes qu'on peut y apporter : il vient ensuite aux autres maladies qui arrivent aux arbres par divers accidens, comme la gelée, la grêle, la mousse, & les vers. Il finit par les plantes d'une espece differente, que certains arbres produisent : ce qui lui donne lieu de parler du gui de chêne, & de la superstition des anciens Gaulois touchant cette plante. Il oppose la pieté des François au culte superstitieux des Druides, & prend cette occasion pour apprendre à la posterité ce que la Religion devra éternellement à Loüis le Grand.

Les Jardins sont le sujet du 6e. livre. Cette matiere ayant été déja si bien traitée par le P. Rapin, le Poëte n'en prend que ce que cet excellent

Auteur en a omis, & se borne au potager. Il décrit d'abord la situation & le plan d'un potager ; il parle de la conduite des eaux ; il parcourt les differentes saisons de l'année, & apprend ce qu'il faut faire dans un potager à chaque saison. Il traite ensuite en particulier de la culture du melon, des asperges, & des autres plantes les plus delicates : il finit par l'imitation de la peinture que fait Virgile dans son quatriéme livre, du bonheur & de la douceur de la vie d'un Jardinier, qui n'a d'autres soins que celui de ses plantes, & qui ne connoit d'autres mauvais jours que ceux qui ne sont pas favorables à ses herbes. Le Poëte paroît avoir senti dans ce livre la petitesse de son sujet, & avoir voulu la relever par l'expression qui y paroît plus recherchée & plus brillante encore que dans les autres livres.

Les 2. livres qui suivent de la vigne & du vin, avoient déja paru depuis long-tems. Le succès qu'ils eurent, a determiné le Poëte à profiter du premier loisir qu'il a eu, pour donner un Corps entier d'Agri-

culture. Dans le 7^{e}. livre il parle des differens climats qui ſont les plus favorables à la vigne : il rappelle le ſouvenir des vins de Grece & d'Italie celebrez par les anciens Auteurs, & dit que la reputation de leurs vins, auſſi bien que celle de leur gloire, ſemble avoir paſſé en France, dont les vins ſont aujourd'hui les plus eſtimez de l'Europe. Comme tous les païs & toutes les terres ne ſont pas également heureuſes pour y porter de bons vins, le Poëte enſeigne où il faut planter des vignes, & la maniere de les cultiver par rapport aux differens païs. Il parcourt enſuite les travaux des vignes ; il a ajouté dans cette Edition la taille de la vigne, dont il parle au long & avec des expreſſions & des idées toutes differentes, de celles qu'il avoit employées en parlant de la taille des arbres en general dans ſon 6^{e}. livre : ce qu'on remarque auſſi dans ce qu'il dit des maladies de la vigne. Ce livre finit par une agréable deſcription des vendanges.

Les vins ſont le ſujet du 8^{e}. livre, & le Poëte décrit d'abord les caves.

La magnificence des caves d'Allemagne, lui donne lieu de rapporter divers traits de l'hiſtoire & de la fable qui ont du rapport à ſon ſujet. Il fait enſuite le caractere des divers vins de France. Le muſcat qu'on cueille à Beziers & aux environs lui fournit une occaſion favorable de faire l'éloge de ſa patrie. Il vient enſuite aux vins artificiels. Il donne la préferance au vin naturel: il parle des effets merveilleux de cette boiſſon, & ſur tout de l'yvreſſe qu'il explique phyſiquement. Parmi les remedes les plus propres à dégager la tête priſe par le vin, il met l'uſage du caffé, dont l'Auteur décrit par occaſion les bons effets par rapport à l'eſprit.

Le 9^e^. livre traite des oiſeaux domeſtiques. Le Paon y tient le premier rang. A l'occaſion des poules dont il traite enſuite, le Poëte deſcend dans un détail de Phyſique touchant la formation de l'œuf, dont il paroiſſoit bien difficile de ſe tirer auſſi heureuſement qu'il l'a fait. Ce qu'il dit enſuite de l'éducation des poulets, & du ſoin que

leur mere prend pour les nourrir & les défendre contre les oiſeaux de proye, eſt bien décrit. Le chapon qui conduit les poulets & leur tient lieu de mere; la poule qui couve les œufs des oyes & des canards qu'elle conduit; le combat des cocqs; le plaiſir de la metayere qui donne à manger à une troupe de volaille; ſont des endroits bien touchez. Et on peut dire en general que de tous les dix livres, celui-ci eſt le plus diverſifié & le plus agréable à lire. Le Poëte dit, qu'il le compoſa à la campagne chez un de ſes amis au bord du Tarn. Il décrit cette maiſon de campagne, qui meritoit bien cette reconnoiſſance pour avoir donné lieu au Poëte de faire ſon Ouvrage.

Les pigeons qui furent le premier Ouvrage du P. Vaniere finiſſent ſon Ouvrage. Il décrit d'abord la ſituation & la ſtructure d'un pigeonnier. Il parle des eſpeces de pigeons les plus connus, de la nourriture qu'il faut leur donner, & des ſoins qu'il en faut prendre. La ſeconde partie de ce Livre traite des mœurs des pigeons. Il le finit par une metamor-

phoſe que le Poëte avoit miſe d'abord dans l'Edition de Toulouſe, & qu'il avoit ſupprimée dans les Editions ſuivantes. Il a été bien aiſe en la remettant de ſonder le goût du public ſur ces ſortes de digreſſions, que tout le monde n'approuve pas, ſur tout dans un Poëte qui ſemble avoir abandonné le Syſtême fabuleux, qui écrit en Poëte Chrétien, lequel invoque le veritable Dieu, & ſemble ſubſtituer nos fêtes & nos myſteres aux fêtes de Ceres & de Bacchus.

Nous finiſſons en avertiſſant le Lecteur, qu'on trouve dans le Poëme du P. Vaniere tous les préceptes importans de l'Agriculture. Le Poëte n'auroit pas rempli ſon deſſein s'il n'avoit fait qu'éfleurer cette matiere. Si donc il s'eſt permis quelques digreſſions, on s'apperçoit d'abord qu'il ne ſe les eſt permiſes qu'autant qu'il a été neceſſaire pour égayer ſon ſujet. Ceux qui ont quelque uſage de la Poëſie Latine, ſçavent qu'il n'y a rien de plus difficile, que de s'exprimer noblement dans ce petit détail de menus préceptes ; & admi-

reront en même tems la facilité avec laquelle l'Auteur s'en est tiré.

ARTICLE XXX.

ACTA SANCTORUM Junii, Tomus quartus. C'est à dire, *Quatriéme Tome des Actes des Saints du mois de Juin.* A Anvers chez Pierre Jacobs 1707. *in folio, pages* 1169. *sans les Prefaces & les Tables.*

CE quatriéme Tome des Actes des Saints du mois de Juin ne comprend que cinq jours de ce mois, sçavoir le 20ᵉ. & les quatre suivans. Cependant on y trouve les Actes de 161 Saints, dont on connoît le nom, & de plus de cinq mille autres dont ont sçait le nombre sans en sçavoir le nom. Il y est de plus parlé de deux cens quinze Saints, dont les Actes appartiennent à d'autres tomes, & de quatre vingts dix autres, dont on ne donne point les Actes, parce que leur sainteté n'est pas encore averée d'une maniere assez authentique. On a mis dans ce Tome toutes les mêmes tables qu'on

trouve dans les précedens. On y voit aussi plusieurs notes & dissertations du feu Pere Henschenius, du Pere Papebroch, du Pere Baërt, & du Pere Janning. Il n'est pas possible de marquer dans un extrait tout ce qui se trouve de curieux dans un si grand nombre de remarques & de dissertations. Nous nous attacherons à ce qui regarde S. Jean Baptiste, le plus illustre & le plus connu de tous les Saints dont il est parlé dans ce Volume, & à ce qui regarde le Bienheureux Loüis de Gonzague sur la vie duquel les Auteurs se sont le plus étendus.

Le Pere Papebroch qui a travaillé sur les Actes de St. Jean, commence par un Commentaire historique sur ce que nous lisons dans l'Evangile de la Conception & de la Naissance de St. Jean, de sa prédication, & de l'honneur qu'il a eu de baptizer le Sauveur, de sa prison & de sa mort. Il fait voir ensuite par quelques contradictions dans lesquelles Joseph est tombé en parlant des Herodes, qu'on ne doit pas être surpris de ce que son histoire ne s'accorde pas toû-

jours avec celle de l'Evangile: & après avoir fait une sçavante dissertation sur Herodias, & sur Salomé sa fille, il vient aux Fêtes établies dans l'Eglise en l'honneur de St. Jean.

La plus considerable de toutes est celle de la Nativité de St. Jean. Elle s'est toûjours celebrée avec beaucoup de solemnité, & l'on voit par les anciens Sacramentaires qu'autrefois on disoit trois Messes ce jour-là, comme on fait encore à Noël. On a aussi fait jusqu'à la fin du 15e. siecle la Fête de la Conception de St. Jean Baptiste: comme cela se voit par les anciens Martyrologes. Les Latins faisoient cette fête le 24. septembre, & les Grecs un jour plûtôt. Il paroît par l'Evangile, que St. Jean est né dans une ville de Juda située sur les montagnes. Mais qu'elle est cette ville? On pourroit croire que c'est Hebron ville de la tribu de Juda, où David fit sa residence jusqu'a ce qu'il eut été reconnu Roi par toutes les Tribus, & qui est en effet située sur une montagne appellée dans l'Ecriture la montagne de

Juda. Un ancien Martyrologe marque que St. Jean a été conçu dans le Château de Macheron ; conjecture qu'on appuye sur ce que ce Château est proche & du desert où l'on prétend que le divin Précurseur a prêché, & du lieu où l'on croit qu'il a baptizé. Le Pere Papebroch trouve cette conjecture assez vray-semblable.

La seconde des Fêtes de St. Jean-Baptiste est celle de sa décollation, que l'Eglise celebre le 29. d'Août. Le Pere Papebroch croit que Saint Jean fut mis à mort la trente-deuxiéme année de Nôtre Seigneur ; & il approuve le sentiment de Bede & d'Adon, qui disent que ce fut le 24. de Février. Il lui paroît aussi assez vrai-semblable, que ce fut en Galilée & à Tiberiade, que cela se passa, & non pas à Macheron, comme l'a écrit Joseph qui se contredit en cette occasion.

La partie la plus considerable de la Dissertation du P. Papebroch sur Saint Jean-Baptiste, est celle qui regarde ses Reliques. Mr. du Cange a fait un fort beau Traité François

ſur le Chef de Saint Jean qui ſe garde à Amiens. C'eſt principalement ce ſçavant Auteur que le Pere Papebroch a ſuivi dans ce qu'il dit des Reliques de Saint Jean. On voit à Rome dans le College des Maronites un ancien ſynaxaire Arabe, dans lequel ont lit le 30. de *Mechir*, qui revient au 24. Février, qu'en ce jour on fait la fête de l'invention de Saint Jean-Baptiſte.

Selon ce manuſcrit Herode après la mort de Saint Jean, en avoit fait cacher la tête dans ſa maiſon. Mais dans la ſuite des tems deux Pelerins de Jeruſalem s'étant retirez dans les ruines de cette maiſon, le Saint leur apparut pendant la nuit, leur marqua où étoit ſa tête, & leur ordonna de l'emporter avec eux. Ils obéïrent, & l'honorérent en particulier dans leur maiſon. Ce ſacré dépôt après leur mort tomba entre les mains d'une ſainte femme nommée Athalie, & enſuite paſſa ſucceſſivement à pluſieurs autres particuliers, qui le conſervérent en ſecret juſjuſqu'au tems de Saint Cyrille Evêque de Jeruſalem.

Cette hiſtoire convient aſſez avec ce que Sozomene nous en a laiſſé par écrit. Il dit, que de ſon tems le bruit étoit, que la tête de Saint Jean-Baptiſte avoit été trouvée du tems de Valens, prédeceſſeur de Théodoſe, entre les mains de quelques Moines Macedoniens. Si tout cela eſt véritable, il faut dire, reprend le Pere Papebroch, que ce fut du tems de Conſtantin que les deux Pelerins de Jeruſalem découvrirent cette pretieuſe Relique, & qu'après avoir paſſé par les mains d'Athalie, ou de quelques autres, elle éſt venuë entre celles de quelques Moines Macedoniens, qui l'avoient portée avec eux en Cilicie.

Sozomene ajoute, que l'Empereur Valens voulut faire apporter cette Relique de Cilicie à Conſtantinople, & qu'il envoya pour cela l'Eunuque Mardonius, qui étant arrivé à un village appellé Corilas proche de Pantique à quinze mille de Calcedoine, on ne pût jamais paſſer outre ; & qu'il fut obligé d'y laiſſer la chaſſe ; mais qu'après la mort de Valens, Théodoſe s'y étant lui-

même tranſporté, il obtint, quoi qu'avec peine, d'une femme de la Secte des Macedoniens, qui étoit reſtée à la garde de ce ſacré dépôt, qu'on l'emporteroit à Conſtantinople; & que ce Prince le plaça dans le fauxbourg de cette ville appellé Hebdomum, où il fit bâtir une Egliſe en l'honneur de ce Saint. Cette narration de Sozomene s'accorde avec ce que nous liſons dans la Chronique d'Alexandrie écrite ſous l'Empereur Heraclius, où il eſt marqué que cela arriva la 13e. année de l'Empire de Théodoſe, & le 18. de Fevrier.

Cette tranſlation faite ſous Théodoſe ne laiſſe pas de ſouffrir beaucoup de difficultez; parce qu'il eſt certain qu'aſſez peu de tems après la tête de St. Jean n'étoit plus dans l'Egliſe de l'Hebdomum: en ſorte que l'Empereur Juſtinien ayant fait rétablir cette Egliſe, voulut pour la ſanctifier davantage, qu'on y apportât pour un peu de tems la tête de St. Jean, qui étoit alors à Emeſſe: ſans qu'on ſçache comment & en quel tems elle y avoit été portée.

Mars 1708.

Le P. Papebroch croit qu'on peut ſoupçonner, que quelque Macedonien chagrin de ce qu'on avoit enlevé cette Relique à ceux de ſa ſecte l'avoit emportée furtivement de Conſtantinople. Peut-être auſſi que la femme Macedonienne, de qui Théodoſe ne l'avoit obtenuë qu'avec peine, & qui ne voulut jamais ſe convertir, la reprit à la mort de Théodoſe auquel elle ſurvécut, & la remit entre les mains de ceux de ſa ſecte qui l'auroient portée à Emeſſe. Quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que la tête de St. Jean Baptiſte a été dans la ſuite trouvée à Emeſſe, & que ceux d'Emeſſe même ne prétendoient pas qu'elle eût été apportée chez eux de Conſtantinople, mais immediatement de Jeruſalem.

Ce fut vers le milieu du 5e. ſiecle qu'elle fut trouvée dans un Monaſtere proche de la Ville. On a encore la relation qu'en fit Marcel Abbé de ce Monaſtere. Il raconte fort au long de quelle maniere St. Jean-Baptiſte, après lui avoir apparu pluſieurs fois, lui indiqua l'endroit de la caverne, où ſa tête avoit été enfermée. L'E-

vêque d'Emesse avec son Clergé & plusieurs Abbez du voisinage se trouvérent, lorsqu'on tira de terre la Relique, qui fut mise dans la sacristie, en attendant qu'on y eût bâti une Eglise. Si-tôt qu'elle fut achevée on y transporta la Relique, & les peuples continuérent long-tems d'y venir en foule, même depuis que les Sarazins se furent emparez de toute la Syrie & de la Ville d'Emesse. Ces Infidelles laissérent assez long tems aux Chrétiens une pleine liberté pour l'exercice de leur Religion : & dans les commencemens de l'Empire de Constantin Copronyme, les Patriarches d'Alexandrie, d'Anthioche, & de Jerusalem, faisoient leurs Synodes aussi librement qu'ils avoient fait sous les Empereurs. Mais cette moderation ayant été suivie d'une persecution violente, sur tout contre les Moines, ceux d'Emesse se retirérent, emportant avec eux le pretieux depôt qui leur avoit été confié. Ce fut dans la petite ville de Comane qu'ils le portérent ; mais on ne sçait si ce fut à Comane de Cappadoce, où à Comane d'Ar-

menie. Ils l'y gardérent en ſecret à cauſe de la perſecution des Empereurs Iconoclaſtes, qui en vouloient aux Reliques auſſi bien qu'aux Images.

Ce ne fut que vers le milieu du neuviéme ſiecle qu'il fut rapporté à Conſtantinople. Il fut mis d'abord par St. Ignace qui étoit alors Patriarche de la Ville Imperiale, dans le Monaſtere de Studius, où il étoit encore en 1025, Mais quand les François s'emparérent de Conſtantinople, la face de St. Jean qui avoit été détachée du reſte de la tête, ne ſe trouva plus dans le Monaſtere de Studius, mais proche l'Egliſe de St. George. Elle y fut trouvée avec quelques autres Reliques de St. George par un Clerc nommé Walon de Sarton, qui étoit alors Chanoine de Peguini, & qui fut fait peu après Chanoine de la Cathedrale d'Amiens, en reconnoiſſance du prétieux preſent qu'il y avoit fait. C'eſt dans cette Egliſe que le Chef de St. Jean a été gardé juſqu'à preſent, & eſt honoré avec beaucoup de foi & de devotion.

Mars 1708.

On ne garde à Amiens, comme nous l'avons déja dit, que la face ſeule de St. Jean Baptiſte. Le haut de la tête fut envoyé par l'Empereur Baudoin II. à St. Loüis, qui le donna à la ſainte Chapelle. On a une partie du Crane à Veniſe, & l'autre à Aire en Artois. Il y a diverſes autres Egliſes & principalement en France, qui prétendent avoir encore, ou avoir eu autrefois quelque partie de la tête de St. Jean Baptiſte, comme l'Egliſe Collegiale de Longpré Dioceſe d'Amiens, l'Egliſe de St. Jean de Lyon, & une infinité d'autres. La Ville de St. Jean d'Angeli ſe vante d'avoir eu autrefois la tête de St. Jean Baptiſte : mais il paroît évident, que la Relique qui a été long-tems gardée en cette Ville n'étoit point la tête du St. Précurſeur de Jesus-Christ, mais celle de quelque autre Saint Martyr, qui portoit auſſi le nom de Jean. On doit dire la même choſe de celle qui ſe garde à Rome dans l'Egliſe de St. Sylveſtre.

La tête de St. Jean Baptiſte n'eſt point la ſeule Relique de ce Saint

qui fût gardée à Conſtantinople. La main avec la quelle il avoit baptizé le Sauveur du monde y avoit auſſi été apportée vers la fin du dixiéme ſiecle. On en a une relation contenue dans un Sermon de Théodore Daphnopate. Relation dont le P. Papebroch fait une critique très-judicieuſe. Il y diſtingue les faits fort éloignez du tems où a vécu l'Auteur, de ceux qui ſe ſont paſſez de ſon tems : & après avoir montré qu'il ſe trompe ſouvent dans les premiers, il conclut qu'on ne doit pas pour cela refuſer de le croire dans ceux dont il a lui-même été témoin. Ainſi le P. Papebroch ne doute point qu'on n'ait apporté à Conſtantinople à la fin du 10e. ſiecle la main droite de St. Jean Baptiſte. Mais l'Empereur Baudoin en ayant fait preſent à Othon de Cycoris, celui-ci l'envoya à Ciſteaux. Bajazet fit auſſi preſent au grand Maitre d'Aubuſſon d'une Relique tirée du treſor de Conſtantinople, & qu'on croyoit alors être le bras & la main droite du St. Précurſeur ; mais le P. Papebroch eſt perſuadé que cette Relique avoit été

ſuppoſée par les Grecs. Les Peres Dominicains de Perpignan prétendent avoir la main gauche du même Saint avec une partie du bras : & cette Relique a été approuvée par de grands Prélats dont on rapporte les Actes. Enfin on a des cendres de St.Jean Baptiſte dans la Ville de Génes, où elles ſont honorées depuis pluſieurs ſiecles. Il reſteroit encore à parler des miracles & des apparitions du même Saint. Le P. Papebroch en rapporte un grand nombre, avec les pieces & les relations des Ecrivains, qui ont raconté ces miracles ou ces apparitions.

Il ne ſe peut rien de plus complet que les Actes du Bien-heureux Loüis de Gonzague Religieux de nôtre Compagnie, recueillis par le P. Conrad Janning. Ces Actes contiennent plus de 300. pages. Le P. Janning commence par un Commentaire qui contient pluſieurs diſſertations ſur le pays & la famille du Bien-heureux Loüis de Gonzague, ſur les principales époques de ſa vie & de ſa mort, ſur les preuves qu'on a euës de ſa ſainteté, ſur le culte qu'on lui a ren-

du, & l'empreſſement avec lequel on a demandé ſa canonization.

Le P. Jerôme Platus eſt le premier qui ait entrepris d'écrire la vie du Bien heureux Loüis de Gonzague. Il avoit vécu avec lui à Rome, & avoit eu pendant quelque tems le ſoin de ſa conſcience. D'abord il n'avoit entrepris d'écrire que l'hiſtoire de la vocation du Bien-heureux Loüis à la vie religieuſe; & il l'avoit écrite ſur ce que le B. Loüis lui avoit dit lui-même, en lui rendant compte de ſa conſcience. L'écrit eſt intitulé, *Vocation de Loüis de Gonzague à la Compagnie de Jeſus.* Mais enſuite il jugea à propos d'y ajouter les principales actions de ſa vie. L'original du P. Platus ſe garde encore à Rome, & le P. Janning a eu ſoin de le conſulter.

Le ſecond qui a écrit la vie du B. Loüis de Gonzague eſt le P. Virgile Ceparius. Il le commença en 1590. pendant qu'ils étudioient enſemble en Théologie à Rome; l'Original qu'on conſerve encore en fait foi. Cette vie eſt en Italien. Le P. Janning n'a pas jugé à propos de la faire

imprimer, parcequ'elle ne contient rien qui ne ſoit ou dans celle de Platus, ou dans une plus longue, que le même Ceparius compoſa dans la ſuite, & travailla avec plus de ſoin: mais ſes occupations ne lui permettant pas de l'achever alors, il pria le P. Jean-Baptiſte Valtrini de s'en charger: ce qu'il fit. Neanmoins le même P. Ceparius voulut bien dix ou douze ans après la mort du B. Loüis, travailler une troiſiéme fois à ſa vie. Il le fit avec tout le ſoin & toute l'application dont-il étoit capable; & fit enfin imprimer ſon Ouvrage à Rome en 1606.

C'eſt ſur l'Ouvrage de Ceparius que tous les autres ont travaillé dans la ſuite; ſçavoir les P.P. Sacchin & Marchetti, & pluſieurs autres en Latin, le P. Ribadeneira en Eſpagnol, & le P. d'Orleans en François. C'eſt pour cela que le P. Janning s'eſt contenté d'inſerer dans les Actes des Saints les vies de Platus & de Ceparius. Mais il y a joint un grand nombre de Notes tirées du procès de la canonization & de diverſes autres

pieces. Ces Notes ſont très conſiderables & enrichiſſent beaucoup l'Ouvrage. Ce même Pere y a ajouté un recueil très ample de tous les miracles faits par l'interceſſion du B. Loüis depuis l'an 1606. & de ceux même, qui ayant été faits avant cette année, n'ont cependant été rendus publics que depuis. Ce recueil eſt ſuivi de la relation des Auditeurs de Rote faite au Pape Paul V. touchant la Sainteté & les miracles du même Bien-heureux. Enfin il donne un Sermon du Card. Bellarmin & quelques autres pieces qui contiennent l'éloge du Bien-heureux Loüis, ou qui font voir ſa ſainteté.

ARTICLE XXXI.

I CESARI IN ARGENTO. *Medailles du Cabinet Farneſe, Tome quatriéme, contenant les Médailles Imperiales d'argent depuis Macrin juſqu'à Heraclius, publiées & expliquées par le P. Paul Pedruzi de la Compagnie de* JESUS. A Parme, de l'Imprimerie de ſon Alteſſe Sereniſſime. 1704. *in folio pages* 321.

NOus nous arrêterons moins au quatriéme Tome qu'aux trois premiers, quoïqu'il mérite autant que les autres l'attention du Lecteur: mais nous ſommes bornez par nôtre deſſein qui demande de la varieté. Nous ferons ſeulement des remarques ſur les Médailles dont le type où l'explication nous a paru avoir quelque choſe de ſingulier. On voit la vraye figure d'un Hippopotame ou cheval marin ſur une Médaille de Dotacilia Severa Femme de Philippe, & ſur uue Médaille de ce Prince une biche avec des cornes. La legende de l'un & de l'autre eſt: *Ludi ſa-*

culares. Sur une autre Médaille du même Philippe on voit un élephant avec la légende, *Æternitas Aug.* Le Pere Pedruzi croit qu'on a choiſi celui des animaux dont la vie eſt la plus longue, pour repreſenter l'éternité. Ne ſeroit-il pas plus naturel de penſer, que cette Médaille fut frapée comme les deux autres à l'occaſion des Jeux ſeculaires, que l'élephant eſt ſur la Médaille comme une des bêtes rares qui parurent pendant les Jeux, & que la legende promet à la famille de Philippe un empire éternel, & qui ne ſera pas limité à quelques ſiecles? Les trois Médailles dont nous venons de parler ſont dans la huitiéme planche. La premiere de la neuviéme planche repréſente la Dacie ſous la figure d'une femme qui porte ſur la pointe d'une demie-pique une tête d'âne. C'étoit apparemment l'étendart des Daces. Nôtre Auteur montre la convenance de ce ſymbole bizarrre par la comparaiſon d'un bon ſoldat & d'un âne, tirée d'Homere & de quelques autres Auteurs. Il remarque encore fort à propos qu'on ſacrifioit des

ânes à mars. On ſera moins frapé de ce ſymbole de la Dacie, quand on ſe ſouviendra, qu'encore aujourd'hui l'étendart des Turcs eſt une queuë de cheval.

Le judicieux Antiquaire de Parme n'a point ſuivi dans ſes égaremens l'Auteur du Syſteme faux & dangereux de la pluralité des Conſtantins, quoiqu'il marque pour lui beaucoup d'eſtime, & qu'il ait adopté avec éloge quelques conjectures heureuſes & ſolides de cet Ecrivain.

Après avoir d'abord expliqué aſſez naturellement ces deux lettres G. N. enfermées dans une couronne de laurier, par ces mots, *Gloria Noſtra*, le Pere Pedruzi propoſe une conjecture plus hardie ſur ces mêmes lettres : elles peuvent ſignifier ſelon lui, *Gothico Narſeti, Juſtinien donne cette couronne de laurier au Vainqueur des Goths Narſes.* Oſeroit-on reformer un peu cette conjecture ? Ce n'étoit point l'uſage que les Empereurs fiſſent fraper des Médailles pour leurs ſujets : ce ſont les ſujets qui les ont fait fraper pour les Empereurs : je croirois donc, ſi je m'arrêtois à la

conjecture du P. Pedruzi, que ces lettres G. N. signifient, *Gothicus Narses, Narses Vainqueur des Goths a fait battre cette Médaille à l'honneur de Justinien.* Si le Prince avoit voulu honorer son sujet par cette inscription, il auroit mis tout du long le nom de *Narses*, & le titre glorieux de *Gothique.* Ce n'estoit point du tout l'occasion de se servir de lettres initiales : mais si on suppose que c'est Narses qui a fait batre la Medaille, il lui sied bien de chacher modestement sous des lettres initiales son nom, & le titre glorieux que ses victoires lui ont acquis.

A la fin du quatriéme Tome on rencontre une addition qui contient l'explication d'une Médaille Latine de Pertinax, & de dix Médailles Grecques de divers Empereurs. Trois nous ont paru assez curieuses.

Sur le revers de l'une qui est de Neron, on voit une aigle qui porte une palme dans une de ses serres. Cet Empereur musicien a voulu selon toute apparence éterniser par ce monument le prix de Musique qu'il remporta aux Jeux Olympi-

ques ; digne objet de sa vanité!

Les deux autres Médailles sont de Vespasien. La premiere nous apprend, que l'on commença une nouvelle Epoque l'année que le temple de Jupiter Capitolin fut rebâti. La légende est ΕΤΟΥϹ ΝΕΟΥ ΙΕΡΟΥ, *l'année du nouveau temple:* le chiffre de l'année est effacé. La legende de la seconde est la même, mais le revers est different : on y apperçoit au lieu de Jupiter la statuë de Venus de Paphos dans son temple rétabli par Vespasien. La legende fait connoître, que la réedification de ce temple fonda une nouvelle Epoque. Une Médaille du cabinet du grand Duc marque la huitiéme année de cette Epoque des Cypriots.

ARTICLE XXXII.

OBSERVATIONUM selectarum ad rem litterariam spectantium Tomus III. Halæ Magdeburgicæ. C'est-à-dire, *Observations sçavantes ou litteraires, Tome* 3^e^. *de* 404. *pages, in* 12. à

Hall de Magdebourg, chez Ranger, 1701.

LEs extraits des deux premiers Tomes de ces Observations ont été donnez dans nos Memoires des Mois de Juillet & de Decembre de l'année 1704. On s'est déterminé à les continuer & à indiquer ce qu'on trouvera de remarquable dans un Ouvrage où tout le devroit être. Car il n'en est pas comme d'un long dessein & suivi, qui dans son étenduë, ne pouvant pas toûjours présenter des endroits brillans, ennuye quelquefois son Auteur même, & quelquefois l'égare, *Opere in longo fas est obrepere somnum* : un Lecteur se croit donc obligé à avoir quelque indulgence ; mais il se reserve le droit entier d'exercer une plus severe critique à l'égard de ces sortes de recüeils de piéces courtes & détachées, où il demande du choix & de la varieté pour les sujets, de la justesse d'esprit dans le parti que prend un Auteur, de l'exactitude pour les preuves, & de l'expression. Ceux qui ont fait ces observations,

n'ont pas manqué à la varieté : ils ont quelquefois une expreſſion aſſez Latine. Le choix eſt une choſe de goût & preſque arbitraire. On verra dans cet extrait ce qu'ils ont de juſteſſe & d'exactitude. Comme ils ſe ſont donné une pleine licence pour leurs ſentimens ; ils ont ſans doute laiſſé aux Lecteurs la liberté de ne penſer pas toûjours comme eux.

Et pour commencer par la longue préface, ou plûtôt par la ſatyre contre les Epîtres dédicatoires, qu'ils ont miſe à la tête du troiſiéme tome. On ne convient pas avec eux, que cette coûtume ſi ancienne de dédier les Livres aux Princes, ou à d'autres perſonnes conſiderables, ne ſente que l'adulation & la flatterie, l'avarice à demander des préſens, la baſſeſſe à ſe chercher de la protection. Car l'eſtime, le reſpect, l'attachement, la reconnoiſſance, ſont de bonnes raiſons à un Auteur de dédier ſon Ouvrage. Quand même il attendroit une honnête recompenſe de ſon travail & de ſes veilles, en quoi eſt-il blâmable ? Conſacré aux Muſes, & par là éloigné des em-

plois où il y a à gagner, eſt-il auſſi condamné à l'indigence ? Fut-ce avarice, de tâcher en cultivant ſon eſprit de mériter l'amitié du liberal Mecene à Rome, d'obtenir une place dans la celebre & fortunée Academie d'Alexandrie ? Et avec l'ambition d'être Academicien, eſt-il défendu de porter ſa vûë aux penſions attachées à cet honneur ? Enfin c'eſt le peu de generoſité & l'inſenſibilité des Grands & des Riches, qui a fait dire que le Parnaſſe ne porte que des lauriers pour couronner les beaux Eſprits & les Sçavans. Il eſt auſſi des occaſions où un ſage Ecrivain doit demander de la protection. Pour ce qui eſt de cette multitude de queſtions, que les Auteurs de ces Obſervations ont crûës agréables, & dont ils ont chargé la moitié de leur préface, ſur la taxe de leur recompenſe pour les Livres dédiez ; ce n'eſt en effet qu'un amas de froides & ennuyeuſes railleries.

L'Auteur de la premiere Obſervation porte ſon jugement ſur ce qui ſe raconte du ſiege de Troïe,

& le traite de fable. Il passe legerement sur le témoignage de Sisyphe de Cos Secretaire de Teucer, de Demodochus, de Corinnus, de Dares de Phrygie, de Dictys de Crete, de Syagrus ; noms feints & supposez : & il tombe sur Homere, dont il prétend affoiblir ou annéantir l'autorité, en disant qu'il est Poëte, & qu'être Poëte, c'est être menteur de profession. Car le Poëte, dit Platon, entant que Poëte invente des fables, & ne fait point de discours. Et Plutarque fait consister l'art de la Poësie à donner de belles couleurs au mensonge. C'est compter sur des Lecteurs aisez à persuader, que de leur débiter de telles raisons, & de prétendre les leur faire recevoir. La même opinion parut autrefois dans le monde, comme le rapporte Eustathe en sa préface sur l'Iliade : & il est surprenant que l'Auteur ne s'en soit pas prévalu : mais peut-être a-t'il voulu se donner pour inventeur ; ou il a craint de décrier son sentiment en annonçant le mauvais succés qu'il eut alors, & qui l'avoit fait tomber

dans l'oubli. Qu'Homere soit donc le premier qui ait écrit du siege de Troïe ; il n'importe. Mais il est croyable, qu'il a choisi cette expédition pour la chanter dans son beau Poëme, comme un sujet fort connu & tres-agréable à toute la Grece. A Thebes les Grecs par la funeste dissension de deux freres, avoient combattu contre les Grecs : à Troïe les Grecs avoient vaincu les étrangers dans une guerre entreprise pour vanger l'honneur de la nation : le souvenir en faisoit plus de plaisir. D'ailleurs Homere n'étoit pas si éloigné du tems des Heros, dont il celebre la sagesse & la valeur, pour s'imaginer qu'il n'en restât aucune memoire : au contraire il y a apparence que leurs descendans étoient alors répandus dans la Grece, & qu'il a voulu les gratifier. Que penser de tant de genéalogies, de tant de morceaux de l'histoire ancienne qu'il rapporte ; sinon que c'étoient alors des opinions communes ? Nous voyons que ses imitateurs, les Poëtes Epiques, en ont usé ainsi chacun dans son tems. Il est vrai, qu'il

a diſpoſé ſon ſujet, qu'il l'a embelli & orné, qu'il a perſonnifié les vertus & les vices : la ſageſſe d'Uliſſe & de Diomede, c'eſt Pallas qui les conduit : l'addreſſe d'Achille dans les combats, c'eſt encore la même Déeſſe qui le rend victorieux d'Hector. C'eſt en quoi conſiſte l'art de la Poëſie, & voilà les heureux menſonges des Poëtes. Que l'Auteur de l'Obſervation retourne conſulter ce qu'il cite de Platon & de Plutarque, & il n'y trouvera rien autre choſe.

Mais il ſe trompe en prenant l'Iliade pour une hiſtoire de dix ans. Elle eſt renfermée ſeulement dans l'eſpace de cinquante deux ou cinquante trois jours. Les Grecs depuis leur deſcente dans la Troade, s'occupérent pendant neuf ans à s'y établir & à faire leur approche de Troïe : & avant que d'en venir à cette capitale, ils ſe rendirent maîtres de dix Villes, & les pillérent : Thebes, Lyrneſſe, Chryſe, patries d'Andromaque, de Briſeïs, de Chryſis, furent de ce nombre : & la gloire de ces conquêtes fut attribuée à Achille. Enfin à la dixiéme année

ils attaquérent Troïe, *decimo tandem pugnavimus anno*, dit Ulysse dans son élegante harangue pour obtenir les armes d'Achille.

On s'arrêtera moins sur la seconde Observation; où l'Auteur après avoir marqué ce qui s'est écrit du siége de Troïe, & ce qui s'en voit de monumens ou d'inscriptions, conclut que tout cela venant d'après Homere, ne merite aucune créance. Il fait valoir l'Oraison de Dion Chrysostome prononcée à Troïe même, pour montrer que les Grecs furent obligez de se retirer sans la pouvoir prendre. Systême tout different du sien, qui rejette également & le siege & la prise.

Quelle est l'origine des Romains? Viennent-ils des Troïens sous la conduite d'Enée? C'est ce que cet Auteur nie dans la troisiéme observation conséquemment à ce qu'il a dit du siege de Troïe. Samuël Bochart l'avoit nié avant lui dans une lettre écrite à Mr. de Segrais, pour deux autres raisons. 1°. Les anciens Romains ne connoissoient ni Venus, ni Apollon, ni Cybele, divinitez

adorées à Troïe. 2°. Dans leur langue ils n'avoient aucun mot Phrygien. Cet Auteur qui avoüe, que quelque colonie de Phrygiens & de Troïens mêlez avec des Grecs a donné commencement à Rome, est obligé de renoncer à Bochart. Il s'ôte encore, lui qui méprise absolument l'autorité d'Homere, la plus forte preuve contre l'établissement d'Enée en Italie. C'est la prédiction de Neptune, Chant vingtiéme de l'Iliade, qu'Enée regnera à Troïe, & sa posterité après lui. Dire, comme Eustathius, que cette prédiction regarde les Empereurs Romains descendus d'Enée & maîtres de l'Asie ; c'est donner, non pas à Neptune, mais à Homere la connoissance de l'avenir.

Un extrait de la vie de Boniface VIII. composée par le Pere Rubei Benedictin Anglois, fait le sujet de la quatriéme Observation, & fait aussi le sujet de plusieurs reflexions Lutheriennes contre Rome.

Le titre de la cinquiéme *De stylo lapidario*, faisoit attendre qu'il y seroit parlé d'inscriptions gravées sur

le marbre & sur le bronze : mais on a trouvé qu'il s'y agit de livres & de discours, où les Auteurs par un style concis, gêné, figuré, sententieux, par des antitheses, & des metaphores, prétendent faire paroître de l'esprit, & imposer au Lecteur. Vice si généralement répandu & si commun à ceux qui écrivent, que cette Observation semble n'en excepter que le seul Ciceron. Il est sur tout remarquable dans Seneque, Quintilien, Pline le jeune, Tacite : & à ce propos on ne peut s'empêcher de dire, que ce mauvais style & encore plus outré, que dans les Auteurs qu'on vient de nommer, s'est fait applaudir en France & dans des Sermons & dans des Traitez. Au reste c'est un défaut de soi si flatteur, qu'il est difficile de n'y pas donner. Les Manuces, Bunel, Muret, ces imitateurs déclarez de Ciceron s'y sont laissé surprendre. Cette Observation même, quoique destinée à le combattre, n'en est pas exempte. Car les belles & naturelles expressions, que celles-ci! *Cum contemptu antiquæ puritatis sordes pro*

murrinâ venditant : argutiarum lactucæ : jus quoddam gentium effingatur, sub cujus patrocinio ſtyli lapidarii tintinnabula ſecuriùs aliquantùm debacchari poſſint ; fatuus ſim, niſi ex hac impetigine magna mala in Rempublicam litterariam redundent ! Qu'attendre d'un homme qui parle ainſi, & qui s'érige en arbitre du ſtyle ? Les Jeſuites qu'il maltraite fort, ſe ſoumettront-ils à ſes déciſions ? mais l'indigne mépris qu'il fait des Peres, & particulierement de Saint Bernard, lui ſera-t'il pardonné ? Certainement le Pere Bouhours eſt bien vangé des inſultes qu'il s'eſt attirées de lui pour les avoir loüez.

La ſixiême Obſervation eſt ſur l'*Index expurgatorius* de Jean Marie Braſichellani, qui fut auſſi-tôt ſupprimé ; la ſeptiéme ſur la définition qu'Ariſtote a donnée de la nature. La ſuivante eſt plus importante, touchant le droit qui convient aux divers Etats qui compoſent l'Empire, de faire la guerre ou la paix, lors qu'il s'agit des interêts communs de l'Empire. Cet Auteur le leur attribuë conjointement avec

l'Empereur ; & il soûtient que leur suffrage est requis pour entreprendre , administrer , & terminer la guerre , comme il a été reglé par l'article huitiéme de la paix de Westphalie, & par les capitulations de tous les Empereurs depuis Charles-Quint.

Un paradoxe tient lieu de neuviéme Observation. C'est une fable & un compte , que tout ce qui se dit du Christianisme & de l'Apostasie de l'Empereur Julien. Il ne fut jamais ni Chrétien , ni baptizé , ni même instruit des dogmes de nôtre Religion. Car 1°. Socrate & Sozomene disent, qu'avant qu'il se déclarât ouvertement pour le culte des Dieux, son Christianisme n'avoit été qu'hypocrisie. 2°. Les Chrétiens répondoient au mépris qu'il témoignoit pour les Livres sacrez , que s'il les avoit entendus quand il les avoit lûs , il les auroit estimez. 3°. Les objections qu'il fait contre la Religion Chrétienne , ne marquent pas une grande connoissance de ses dogmes. 4°. Il étoit entêté de Philosophes & de Philosophie. 5°. Quand

il reproche à ceux d'Antioche leur luxe & leur vie voluptueuse, il les condamne sur les maximes de la Philosophie, & non sur celles du Christianisme. 6°. Il fut élevé par Mardonius qui étoit payen. 7°. De son tems le Baptême ne se recevoit que dans un âge avancé. 8°. Enfin l'ordre de Lecteur dans l'Eglise ne se prenoit alors qu'à vingt ans : & cependant ceux qui disent qu'il a été Chrétien, disent aussi qu'il a été Lecteur.

Raisons trop foibles pour être opposées au consentement de toute l'Antiquité ; & dont les premieres se tournent contre celui qui les avance, & les autres sont frivoles. Non seulement Socrate & Sozomene, mais Saint Gregoire de Nazianze, dont Julien rechercha l'amitié, lors qu'ils étudioient ensemble à Athenes, & Saint Jerôme qui a vécu de son tems ; mais Ammien Marcellin, Zozime & Ennape Historiens payens, assurent son Apostasie. Julien lui-même en convient dans une Lettre écrite à ceux d'Alexandrie : & il les exhorte à suivre son exem-

ple, & à renoncer au dogme de la Divinité de Jesus-Christ. Saint Gregoire de Nazianze dans sa premiere Oraison contre lui, nous apprend qu'il tâcha d'expier son Baptême, & d'en effacer le caractere par de funestes sacrifices. Et cet impie Empereur dans une lettre à ceux de Bostre en Arabie, commande qu'on en use de même à l'égard de ceux qui passeroient du Christianisme au culte des Dieux. Ce fut à Nicomedie dans l'école du Sophiste Libanius, qu'il commença à se gâter l'esprit, & à faire soupçonner de sa foi. Son frere Gallus allarmé de ce qu'il entendoit dire, lui en marqua sa vive douleur par une lettre qu'on a encore. Enfin la coûtume de differer le Baptême jusqu'à un âge avancé; coûtume peut-être introduite par le mauvais exemple qu'en donna Constantin, & toûjours blâmée par les Peres; croire qu'elle ait été si universelle, que personne ni dans l'enfance ni dans la jeunesse n'ait reçû ce Sacrement, ce seroit un extrême ignorance: & c'est une égale temérité d'objecter à Saint

Gregoire de Nazianze, & à Sozomene, qu'ils n'ont pas sçû quel âge étoit requis de leur tems pour être fait Lecteur.

La dixiéme Obſervation donne de grandes loüanges à un diſcours Grec fait à Geneve, par un nommé Broughton ſur ces paroles, *Il eſt deſcendu aux enfers.* La onziéme examine ce que les Chymiſtes appellent *Arcanum duplicatum*, & le réduit à un composé de l'acide, du vitriol, & de l'Alcali du Nitre. Les divers uſages du mot συγκρητισμὸς font la matiere de la douziéme. Dans ſon origine il ſignifioit une confédération des habitans de Crete; & il eſt employé à ſignifier quelquefois la tolerance entre les perſonnes de differens ſentimens, quelquefois la conciliation des Auteurs, qui en effet ne different les uns des autres que dans la maniere de s'exprimer, quelquefois la conformité d'une verſion avec le Texte original: à propos de quoi quelques endroits ſont marquez, où Luther s'eſt éloigné du Texte dans ſa verſion Alemande de l'Ecriture.

Tant de vains efforts pour accorder les differens Systêmes de Philosophie, Platonicienne, Peripateticienne, Cartesienne, Chymique, soit avec la sainte Ecriture, soit entre eux; sont la trézième & la quatorzième Observation.

Une longue Dissertation remplit les trois suivantes, pour prouver que les Princes sont en droit, quand le salut de l'Etat le demande, de révoquer les privileges qu'ils ont accordez & jurez, soit à des particuliers soit à des Communautez.

La dixhuitième sous le titre *In* 1. *l. Cod. de summâ Trinit.* contient d'abord une histoire peu fidelle du tems, où cette Loi fut portée par l'Empereur Théodose, avec de mauvaises & fausses reflexions, comme celle ci: que l'Empereur la porta à Thessalonique, afin de voir de là le mouvement qu'elle causeroit à Constantinople, & si les Ariens ne s'emporteroient point à la rebellion; qu'arrivé à Constantinople il la fit executer & observer, craignant plus le parti Catholique que celui des Ariens.

Ensuite l'Auteur de l'Observation soûtient de toutes ses forces, qu'il n'appartient pas aux Empereurs ni aux Rois de faire des Loix touchant la Religion ; que cette autorité qu'ils se donnent ; est un effet de l'Anti-christianisme déja introduit avant Constantin : il combat avec chaleur Strumius & Wirthius ; dont le premier dans ses Commentaires sur le Droit de Justinien, & l'autre dans des Theses soûtenuës à Lipsie en 1648. défendent le sentiment contraire, & qu'il appelle sentiment Papistique. Enfin il tombe sur les Catholiques qui se servent de cette Loi pour prouver la primauté de l'Eglise Romaine. On sent dans tout ce discours un homme qui sur la Religion ne veut point être gêné par aucunes Loix ni ecclesiastiques ni civiles. On a dit qu'il étoit peu fidelle dans l'histoire : en voici un exemple, pag. 381. *Timotheus Petri Alexandrini frater & successor, qui tamen paulo post contra Chrysostomum multas turbas movit.* Il est vrai que Timothée fut frere & le successeur de Pierre à Alexandrie : mais à Timothée suc-

ceda Théophile l'an 385. qui en 398. consentit à l'élection de Saint Jean Chrysostome pour l'Evêché de Constantinople, & dans la suite travailla à sa déposition.

Dans la suivante Observation *in l.2. de summâ Trinit.* L'Auteur insiste sur tout ce qu'il a avancé dans la précedente ; & il ajoute qu'autoriser les Princes à porter des Loix en ce qui concerne la Religion, c'est justifier la révocation de l'Edit de Nantes.

La derniere Observation regarde les prédictions du beau & du mauvais tems mises dans les Almanachs, qui peuvent devenir justes, dit l'Auteur, pourvû qu'elles soient reglées sur les divers aspects des Planetes ; & il promet là-dessus des regles certaines. On remarquera seulement que ce vent si violent qui s'éleva en France le 2. de Février l'an 1701. ne se fit sentir dans la Saxe que le lendemain.

A l'errata mis à la fin de ce tome il falloit ajouter des fautes assez considerables, pages 13. & 17. Eustachius pour Eustathius Commenta-

teur d'Homere. p. 32. *ſtipite* au lieu de *ſtipe.* p. 76. *Petri Moſori* pour *Petri Moroni*, nom de Celeſtin V. & pluſieurs autres.

ARTICLE XXXIII.

LA VIE DU COMTE LOÜIS *de Sales freres de S^t. François de Sales, modelle de pieté dans l'état ſeculier, comme Saint François de Sales l'a été dans l'Etat eccleſiaſtique : par le Pere Buffier de la Compagnie de* JESUS. A Paris chez Nicolas le Clerc ruë Saint Jacques & chez Claude Cellier *in* 12. *pp.* 322.

LEs Religieuſes de la Viſitation, & une perſonne de qualité, * qui vit parmi elles, ont donné la penſée d'entreprendre cet Ouvrage & des memoires pour l'executer. Elles ont crû, que cette Hiſtoire porroit fournir une ſorte de modelle, pour les perſonnes engagées dans le monde qui penſent à s'y ſanctifier. Ce ne ſont point ici des évenemens extraordinaires plus miracu-

* *Mademoiſelle de Beuvrot.*

leux qu'imitables : au contraire c'eſt une conduite toûjours uniforme & ſenſée, qui dans tous les âges & toutes les conjonctures de la vie, ſe détermine par des principes de foi, de raiſon, de bienſéance, de ſeverité pour ſoi-même, & de condeſcendence à l'égard des autres. Mr. le Duc de la Rochefoucault a dit avec le tour ingenieux qui lui étoit naturel, qu'il y a des Dévots *qui dégoutent de la dévotion* : Le Comte de Sales a été d'un caractere tout oppoſé : & rien n'eſt plus propre que le ſien à la rendre aimable. Mais il faut avoüer auſſi, que ce caractere qui eſt le meilleur pour rendre une vie ſolidement ſainte, n'eſt pas toûjours le plus propre à faire une hiſtoire qui pique la curioſité. Quelques gens on dit de celle-ci, qu'on n'y voyoit la plûpart du tems que ce que devoit faire un Gentil-homme Chrétien. Il faudroit ſçavoir pour combien on compte à l'égard d'un homme de condition, expoſé aux dangers du monde, cette conſtance ſage & reguliere dans tous les devoirs que preſcrit le Chriſtianiſme.

Mars 1708.

Du reste il se trouve dans la vie du Comte de Sales, des traits qui passent de beaucoup la vertu ordinaire des gens de bien.

Il y en a un particulier, qu'on ne doit pas ignorer dans l'histoire de l'Ordre de la Visitation. Le Comte de Sales devoit épouser Mademoiselle Faure fille du Président de ce nom, qui avoit extremement à cœur ce mariage par l'honneur que lui faisoit l'alliance de la Maison de Sales. La chose étoit sur le point d'être terminée, lorsque la Demoiselle, qui par respect pour son pere n'avoit osé jusqu'alors lui découvrir ses pensées, fut enfin obligée de lui déclarer par l'entremise de Saint François de Sales, qu'elle avoit resolu de n'avoir jamais d'autre Epoux que JESUS-CHRIST. Le President fut vivement piqué de ce refus, particulierement à cause qu'il jugeoit que le Comte de Sales en seroit indigné. En effet celui-ci en eût d'abord quelque peine ; mais après un moment de reflexion il confirma lui-même la Demoiselle

dans son dessein, & travailla à lui en faciliter l'execution. Comme Saint François de Sales projettoit depuis un tems l'excellent Institut de la Visitation; & que Mademoiselle Faure, avec Madame de Chantal, & Madame de Brechard voulurent être les premieres à l'embrasser, le Comte de Sales les conduisit lui-même toutes trois, dans une maison du fauxbourg d'Anessi, qui fut proprement le jour de la naissance de cet Ordre le 6. Juin de l'an 1610. Ainsi comme Saint François de Sales en a été l'Instituteur; son frere le Comte de Sales en peut être regardé comme le cooperateur. Ce Saint Prelat eut diverses fois la pensée de faire son frere le Comte son successeur à l'Evêché de Geneve. On peut admirer, dit le Pere Buffier à cette occasion, comment les Saints avec la même intention de plaire à Dieu, ont néanmoins des vûës fort opposées. Tout rappelloit à Saint François de Sales, la pensée d'engager son frere dans l'Etat Ecclesiastique; & celui-ci ne pût jamais la gouter: il étoit destiné

 à

à faire du bien dans le monde : son desinteressement y contribua d'une maniere particuliere.

Dans des broüilleries qui commençoient à s'élever dans sa famille, il renonça aux prérogatives de son droit d'ainesse, malgré les sollicitations de Madame sa femme, pour suivre l'inclination de Saint François de Sales, & pour procurer la paix parmi les Siens. Une terre étoit un sujet de querelle parmi certains Gentils-hommes de son pays: il l'achette plus qu'elle ne valoit pour ôter à ses voisins la matiere de leurs inimitiez. Il fut appellé plusieurs fois en duel, selon le malheureux usage de la Noblesse de ce tems-là. Une premiere fois il répondit, qu'il n'iroit point au rendez-vous qu'on lui marquoit ; mais qu'il iroit son train à l'ordinaire, toûjours prêt à faire le devoir de Chrétien & de Gentilhomme : il eut dans la suite du scrupule de cette réponse, comme n'ayant pas été un refus assez formel. C'est pourquoi un Gentilhomme, qui avoit mal pris un avertissement qu'il lui avoit donné le

faiſant appeller encore en duel, il répondit nettement à l'envoyé : *J'ai repris celui qui vous envoye de ce qu'il offenſoit Dieu par ſes blaſphêmes : je ne dois pas l'offenſer moi-même par les maximes d'un faux honneur, qui eſt un crime auſſi bien que le jurement. Du reſte je ne crains que de déplaire à Dieu, qui me donnera de quoi me défendre, ſi l'on m'attaque mal à propos.*

La Bravoure du Comte de Sales avoit paru en tant d'occaſions rapportées dans ce Livre, ſur tout dans Aneſſi, où il commandoit quand le Roi Louïs XIII. vint en faire le ſiege en perſonne, que ſes réponſes ne pouvoient paſſer pour des défaites d'un homme ſans valeur. La peine qu'ont à faire de ſemblables refus beaucoup de gens d'épée, ſeroit diminuée ou levée entierement, ſi dans les occaſions où le devoir l'exige, ils s'étoient empreſſez comme le Comte de Sales, à donner des preuves inconteſtables de leur courage ; il ſeroit hors de tout ſoupçon quand il s'agit d'obéïr à la Loi de Dieu ſoutenuë de celle du Prince.

Le Souverain talent du Comte

de Sales, & qui attira à sa vertu une plus grande veneration, fut celui de procurer les reconciliations : il ne s'élevoit presque aucun procès ni aucune querelle dans les Etats de Savoye, dont il ne fut choisi arbitre. Il les terminoit toûjours à la satisfaction des deux parties, & quelque fois même d'une maniere comme miraculeuse. La chose avoit passé en proverbe, en parlant d'ennemis irreconciliables : il faut *disoit-on, les envoyer à Mr. de Sales.* C'est ce que faisoient frequemment ses Souverains leurs Altesses Royales de Savoye, qui outre cela lui donnérent des emplois de la plus grande confiance, & lui firent des graces les plus particulieres, par la haute estime qu'ils avoient de lui.

Après l'érection que fit S. A. R. de la Terre de Sales en Marquisat, avec une mention tres-honorable de la grandeur de la Maison de Sales, on vint à disputer au Comte dans une occasion, l'ancienneté de sa Noblesse. Toute sa douceur & sa moderation, ne l'empêcha point de soutenir ce procès desagreable avec

vivacité & avec ſuccès; perſuadé que les vertus Chrétiennes n'étant pas oppoſées entre elles, la charité qu'il devoit au prochain ne devoit pas arrêter la juſtice qu'il ſe devoit à lui-même & à toute ſa famille. Une conduite formée ſur ces exemples n'ôteroit rien à un homme de condition dans le monde, de ſa reputation, de ſon mérite, & de ſon veritable bonheur. C'eſt ce qu'ont principalement voulu faire connoître les Religieuſes de la Viſitation, & l'Auteur qui leur a prêté ſa plume, en publiant la vie du Comte Loüis de Sales. Il ne faut pas omettre ici, que l'endroit le plus touchant de ce Livre, eſt celui où l'on raconte ſa mort. On ne peut rien imaginer de plus utile pour mourir ſaintement, ou pour aider les autres à le faire, que ce que pratiqua le Comte de Sales durant le cours d'une longue & douloureuſe maladie qui termina ſa vie.

ARTICLE XXXIV.

SUITE DE L'EXTRAIT *du Dictionnaire Hebraïque de Mr. Gousset.*

LA derniere partie de cet extrait, regarde les regles que Mr. Gousset prescrit à un Interprete de l'Ecriture : mais on doute qu'en les suivant on pût faire cette version si desirée dans le Parti protestant. * Il reconnoît quelquefois lui-même l'inutilité de ses Preceptes, & l'impossibilité de les réduire en pratique, par le défaut de mots qui dans les langues vulgaires répondent aux mots Hebreux dans toute la précision de ces préceptes : mais quand on pourroit les y réduire, ils sont souvent de nature à faire passer les Hebraïsmes du Texte dans la Version, à y répandre par consequent de la Barbarie, & à la rendre obscure & presque inintelligible à quiconque ne sçauroit pas l'Hébreu.

Tout ceci n'empêche pas, que

* *P.* 895.

l'Ouvrage dont nous parlons ne soit fort au dessus de beaucoup d'autres, dans le même genre plus uniformes & plus complets : & les admirateurs zelez des Hebraïzans Alemans, tels que Mr. Lœscher, ont sans doute sujet de craindre, que le Réfugié François ne ravisse à l'Alemagne la gloire dont ils prétendent qu'elle est en possession, d'avoir produit ceux qui ont le mieux écrit sur la langue Hébraïque.

En effet quoi qu'il s'en faille beaucoup, que nous ne soyons toûjours du sentiment de Mr. Gousset, il faut convenir que nous n'avons jusqu'ici aucun Dictionnaire Hébreu, où l'on remarque plus de goût de cette langue, tant de connoissance de son genie particulier, un aussi grand usage du texte Hébreu, plus de réflexions belles, singulieres, & capables d'éclaircir une infinité d'endroits de l'Ecriture ; plus de sagacité à découvrir la signification d'un mot ; plus de travail & plus de soin.

Au reste en parlant ainsi ce n'est que le Grammairien que nous pré-

rendons loüer dans Mr. Gousset : & à Dieu ne plaise que nous puissions lui passer certaines erreurs, qui se trouvent répanduës dans ses Commentaires. Nous souhaiterions bien pouvoir tirer le voile sur cet article : mais le Public attend de nous, que nous lui fassions connoitre tout ce que sont les Ouvrages dont nous lui rendons compte ; & Mr. Gousset à qui peut-être il est échapé bien des choses sans y faire assez d'attention, ne sera pas fâché que nous lui indiquions ce qui fait de la peine dans son Livre. Si nous avons mal pris ses sentimens, ou mal entendu ses termes, nous seront tout prêts, quand il nous le fera connoître, à lui rendre la justice qu'il meritera. Nous ne parlons point des erreurs de sa Secte, qu'il insinuë souvent : nous ne dirons pas même qu'on souffre impatiemment, que lui qui paroît si zélé contre le Socinianisme, & quelques autres erreurs si frequentes aujourd'hui dans le pays où il s'est retiré, il ait cependant tant de ménagemens pour des personnes hautement déclarées pour ces sentimens-là mêmes. Pourquoi

dans P. E. l'endroit où il combat de si bonne foi, ce semble, l'interpretation impie d'Abenezra & de Grotius sur le 1er. v. de la Genese, pourquoi passer si légerement sur celle de Mr. le Clerc aussi pernicieuse & plus temeraire, plus mal fondée encore? puisque sans autorité, sans exemple, il métamorphose בראשית *au commencement en* בטרם *avant que*. M.M. Lœscher & Leidecker ne sont point ou si complaisans, ou si timides. Il y a plus: à lire ce que Mr. Gousset écrit sur la racine תהה p.895. on diroit qu'il est lui-même dans le sentiment qu'il a combattu p. 772. en parlant du nom ראשית; à moins qu'on ne veüille que ces deux endroits étant faits en des tems differens, Mr. Gousset a changé de sentiment depuis que le premier fut écrit, & que c'est là une de ces contradictions sur lesquelles il demande grace au Lecteur dans sa Préface. Quoiqu'il en soit, *les noms* תהו & בהו, dit-il, *ne doivent point se traduire Gen. 1. comme des epithetes de la terre, mais comme une chose differente de la terre, & ut terminus à quo productionis*

terræ, terme qui a eu son dernier être dans le premier être de la terre, & qui a cessé elle commençant. C'est ainsi que je dis, continue-t'il, *cette statuë a été un tronc, mais jamais, cette statuë est un tronc, ou ce tronc est une statuë. Ainsi le 1*er*. verset de la Genese est la proposition generale de ce que Moyse va raconter.* Dans le *second se fait la préparation à la narration en décrivant ce qu'il y avoit* AUPARAVANT: *puis on rapporte, le* COMMENCEMENT *du ciel dans l'histoire du second jour, & celui de la terre dans l'histoire du troisiéme jour.*

Voici donc avant le COMMENCEMENT *du ciel & de la terre*, une chose *differente du ciel & de la terre*, d'où l'un & l'autre a passé à ce qu'ils sont maintenant, & qui est au ciel & à la terre ce que *le tronc* est *à la statuë*. Que diroient autre chose tous ceux qui veulent, que Dieu ait créé le monde d'une matiere qui existoit déja? & est-il dans tout ce discours un seul mot, auquel ils ne fussent prêts de souscrire? Il est vrai que Mr. Gousset ne dit pas avec qui il prend parti; ou avec Platon, qui veut que la matiere soit éternelle & increéée; ou

avec Ariſtote, qui veut qu'elle ſoit créée, mais neceſſairement & éternellement; ou avec ceux qui ſoûtiendroient qu'elle a été créée ſeulement avant le commencement dont parle Moyſe; ſoit que l'eſpace de l'exiſtence qu'on lui donne avant ce tems ſoit long, comme l'ont penſé les Sociniens Epiſcopius & Limburgius; ſoit qu'il ſoit de peu de durée. Mais quand il prendroit ce dernier ſentiment, le parti n'eſt encore que trop dangereux; & il devoit ſuivre le ſage avertiſſement de Gataker, que dans le tems où nous ſommes, on ne ſçauroit être trop circonſpect en ce point.

Mais ce qui nous a le plus frapé dans le Livre de Mr. Gouſſet, c'eſt la maniere dont il parle de la diſtinction des perſonnes en Dieu. C'eſt à la p. 31. dans la longue diſſertation qu'il fait pour prouver, que le nom de Dieu אלהים étant pluriel marque neceſſairement la pluralité des perſonnes. La preuve ne lui eſt pas particuliere. Bien des gens avant lui & Catholiques & autres, l'ont fait valoir. C'eſt la maniere dont il la propoſe, qui lui eſt propre. Car aprés

avoir remarqué, que le ſingulier אלה eſt beaucoup moins en uſage que le pluriel; que celui-ci ſe trouve environ deux mille cinq cens fois dans l'Ecriture, & l'autre à peine cinquante ſept fois; que l'un ne ſe lit preſque que dans les livres poëtiques, comme dans le Cantique de Moyſe, & quelquefois dans les Prophetes, mais ſouvent dans Job; que par conſequent il eſt plus recent que l'autre, qui eſt en uſage dès l'origine de la langue; puiſque le ſerpent s'en ſervit en parlant à Eve; qu'apparemment אלה n'a été fait de nouveau que pour s'en ſervir dans le vers; qu'en faveur de la meſure Moyſe l'employa dans ſon Cantique; qu'enſuite on l'emprunta dans d'autres ouvrages, mais toûjours ſobrement, & ſeulement dans des ſentences, ou pathetiques ou poëtiques. Enfin après avoir conclu de tout ceci, que le pluriel eſt le plus ancien & le plus propre, il raiſonne de la ſorte, ce ſeront ſes propres termes, traduits le plus fidellement qu'il eſt poſſible: *Tout pluriel qui a un ſingulier, ſignifie pluſieurs ſuppôts ou pluſieurs choſes ſin-*

gulieres de la même espece, plura singularia suæ speciei: Or comme une chose est ou substance ou accident, de même la pluralité qui est signifiée, & qui s'offre à l'esprit (quand on entend prononcer un tel pluriel;) & de plusieurs ou accidens ou substances. Et c'est par la nature de la chose signifiée que nous connoissons lequel des deux c'est. Si la chose signifiée par le nom en question est un accident, son pluriel marquera plusieurs accidens individus; mais si c'est une substance, & non pas un accident, alors son pluriel signifiera plusieurs individus substantiels ou suppôts, *tunc pluralis ejus forma notat plura substantialia individua aut supposita.* Reprenez maintenant, continue-t'il, ce que nous avons cy-dessus si fortement & si manifestement prouvé, que la notion propre & naturelle du nom אלה étoit la notion de substance, & de là vous apprendrez, conclut-il, que son pluriel אלהים marque plusieurs suppôts. Et un peu plus bas: *donc en* Dieu *le pluriel avec une unité digne de* Dieu *marque une pluralité* ὑποστατων *d'individus; qui chacun en particulier portent le nom de* Dieu; & qui selon la premiere proposition de ce raisonnement, sont de même espéce.

Les Etats de Groningue ont-ils prétendu, en donnant à Mr. Gousset une Chaire dans leur Université, qu'il enseignât cette Theologie à leur jeunesse, & sont-ce là les témoignages qu'il leur donne de cette reconnoissance si respectueuse & si tendre, dont il fait profession dans son Epître dédicatoire?

Au reste soit que le Docteur de Groningue n'y ait pas fait assez de reflexion, & que parlant contre sa pensée, il n'ait pû parler juste; soit que ce soit le propre de l'erreur de se contredire toûjours; celle ci est si grossiere, & le fondement sur lequel on la bâtit, se dément par tant d'endroits, qu'il n'est presque pas à craindre que personne y soit trompé.

En effet, quel mécompte en premier lieu pour un Professeur en Théologie, de confondre l'hypostase & l'individu, & de les supposer une même chose! Le Verbe a pris un individu de la nature humaine, mais a-t'il pris l'hypostase, & y a-t'il deux personnes en Jesus-Christ, comme il y a deux natures? Peut-être croira-t'on qu'il y a de l'é-

quivoque dans le mot d'individus; mais il conçoit les individus, ainsi qu'il s'en explique, comme des êtres singuliers de la même espece, *singularia suæ speciei*; & par consequent individu dans son idée, comme dans celle de tous les Théologiens & Philosophes Chrétiens, dit distinction de substance.

En second lieu une des conditions qu'il demande dans un nom pluriel pour signifier pluralité, c'est qu'il ait un singulier, *Omne nomen plurale singulari non carens*: & c'est, selon lui, par ce défaut de singulier, que נעורים & בתולים, tout pluriels qu'ils sont quant à la forme, ne sont cependant que singuliers quand à la signification. Un autre principe de Mr. Gousset, c'est que אלהים dans son institution n'avoit point de singulier, que le singulier n'a été inventé que long-tems après & par licence. *Plurale prius institutum, singulare verò inventum licenter.* אלהים dans son institution manque donc de cette condition; & par consequent dans les principes mêmes de Mr. Gousset, il n'a point la signification plurielle.

En troiſiéme lieu une autre condition eſt, que ce ſoit un nom de ſubſtance, *ſubſtantiæ nomen è ſingulari deflexum in plurale &c.* p.51. Et par cette raiſon il répond que בתולים *virginité*, & נעורים *enfance*, ne ſignifie point pluſieurs, parce que ce ſont *des qualitez, & non des choſes ſubſtantielles comme Dieu.*

Cependant entre l'une & l'autre de ces remarques il dit, que ce n'eſt pas ſeulement les noms de ſubſtances, mais auſſi ceux d'accidens, qui au pluriel ont la force de ſignifier pluſieurs ſuppôts, ou individus d'accidens. Il n'y a qu'un moment que nous rapportions ſes propres termes ſur cela.

En quatriéme lieu בתולים & נעורים ſelon lui n'ont la forme plurielle, que pour marquer la pluralité des conditions qui concourent à former l'état de virginité, ou celui d'enfance. Et il conçoit aiſément cela. Ce ne ſont donc pas ſeulement les noms pluriels qui ont un ſingulier, qui ſignifient quelque pluralité; car la langue Hebraïque n'a point de ſingulier pour ces deux noms.

En cinquiéme lieu, Est-il beaucoup plus difficile à concevoir comment un nom de nature peut avoir une forme plurielle pour marquer la pluralité des perfections essentielles à cette nature ? Lui est-il bien évident que cela ne se peut, que l'usage ne l'avoit point établi au moins en quelques uns, & convaincroit-il bien un Juif, un Antitrinitaire, ou même un vrai Chrétien sur cela ?

Mais il faudroit, dira nôtre Auteur, que tous les noms de nature fussent pluriels. Je réponds : mais il faudroit donc aussi que tous les noms d'état le fussent ; car est-il quelque état qui ne resulte de l'assemblage de plusieurs conditions ? Dispute-t'on contre l'usage ? Et depuis quand ce tyran des langues auroit-il appris à être si suivi & si regulier dans ses décisions ? Il falloit donc, pour raisonner sainement, dire, comme font Porchet, Galatin, Vielmius, Steuchus, De Lyra, Pierre Comestor, Lyppoman, Paul de Burgos, Catharin, Mersenne &c. qui sont sur ce point dans le sentiment que défend ici Mr. Gousset ;

il falloit dire, אלהים nom Hébreu signifiant Dieu marque une pluralité. La pluralité de vertus, de perfections ne suffit pas. Celle d'accidens, de natures, de substances, d'individus, ne peut se trouver en Dieu, être parfaitement un, & parfaitement simple : il faut donc que ce soit une pluralité de personnes, pluralité non contraire à ces deux perfections, & que l'on conçoit compatir avec elles. Ou plûtôt il falloit abandonner entierement cette opinion. Les preuves que l'on apporte pour la soutenir, & les réponses qu'on fait aux objections du parti contraire, quelque tour qu'ait sçû leur donner nôtre Auteur, sont de si mauvaises défaites, que l'on ne conçoit qu'à peine, comment un homme aussi habile que lui dans la langue sainte, à pû donner dans un sentiment si peu plausible, & reconnu pour tel il y a long-tems. Mr. Gousset néanmoins a du goût pour ces sortes de preuves : il y revient souvent. Le v. 26. du chap. I. de la Genese, le 25^e. du XLIX. chap. du même Livre. Les mots חכמה & בינה

au commencement du Livre des Proverbes, & bien d'autres endroits, sont pour lui des démonstrations de la Trinité des personnes en Dieu. Mais une des plus singulieres, est celle qu'il tire du 2e. & 3e. versets du chap.1. de la Genese. * Le Saint Esprit est nommé avant le Fils, dont il n'est fait mention qu'au 3e. verset dans ces paroles ; *Et il dit.* Preuve évidente, conclut-il, que le Saint Esprit subsiste par sa propre subsistance distinguée de la subsistance du Verbe. De bonne foi les דרשים des Hebreux sont-ils moins plausibles que ces argumens ? Encore s'il n'y alloit que de la réputation de ceux qui les proposent ! Mais on donne occasion aux ennemis du Christianisme de crier, que telles sont les preuves sur lesquelles nôtre Foy, & nos Mysteres sont fondez, comme si nous n'en avions point d'autres : & ils triomphent.

Outre tout ce que nous avons dit, les Commentaires Hébraïques sont pleins de dissertations critiques,

* *Rad.* רוח

Théologiques, Historiques, Géographiques &c. Je commence par deux de ces dissertations; mais qui sont plus du ressort d'un Grammairien. Le sujet de la premiere est la langue Hébraïque. Il soûtient contre Mr. Huet que la premiere langue n'est point perduë, & que c'est celle du Texte sacré.

Le sujet de la seconde sont les lettres de cette langue. Il prétend que Dieu en est l'inventeur, que c'est lui même qui les donna à Moïse; qu'il en est parlé pour la premiere fois au chap. XVII. de l'Exode, v. 14. (témoignage que Mr. Lœscher s'étonne que l'on cite ici, parce qu'il détruit, dit-il, le systeme de Mr. Gousset,) qu'avant cela on n'en avoit nul usage, au moins chez les Hebreux, & chez les Egyptiens. Car pour les Caracteres des Chinois, dont nôtre Auteur croit que la Republique a commencé vers les tems de Sarug, de Tharé, ou de Nachor; il n'ose décider, s'ils sont plus anciens ou non que ceux des Hebreux: mais il soûtient que ce ne sont pas des let-

tres. Il dit ensuite quelque chose de la puissance & du son des lettres Hébraïques, de la maniere de lire, & des voyelles. Il parle des figures des lettres : il avoüe qu'il ne peut se déterminer sur ce point : il remarque seulement qu'elles ont pû changer sans aucun peril ; mais que prétendre, qu'elles ont changé, c'est une conjecture sans fondement ; qu'il ne faut prendre parti ni pour les Hébraïques d'aujourd'hui, ni pour les Samaritaines ; que peut-être n'avons-nous plus celles de Moïse ; enfin qu'il est assez raisonnable de dire, que les noms qu'elles ont encore aujourd'hui, sont ceux-là mêmes qui leur furent imposez d'abord.

Il seroit trop long d'expliquer les autres dissertations, il suffira de les indiquer. On en trouve sur [a] le commencement de l'année Juive, qu'il prétend n'avoir point été changées par Moïse. [b] Sur la forme & les parties de l'Ephod. [c] Sur le plan du Temple de Salomon. [d] Sur la situa-

[a] אבנב *p.* 9. 10. [b] *p.* 87. 88. [c] *p.* 125. 126. [d] *p.* 170.

tion de l'Autel érigé par les Tribus qui habitoient l'Orient du Jourdain : & on explique comment étant situé dans un coude de ce fleuve, quoi qu'à son Orient, il étoit néanmoins dans la terre de Chanaan. [a] Sur le miracle de Josué : on y refute le sentiment téméraire des Cartesiens & des autres nouveaux Philosophes. [b] Sur les lampes du chandelier d'or & leur position. [c] Sur l'horloge prétenduë d'Achaz, que nôtre Auteur veut n'avoir point été une véritable horloge solaire ; qui au rapport de Pline, ne fut inventée que par Anaximene disciple d'Anaximandre ; c'est à dire 200 ans après le regne d'Achaz. Mais un escalier en spirale composé de 20 degrez ou plus, sur lesquels tomboit l'ombre de quelque mur voisin. Les fenêtres de l'appartement du Roi malade donnoient sur cet escalier : c'est ce qui fait que le Prophete lui propose d'y faire remonter l'ombre. A ce propos on défend aux Interpretes de l'Ecriture de reduire les divisions du jour à nos manieres & à nos heu-

[a] *p.*280. 281. [b] *p.* 573. [c] *p.*606.

res.[a] Il y en a encore ſur la ſituation de la vallée d'Ennom, [b] ſur la diviſion des langues, [c] ſur l'Urim & le Thummim qui ne ſont, dit-on, autre choſe, que ces mots écrits par Moyſe, & inſerez entre les deux pieces de drap dont étoit composé le Pectoral : ſentiment qu'une foule d'Auteurs ont eu avant nôtre Commentateur, comme on le peut voir dans Serrarius, Azorius, Alcazar, Cornelius à Lapide, Marius, Mollanez, Salien, le Cardinal Hugues, Emmanuel Sà &c. [d] On y en trouve encore ſur les Theraphim. [e] Sur la maniere de la generation des animaux, ſi c'eſt par des œufs ou non qu'elle ſe fait. Et l'on s'étend ſur cet article plus qu'il ne convenoit à un Grammairien. Enfin ſur preſque tous les endroits difficiles de l'Ecriture, dont on trouve une longue table à la fin du Livre. De ſorte que cet Ouvrage eſt preſqu'autant un Commentaire de la Bible, qu'un Dictionnaire Hébraïque. On a mis auſſi dans les additions une critique

[a] *p.724. & 886.* [b] *p.879.* [c] *p.906.* [d] *p.609.* [e] *p.246. & dans les add. p.941.*

utile des diſputes de Bohlius.

A ces diſſertations, quand il en eſt beſoin, on y joint des planches qui donnent les figures des choſes qu'on explique, comme celle de l'Ephod, de l'Eſcalier d'Achaz, des deux colomnes d'airain, du Temple de Salomon, une pour expliquer l'heure à laquelle Joſué arrêta le ſoleil &c.

Pour le ſtyle de Mr. Gouſſet, il n'eſt pas pur : on pourroit dire qu'il eſt barbare : il ſe reſſent de l'impoliteſſe de l'Ecole dont il emprunte les termes : il en a même de peu connus dans les Ecoles ordinaires, comme le *Careri* qu'on lit à la p. 7. de ſon Ouvrage, l'*Interim* qu'il repete ſans ceſſe pour *tamen* ou *nihilominus*; & pluſieurs autres. Souvent il eſt obſcur, ſoit que cela vienne de la matiere qu'il traite, ou de la maniere d'exprimer les choſes, & du tour qu'il leur donne. Il eſt trop long quelquefois, & repete les mêmes choſes. Il pouvoit reduire à 12 ou 15, les 23 pages qu'il a employées à ce qui regarde le nom de Dieu, אלהים ; & ſans faire tort aux choſes, retrancher tout le reſte ; auſſi bien que les deux premieres

pages de sa Preface, qui ne sont que de grands lieux communs, peu necessaires.

Rien au reste ne doit faire plus de plaisir aux Catholiques, que ce Livre, non seulement parce qu'il peut être très-utile à ceux qui étudient la langue Hébraïque, mais encore parce que c'est une nouvelle preuve de la vraye Religion qu'ils professent, & de l'embarras de leurs adversaires. Car que la langue Hébraïque, cette langue dont l'usage est perdu depuis si long-tems, & qu'on ne fait plus que déchifrer, pour me servir de l'expression de Mr. Gousset, comme on explique un chifre; que cette langue, dis-je soit assez connuë, assez débroüillée, pour qu'on ne souffre aucune difficulté dans le Texte sacré, c'est un point capital pour le Protestant.

Depuis Luther combien d'Ouvrages de & Livres, de Versions, de Grammaires, de Dictionnaires, de nouvelles Méthodes inventées pour la rétablir, pour en apprendre la Grammaire & le sens des mots? Combien de gens s'y sont employez, & quelles

 gens?

gens? Munſter, Forſterus, Avenarius, Daniel Feſſelius, Samuel Bohlius, Schindler, Schickard, Cocceius, Pococke, Loüis de Dieu, Bohotius, Caſtel, Hottinger, Ravius, Seldenus, Frichmutus, Hinckelman, André Muller, Guſtave Peringer Profeſſeur d'Vpſal, les Buxtorfs, Neuman, Meibomius, & tant d'autres ſi vantez par les Proteſtans, & tout recemment par Reineccius dans la Préface dont nous avons parlé? Quelles voyes n'a-t'on point tentées? Les Ouvrages des Rabbins, la comparaiſon des endroits de l'Ecriture, les Langues Orientales, le Chaldéen, le Syriaque, l'Ethiopien, l'Arabe? les langues modernes même, par tant d'etymologies, les Regles de la Poëſie Hebraïque, les livres des Karaïtes? Quelle dépenſe ne fit pas pour cela Charles XI. Roy de Suede? & quel nombre Peringer n'en achetta-t'il pas de ces Sectaires en Pologne & dans la Ruſſie? Enfin l'on a été juſqu'aux extremitez du monde chercher des idées & des méthodes de rétablir l'Hébreu. Et il n'eſt pas juſqu'à la langue Chinoi-

ſe, dont on ait voulu tirer des modelles & des ſecours.

Mais après tant de travaux, tant de recherches, eſt-on en enfin content? a-t'on trouvé cette premiere ſignification de chaque mot, cette ſignification propre, originaire, formelle, principale? Le Proteſtant l'eſprit tranquille ſur ſa foi joüit-il enfin du fruit de tant de veilles? entend-il l'Ecriture, & l'entend-il à n'en pouvoir douter? non. On n'a point cette ſignification des mots, & on la cherche encore: Mr. Gouſſet en fait l'aveu par ſon propre Ouvrage. Peu ſatisfait de ce qui s'eſt trouvé, rejettant juſqu'aux méthodes des autres, depuis quarante ans il tâche de déterrer ce que l'on n'a pû découvrir juſqu'ici: il ſonde, il foüille, il creuſe: il nous donne l'Ouvrage qui ait encore parû en ce genre, le plus ample, le plus ſçavant, le plus médité. Va-t'il enfin lever au Proteſtant les ſceaux des Livres ſacrez? pacifier & reünir tous les eſprits? point du tout. Nous ignorions encore qu'il eût jamais penſé à rien faire ſur cette matiere, que nous ſçavions déja qu'on

ne l'approuvoit pas ; & c'eſt la critique qu'en ſont Reineccius & Lœſcher, qui nous apprirent que ſes Commentaires étoient au monde.

La Traduction de la Bible, & les réformes de Meibomius n'ont point encore parû ; il en eſt échapé ſeulement quelques eſſais à l'Auteur, & tout l'Ouvrage eſt déja décrié dans le monde par les Proteſtans mêmes.

On nous promet encore en ce genre les veilles de MM. Pfeiffer, Wegner, & ſur tout la ſuite des Ouvrages de MM. Neuman & Lœſcher. Auront-ils un ſort plus favorable ? Déja Mr. Gouſſet avant qu'ils paroiſſent à reprouvé les idées, ſur tout des deux derniers, dès la ſeconde page de ſon Commentaire. Ainſi ſe détruiſent les uns les autres ces ſortes de ſyſtemes. Telle a toûjours été, & telle ſera toûjours leur deſtinée, de ne rien fixer, de ne contenter perſonne. A peine le dernier paroît-il qu'on le rejette & que l'on cherche une nouvelle méthode, qui dès qu'elle vient au jour, ne manque jamais d'avoir le ſort des précedentes. Eſt-ce à tort ? non. N'eſt-il pas chimérique

de prétendre avec un ſeul livre rétablir ſi parfaitement une langue morte depuis ſi long tems, qu'il ne puiſſe y avoir rien d'obſcur ? Dans les langues que nous ſçavons le mieux, & juſques dans nos langues maternelles, nous diſputons tous les jours du ſens des propoſitions & des Auteurs. L'Hébraique eſt en cela comme toutes les autres, & les Peuples qui la parloient étoient hommes comme nous. Dans leurs livres il y a des termes, des propoſitions, dont on pouvoit douter dans les tems même, & dans les lieux où cette langue floriſſoit, comme nous doutons tous les jours dans les langues même que nous parlons. N'eſt-il point chimerique encore de prétendre qu'une langue n'ait pas un mot qui ait deux ſignifications propres ? quel exemple en a t'on ? quelle autre raiſon de le dire, que celle de ſoutenir un ſyſteme de Religion mal concerté ?

Mais les plus entêtez de réduire la proprieté des ſignifications à une ſeule, ne ſçauroient cependant, quelque choſe qu'ils faſſent, en ôter

la pluralité. Or dès là qu'il y en a plusieurs differentes, que m'importe pour l'intelligence de l'Ecriture, quelles soient des significations premieres & originaires, ou des significations secondes & dérivées l'une de l'autre ; ou qu'elles conviennent dans une idée generale qui les comprenne toutes comme des especes ? je n'en sçaurai pas mieux, précisément par la Grammaire, quelle est celle que je dois appliquer à tel & tel endroit en particulier, où le même mot s'offre à moi. Qu'on prenne la peine de rappeller ce que nous avons dit de ברא créer. Selon Mr. Gousset il signifie agir avec une puissance infinie. Cette idée generale a deux especes ; l'une est faire de rien, l'autre faire en supposant quelque chose. Cette seconde en a deux encore sous elle : faire d'une matiere, qui n'a point de disposition à la chose que l'on veut faire, & faire une chose qui n'a point encore sa pareille. Supposant tout ceci incontestable, cette connoissance m'apprend-elle à point nommé & au juste, l'endroit où je dois interpreter, *créer de*

rien, & celui où je dois entendre, *créer de quelque chose*? & ne puis-je jamais en douter?

Et il ne faut point se retrancher ici, comme fait Mr. Gousset dans sa Préface, sur les choses essentielles. La création de rien est-elle un article indifferent à la Religion? Je n'en veux pour juge que Mr. Leidecker & son Archéologie sacrée. D'ailleurs un mot obscur de soi, ou indifferent à signifier deux ou trois choses, est toûjours obscur & indifferent dans les choses necessaires comme dans les autres.

Mais quand, par impossible, paroitroient enfin dans le monde Protestant cette Grammaire & ce Dictionnaire Hebraïque tant desirez, & auxquels on ne trouveroit plus rien à ajouter, rien à redire; que seroit-ce après tout que les découvertes d'un ou de plusieurs Sçavans? & sur les découvertes d'un Sçavant peut-on fonder sa foi? qu'auroient-elles autre chose qu'une autorité humaine, la plus certaine, si vous le voulez, qui puisse être en ce genre, mais toûjours purement humaine?

Qui leur donneroit ce ſceau d'infaillibilité que la Foi demande ? Que gagne-t'on donc par tant d'inutiles tentatives ? plus qu'on ne penſe, ſi l'on ſçavoit en profiter. On prouve qu'il n'y a point de regle de Foi dans l'Egliſe proteſtante, que n'y ayant encore nulle méthode ſûre pour arriver à l'intelligence de l'Ecriture ; toutes celles qu'on a tâché d'inventer ſe détruiſant ſucceſſivement l'une l'autre ; de l'aveu même des Proteſtans occupez encore tous les jours à réformer les anciennes, ou à en chercher de nouvelles, il n'y a par conſequent point au vrai d'Ecriture, point de parole de Dieu pour eux ; qu'il en faut neceſſairement revenir à ce que croit le Catholique, à l'autorité de l'Egliſe, Juge infaillible du ſens des Ecritures ; que ſi JESUS-CHRIST ne l'avoit établi ce Juge, s'il avoit fait dépendre la Foi & la conduite du Chrétien des imaginations ſeules du Grammairien, de l'Interprete, ou du Critique, qu'il ſoit permis de le dire, il eût été le plus imprudent de tous les Legiſlateurs. Ceci au reſte ne tend point à rallentir

l'ardeur de ceux qui travaillent à perfectionner la langue Hebraïque. Le Catholique le doit faire, il estime ces sortes d'ouvrages : il y travaille aussi bien que le Protestant : mais il sçait quel rang, quel poids, on leur doit donner.

Se peut-il faire que des reflexions si naturelles ne s'offrent pas d'elles mêmes, que Mr. Gousset ne les ait pas faites cent fois en travaillant à son ouvrage ? Et s'il les a faites, est-il possible qu'il n'en ait point été touché ? Puissent-elles servir à lui ouvrir les yeux, & à le faire rentrer dans le chemin de la verité : c'est le seul motif qui nous les fait mettre ici.

ARTICLE XXXV.

REMARQUE DE MONSIEUR de Leibnits sur un endroit des Memoires de Trevoux du mois de Mars 1704.

LE R. P. Tournemine a parlé de moi si obligeamment dans une de ses conjectures, dont les Memoires de Trevoux nous ont fait part,

Mars. 1708.

& qui ſont ordinairement ingenieuſes, que j'aurois tort de me plaindre qu'il m'attribue une objection contre les Carteſiens, dont je ne me ſouviens pas, & qu'on peut viſiblement retorquer contre moi. Cependant je déclare; que ſi je l'ai jamais faite, j'y renonce dès à preſent, & j'aurois donné plûtôt cette déclaration, ſi je n'avois remarqué bien tard cet endroit des Memoires.

Il faut avoüer, que j'aurois eu grand tort d'objecter aux Carteſiens, que l'accord que Dieu entretient immediatement, ſelon eux, entre l'Ame & le corps ne fait pas une veritable union : puiſque aſſeurément mon *Harmonie préétablie* ne ſçauroit en faire davantage.

Mon deſſein a été d'expliquer naturellement ce qu'ils expliquent par de perpetuels miracles : & je n'ai tâché de rendre raiſon que des phenomenes, c'eſt-à-dire du rapport dont on s'apperçoit entre l'Ame & le corps.

Mais comme l'union metaphyſique qu'on y ajoute, n'eſt pas un phenomene, & comme on n'en a

pas même donné une notion intelligible, je n'ai pas pris sur moi d'en chercher la raison.

Cependant je ne nie pas, qu'il y ait quelque chose de cette nature: & il en seroit à peu près comme de la presence, dont jusques ici on n'a pas expliqué non plus la notion, lors qu'on l'a appliquée aux choses incorporelles, & qu'on l'a distinguée des *rapports harmoniques* qui l'accompagnent, & qui sont aussi des phenomenes propres à marquer l'endroit de la chose incorporelle.

Après avoir conçû une union & une presence dans les choses materielles, nous jugeons qu'il y a je ne sçai quoi d'analogique dans les immaterielles : mais tant que nous ne pouvons pas en concevoir davantage, nous n'en n'avons que des notions obscures.

C'est comme dans les Mysteres; où nous tâchons aussi d'élever ce que nous concevons dans le cours ordinaire des Creatures, à quelque chose de plus sublime qui y puisse répondre par rapport à la Nature & à la Puissance Divine ; sans y

pouvoir concevoir rien d'aſſez diſtinct & d'aſſez propre à former une définition intelligible en tout.

C'eſt auſſi pour cela qu'on ne ſçauroit rendre raiſon parfaitement de tels Myſteres, ni les entendre entierement ici bas. Il y a quelque choſe de plus, que des ſimples mots, cependant il n'y a pas dequoi venir à une explication exacte des termes.

J'apprends auſſi, qu'on a inſeré dans ces Memoires la même relation, touchant l'invention & le progrès de mon calcul *des infiniteſimales*, qui ſe trouve dans les Nouvelles de la Republique des Lettres, Février 1706. & que j'ai été obligé de refuter du conſentement & ſuivant l'avis de Mr. Bernoulli, dans le mois de Novembre ſuivant de ces mêmes Nouvelles. En ce cas il eſt juſte qu'on ſoit averti ici de cette refutation : où il eſt bon d'ajouter, que Mr. de Fontenelle deſavouë ce qu'on lui a attribué ſur ce ſujet. Quand on rapporte ce qui a été dit de vive voix dans un diſcours un peu étendu, on eſt ſujet à ſe méprendre.

Réponse du Pere Tournemine.

Monſieur de Leibenits ne me doit ſçavoir aucun gré des éloges que je lui ai donnez. Je n'avois garde de me diſtinguer en parlant de lui moins avantageuſement que tous les Sçavans en parlent. La crainte de ſe décrier engage toujours à loüer un Homme tel que lui.

A l'égard de l'objection contre les Carteſiens qu'il deſavoüe, je conſens qu'il ſoit crû, quoique ma memoire me repreſente encore cette objection comme lûë, il y a pluſieurs années, dans quelqu'un des Ecrits dont Mr. de Leibnits a enrichi le Journal de Paris. Il eſt au reſte fort indifferent pour mon Syſtême *de l'union de l'ame avec le corps*, que Mr. de Leibnits ait propoſé ou n'ait pas propoſé cette objection contre les Carteſiens; mais je regarde comme très-important l'aveu qu'il fait, que ſon *harmonie préétablie* ne ſuffit pas pour mettre une veritable union entre le corps & l'ame.

Cette union n'eſt pas, comme il

le dit, une idée metaphyſique. Le corps eſt réellement & phyſiquement uni à l'ame, plus que deux horloges parfaitement ſemblables ne ſont unies. Le rapport des mouvemens du corps aux penſées & aux affections de l'ame, ne peut jamais paſſer que pour une ſuite de l'union : & quoique Mr. de Leibnits explique ce rapport plus heureuſement que les Carteſiens, il n'explique point du tout l'union que j'ai tâché d'expliquer par les conjectures qui ne lui ont pas déplû. Je ne prétens pas neanmoins avoir frapé au but : je n'ai donné que des conjectures & non des démonſtrations : mais je prétens, que ceux qui entreprennent ſeulement de rendre raiſon du rapport des mouvemens du corps aux ſenſations de l'ame, ne ſont pas encore entrez dans la carriére pour diſputer le prix.

On a prevenu ce que Mr. de Leibnits ſouhaite de nous, & ſa Lettre ſur l'invention *du calcul des infiniteſimales*, eſt dans les Memoires du mois de Mars mil ſept cens ſept, page 104.

Mars 1708.

ARTICLE XXXVI.

RELATION DE CE QUI S'EST *passé à la derniere Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions tenuë le 15. Novembre 1707. Par Mr. l'Abbé Blondel.*

MOnsieur l'Abbé le Roi ouvrit la Séance par la lecture d'une Dissertation sur la Noblesse chez les Romains. Il tire l'origine de ce nom selon Festus du mot latin *noscere* d'où l'on a fait *noscibilis*, *nobilis*. La Noblesse chez les Romains étoit bien differente de ce qu'elle est parmi nous. Pour la prendre dans sa source, Mr. l'Abbé le Roi remonta à Romulus, qui établit cent Senateurs qu'il nomma Peres; soit à cause de leur âge, soit à cause de leur dignité. Le Peuple fut lié avec le Senat par les noms de Patrons & de Cliens. Chaque Senateur se faisoit un honneur d'avoir un grand nombre de Cliens sous sa protection. Les Enfans des Senateurs s'appelloient Patriciens, & ceux du peuple Ple-

beïens. Tarquin l'ancien augmenta le nombre des Senateurs de cent autres qui furent appellez. *Patres minorum Gentium.* Brutus après avoir chassé les Rois, accrut le Senat d'une troisiéme centaine qu'on appella *Patres Conscripti.* Ce nombre se trouva monter jusqu'à mille du tems d'Auguste qui le reduisit à six cens. Le second degré de la Noblesse Romaine étoit celui des Chevaliers, duquel on pouvoit passer au rang des Senateurs. L'origine des Chevaliers vient encore de Romulus. Mr. le Roi croit que ce furent d'abord ceux qui composoient la garde de ce Prince. Gracchus leur donna le droit de Juger. Ces deux ordres formoient par distinction la Noblesse chez les Romains. Cependant Mr. le Roi l'étend au peuple même, vû les grands privileges qu'il avoit. Il met une grande difference entre être Plebeïens & être *de Plebe.* Les premiers étoient Nobles, puis qu'ils pouvoient monter aux plus hautes charges de la Republique. Là-dessus il releva la Noblesse des Anciens Romains au dessus de celle de nos Gen-

tils-hommes, qui ſont ordinairement vaſſaux de quelque autres vaſſal. Parmi les Romains jamais de méſalliance. Les Senateurs ne s'allioient jamais avec le peuple. Cependant ce peuple avoit auſſi ſa nobleſſe. Car enfin il avoit droit de ſuffrages, droit de porter les armes, dont les eſclaves étoient abſolument exclus. C'étoit le peuple qui choiſiſſoit tous les Magiſtrats à qui l'on appelloit des Arrêts du Senat. Il avoit des charges affectées, celles de Tribun du peuple, d'Edile, de Souverain Pontife. Outre cela ſes membres pouvoient parvenir aux grandes magiſtratures, & juſqu'au Conſulat. Ainſi il ſemble que parmi les Romains c'étoit être noble que d'être libre. Si l'on conſidere les manieres des Romains, Mr. le Roi les trouve plus nobles que les nôtres. Point de termes bas, point de ces vains complimens toûjours rampans & rarement ſinceres. La formule ordinaire des leurs étoit, portez vous bien. Le titre de Seigneur étoit inconnu chez les anciens Romains. Les terres qu'ils poſſedoient pre-

noient le nom du maître. Au lieu que parmi nous c'eſt le maître qui prend le nom de la terre. Il falloit extremement s'obſerver pour ne rien faire qui fût indigne du rang que l'on tenoit dans la Republique, ſans quoi l'on couroit riſque d'être dégradé par le peuple ou par les Cenſeurs. Les Magiſtrats avoient droit d'ôter les dignitez : ce qui s'appelloit *notam adſcribere.* Le Plebeïen noté étoit privé de ſon ſuffrage : & c'eſt ce que l'on nommoit *capitis minutio.*

Mr. de Boze lût enſuite une Diſſertation de Monſieur Oudinet, ſur deux agathes antiques du cabinet du Roi. Il y en a une qui a été long-tems dans un Couvent de Benedictins, où elle avoit été reverée comme une image de Saint Jean. Elle repreſente l'Apothéoſe d'un Prince Romain porté ſur un aigle, tenant en main le bâton augural, & recevant une couronne des mains de la victoire. La circonſtance de l'aigle avoit été cauſe de la mépriſe dont on vient de parler. Mr. Oudinet croit que cette agathe avoit

été gravée de l'ordre de Caligula en l'honneur de ſon pere Germanicus ; mais on ne lit point dans les Auteurs , que Germanicus ait reçû les honneurs divins : & même Tibere Jaloux de la gloire de ce Prince ſe ſervit de ſon autorité , pour mettre fin au deüil du Peuple Romain après la mort de Germanicus. C'eſt ce qui fait conjecturer à Mr. Oudinet , que Caligula fit graver cette agathe en l'honneur de ſon pere, pour ſe conſoler de ce qu'il ne lui avoit pû faire rendre les honneurs divins , comme il fit à ſa mere & à ſon frere, ſitôt qu'il fût élevé à l'Empire.

La ſeconde agathe repreſente Ceres avec Triptoleme ſur un char traîné par des dragons aîlez. Mr. Oudinet croit que ces Divinitez déſignent Agrippine & Germanicus. Peut-être auſſi, comme dit Monſieur l'Abbé Bignon, le graveur n'a-t'il voulu repreſenter que Ceres & Triptoleme, parceque les differentes couleurs de ſon Agathe lui ont paru propres à ce deſſein.

Mr. l'Abbé Simon lût enſuite une

Dissertation sur les ames des morts selon la doctrine des Payens. C'a toûjours été l'opinion la plus generalement suivie, que l'homme ne mouroit pas tout entier, & que la meilleure partie de lui même subsistoit après la mort. Les hommes n'ont dont jamais été sans inquietude sur l'état des hommes après cette vie. La Doctrine des anciens Romains leur venoit des Grecs : ils appelloient manes les ames des morts, & ils croyoient qu'il y en avoit de deux sortes; les manes bien faisans qu'ils appelloient *Lares*, & les malfaisans qu'ils nommoient *Lemures*. Ils étoient persuadez que les premiers étoient affectionnez à leurs descendans, qu'ils frequentoient leurs maisons pour leur faire du bien, & les préserver de plusieurs maux. Tel est celui que Plaute introduit dans le Prologue de son *Aulularia*. Les autres étoient les manes des gens vicieux : on coyoit qu'ils étoient errans, vagabonds, qu'ils se plaisoient à tourmenter les vivans, à les épouvanter par des apparitions de spectres & de fantômes. Parmi ceux-là on met-

toit encore ceux qui étoient reſtez ſans ſepulture. Suetone rapporte de pareilles apparitions ; qui continuérent juſqu'à ce qu'on eut donné à Caligula une ſepulture honorable. On leur attribuoit auſſi les terreurs paniques, & toutes ces vaines frayeurs qui ſe répandent tout d'un coup parmi le peuple. Les gens ſages s'en mocquoient : cependant Pline le jeune rapporte une apparition de cette eſpece. Il y avoit une maiſon à Athenes qui étoit abandonnée à cauſe d'un fantôme qui y revenoit : un Philoſophe l'acheta beaucoup moins qu'elle ne valoit, & s'y étant logé il lui apparut la nuit un fantôme chargé de chaînes, qui lui fit ſigne de le ſuivre. Le Philoſophe le fit, & étant arrivé à un certain endroit le fantôme diſparut. Le Philoſophe marqua le lieu, & le lendemain il y fit foüiller : on y trouva les os d'un mort chargé de chaînes : on les enleva delà & on leur donna la ſepulture : depuis la maiſon ne fut plus troublée d'aucun fantôme, & le Philoſophe profita du bon marché. Pythagore & Platon ont recon-

nu cette diſtinction entre les ames des morts. Ils croyoient que celles des vicieux demeuroient attachées à la terre jusqu'après l'expiation de leurs fautes. Pour les ames des bons ils les plaçoient dans les champs Eliſées, ou dans le corps de la Lune, ou dans quelque Planetes. Le Vulgaire croyoit que les morts deſcendoient dans les Enfers, & ſe les figuroit au centre de la terre. Les deſcriptions poëtiques autoriſérent les apparitions que le peuple n'a que trop de penchant à croire, ſoit par la douleur, ſoit par la crainte que leur cauſe la mort de leurs proches. L'imagination dépravée ſe figuroit les eſprits ſous l'image des corps, & croyoit qu'ils revenoient en cet état, & qu'ils apparoiſſoient en ſonge. On croyoit même que les magiciens avoient le pouvoir d'évoquer les ames des morts. L'hiſtoire de l'apparition de Samuël à Saül eſt une preuve de cette opinion. La coutume de ſouhaiter aux morts la terre legere, venoit de la prévention où l'on étoit, que les magiciens la leur ap-

pesantissoient. Toutes ces erreurs conduisirent les anciens à établir un culte pour les morts, & à instituer des Fêtes lemurales. Chaque maison avoit un autel consacré aux manes : Monsieur l'Abbé Simon croit, que ce culte a pû être le commencement de l'Idolatrie. La veneration que les Anciens portoient à leurs Ancêtres dégenera insensiblement jusqu'à ce point : & les Dieux de Laban n'étoient, selon toutes les apparences, que les images de ses Peres. On portoit tant de respect aux défunts qu'on en jugeoit toûjours favorablement, & qu'on se faisoit une religion de n'en jamais dire de mal. Le culte que l'on rendoit aux morts ne les mettoit pourtant point au rang des Dieux, excepté l'Apothéose : & c'étoit même autant pour les soulager que pour se les concilier, qu'il avoit été établi. Les guerres ayant interrompû à Rome la celebration de ces Fêtes ; des pestes qui survinrent, de prétenduës apparitions de spectres & de fantômes, portérent le peuple à demander qu'on rétablit les

Fêtes lemurales. On croit qu'Enée avoit apporté ce culte en Italie; parce qu'en effet il venoit des anciens Latins : d'autres croyent que ces Fêtes avoient été instituées par Romulus, pour appaiser les manes de son frere Remus. Et c'est à quoi à rapport ce vers de Virgile.

Cana fides & Vesta, Remo cum fratre Quirinus
Tura dabunt.

Dans cette ceremonie il y avoit un Trône destiné aux manes de Remus, avec toutes les marques de la dignité Royale. Mr. l'Abbé Simon raporta les ceremonies particulieres qu'on pratiquoit pour éloigner les fantômes de sa maison. Le Pere de famille commençoit à minuit, sortoit pieds nuds avec des féves noires dans sa bouche qu'il jettoit par dessus sa tête en disant : *Je me rachette moi & les miens par ces féves* : ce qu'il faisoit par neuf fois en frappant sur un vase d'airain. Mr. l'Abbé Simon expliqua toutes ces particularitez : il dit que ce nombre

de neuf étoit anciennement affecté aux morts; que c'eſt pour cela que les funerailles duroient neuf jours. Les féves leur étoient auſſi conſacrées: auſſi Pythagore défendoit-il à ſes Diſciples d'en manger, *Abſtineto fabis.* Le noir a toûjours été la livrée des morts, & on croyoit qu'on chaſſoit leurs ombres avec le bruit des vaſes d'airain qu'on jugeoit propre à les épouvanter. Il n'eſt pas neceſſaire de pouſſer plus loin cette recherche: on voit aiſément, que toutes ces pratiques ſuperſtitieuſes n'avoient d'autre fondement qu'une imagination extravagante. Les Romains avoient reçû des Grecs tout ce qui concernoit le culte des morts. Ils croyoient auſſi, que les manes aſſiſtoient à leurs Fétes & aux Sacrifices qu'on leur offroit. Auſſi les y invitoient-ils, & les traitoient-ils magnifiquement. La Séance fut terminée par la lecture que Mr. de Fontenelle fit d'une Diſſertation de Monſieur de Vertot; où celui-ci établit par des raiſons ſolides, quelle eſt la veritable origine des François. Ceux qui ont rencontré le plus juſte

ſur cette matiere ſont ceux qui ont dit, que les Francs venoient des Anciens Germains. Mr. de Vertot non ſeulement embraſſe ce ſentiment, mais l'appuye de bonnes preuves, qu'on n'avoit point encore employées. Il commence par donner le caractere des Germains pris de Tacite. Cet endroit eſt tres-bien touché. Enſuite il compare cette peinture des mœurs des Germains avec celles que les Auteurs contemporains nous ont laiſſées des Anciens Francs. La conformité qui s'y trouve fait auſſi-tôt juger, que les Francs & les Germains n'étoient originairement qu'un même peuple. Cette Piéce eſt très-bien écrite, & Mr. l'Abbé Bignon dit, qu'il avoit bien du regret que le tems ne permît pas qu'on en achevât entierement la lecture. Mais ce qu'on en avoit déja lû étoit ſi methodique, qu'il étoit aiſé de penetrer le deſſein de Mr. de Vertot, & de voir qu'il étoit tres-bien executé.

ARTICLE XXXVII.

Du 17. Decembre 1707.

EXTRAIT DE L'ASSEMBLE'E publique de la Societé Royale des Sciences, tenuë dans la grande Sale de l'Hôtel de Ville de Montpellier.

MOnſieur de Plantade ouvrit la Séance par un Diſcours academique, où, après avoir fait voir les raiſons indiſpenſables qui avoient fait differer l'Aſſemblée publique, & celles qui avoient empêché Mr. de Montpellier d'y préſider, il informoit le public des travaux qui avoient occupé l'Academie pendant cette année. Il dit, que les Regiſtres de la Societé Royale étoient remplis de faits & d'experiences aſſez curieuſes & aſſez utiles, pour meriter de voir le jour : mais que le peu de ſecours qu'une Compagnie ſçavante pouvoit attendre dans un tems orageux & difficile, ne permettroit pas qu'on pût les publier encore. Il finit en loüant

l'ardeur & le zele des Academiciens toûjours diſpoſez à bien faire, & ne craignit pas d'avancer que dans un tems plus favorable la Societé Royale des Sciences ſe diſtingueroit d'une maniere bien plus brillante, qu'elle n'avoit fait juſques ici.

Après que Mr. de Plantade eut achevé de parler, Mr. Rideux lût un Memoire ſur la diſſolution du ſel, qui doit lui ſervir de préliminaire, pour expliquer les précipitations, & les cryſtallizations. Il dit d'abord que toutes les raiſons phyſiques qu'on a données juſques ici de ce phenomene, lui paroiſſent peu conformes à la raiſon & à l'experience; qu'il n'eſt pas permis d'établir dans un fluide, un mouvement de parties inſenſibles en tout ſens, comme on le ſuppoſe ordinairement; & qu'il eſt bien plus vraiſemblable de croire, ou que toutes les parties du liquide ont des maſſes & des peſanteurs égales, auquel cas elles doivent reſter dans une ſituation à peu près la même, ou qu'elles ſont inégales en maſſe & en peſanteur, & que pour lors par les loix

de l'Hydroſtatique, elles doivent ſe mouvoir juſques à ce qu'elles ayent attrapé l'équilibre, qu'elles conſerveront enſuite, ſi quelque cauſe nouvelle ne vient le déranger.

D'ailleurs Mr. Rideux remarque, que dans la diſſolution du ſel par l'eau commune, il y a des parties ſalines qui s'élevent juſques à la ſuperficie de l'eau, parce qu'elles ſont accompagnées d'une bulle d'air qui favoriſe leur montée. En effet dès que la bulle vient à crever, la partie ſaline retombe par ſon propre poids, comme feroit un corps ſolide qui ne ſeroit point diſſoluble. La raiſon & l'experience ont donc porté Mr. Rideux à croire, 1°. Que les parties des liquides ne ſe meuvent pas en tout ſens, & qu'il ſuffit qu'elles ayent un mouvement de trepidation, pour compoſer un tout qui ſoit fluide ; 2°. Que l'air contenu dans les molecules ſalines, contribuë beaucoup à leur diviſion par ſon élaſticité ; & que c'eſt par la force de ces reſſorts qui ſe débandent, que les parties ſalines ſe choquent rudement, & qu'il s'en fait une eſpece

de trituration. Il déduit enſuite la ſuſpenſion des parties ſalines dans un liquide, de la diviſion qui s'en fait en petites lames, qui perdent beaucoup plus de leur maſſe que de leur ſuperficie. L'exemple d'une feüille d'or, & d'une partie du même metal de même poids, mais de figure differente, lui fournit une preuve bien ſenſible de ce phenomene. Mais Mr. Rideux n'en demeure pas là, il employe les principes de la Géometrie pour prouver ce qu'il avance, & fait voir par la progreſſion des quarrez & des cubes, que la ſuperficie des corps ne diminuë pas comme leur maſſe : „ puiſque la „ diminution ordonnée des ſurfaces „ ſe fait ſuivant la progreſſion des „ quarrez, & la diminution des maſ„ ſes ſe fait ſuivant la progreſſion „ des cubes : car de même que dans „ la progreſſion des quarrez depuis „ l'unité en avant, ils croiſſent moins „ que les cubes dans le même or„ dre ; ainſi en retrogradant vers „ l'unité, ils diminuent moins que „ les cubes : car ſi on ajoute à un „ quarré le double de ſa racine,

„ + 1. on aura le quarré qui ſuit „ immediatement : & ſi au contraire „ on ôte le double de ſa racine — 1. „ on aura le quarré qui eſt imme- „ diatement au deſſous. Au lieu que „ pour avoir le cube qui eſt imme- „ diatement au deſſus d'un autre, „ il faut ajouter à ce cube, le triple „ du quarré de ſa racine + 3 fois ſa „ racine + 1. & ſi on veut avoir le „ cube qui eſt au deſſous, il faut „ ôter trois fois le quarré de ſa ra- „ cine — 3 fois ſa racine — 1. De là Mr. Rideux conclut, que dans la diviſion des corps leur maſſe diminuë plus à proportion que leur ſuperficie : & cela ſuffit pour les tenir ſuſpendus dans un liquide. D'ailleurs dans les cryſtallizations où les parties ſalines ſont rapprochées & unies pour former des corps de figure differente, la Nature laiſſe entrevoir ſous quelle forme devoient être les ſels lors qu'ils nageoient dans le liquide. Il conclut de tout ceci, 1°. Qu'un ſel eſt diſſoluble, lorſque le fluide peut penetrer dans ſes pores ; que les parois de ces mêmes pores ne reſiſtent pas invinciblement

à l'action du dissolvant ; & que l'air qui est contenu dans les locules du sel peut être mis en liberté : sans toutes ces circonstances il n'y aura qu'une dissolution imparfaite, ou une simple madefaction ; 2°. Qu'un liquide peut dissoudre des sels de differente nature, après même qu'il est chargé des molecules de quelque autre sel, auquel il ne touche plus : il en donne la raison par le changement de figure qui arrive aux parties du dissolvant, à raison du premier sel qu'il a dissout ; ce changement de figure devant le rendre plus propre, à s'introduire dans des pores d'une structure differente. Enfin l'augmentation de mouvement qui arrive au fluide par la chaleur du feu ou du soleil, doit necessairement le rendre plus propre, à diviser & à soûtenir une plus grande quantité de parties salines : cet effet se déduit naturellement des principes déja établis, de même que la précipitation spontanée qui arrive necessairement dès que ce mouvement, qu'on peut appeller étranger, cesse ou diminuë.

Il finit par la précipitation qu'il appelle artificielle, & qui se fait en ajoutant un nouveau corps à la liqueur qui en tient déja un autre en dissolution. Il trouve qu'elle doit se faire par l'augmentation de masse, qui resulte de l'union du nouveau corps avec le premier, laquelle ne manque pas de détruire l'équilibre qui étoit déja dans le liquide.

Ce memoire laisse entrevoir un Systême nouveau, sur la liquidité & la solidité des corps, sur les dissolutions, précipitations, & crystallizations, qui étant conduit par l'esprit géometrique dont Mr. Rideux tâche de l'animer, pourra servir à déveloper les effets les plus cachez de la Nature & de la Chymie.

Mr. de Plantade recapitula ce memoire : il ne manqua pas de relever ce qu'il contenoit de plus curieux & de plus utile, & de le presenter à l'Assemblée sous une forme simple qui le mettoit à la portée de tout le monde.

Mr. Astruc lût ensuite un Memoire sur les petrifications de Boutonnet, petit village à deux portées

de fusil de Montpellier. On trouve ces petrifications dans un rocher long de deux cens pas, à l'orient du village, & dans une couche profonde de trois toises : & au dessus & au dessous de cette couche on ne trouve rien de semblable. Le rocher où elles sont plantées ne paroît composé que de grains de sablon colez ensemble, & peut se reduire en poudre sans beaucoup de peine. Les petrifications qu'on trouve dans ce rocher, ne sont pas proprement des coquillages pétrifiez, ce n'est que de la terre qui s'est durcie dans la cavité de differentes coquilles; on y trouve des *camma lævis*, des *pecten*, des *cochlea*, de toutes especes de *turbo* &c. Il y a peu de coquilles dans nos Mers, qui ne soient imprimées dans cette roche. Monsieur Astruc fait gloire de devoir une partie de ce détail à Mr. Bon, premier President de la Cour des Comptes, Aides, & Finances de cette Ville, & Academicien honoraire de la Societé Royale des Sciences. „ Quelques grands, dit Mr. Astruc, que „ soient les emplois de ce sçavant

„ Magiſtrat, ils ne l'occupent pas
„ tout entier ; l'amour qu'il a pour
„ toutes les Sciences, fait qu'il ſe dé-
„ laſſe ſouvent à l'étude de l'Hiſtoire
„ naturelle. Il fit travailler il n'y a
„ pas long tems, continuë-t'il, au ro-
„ cher de Boutonnet, ſur l'avis qu'il
„ eut des petrifications qu'on y voit :
„ il en trouva un grand nombre de
„ fort curieuſes, qui ſervent à orner
„ ſon cabinet rempli de toutes ſor-
„ tes de curioſitez phyſiques. La
„ bien-veüillance, pourſuivit Mr.
„ Aſtruc, dont il m'honore, ou plû-
„ tôt l'affection qu'il a pour toutes
„ les perſonnes qui ont de l'attache-
„ ment pour les belles Lettres, m'a
„ procuré l'avantage d'en profiter.
Après cet aveu Mr. Aſtruc entre en matiere, il examine l'opinion de ceux qui croyent que toutes ces petrifications ſont des jeux de la Nature, fondez ſur ce qu'on en trouve en des lieux fort éloignez de la Mer, & qu'on voit mille figures de plantes & d'animaux dans les marbres & dans les agathes, qu'on ne peut rapporter qu'à l'arrangement fortuit des differentes parties de la

matiere, témoin, disent-ils, * l'Apollon & les neuf Muses, qui étoient representées dans la pierre de l'anneau du Roi Pirrhus au rapport de Pline, & plusieurs merveilles semblables. Mais il répond à cela, que ce qu'on appelle jeux de la Nature, n'a jamais une exacte ressemblance avec les choses representées, que les dimensions n'y sont jamais observées, qu'on ne trouve pas deux ou plusieurs pierres qui representent exactement la même chose; en un mot que les jeux de la Nature, ne sont autre chose que des linéamens jettez au hazard, qu'une bizarre disposition aidée du caprice de nôtre imagination, fait voir sous la forme de paysages & d'animaux; mais qu'il n'en est pas de même des petrifications dont il parle: elles sont exactement semblables aux coquillages: leur figure, leur grandeur est la même: on en trouve un nombre infini d'uniformes & toûjours semblables aux coquilles qu'on trouve dans la Mer. Enfin on y trouve souvent la coquille même qui leur a servi de

* *Plin. lib.* 37. *cap.* 1.

moule. Tout cela décide si victorieusement contre les jeux de la Nature, qu'il n'est plus permis d'y avoir recours pour l'explication des faits en question, quand on veut faire usage de sa raison.

Après que Mr. Astruc a établi, que les petrifications ont été moulées par de veritables coquilles, & que les coquilles qu'on trouve dans les rochers sont de veritables coquilles qui ont été autrefois dans la Mer, il s'attache à découvrir la cause qui peut les avoir répanduës dans tous les differens endroits où on en voit aujourd'hui. Le Deluge universel lui fournit d'abord une cause generale plus que suffisante, & le changement du lit de la Mer lui en fournit une particuliere, à laquelle il rapporte les coquilles de Boutonnet & des environs. Par le témoignage de [a] Strabon, de [b] Pomponius Mela, de [c] Pline, & [d] d'Æticus, il paroît que la campagne des environs de Montpellier, étoit presque

[a] *Rerum geograph. lib.* [b] *De situ orbis. lib.* 2. *cap.* 50. [c] *Lib.* 3. *cap.* 4. [d] *In cosmograph.*

toute couverte par la Mer. Les fondations des Abbayes de Saint Giles, & de Psalmodi dans le huitiéme siécle, font voir que les pays où elles sont situées n'étoient que des étangs [a] qui furent dessechez par les Benedictins : & ces étangs étoient sans doute des restes de la Mer qui s'étoit retirée. Il y a environ cinq cens ans [b] qu'Aiguemortes étoit un port de Mer, où Saint Loüis s'émbarqua avec son armée pour son voyage de Tunis; & presentement [c] la Mer est à une lieüe d'Aiguemortes. Tout cela fait voir, que si les Celtes [d] & les Arecomiques anciens habitans de ce pays-ci, nous en avoient laissé la description, nous aurions bien de la peine à le reconnoître presentement. Les eaux de Balaruc fournissent encore une preuve à Mr. Astruc, qui n'est pas des moins fortes, quoique negative. Les Romains, dit-il, faisoient beaucoup de cas des fontaines d'eau chaude : [e] Sextius bâtit

[a] *Ex Sigeberto in chronico.* [b] *Extrait des Arch. du chap. d'Usés rapp. par Caseneuve.* [c] *Mezeray abregé chronol.* [d] *Pasquier Recher. Liv. 1. ch. 1.* [e] *Strab. lib. 4. rerum geograph.*

la Ville d'Aix en Provence à cause des eaux thermales qu'on y voit encore aujourd'hui : Strabon, [a] Pline, & Ausone, ont parlé avec éloge des bains de Dax & de Bagnieres, sous les noms de *Aquæ Tarbellicæ, & Aquæ Onesiæ.* Cette Province étoit habitée par des [b] Romains ; & cependant ils n'ont rien dit des eaux de Balaruc, quoique plus chaudes, & peut-être plus efficaces que celles qu'ils ont décrites : marque infaillible qu'elles n'étoient point connuës, & qu'elles étoient pour lors couvertes de la Mer, qui n'en est éloignée aujourd'hui que d'un fort petit espace. Il ajoute que, quand nous n'aurions pas de témoignages des Anciens Géographes aussi précis, ni des raisons aussi convaincantes, la seule proximité de l'embouchûre du Rhône devroit nous persuader, que les côtes de ce païs doivent avoir reçû de grands changemens. Ce fleuve impetueux entraine beaucoup de sable & de limon qui se répand sur la côte, forme les bancs

[a] *Plin. lib.* 31. *cap.* 2. [b] *Plin. lib.* 3. *cap.* 4.

de ſable que nous y voyons, a bouché le Port d'Aiguemortes, & le Port Sarrazin, & combleroit bien-tôt celui de Cette, ſans l'attention continuelle qu'on a à l'entretenir. C'eſt par un ſemblable atterriſſement, que l'embouchûre du Rhône n'étoit preſque plus navigable du tems de [a] Caïus Marius : ce qui obligea ce General à tracer un nouveau canal pour faciliter le tranſport des vivres à ſon armée, lorſqu'il voulut s'oppoſer au paſſage des Theutons & des Ambrons, qui vouloient s'ouvrir un chemin en Italie par le milieu de la Provence. Mr. Aſtruc parle enſuite des atterriſſemens que le Nil a produits en Egypte [b], de ceux du Pô dans la Mer Adriatique, de ceux du Rhin & de la Meuſe dans la Hollande, de ceux du Danube dans le Pont-Euxin &c. tous ces atterriſſemens doivent produire de grands changemens ſur les côtes de la Mer dans une longue ſuite de ſiecles.

[a] *Strab. lib.4. rerum geograph. Plutarch. in vitâ Marii.* [b] *Pomp. Mela lib. ſecundo de ſitu orbis cap.7. Senec. lib.6°. cap.vi. quaſ. nat.*

Mais, dira-t'on les côtes de la Provence n'ont point changé, Marſeille eſt toûjours un port de Mer depuis plus de 3000 ans, & l'étang du Martegue décrit par Strabon ſous le nom de *Stagnum Aſtromela*, eſt le même qu'il étoit du tems de ce Geographe. Mr. Aſtruc répond à cette objection, en diſant que la mer Mediterranée a un mouvement d'Orient en Occident qui eſt une ſuite de celui de la Terre d'Occident en Orient, & que ce mouvement jette non ſeulement les ſables du Rhône ſur les côtes du Languedoc, mais encore le debris de tous les Vaiſſeaux qui ſont naufrage ſur celles de Provence. Mr. Aſtruc répond enſuite à deux objections conſiderables qui paroiſſent renverſer tout ſon ſyſteme. La premiere eſt priſe de la poſition de *Foſſa Mariana* qu'on veut être Aiguemortes ; & la ſeconde de *Caſtellum Latara*, qu'on dit être le Village de Lattes d'aujourd'hui. Si la poſition de ces lieux étoit du tems de Caïus Marius, & du tems de Pomponius Mela, telle qu'elle eſt aujourd'hui, nos côtes

n'auroient pas changé d'une maniere sensible : mais il répond à cela, que par le témoignage de [a] Plutarque *Fossa Mariana* doit être placé en de là le Rhône par rapport à Montpellier, & suivant [b] Pomponius Mela, entre Marseille & le Rhône : d'où il conclut, que *Fossa Mariana* n'est pas Aiguemortes d'aujourd'hui : & pour le *Castellum Latara*, il prouve par [c] Pomponius Mela lui même, qui décrit le lieu de Meze comme une presqu'Isle, qui ne tenoit au continent que par une petite jettée, il fait voir dis-je par ces autoritez, que pour lors Lattes, qui est plus bas que Meze, devoit être tout inondé. [d] D'ailleurs les Archives de l'Hôtel de Ville de Montpellier disent, qu'en 1121 & 1139. la campagne de Lattes n'étoit qu'un marais, & que ce ne fut qu'en 1300. qu'on y bâtit un Bourg entouré de murailles. Lattes n'étoit donc rien du tems de Pomponius Mela. On en conviendra encore mieux, si on fait

[a] *Vita Cai. Mar.* [b] *Lib.2. de situ orbis cap.50.* [c] *Loco suprà.* [d] *Gabriel Ser. præs. Magal. Thal. de l'Hotel de Ville.*

attention à l'ordre que garde ce Géographe dans la deſcription de ce païs : il ſuit l'ordre ſuivant lequel les lieux ſe préſentoient à ceux qui alloient d'Italie en Eſpagne. Or il parle de *Flumem Ledum*, qui eſt ſans contredit, la Riviere du Lés, & enſuite de *Caſtellum Latara*. Donc *Caſtellum Latara* eſt en deça du Lés, & ne peut être le hameau de Lattes [a] d'aujourd'hui. Mr. Aſtruc ſoupçonne avec beaucoup de vrai-ſemblance, que c'étoit un petit bourg qui a fait depuis ce tems-là une partie de la Ville de Montpellier. De plus le *Caſtellum Latara* ſe trouve ſuivant Pomponius Mela ſur le chemin de Nîmes à Narbonne : ce n'eſt donc pas le hameau de Lattes, mais une portion de Montpellier. On voit encore les fondemens d'un ancien [b] Pont au deſſus de [c] Caſtelnau & un reſte d'une voye [d] militaire, qui marquent diſtinctement la route

a *Lattes eſt plus Oriental que le Lés par rapp. à Montp. & eſt hors de la route marquée.* b *Pons Ærarius.* c *Petit Village ſur la riviere du Lés à l'Orient de Montp. & à un quart de lieuë de la Ville.* d *Via moneta.*

décrite par ce Géographe. Toutes ces raiſons font voir que la mer a changé de place par rapport aux environs de Montpellier, & que c'eſt à ce changement qu'on doit rapporter toutes les petrifications & les coquilles qu'on trouve dans nos carrieres ; comme on peut rapporter celles qui ſont dans des païs fort éloignez de la mer, & ſur les plus hautes montagnes, au Deluge univerſel.

Mr. Aſtruc finit ſon Memoire en aſſignant la cauſe phyſique de tous ces changemens de coquilles en pierres. Il reconnoît de trois eſpeces de petrifications. La premiere n'eſt qu'une incruſtation de limon qui s'eſt colé, & qui a durci ſur la ſuperficie d'une coquille ; parce qu'il s'eſt trouvé trop groſſier pour en pouvoir penetrer intimement la ſubſtance. La ſeconde n'eſt qu'une terre moulée dans une coquille durcie par la ſuite des tems, & qui a conſervé la figure de ſon moule, après même que la coquille a été détruite. Et la troiſiéme enfin eſt un veritable changement de la coquille

en pierre, qui a pû ſe faire lorſque les parties du limon ont été aſſez déliées pour s'inſinuer dans toute la ſubſtance de la coquille, & y acquerir la dureté & la ſolidité de la pierre. Les petrifications de Boutonnet ſont presque toute de la ſeconde eſpece : celles de la premiere ſont aſſez communes ; & le terroir de Saint Georges à une lieuë de * Montpellier fournit une grande quantité d'huitres petrifiées de la troiſiéme eſpece.

Mr. Aſtruc parle de pluſieurs fontaines tant dans ce païs-ci, que dans les païs étrangers, qui font des incruſtations ou des petrifications réelles, & d'un morceau de palmier qui fut envoyé à Mr. l'Abbé de Louvois, & dont il a vû une portion dans le Cabinet de Mr. Chirac, qui étoit entierement changé en pierre, ayant conſervé la couleur, les fibres, & les fiſtules ligneuſes qui ſont naturellement dans ce bois.

Mr. de Plantade recapitula ce Memoire fort au long, & aprés avoir loüé le travail & l'exactitude de Mr.

* *Au couchant.*

Aſtruc, il fit ſentir au public toute l'utilité que l'on pouvoit attendre de ces recherches ſçavantes & curieuſes.

ARTICLE XXXVIII.

REPONSE DU PERE DE LA Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buiſſon, ſur le mouvement.

LEs difficultez que vous propoſez, Monſieur, ſe reduiſent à montrer que dans le choc de deux mobiles parfaitement élaſtiques, la percuſſion ne peut jamais exceder la moitié de la plus grande force. Suppoſons deux corps égaux A & B, & parfaitement élaſtiques, qui viennent ſe rencontrer directement, A avec trois degrez de force, & B avec un. Dans cette ſuppoſition vous ſoutenez, que la percuſſion ne doit être que d'un degré & demi, au lieu que je prétends qu'elle doit être de deux degrez.

Vous convenez avec moi, 1°. que dans les corps parfaitement élaſtiques, la compreſſion & percuſſion ſe font ſucceſſivement; 2°. que dans l'exemple propoſé le degré de force qui eſt dans B doit être détruit d'abord, & que le mobile A doit perdre en même tems un degré de ſa force; en ſorte que dans A il ne reſte que deux degrez de force lorſque B aura entiere-

ment perdu la ſienne ; 3°. que lorſque B aura perdu toute ſa force, & qu'il ne reſtera dans A que deux degrez de force, la percuſſion ſera d'un degré dans l'un & dans l'autre corps ; enfin que les deux degrez de force qui reſtent dans A doivent ſe partager dans les deux mobiles ; mais avec cette différence, que vous voulez que le mobile A n'en communique au corps B qu'un demi degré, & par conſequent que la percuſſion ne s'augmente que d'un demi degré : Au-lieu que je ſoutiens que le mobile A doit communiquer au corps B un degré de force, puiſque les deux mobiles ſont égaux, & par une ſuite néceſſaire, que la percuſſion doit s'augmenter d'un degré.

Le mobile A ne doit ſelon vous communiquer au mobile B qu'un demi degré de force des deux qui lui reſtent ; parce que la compreſſion ne peut être plus grande dans A & dans B, que la force qui ſe trouve en même tems dans A. Or quand A aura communiqué au mobile B un demi degré de force des deux degrez qui lui reſtent, la compreſſion ſera dans A & dans B d'un degré & demi, & par conſéquent égale à la force qui reſtera dans A : donc le mobile A ne pourra communiquer au corps B qu'un demi degré de force des deux degrez qui lui reſtent.

Il faut, dites-vous, raiſonner de la compreſſion des mobiles A & B, de la même maniere qu'on raiſonneroit de la tenſion

d'un arc, dont une extremité appuyeroit contre un plan immobile, & l'autre extremité seroit retenuë par une puissance. Or il est certain que la tension ne pourroit être plus grande dans cet arc que la force qui seroit appliquée à son extremité : donc dans les mobiles A & B la compression ne peut être plus grande que la force qui se trouvera dans A : d'où il est aisé de conclurre, que la compression ne doit jamais exceder la moitié de la plus grande force.

Je conviens qu'il faut raisonner de la compression des mobiles A & B, de la même maniere qu'on raisonneroit de la tension d'un arc, dont une extremité seroit appliquée contre un plan immobile, & l'autre extremité retenuë par une puissance qui y seroit appliquée. Je conviens de plus, que dans cet arc la tension ne peut être plus grande, que la force qui se trouveroit appliquée à son extremité ; & par consequent que la compression dans les mobiles A & B ne peut être plus grande que la force appliquée au mobile A. Enfin je conviens que le mobile A doit perdre de sa force à mesure qu'il en communiquera ; & par consequent que si des deux degrez de force qui lui restent, il en communique un au mobile B, il ne doit lui rester qu'un seul degré de force : & cependant je soûtiens que dans l'exemple proposé la compression doit être dans A & dans B de deux degrez ; & que le mobile A doit communiquer au

corps B un degré de force des deux degrez qui lui reſtent : & voici comme j'explique cet effet.

Il eſt certain que les corps A & B ne peuvent ſe comprimer, à moins qu'une partie de la matiere qui remplit les pores ou intervalles de ces corps n'en ſoit chaſſée ; & que cette partie de matiere doit être plus grande ou plus petite, ſelon que la compreſſion ſera plus grande ou plus petite : d'où il arrive que la force employée à la compreſſion ſe communique toûjours à la matiere qui eſt chaſſée des pores des corps comprimez.

Mais cette matiere reprenant enſuite ces mêmes corps par derriere, leur communique ſenſiblement la force qu'elle a reçûë d'eux. Ainſi dans l'exemple propoſé, lorſque la compreſſion eſt de deux degrez dans A & dans B, le corps B eſt pouſſé vers A avec un degré de force, & le corps A vers B avec trois degrez de force ; c'eſt à dire que l'aggregé des deux maſſes eſt pouſſé vers des endroits diametralement oppoſez avec un degré de force & avec trois degrez de force : d'où il arrive que ce qui eſt oppoſé étant détruit, cet aggregé eſt ſimplement porté avec deux degrez de force vers l'endroit, vers lequel alloit le corps A: & parce que les maſſes ſont égales, ces deux degrez doivent ſe partager également dans les deux maſſes, & par conſequent chacune doit avoir un degré de force.

Enſuite la force élaſtique venant à agir, doit porter chacun de ces corps avec deux degrez de force, & en des ſens oppoſez. Ainſi B doit avoir après le choc trois degrez de force: mais parce que les deux degrez de force que reçoit le corps A de la force élaſtique ſont oppoſez au degré de force qui lui reſtoit, A ne doit retourner en arriere qu'avec un degré de force. Ainſi comme vous voyez la compreſſion ne ſera jamais plus grande dans A & dans B que la force qui ſe trouvera dans A : & il eſt aiſé de faire voir que ce ſera toûjours la même choſe dans tous les exemples qu'on peut apporter.

La ſeconde difficulté que vous m'avez faite conſiſte à démontrer , que dans des corps parfaitement élaſtiques, la ſomme des produits des maſſes par les quarrez des viteſſes,eſt toûjours la même avant & après le choc. On ſuppoſe les percuſſions perpendiculaires : cette regle ne ſouffre point de difficulté pour les corps égaux ; puiſque leurs viteſſes relatives ſont toûjours échangées dans le choc : il ne s'agit donc plus que des corps inégaux. Pour démontrer cette regle , il faut ſe reſſouvenir que tous les differens cas où deux corps peuvent ſe rencontrer, ſe rapportent aux trois regles generales dont nous avons parlé.

La premiere comprend deux cas : le premier lorſque le petit mobile B eſt en

repos ; le second lorsque le grand mobile A est en repos.

Premier Cas. Figure premiere.

La droite AD exprime la vitesse du mobile A. Si on fait A C. C D :: A. B. le mobile A communiquera à B la force qui répond à C D ; laquelle sera dans B la vitesse C E égale à A C. Ainsi B après le choc aura la vitesse A E, & A la vitesse A B, difference de A C, C D. Or le produit de B par le quarré A P est égal au produit de A par le rectangle B Q, difference des quarrez A L, A O. Donc la somme des produits des masses par les quarrez des vitesses est la même avant & après le choc.

Second Cas. Figure seconde.

B E exprime la vitesse de B. Or B C. C E :: B. A. Donc après le choc la vitesse de B sera A B difference de B C, C E ; & la vitesse de A sera B D double de B C : mais le produit de A par le quarré B S est égal au produit de B par le rectangle A R, difference des quarrez B F, B Q. Donc &c.

La seconde regle a quatre cas differens.

Premier Cas. Figure troisiéme.

A B vitesse de B, A E vitesse de A. Faisons A. B :: B C. C E ; & prenons C F égale à C B. La vitesse de B après le choc sera

AF ; & la viteſſe de A ſera AD, en ſuppoſant CD égale à CE : mais le produit de B par le gnomon Bfu2hl eſt égal au produit de A par le gnomon dErqnpſ. Donc &c.

Second Cas. Figure quatriéme.

AB viteſſe de A, AE viteſſe de B. Faiſons B. A :: BC. CE égale à CA. Ainſi après le choc B demeurera en repos & ſuppoſant CD égale à CB, AD ſera la viteſſe de A après le choc : mais le produit de B par le quarré AP eſt égal au produit de A par le gnomon Bdrifh. Donc &c.

Troiſiéme Cas. Figure cinquiéme.

AD viteſſe de A, & Af viteſſe de B. Faiſons B. A :: DC. CF égale à CB. Ainſi après le choc la viteſſe de B ſera AB ; & en ſuppoſant DC égale à Ce, la viteſſe de A ſera AE : mais le produit de A par le gnomon DEOV89 eſt égale au produit de B par le gnomon Bfqxhl. Donc &c.

Quatriéme Cas. Figure ſixiéme.

fO viteſſe de A ; fL viteſſe de B. Faiſons B. A :: OC. CL égale à CE. Ainſi après le choc la viteſſe de B ſera fE ; & en ſuppoſant Ch égale à CO, la viteſſe de A ſera fh, mais le produit de B par la

difference des quarrez f A, f 8, est égal au produit de A par le gnomon o h p n 2 3. Donc &c.

La troisiéme regle a cinq differens Cas. Premier Cas, lorsque les vitesses sont reciproques aux masses, la regle est évidente.

Second Cas. Figure septiéme.

A B vitesse de A, L 4 vitesse de B. Faisons A.B :: l m. A B:: m 3. 3 4 égale à 32. La vitesse de B après le choc sera L 2, & en supposant B C égale à 24, la vitesse de A sera A C : mais le produit de A par le gnomon B C h f d E est égal au produit de B par le gnomon 24 r q 6 x. Donc &c.

Troisiéme Cas. Figure huitiéme.

A E vitesse de A, L m vitesse de B. Faisons A. B : : L m. A B : : C E. C B ; & supposons C e égale à C A : ainsi A après le choc demeurera en repos : & supposant m n égale à A E, la vitesse de B sera L n, mais le produit de B par la difference des quarrez L P, L r. est égal au produit de A par le quarré A f. Donc &c.

Quatriéme Cas. Figure Neuviéme.

A E vitesse de A, 23 vitesse de B. Faisons B. A : : AB. 23 : : B C. C E ; & supposons C D égale à C A : D E sera la vi-

teſſe de A après le choc. Faiſons 35 double de CE, & 56 égale à 23, & formons le quarré 28, & le rectangle 2 u. La viteſſe de B ſera 25 : mais le produit de B par la difference des quarrez 28, 2 r eſt égal au produit de A par la difference des quarrez E L, e f. Donc &c.

Cinquiéme Cas. Figure dixiéme.

A B viteſſe de B, n x viteſſe de A. Faiſons B. A :: n r. A B :: r 5. 5 x. n q difference de n 5, 5 x, ſera la viteſſe de A après le choc : & ſuppoſant B d double de 5 x, la viteſſe de B ſera A D : mais le produit de B par la difference des quarrez A f, A M, eſt égal au produit de A par ladifference des quarrez n o, n 6. Donc &c.

Enfin vôtre derniere difficulté conſiſte à montrer, que dans les corps parfaitement élaſtiques, ſi un petit corps A rencontre perpendiculairement un grand corps C, ce dernier recevra moins de force qu'il n'en recevroit, ſi le corps A rencontroit avec la même force & perpendiculairement un corps B parfaitement élaſtique & moyen entre A & C, & qu'on ſuppoſeroit tellement ſitué, qu'il vint enſuite fraper perpendiculairement C avec la force qu'il auroit reçûë de A ; & de plus à faire voir, que ſi B eſt moyen proportionnel géometrique, C recevra plus de force de B, que de tout autre moyen entre A & C.

Cette proposition a été démontrée par le calcul differentiel. Mais puisque vous souhaitez la géometrie ordinaire, supposons que la force de A soit exprimée par $A + C$: ainsi suivant la premiere regle generale, la force que recevra C du mobile A, sera exprimée par $2C$, & pour avoir la force que recevroit B du même A, faites $A + B$. $2B :: A + C$. $\frac{2AB + 2cB}{A + B}$, qui sera la force que recevra B. Or cette force est plus grande que la somme des Masses $B + C$, puisque la somme $2AB + 2CB$ est plus grande que la somme $AB + AC + BB + BC$: car ôtant ce qui est commun reste $AB + BC$ d'un côté, & $BB + AC$ de l'autre. Or $AB . BB :: AC . BC$. Donc la somme des extremes est plus grande que celle des moyens. Mais si la force de B est plus grande que la somme des masses, il est évident que la force que recevra C sera plus grande que $2C$.

Supposons maintenant que B est moyen proportionnel géometrique entre A & C, & prenons tout autre moyen $B + E$ ou $B - E$, la force qu'aura $B + E$ sera $\frac{2aB + 2CB + 2AE + 2CE}{A + B + E}$, & la force de $B - E$ sera $\frac{2AB + 2CB - 2AE - 2CE}{A + B - E}$. Si la force de B avoit même raison à $B + C$, que la force de $B + E$ à $B + E + C$, & que la force de $B - E$ à $B + C - E$, le mo-

bile C recevroit la même force des moyens B, B+E, B—E. Mais si la force de B a plus grande raison à B+C, que la force de B+E à B+C+E, ou que la force de B—E, à B+C—E, B donnera une plus grande force au mobile C, que B+E, ou B—E: or la force de B a plus grande raison à B+C, que la force de B+E à B+C+E; ou que la force de B—E à B+C—E; puisqu'en multipliant la force de B par B+C+E; ou par B+C—E, on a un produit plus grand que si on multiplie la force de B+E par B+C, ou la force de B—E par B+C. Donc &c.

ARTICLE XXXIX.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE NAPLES.

Un Livre qui paroît ici depuis plus d'un an ne devoit pas être oublié dans nos Memoires. Mr. Roseto Medecin habile qui en est l'Auteur, y attaque sans ménagement la pratique moderne dans la composition de la Theriaque. Il voudroit qu'on suivît exactement la Methode du fameux Andromachus Inventeur de ce remede. Il ne peut approuver, qu'on ait changé vint-huit des drogues, que cet ancien Medecin faisoit entrer dans la composition dont il nous a laissé la formule. La

difficulté d'avoir les drogues prescrites par Andromachus, n'a pas été la seule cause de ces changemens. L'ignorance des Artistes leur a fait prendre des plantes l'une pour l'autre. L'Auteur Napolitain oppose aux erreurs vulgaires une explication du texte d'Andromachus, qui exercera surement la critique des Antiquaires Botanistes.

In Andromachi senioris Theriacam Explicationes; Carolo Roseto Phytologico & Pharmacopæo Neapolitano interprete. Neapoli ex Typographiâ Michaëlis Aloysii Mutio. Explication de la Theriaque d'Andromachus, par Charles Roseto Botaniste & Apoticaire Napolitain. A Naples chez Michel Loüis Mutio.

D'ALEMAGNE.

Le Traité de l'Exil par Pierre Alcyonius qui parut dans le seiziéme siécle, devint celebre par l'idée de quelques beaux esprits de ce tems-là. Ils s'imaginérent qu'Alcyonius avoit composé cet Ouvrage, de differens morceaux des Livres de Ciceron sur la gloire, dont il avoit ensuite supprimé le manuscrit.

On ne peut nier, que le Traité de l'Exil ne soit d'une latinité assez delicate : mais à n'en juger que par le style seul, Alcyonius sera facilement absous du vol qu'on lui impute.

Mars 1708.

Ce Livre étoit très-rare, & Mr. Menkenius à qui l'on a obligation de l'excellent Journal de Lipsic, dont il est le principal Auteur, a rendu un nouveau service aux gens de Lettres, par l'Edition qu'il vient de donner du Traité de l'Exil, auquel il a joint quelques petits Ouvrages de differens Auteurs sur la mauvaise fortune des Sçavans.

Petri Alcyonii Medices legatus, sive de Exilio libri duo : accessere Jo. Pierius Valerianus, & Cornelius Tollius de infelicitate Litteratorum, & Josephus Barberius de miseriâ Poëtarum Græcorum, cum præfatione Joannis Burchardi Menkenii, & indice copioso. Lipsiæ apud Freder. Gleditsch.

Le goût pour les langues sçavantes regne plus que jamais en Alemagne. On commence même à y cultiver le Grec moderne, quelque barbare, & quelque inutile pour les Sciences que soit cette langue. Mr. Langius (Jean Michel) Professeur d'Altdorf travaille à nous donner une Grammaire, un Glossaire, & une histoire du Grec barbare. Il vient en attendant de publier une introduction à la Poësie des Grecs modernes.

Jo. Mich. Langii ad Poësim Barbaro-Græcam succincta introductio : accedit Batracho-myomachia Homeri, à Demetrio Zeno Zacinthio in versus Barbaro-Græcos conversa, cum interpretatione Latinâ &

annotationibus Martini Crusii, Professoris quondam Tubingensis celebratissimi & πρώτου Barbaro-Græcæ linguæ in nostram Germaniam introductoris. Altdorfii Typis & sumptibus Jodoci Guillelmi Kohles 1707.

On a donné en ce pays une nouvelle Edition de Joseph Ben-Gorion, dans le même tems qu'il en paroissoit une en Angleterre. On fait trop d'honneur à ce miserable abregé Hebreu de l'histoire de la guerre des Romains contre les Juifs, écrite en Grec par le veritable Josephe. L'Auteur de l'abregé est un Juif François, posterieur de plusieurs siécles au veritable Josephe, dont il n'avoit lû les Ouvrages que dans des copies fort imparfaites. Il ignoroit jusque'au nom du Pere de l'ancien Historien des Juifs; & jamais livre n'eut des marques de supposition plus évidentes que celles qui ont déterminé les Critiques à rejetter l'ouvrage du prétendu fils de Gorion. Cependant Mr. Breithaupt plein de la passion si ordinaire aux Sçavans pour les Auteurs qu'ils font imprimer, s'en est laissé aveugler jusqu'à vouloir soûtenir contre le torrent des Critiques, que l'ouvrage du Rabbin imposteur est veritablement de l'ancien Josephe. Malgré une prévention si étrange, Mr. Breithaupt merite de justes loüanges pour le soin qu'il a pris de corriger cet Auteur sur les meilleures Editions, d'en donner une version fidelle, & d'y joindre des tables fort amples.

Mars 1708.

Josephus Gorionides, sive Josephus Hebraicus, juxta Venetam editionem ut & eam quæ superioribus annis Francofurti ad Mœnum typis excusa est, latinè versus, & cum exemplari Constantinopolitano, cujus partem Munsterus Basileæ edidit, collatus, atque notis illustratus à Joanne Frederico Breithaupt consiliario Saxonico. Accessit rerum & verborum index locuples. Gothæ apud Jacobum Mævium 1707.

D'ANGLETERRE.

Une foule d'Ecrivains impies que l'on voit naître tous les jours, abusent sans aucune reserve de la liberté d'imprimer, dont les Anglois sont si jaloux. Il n'y a point de semaiue qu'il ne paroisse quelque écrit, où les veritez les moins contestables sont attaquées.

Le Livre intitulé *les Droits de l'Eglise Chrétienne*, ne combat pas directement la Religion. L'Auteur, qu'on croit être Mr. Tyndall, semble n'avoir en vûë que l'abbaissement de l'Ordre Ecclesiastique, qu'il prétend soumettre en tout au Magistrat seculier. On va commencer la seconde Edition de cette Satyre delicate & fort bien écrite. Les Ministres de l'Eglise Anglicane fondent de tous côtez sur ce nouvel ennemi. On a imprimé *des Sermons* prononcez sur cette matiere par *Messieurs Votton & Spinter*. Celui de *Mr. Spinter* est curieux.

Les Non-Conformistes donnent aux Ministres Anglicans autant d'inquietude que les incredules.

Un Ministre Anglican a répondu à un Livre intitulé, *les Droits des Eglises Non-conformistes.* La réponse est intitulée, *Les Droits de l'Eglise Anglicane.*

On ne se contente pas d'écrire contre l'Eglise Anglicane, on tire de l'oubli ce qu'on a écrit autrefois contre elle. Il paroît un Livre intitulé, *A brief discovery of the false Churches. La découverte des fausses Eglises.* On attribuë cet Ouvrage *à Henri Barrou,* condamné à mort sous Elizabeth pour quelque libelle seditieux. Il étoit de la Secte des Brounistes, ou des Independans, homme d'esprit. L'édition de son Livre a été faite sur un manuscrit authentique : c'est un in 8°. de 400 pages.

On vend la seconde partie du *Gentleman instructed.* Elle est employée à combatre l'Athéisme, le Déisme, & la Tolerance. La premiere partie avoit fait connoître le style aisé & naturel de l'Auteur : celle-ci fait encore mieux connoître la solidité de son esprit.

Croiroit-on que l'Eglise Anglicane, qui trouve dans l'Angleterre même tant de matiere à son zele, eût songé à établir des Missions dans les pays étrangers? Ce zele jusques ici n'avoit point été du goût des Protestans. Ils n'ont pû soûtenir plus long-tems les justes reproches, que leur attiroit

leur indifference pour la propagation du Christianisme ; & le feu Roi Guillaume III. forma une Compagnie Angloise pour la propagation de la Foi parmi les Infidelles. On a imprimé depuis peu un sermon prêché devant cette Compagnie, par Mr. Burnet Evêque de Salisbury. On y a ajouté un état des Missions que cette Compagnie entretient.

La nouvelle Edition *des Transactions philosophiques* est presque entierement venduë. On songe à en faire une troisiéme. Celui qui a eu soin de la seconde Edition l'a disposée selon l'ordre des matieres. Il en a retranché les extraits des Livres, les experiences douteuses, & tout ce que les Connoisseurs ont jugé inutile. On ajoutera dans la troisiéme Edition tout ce qu'il y a eu de curieux dans les Transactions, depuis le commencement du nouveau siecle. La seconde Edition dont je vous parle est de trois tomes in 4°.

DE HOLLANDE.

Il paroît un nouvel Ouvrage du fameux Genéalogiste Monsieur Imhoff Conseiller de l'Electeur de Saxe.

Stemma Regium Lusitanicum, sive Historia Genealogica Familiæ Regiæ Portugallicæ, à primâ origine usque ad præsens tempus deducta ex narratione rerum in Portugalliâ à condito Regno gestarum ac facto-

rum memorabilium illustrata, & insignium iconibus exornata, in folio.

Histoire Genéalogique de la Maison Royale de Portugal depuis sa premiere origine, avec un abregé de l'histoire du Royaume, où l'on voit les actions memorables des Princes de cette Maison & les armoiries gravées, in folio.

La seconde partie des Dissetations mêlées de Mr. Reland a suivi de près la premiere, & remplit l'attente des Sçavans. Elle contient trois Dissertations: une sur l'histoire Samaritaine; deux sur la langue Persane. La troisiéme & derniere partie de ces Dissertations s'imprime. Elle traite du droit militaire des Mahometans, & de quelques langues presque inconnuës. Les trois parties sont imprimées à Utrecht chez Broedelet. On a imprimé à Harderwik une *Dissertation théologique, dans laquelle on démontre clairement, que les visions prophetiques d'Ezechiel touchant le Temple, la Ville, & le partage de la terre d'Israël, contenuës dans les neuf derniers chapitres, ne sont pas encore accomplies; mais qu'elles s'accompliront un jour. On y a joint une figure qui montre la mesure du pays & du Temple, par Jean Meyer Docteur & Professeur en Théologie & en Hebreu. in 4°. 120 pag. A Harderwik chez Pierre Sas* 1707.

Joannis Meyeri sacræ Theologiæ & Linguæ sanctæ Doctoris & Professoris, Dissertatio

theologica, quâ propheticas visiones Ezechielis de Templo, Urbe, & terræ Israëlis distributione novem ultimis capitibus contentas nondum impletas sed olim implendas esse perspicuè demonstratur. Accedit figura quâ totius terræ, Templi &c. mensura declaratur. Harderovici apud Petrum Sas 1707.

D'AGEN.

L'Auteur du Sermon contre la devotion à la Sainte Vierge a donné une nouvelle matiere au zele éclairé de nôtre Evêque. Il a fait courir un grand nombre de libelles, où selon la coutume des Novateurs, la médisance la plus emportée venoit au secours de l'erreur. Monsieur d'Agen a condamné la plûpart de ces libelles par une Ordonnance du trézième Juillet 1707. Le plus dangereux publié sous le faux titre de Lettre d'un Ecclesiastique de Saint S. à un de ses amis de Province, a été condamné par une Ordonnance du 26. de Septembre, qui censure seize propositions de l'Auteur, plus temeraires & plus scandaleuses encore s'il se peut, que celles dont le Sermon étoit rempli. La Faculté de Théologie de Cahors, que l'Auteur du Sermon avoit voulu surprendre, a crû devoir publier la censure de dixneuf propositions de son Sermon : censure qui n'est pas moins le monument de l'érudition solide du Doyen & des Professeurs de la Fa-

culté de Cahors, que de leur pieté. Les Superieurs du Predicateur l'ont puni aussi rigoureusement qu'ils le devoient, & toutes les Puissances se sont unies pour reprimer la nouveauté, & venger la Sainte Vierge. La censure du Sermon inserée dans les Memoires du mois d'Octobre mil sept-cens sept, suffit pour instruire ceux qui voudront connoître en détail les erreurs du nouvel ennemi de la Mere de Dieu.

DE PARIS

Mr. de Saint Quentin *a repliqué* à Mr. de Mervesin Auteur *de l'Histoire de la Poësie Françoise.* Nous avons donné l'extrait de cette *Histoire* dans les Memoires du mois de Mai mil sept cens six ; l'extrait *des Remarques de Mr. de Saint Quentin sur cette Histoire*, dans les Memoires du mois de Juin mil sept cens sept, l'extrait de *la réponse de Mr. de Mervesin* ; *& nôtre réponse à une letrе de Mr. de Saint Quentin*, dans les Memoires de Janvier mil sept cens huit.

Pralard imprime *des Lettres théologiques du Pere Lamy Benedictin.*

Mr. des Bans Avocat au Parlement, a enfin achevé les principes naturels du Droit & de Politique. L'Auteur sans s'arréter à ce que les Jurisconsultes & les Politiques ont pensé, cherche & découvre les veritables principes du Droit Civil, & de la Politique. Il les déduit des seules

idées de l'état naturel ; de celui dans lequel les hommes passent en sortant de cet état pour posseder quelque chose en propre ; & de l'idée de la societé civile. Il definit l'état naturel, un état où l'on considere les hommes simplement comme hommes & sans engagemens les uns envers les autres. De-là il infere leurs devoirs & leurs droits dans cet état. Comme les hommes sont proprietaires, dans le suivant il parcourt toutes les dispositions qu'ils peuvent faire en faveur des autres des choses qu'ils possedent. C'est ce que l'on appelle en terme de l'art, les contracts & les obligations. Mais l'interêt particulier prévalant à toutes les considerations de la probité, & à la Religion méme du serment ; il fait voir la necessité des societez civiles, ainsi qu'il a conclu la necessité de la distinction des domaines, de la guerre ouverte à laquelle nous serions exposez dans l'état naturel par la nature de cet état. Qu'est-ce que la societé civile, que l'union de plusieurs en une même volonté ? Suivant cette notion il explique les devoirs des sujets envers les Princes, & les devoirs des Princes envers les sujets. Or ces derniers devoirs sont partagez en deux classes ; dont la premiere comprend ce que le Prince doit à ses sujets entre eux, & la seconde ce qu'il leur doit à l'égard des Etrangers. Ce que le Prince doit à ses sujets entre eux appartient au Droit civil ; & ce qui leur doit à l'é-

gard des Etrangers, appartient proprement à la Politique. Elle emprunte ses principes du droit naturel & du droit des Gens ; du droit naturel lorsque les Etats n'ont point fait de Traitez ; & du droit des Gens lors qu'ils en ont fait. Ainsi la connoissance du droit naturel, non seulement n'est pas inutile, mais est encore necessaire, tant aux Princes & à leur Ministres, qu'aux particuliers, qui jugent souvent temerairement de la conduite des uns & des autres. La lecture de cet Ouvrage détrompera de bien d'autres erreurs. Il est écrit d'une maniere noble & aisée ; & il donne une ample matiere aux reflexions. L'Auteur n'a travaillé que dans la vûë de presenter son Ouvrage à Monseigneur le Duc de Bourgogne. On ne doute pas que ce Sçavant & Magnifique Prince n'ordonne à l'Auteur de le rendre public.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, Mois de Mars 1708.

ART. XXVII. *Lettres du Comte d'Arlington au Chevalier Temple, & du Chevalier Temple au Comte d'Arlington & au Chevalier Jean Trevor, sur les Traitez de Munster, de Breda, d'Aix la Chappelle, de la triple alliance &c.* Page 363

ART. XXVIII. De Supernaturalitate notiones quædam Theologicæ &c. *Notions Théologiques sur la difference qui distingue les choses surnaturelles des naturelles &c.* p. 387

ART. XXIX. Jacobi Vanierii Prædium rusticum. *La Maison de campagne par le Pere Vaniere Jesuite.* p. 402.

ART. XXX. Acta Sanctorum Junii, Tomus quartus. *Quatriéme Tome des Actes des Saints &c.* p. 415

ART. XXXI. I Cesari in argento &c. *Medailles d'argent des Empereurs*

depuis Macrin jusqu'à Heraclius expliquées par le P. Pedruzi Jesuite, Tome 4^e. p. 431

ART. XXXII. Observationum selectarum ad rem litterariam spectantium Tomus III. *Observations sçavantes ou litteraires, Tome 3^e.* p. 435.

ART. XXXIII. *La Vie du Comte Loüis de Sales frere de St. François de Sales par le P. Buffier Jesuite.* page 453

ART. XXXIV. *Suite de l'extrait du Dictionnaire Hebraïque de Mr. Goüsset.* page 461

ART. XXXV. *Remarque de Mr. de Leibnits sur un endroit de nos Memoires en Mars* 1704. p. 488

ART. XXXVI. *Relation sur la derniere Assemblée publique de l'Academie* R. *des Inscriptions* p. 494

ART. XXXVII. *Extrait de l'Assemblée publique de la Societé* R. *de Montpellier du* 17. *Decembre* 1707. page 506

ART. XXXVIII. *Réponse du* P. *de la Maugeraye à Mr. l'Abbé du Buisson sur le mouvement.* p. 525

ART. XXXIX. *Nouvelles Literaires.*
De Naples. p. 535
D'Alemagne. p. 536
D'Angleterre. p. 539
De Hollande. p. 541
D'Agen. p. 545
De Paris. p. 544

Fin de la Table.

Errata du mois de Mars 1708.

PAge 364. l. 27. Vennet *lisez* Bennet.
p. 373. l. 11. Werden *l.* Wreden.
p. 400. l. derniere demonte *l.* démente.
p. 531. l. 22. de Dotacilia *l.* D'Otacilia.
p. 441. l. 17. & 18. cinquante deux ou cinquante trois *l.* quarante neuf.
Ibid. l. 21. leur approche *l.* leurs approches.
p. 442. l. 1. tandem *l.* demum.
p. 448. l. 19. Enfin la coûtume *l.* enfin pour la coûtume.
p. 449. l. *συγκρετισμὸς* *l.* *συγκρητισμὸς.*
p. 464. l. 1. dans P. E. *l.* P. E. dans.
p. 468. l. 6. & de plusieurs *l.* est de plusieurs.
Ibid. l. 20. étoit *l.* est.
Ibid. l. 26. *ὑποςασταων* *l.* *ὑποςάσεων.*
p. 475. l. 2. Je commence *l.* il commence son ouvrage.
p. 480. l. 24. de & livres *l.* & de livres.

CATALOGUE

Des Livres Imprimez à Trevoux chez Etienne Ganeau.

Histoire de l'Isle de Ceylan *in* 12. *avec figure.*

Les Caracteres d'Epictete avec le Tableau de Cebes, par Mr. l'Abbé de Bellegarde, *in* 12.

Lettres Philosophiques sur divers sujets importans, *in* 12.

Dix Preuves de la Religion Chrétienne, traduit d'Emond Campian par le P. Brignon *in* 12.

Scriptura Sacra in Locos communes Morum & Exemplorum in novo ordine distributa. Auctore Antonio de Balinghem, in folio.

Description de la Livonie, *in* 12. *avec fig.*

Bibliotheque Curieuse & Instructive *in* 12. 2. vol.

Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, commencez en Janvier 1701. continuez jusques à present. *in* 12. 82. vol. *on vend tous les mois separez.*

De l'Indecence aux hommes d'accoucher les femmes, & de l'Obligation aux femmes de nourrir leurs enfans *in* 12.

Abregé du Catechisme Historique de Fleury *in* 12.

Pratique du Sacrement de Penitence *in* 24.
Le Nouveau Mercure dédié a Mr. Le Prince de Dombes, Janvier 1708. On continuera à le donner au Public tous les mois.
De la Difference du Tems & de l'Eternité, par Eusebe de Nieremberg, & traduit nouvellement parle P. Brignon *in* 12.
Sermons sur differens sujets *in* 12. 5. vol.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 1225